



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
MINISTRE DU PLAN ET SUIVI DE LA MISE EN  
OEUVRE DE LA REVOLUTION DE LA  
MODERNITE

**RAPPORT GLOBAL**



**INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE**

**ENQUETE 1 – 2 – 3**

(Phase I : Emploi, Phase II : Secteur Informel et  
Phase III : Consommation des ménages)

**RESULTATS DE L'ENQUETE SUR L'EMPLOI,  
LE SECTEUR INFORMEL  
ET SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES / 2012**

Septembre 2014



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DU PLAN ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA**  
**REVOLUTION DE LA MODERNITE**



**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

# **RAPPORT GLOBAL**

**ENQUETE 1 - 2 - 3**

(Phase I : Emploi, Phase II : Secteur Informel et  
Phase III : Consommation des ménages)

**RESULTATS DE L'ENQUETE SUR L'EMPLOI,  
LE SECTEUR INFORMEL  
ET SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES / 2012**

Septembre 2014



# R Remerciements

**P**lusieurs institutions et personnes ressources ont participé à cette enquête et nous tenons à les remercier pour leurs différentes contributions. Nous citerons :

## Les bailleurs :

- -BAD, Banque Mondiale, Union Européenne, Belgique, PNUD, PNUE, Unité de Coordination des Projets (ministère du Plan), le projet PROMINES (ministère des Mines), le projet REDD (ministère de l'Environnement), le projet PARRSA (ministère de l'Agriculture).
- L'ensemble du personnel de l'Institut National de la Statistique et celui recruté pour participer à la réalisation de l'enquête 1-2-3 en RDC, il s'agit particulièrement:

## Equipe Technique :

- **Makabu ma Nkenda Timothée: Directeur Technique de l'Enquête 1-2-3;**
- **Ndiba Kayumba Marcel,**
- **Mpaka Ebun'BE Félix;**
- **Mayamona Madimbi Raphael,**
- **Saleh Mukongo Elias;**
- **Mukendi Butaka Bruno;**
- **Sinzidi Kayuki Godefroid**

## Les informaticiens :

- **Célestin Kasongo Mbaya**
- **Kubindikila Kalenga Raoul**
- **Bosenge Bakobo Jean Pierre**
- **Ilunga Gaylor**

## Les superviseurs de l'enquête 1-2-3 et leurs affectations :

N° d'ordre	Nom, Postnom et Prénom	Affectation	N° d'ordre	Nom, Postnom et Prénom	Affectation
1	<b>Atamu Anzolo</b>	Beni	26	Mapasu Bawimi	Bandundu Ville
2	<b>Biduaya Tshituka René</b>	Likasi	27	Massamba Luyindula	Isiro
3	<b>Bitini Babase</b>	Kutu(Nioki)	28	Mavungu Mboko	Isangi
4	<b>Bondo Kayembe Denis</b>	Songololo	29	Mavunza Henri	Tshikapa
5	<b>Dina Vavi Dianguisani</b>	Matadi	30	Mazanza Mfumu	Kimbombo
6	<b>Dongo Moolongaawy Collins</b>	Mwene Ditu	31	Mbela Kusumbula Raoul	Manono
7	<b>Fayette Mampekwa Sylvie</b>	Boma	32	Mbikayi Kadima Dominique	Kinshasa 3
8	<b>Fungamali Mulamba</b>	Kalemie	33	Missiatu Nzuzi Yves	Goma
9	<b>Kabengele Diangu anaclet</b>	Kamina	34	Mwanza Nzuzi	Bunia
10	<b>Kabongo Kitenge</b>	Kabinda	35	Muti Boloko Mudondu Ben	Kasenga
11	<b>Kabwe Jackie</b>	Lubumbashi	36	Muzongo Mvula Guy	Feshi
12	<b>Kadekere Kwigomba Innocent</b>	Uvira	37	Nakasila Philippe	Gbadolite
13	<b>Kalakala Mulenda Nzita</b>	Kananga	38	Ndjundu Ilih	Mbandaka
14	<b>Katuku Luakashinda</b>	Kindu	39	Ndumba Nzalalemba	Kisangani
15	<b>Kayeba Mbelu Elisabeth</b>	Mbuji-Mayi	40	Ngalula Kayembe Caroline	Kinshasa 2
16	<b>Kimbala Mususu Olivier</b>	Inongo	41	Ngolo Nghaane Abel	Basankusu
17	<b>Kimfuta Mamona Angele</b>	Lisala	42	Ningama Bamene	Tembo/Kasongo-Lunda
18	<b>Kinyema Mwambalo Rachid</b>	Bukavu	43	Nkawa Ihonda Jean	Kinshasa 1
19	<b>Konde Konde</b>	Idiofa	44	Nkuku Fatetua Guydile	Kolwezi
20	<b>Lwamba Fataki</b>	Punia	45	Ntumba Mukendi Pierrot	Lusambo
21	<b>Madungu Perpetue</b>	Kikwit	46	Nzalalemba Kinkela	Zongo
22	<b>Makala Makambu</b>	Kenge	47	Phambu Ntedika	Bokungu/Ikela

23	<b>Malu Mampuya</b>	Mweka	48	Sapa Alongi	Buta
24	<b>Mambu Mpudi Prosper</b>	Ilebo	49	Tshiaba Ngalamulume	Lodja
25	<b>Matempa Nzinunu Jocelin</b>	Gemena	50	Zimango Ngama Romain	Kasaji

Nous tenons chaleureusement à remercier l'important travail de terrain réalisé avec la participation de plus de 1295 enquêteurs, contrôleurs, vérificateurs et opérateurs de saisie, qui ont travaillé dans des conditions souvent très difficiles. Enfin, que soit remercié également ici l'ensemble des ménages congolais ayant accepté de répondre à cette enquête.

Le projet a bénéficié par ailleurs d'un important appui technique de la part d'experts d'AFRISTAT, de DIAL, du PNUD, de la Banque Mondiale et les Consultants indépendants.

#### **Experts d'AFRISTAT :**

**MM. Madior Fall, Ousman KORIKO et Eric Norbert Ramilison**

#### **Experts de DIAL :**

**MM. François Roubaud, M Wachsberger Jean Michel , Bjoern Nilsson et Mme Constance Torelli**

#### **CONSULTANTS INDEPENDANTS :**

**M. Mba Martin**

**M. Félix Sessou**

#### **Banque Mondiale :**

**M. Adoho Franck**

**M. Amadou Diallo Béchir**

#### **Equipe d'Analyse :**

**Coordonnateurs techniques :** - **Prof Grégoire Kakwanda Ebulelang**  
- **Timothée MAKABU ma Nkenda**

#### **Experts pour l'analyse :**

- **Mpaka Ebum'Be Félix**
- **Mukendi Butaka Bruno**
- **Kabemba Mbuyi Delphine**
- **Amici Welo Abdalah**
- **Ntoya Makela Gomez**
- **Munkeni Mafuku Joël**
- **Kanda Mukanya Marcel**
- **Prof Crispin Mabika Mabika**

**Informaticien :** **SALEH Mukongo Elias**

**Infographie :** **Moïse Mosa**

Avec **François Roubaud, M Wachsberger Jean Michel , Bjoern Nilsson et Mme Constance Torelli de DIAL, Madior Fall, Eric Norbert Ramilison et Martin MBA** pour l'élaboration d'un rapport préliminaire.

# P

## réface

---

Les résultats de la deuxième Enquête 1-2-3 menée en République Démocratique du Congo en 2012 après celle de 2005, présentés dans ce rapport confirment la volonté du Gouvernement, d'abord de poser des diagnostics pertinents sur le niveau de vie des populations, ensuite de procéder à une réévaluation régulière de ces derniers en vue de dégager les changements intervenus sur une période, en se fondant sur des statistiques fiables ; enfin et surtout, la volonté d'engager les actions appropriées en vue d'améliorer le vécu quotidien de nos populations.

Pour situer ces résultats dans le contexte historique du pays, il sied de rappeler que l'économie de la RDC a marqué une rupture par rapport au processus de délitement du tissu économique observé durant les années 1990. La mise en exécution d'un ensemble de mesures notamment de stabilisation du cadre macroéconomique a permis de redresser une croissance autrefois négative et de conforter la position de la RDC parmi le top cinq des pays africains dont la croissance moyenne au cours de la dernière décennie est au-dessus de 5%. Durant la même période, les institutions politiques se sont solidement enracinées en même temps que la participation citoyenne est devenue effective sur l'ensemble du territoire national. La culture statistique s'est également développée, au regard du nombre d'enquêtes socio-démographiques et économiques réalisées durant ces dix dernières années.

Il convient de rappeler que l'Enquête 1-2-3 porte sur trois volets de la vie économique et sociale à savoir l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages. Cette enquête de 2012 permet d'apprécier la dynamique de la pauvreté entre deux périodes dans ces trois volets et donc d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de développement consignés dans le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de 2ème Génération (DSCR-2) et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

La méthodologie utilisée dans les enquêtes de type « 1-2-3 » est celle qui a été mise au point et recommandée par les consultants internationaux DIAL et AFRISTAT, complétée par la Banque Mondiale, validée et adoptée par l'Institut National de la Statistique (INS). La deuxième édition a suivi scrupuleusement le même schéma classique qui a prévalu en 2005 dans un souci de comparabilité des indicateurs et de suivi de l'évolution de la pauvreté entre les deux enquêtes.

Néanmoins l'élément additionnel à mettre au crédit de l'enquête 1-2-3 de 2012 est que les statistiques récoltées décrivent aussi bien les conditions de vie des ménages que celles des individus pris distinctement. Cette approche ouvre la voie, au-delà de ce rapport, à un meilleur approfondissement des analyses par les chercheurs et autres acteurs intéressés. Puissent ces données statistiques collectées dans la plus grande rigueur, être exploitées et utilisées au maximum de leur potentiel, grâce à une large appropriation, vulgarisation et diffusion auprès de tous les acteurs.

Enfin, cette enquête comme le rapport qui en résulte sont le fruit des efforts des experts de l'INS et des partenaires techniques et financiers qui n'ont ménagé aucun effort pour les mener à terme. Au nom du Gouvernement, je voudrais saluer la qualité du travail abattu et dire merci à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.



Célestin **VUNABANDI KANYYAMIHIGO**  
Ministre du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la  
Révolution de la Modernité



# T able des matières

Remerciements .....	5
Table des matières .....	9
Liste des tableaux et des graphiques .....	11
Sigles et abréviations .....	15
Introduction .....	17
Résumé .....	19
<b>Partie I : Généralités .....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre I : Caractéristiques du pays et présentation de l'enquête .....</b>	<b>27</b>
1.1 Caractéristiques du pays .....	27
2 Présentation de l'enquête .....	28
2.1 Objectifs principaux .....	28
2.2 Objectifs spécifiques .....	28
2.3 Domaine de l'étude .....	28
2.4 Plan d'analyse .....	29
2.5 Champ de l'enquête et stratification de l'univers .....	30
2.6 Plan d'échantillonnage .....	31
2.7 Organisation et déroulement de la collecte .....	32
2.8 Budget de l'enquête 1-2-3 .....	33
<b>Chapitre II : Situation sociodémographique .....</b>	<b>35</b>
2.1. Structure et caractéristiques de la population .....	35
2.2. Composition des ménages .....	36
2.3. Migration .....	37
2.4. Situation matrimoniale .....	38
<b>Chapitre III : Scolarité .....</b>	<b>41</b>
3.1. Fréquentation scolaire .....	41
3.2. Taux de scolarisation et Indice de parité scolaire selon le sexe .....	42
3.3. Principales raisons de la non fréquentation scolaire .....	43
3.4. La mobilité scolaire .....	44
<b>Chapitre IV Infrastructure et Conditions de vie des ménages .....</b>	<b>47</b>
4.1. Confort des logements et Infrastructures .....	47
4.2. Accès à l'électricité .....	48
4.3. Accès à l'eau .....	49
4.4. Infrastructures communautaires .....	51
4.5. Caractéristiques des ménages agricoles .....	58
4.6. Droits de propriété .....	60
<b>Chapitre V Insertion sur le marché du travail .....</b>	<b>63</b>
5.1. Mesure d'activité .....	63
5.2. Structure et dynamique des emplois .....	64
5.3. Caractéristiques des emplois par secteur .....	66
5.4. Distribution des différentes catégories des ménages .....	74
5.5. Trajectoire et perspectives .....	78
5.6. Insertion des femmes sur le marché du travail .....	80
5.7. Satisfaction dans l'emploi et type d'emplois désirés par les jeunes générations .....	82
5.8. La population inactive .....	84

<b>Chapitre VI Chômage</b> .....	<b>87</b>
6.1. Problématique du concept de chômage .....	87
6.2. LE niveau théorique du chômage en RDC .....	88
6.3. Simulation de taux de chômage par identification d'inactifs potentiellement activables .....	90
6.4. Caractéristiques des chômeurs et du chômage .....	90
6.5. Le processus de recherche .....	91
6.6. Secteur d'activité désiré) .....	91
6.7. Horaires de travail et sous-emploi .....	92
<b>Partie II : Pauvreté et consommation des ménages</b> .....	<b>95</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>97</b>
<b>Chapitre I : Pauvreté et condition de vie des ménages</b> .....	<b>99</b>
1.1. Incidence globale .....	100
1.2. Pauvreté non monétaire ou de conditions de vie .....	106
1.3. La pauvreté « subjective » ou de difficultés budgétaires .....	110
<b>Chapitre II : Perception de la Pauvreté</b> .....	<b>115</b>
2.1. Causes de la pauvreté selon les ménages .....	115
2.2. Analyse de la perception de la pauvreté selon le milieu de résidence .....	116
2.3. La RDC est-elle pauvre ? .....	118
<b>Chapitre III : Consommation des ménages et inégalités</b> .....	<b>119</b>
3.1. La consommation monétaire .....	119
3.2. Indicateurs d'inégalité dans la consommation des ménages .....	128
<b>Partie III : Le secteur informel</b> .....	<b>131</b>
<b>Chapitre : Conditions d'activité des unités de production informelles</b> .....	<b>133</b>
1.1. Effectifs des UPI .....	133
1.2. Type d'emploi des UPI .....	133
1.3. Critères d'informalité .....	133
1.4. Secteur et branche d'activité des UPI .....	134
1.5. Local abritant l'activité de l'UPI .....	135
1.6. Taux d'accès à des services de base .....	137
1.7. Un secteur informel dirigé par ceux qui en sont les promoteurs .....	137
1.8. Raisons de création de l'activité dans le secteur informel .....	138
1.9. Age des UPI .....	139
<b>Chapitre II : Main-d'oeuvre et emploi dans le secteur informel</b> .....	<b>141</b>
2.1. Taille des UPI .....	141
2.2. Taux de salarisation .....	141
2.3. Caractéristiques des emplois dépendants selon le statut et le milieu (%) .....	142
2.4. Durée du travail .....	142
2.5. Caractéristiques démographiques des actifs informels .....	143
2.6. Statut de l'emploi des femmes .....	143
2.7. Niveau de rémunération du secteur informel .....	144
2.8. L'ancienneté dans le secteur informel .....	145
2.9. Caractéristiques des actifs du secteur informel .....	145
<b>Chapitre III Capital, financement et investissement des UPI</b> .....	<b>147</b>
3.1. Capital des UPI .....	147
3.2. Structure du capital .....	148
3.3. Financement en capital des UPI : Origine et mode .....	149
3.4. Importance et types d'investissement réalisés par les promoteurs des UPI .....	151
<b>Chapitre IV Production, insertion et concurrence</b> .....	<b>155</b>
4.1. Principaux agrégats économiques du secteur informel .....	155
4.2. La structure des coûts mensuels de la production .....	156
4.3. La formation et la répartition primaire du revenu .....	158
4.4. Les performances économiques du secteur informel .....	159
4.5. L'insertion du secteur informel dans le système productif .....	161
<b>Annexe</b> .....	<b>163</b>

# Liste des tableaux et des graphiques

Tableau I.2.1 Caractéristiques démographiques de la population par milieu de résidence.	35
Tableau I.2.2 : Structure et type de ménages selon le milieu de résidence	36
Tableaux I.2.3. Type de ménages suivant le sexe et le milieu de résidence	37
Tableau I.2.4 : Taux d'immigration et origine géographique des migrants par milieu de résidence	38
Tableau I.2.5 Répartition de la population des ménages par situation matrimoniale selon la province et milieu de résidence	39
Tableau I.3.1 : Scolarité de la population selon le milieu de résidence	41
Tableau I.3.2 Indice de parité selon le sexe par milieu de résidence	42
Tableau I.3.3 Indice de parité selon le sexe par province	43
Tableau I.3.4 : Comparaison du nombre d'années d'étude des enquêtés et de leurs pères par classe d'âge et milieu de résidence)	44
Tableau I.3.5 : Table de descendance scolaire par milieu de résidence	45
Tableau I.4.1 : Répartition du type de l'énergie de cuisine selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)	48
Tableau I.4.2 : Répartition de mode d'éclairage d'habitation selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)	49
Tableau I.4.3 : Répartition de l'approvisionnement en eau selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)	50
Tableau I.4.4 Répartition en pourcentage de villages / quartiers selon la distance où se trouve l'infrastructure scolaire la plus proche.	51
Tableau I.4.5 Taux d'accès pour arriver à l'infrastructure scolaire la plus proche	54
Tableau I.4.6 Répartition de villages selon le temps moyen mis pour arriver à l'infrastructure scolaire la plus proche	55
Tableau I.4.7 Répartition de milieux de résidence selon le temps moyen mis pour arriver à l'infrastructure sanitaire la plus proche	55
Tableau I.4.8 Répartition de villages / quartiers selon le temps moyen mis pour arriver à l'infrastructure routière la plus proche	56
Tableau I.4.9 Répartition de villages / quartiers selon le temps moyen mis pour arriver aux autres infrastructures les plus proches	56
Tableau I.4.10 Répartition de villages / quartiers selon qu'on est satisfait ou non des prestations offertes par les autres infrastructures les plus proches	57
Tableau I.4.11 : Répartition des chefs des ménages agricoles par sexe et taux d'informalité selon la province	58
Tableau I.4.12 : Structure des ménages agricoles par âge selon la province	59
Tableau I.4.13 : Répartition des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon la province	60
Tableau I.4.14 : Répartition des ménages agricoles par groupe socioéconomique de chef de ménage selon la province	60
Tableau I.4.15 : Mode d'acquisition du champ par Province	61
Tableaux I.5.2 : Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)	63
Tableaux n° I.2 bis : Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)	63
Tableau I.5.3 : Répartition des emplois par région	65
Tableau I.5.4 : Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité	66
Tableau I.5.5 : Caractéristique des emplois par secteur institutionnel et milieu de résidence	67
Tableau I.5.6 : Structure par CSP et pluriactivité des personnes exerçant un emploi	68
Tableau I.5.7 : Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel et secteur d'activité (emploi principal)	70
Tableau I.5.8 : Caractéristiques de l'emploi principal selon le secteur institutionnel et le type d'emploi	71
Tableau I.5.9 : Revenus d'activité de l'emploi principal selon le genre	72
Tableau I.5.10 : Répartition des revenus d'activité de l'emploi principal par rapport au salaire minimum	73
Tableau I.5.11 : Caractéristiques de l'emploi principal selon le secteur institutionnel et le milieu de résidence	74
Tableau I.5.12 : Distribution des différentes catégories de ménages (en %)	75
Tableau I.5.13 : Caractéristiques des chefs de ménages selon le secteur institutionnel et milieu de résidence	76
Tableau I.5.14 : Caractéristiques des membres secondaires selon le secteur institutionnel du chef de ménage et milieu de résidence	77

Tableau I.5.15 : Comparaison de la structure actuelle des emplois par secteur avec celle de la génération des pères	78
Tableau I.5.16 : Mobilité sectorielle intergénérationnelle. Table de destinée (hommes seulement)	80
Tableau I.5.17 : Mobilité socioprofessionnelle (actifs occupés de 30 ans et plus)	80
Tableau I.5.18 Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)	81
Tableau I.5.19 : Taux d'activité par situation dans le ménage et le milieu de résidence	82
Tableau I.5.20 : Taux d'activité et accès aux NTIC selon le milieu de résidence	82
Tableau I.5.21 : Emploi désiré par statut d'activité, 15 – 24 ans	83
Tableau I.5.22 : Emplois créés depuis 2007 par secteur et milieu, 15 – 24 ans [au moment de l'embauche]	83
Tableau I.5.23 : Secteur institutionnel désiré, par secteur obtenu en 2012	84
Tableau I.5.24 : Temps d'attente estimé avant de pouvoir obtenir l'emploi désiré, 15-24 ans	84
Tableau I.5.25 : Répartition des inactifs par raison d'inactivité et milieu	85
Tableau I.5.26 : Répartition des inactifs par moyens de subsistance, par milieu	85
Tableau I.5.27 : Raison de non recherche d'emploi par milieu de résidence	86
Tableau I.6.1 Taux de chômage au sens du BIT par tranche d'âge et milieu	89
Tableau I.6.2 : Projets d'emploi des inactifs par milieu de résidence	89
Tableau I.6.3 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage	90
Tableau I.6.4 : Processus de recherche des chômeurs	91
Tableau I.6.5 Nature du travail recherché	92
Tableau I.6.6 Secteur d'activité désiré	92
Tableau I.6.7 : Répartition des horaires normaux et anormaux dans l'emploi principal par secteur institutionnel et par milieu	92
Tableau I.6.8 : Les différentes formes de sous-emploi	94
Tableau II.7.1 : Seuil de pauvreté en Franc congolais	100
Tableau II.1.1. Incidence de la pauvreté de 2005 et de 2012 selon le milieu de résidence et selon la Province	100
Tableau. II.1.2. Pauvreté monétaire des ménages et des individus en 2012 (%)	102
Tableau II.1.3. Pauvreté des ménages par sexe et zone géographique	103
Tableau II.1.5. Pauvreté monétaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage	104
Tableau II.1.6. Pauvreté monétaire selon le type de famille	105
Tableau II.1.7. Pauvreté monétaire selon la situation matrimoniale du chef de ménage	105
Tableau II.1.8. Pauvreté monétaire selon la tranche d'âge du chef de ménage	105
Tableau II.1.9. Pauvreté monétaire selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	106
Tableau II.1.10. Répartition des items de mauvaises conditions de vie	106
Tableau II.1.11. Répartition des items de mauvaises conditions de vie (Taux de non possession)	107
Tableau II.1.12. Distribution du score <sup>10</sup> de mauvaises conditions de vie	107
Tableau II.1.13. Pauvreté en conditions de vie par province en 2012	108
Tableau II.1.14. Pauvreté en conditions de vie par lieu de résidence en 2012	108
Tableau II.1.15. Pauvreté en conditions de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	108
Tableau II.1.16. Pauvreté en conditions de vie selon le type de famille	109
Tableau II.1.17. Pauvreté en conditions de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage	109
Tableau II.1.18. Pauvreté en conditions de vie selon la tranche d'âge du chef de ménage en 2012	109
Tableau II.1.19. Pauvreté en conditions de vie selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	110
Tableau II.1.20. Répartition des items de difficultés budgétaires	110
Tableau II.1.21: Distribution du score de difficultés budgétaires "subjectives"	111
Tableau II.1.21. Pauvreté "subjective" par résidence et par province en 2012	111
Tableau II.1.22. Pauvreté "subjective" selon le niveau d'instruction du chef de ménage	112
Tableau II.1.23. Pauvreté "subjective" selon le type de famille	112
Tableau II.1.24. Pauvreté "subjective" selon la situation matrimoniale du chef de ménage	112
Tableau II.1.25. Pauvreté "subjective" selon la catégorie socio professionnelle du chef de ménage	113
Tableau II.1.26. Pauvreté "subjective selon la tranche d'âge du chef de ménage en 2012	113
Tableau II.2.1 : Causes principales de la pauvreté selon la catégorie des ménages (en pourcentage des ménages)	115
Tableau II.2.2. : Causes principales de la pauvreté selon le milieu (en pourcentage des ménages)	117
Tableau II.2.3. Opinion sur la pauvreté en RDC, selon la catégorie des ménages (en % des ménages)	118
Tableau II.3.1 Consommation des ménages catégorie socioéconomique du chef de ménage	119
Tableau II.3.1 Consommation des ménages catégorie socioéconomique du chef de ménage	121
Tableau II.3.3. Consommation annuelle moyenne des ménages selon la province ( en FC)	123
Tableau II.3.4. Coefficients budgétaires par province	125
Tableau II.3.5. Consommation annuelle moyenne des ménages par type de ménage selon le milieu de résidence	127
Tableau II.3.6. annuelle moyenne par quartile de consommation par tête	129

Tableau II.3.7. Répartition de la consommation annuelle par tête, par quartile et par province ( en FC)	130
Tableau III.1.1 Répartition des UPI selon le secteur d'activité et le sexe des promoteurs	133
Tableau III.1.2 : Répartition (%) des UPI selon le type d'emploi du chef et le critère d'informalité	133
Tableau III.1.3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité	134
Tableau III.1.4 : Répartition (%) des UPI suivant le type de local par branche d'activité et selon le sexe du promoteur	136
Tableau III.1.5 : Principales raisons de la non possession d'un local par secteur et branche d'activité	137
Tableau III.1.6 : Taux d'accès (%) des UPI ayant un local professionnel à quelques services de base par milieu de résidence et secteur d'activité	137
Tableau III.1.7 : Répartition (%) des UPI suivant la personne ayant pris l'initiative de la création par branche d'activité	138
Tableau III.1.8 : Répartition (%) des UPI selon la raison de création évoquée par branche d'activité	138
Tableau III.1.9 : Age moyen (en années) des UPI selon le milieu de résidence et la branche d'activité	139
Tableau III.1.10 : Répartition des UPI selon la période de création et le milieu de résidence (%)	139
Tableau III.2.1 : Répartition (%) des UPI selon la taille par milieu de résidence et par secteur d'activité	141
Tableau III.2.2 : Répartition (%) des UPI selon le type d'emploi et le taux de salarisation par milieu de résidence et par secteur d'activité	141
Tableau III.2.3 : Caractéristiques des emplois dépendants selon le statut et le milieu (%)	142
Tableau III.2.4 : Durée hebdomadaire de travail selon le milieu et le secteur d'activités (%)	142
Les actifs occupés du secteur informel travaillent en moyenne 52,1 heures par semaine (Tableau 2.5).	
Tableau III.2.5 : Durée moyenne hebdomadaire de travail par secteur d'activité selon le milieu	142
Tableau III.2.6 : Caractéristiques démographiques des actifs informels selon le statut et le secteur d'activités (%)	143
Tableau III.2.7 : Répartition des actifs de moins de 25 ans par statut et selon le secteur d'activités (%)	144
Tableau III.2.8 : Rémunération selon le milieu	145
Tableau III.2.9 : Répartition des actifs par ancienneté et selon le statut (en %)	145
Tableau III.2.10 : Répartition des actifs par statut, ancienneté et selon les caractéristiques des actifs	145
Tableau III.3.1 : Proportion d'UPI ne disposant pas de capital et montant moyen du capital par UPI selon le secteur d'activité et le milieu de résidence	147
Tableau III.3.2 : Structure du capital selon le milieu et le secteur d'activité (en % de sa valeur)	148
Tableau III.3.3 : Qualité et statut du capital (en % de sa valeur)	149
Tableau III.3.4 : Age moyen (en année) du capital dans l'UPI selon le milieu	149
Tableau III.3.5 : Origine du capital par branche d'activité (en % de sa valeur)	150
Tableau III.3.6 : Poids des modes de financement des UPI	150
Tableau III.3.7 : Structure de l'investissement selon le milieu et la branche d'activité	152
Tableau III.3.8 : Importance et utilisation des emprunts selon le milieu et le secteur d'activité	153
Tableau III.4.1 : Structure du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée annuels (en % de la valeur) par secteur, branche d'activité et milieu de résidence	155
Tableau III.4.2 : Structure des coûts mensuels de production par branche d'activité et par milieu de résidence	157
Tableau III.4.3 : Taux et décomposition de valeur ajoutée par branche d'activité et par milieu de résidence	158
Tableau III.4.4 : Indicateurs du niveau d'activité et de productivité des UPI par branche d'activité et milieu de résidence	159
Tableau III.4.5 : Répartition (%) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle et le milieu de résidence	160
Tableau III.4.6 : Performances comparées des UPI selon le type d'emploi par milieu (valeurs mensuelles en milliers de FC)	161
Tableau III.4.7 : Origine des matières premières consommées du secteur informel en milieu urbain (en % de la valeur totale des intrants)	161

Graphique 2.1 : Pyramide des âges selon le statut migratoire	36
Graphique 2.2 Répartition de la population de 18 ans et plus par situation matrimoniale selon la province	38
Graphique I.2.3 : Proportion des célibataires et des mariés monogamique de la population de 18 ans et plus par selon la province	39
Graphique I.3.1 : Niveau d'éducation de la population selon le genre	42
Graphique I.3.2 Proportion de la population non scolarisée par raison selon la province	43
Graphique I.4.1 Principaux éléments de confort des logements par province (% de ménages)	47
Graphique I.4.2 Répartition des ménages selon le nombre de chambres à coucher	48
Graphique I.4.3 Répartition des ménages qui consomment l'eau potable selon la province (en % des ménages)	50
Graphique I.4.4 Taux d'accès intermédiaire aux infrastructures dans un rayon d'un 1 km à 9 des lieux de résidence sur l'ensemble du territoire congolais	52
Graphique I.4.5 Taux d'accès des écoles primaire et secondaire par régime de gestion dans un rayon de 2 km ou moins	52
Graphique I.4.6 Taux d'accès aux infrastructures dans un rayon de moins d'un km et plus de 10 km en milieu rural	53
Graphique I.4.7 Taux d'accès des infrastructures dans un rayon de moins d'un km et plus de 10 km en milieu rural	54
Graphique I.4.8 Taux d'accès des infrastructures dans un rayon de moins d'un km et plus de 10 km en milieu rural	57
Graphique I.5.1 : Part des actifs employés dans le secteur agricole, par sexe et districts*	64
Graphique I.5.2 : Taux de salarisation en milieu urbain, par sexe et districts	64
Graphique I.5.3 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois selon le milieu de résidence	68
Graphique 5.4 : Revenus médians dans l'emploi principal, par genre et district, en francs congolais	69
Graphique I.5.5 : Temps de travail hebdomadaire médian, par genre et district, en heures	69
Graphique I.5.6 : Mobilité scolaire père/fils (individus de plus 30 ans)	78
Graphique I.5.7 : Taux d'activité selon la tranche d'âge et le milieu de résidence (%)	81
Graphique I.6.1 : Taux de chômage par groupe d'âge et par genre	87
Graphique I.6.2 : Taux de chômage par genre en milieu urbain et rural	88
Graphique I.6.3 : Taux de « chômage mixte », par genre [%].	90
Graphique 7.1: Niveau de pauvreté par Milieu de résidence entre 2005 et 2012	100
Graphique II.1.2 : Niveau de pauvreté par province en 2005 et en 2012	101
Graphique II.1.3. Pauvreté monétaire des ménages par sexe	103
Graphique III.1.1 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité	135
Graphique III.1.2 : Répartition des UPI par branche d'activité	135
Graphique III.1.3 : Répartition des UPI par secteur d'activité et selon le type de local	136
Graphique 1.5 : Répartition (%) des UPI observées en 2012 selon le type de local en fonction de l'année de création selon le secteur d'activité.	140
Graphique III.1.6 : Répartition (%) des UPI observées en 2012 selon le type de local en fonction de l'année de création	140
Graphique III.2.1 : Répartition des actifs de moins de 25 ans par statut et selon le secteur d'activités	144
Graphique III.3.1 : Proportion d'UPI ne disposant pas de capital	148
Graphique III.3.3 : Structure du capital selon le milieu de résidence	148
Graphique III.3.4 : Mode de financement du secteur informel (en %)	151
Graphique III.4.1 : Répartition (%) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle et le milieu de résidence	160
Graphique III.4.2 : Origine des matières premières (en %)	162

# Sigles et abréviations

---

<b>AFRISTAT</b>	Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CDF</b>	Congo Democratic Franc (Franc du Congo Démocratique)
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CM</b>	Chef de Ménage
<b>CO</b>	Cycle d'Orientation
<b>COMESA</b>	Marché Commun de l'Afrique Australe
<b>D4</b>	Diplôme de 4 <sup>ème</sup> année secondaire
<b>D6</b>	Diplôme de 6 <sup>ème</sup> année secondaire
<b>DFID</b>	Departement For International Development
<b>DIAL</b>	Développement et Insertion Internationale
<b>DSCR</b>	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
<b>Enquête 1-2-3</b>	Enquête avec les phases I (Emploi), II (Secteur Informel) et III (Consommation des ménages)
<b>EP</b>	Etudes Primaires
<b>F</b>	Féminin
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organisation
<b>GECAMINES</b>	Générale des Carrières et des Mines
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>M</b>	Masculin
<b>MICS1</b>	Multiple Indicators Cluster Survey 1
<b>MICS2</b>	Multiple Indicators Cluster Survey 2
<b>NC</b>	Non Concerné
<b>ND</b>	Non Déterminé
<b>ONEM</b>	Office National pour l'Emploi
<b>PARRSA</b>	Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PP5</b>	5 <sup>ème</sup> année Post Primaire
<b>PROMINES</b>	Projets d'Appui au Secteur Minier
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>SADC</b>	South Africa Development Community
<b>SNCC</b>	Société Nationale des Chemins de fer du Congo
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>T</b>	Total
<b>UC</b>	Unité de Consommation
<b>UCFAO</b>	Unité de Consommation pour la FAO
<b>UEP-BAD</b>	Unité d'Exécution des Projets de la Banque Africaine de Développement



# Introduction

Dans les pays en développement et aussi dans d'autres régions du monde (Amérique latine notamment), l'emploi est au cœur du dispositif des systèmes statistiques nationaux. Cela se comprend dans la mesure où les politiques de l'emploi sont au centre des politiques économiques. Pour répondre à ce besoin d'orientation des politiques, il faut disposer de bonnes statistiques sur l'emploi. Par ailleurs, en Afrique, la majorité des emplois étant concentrés dans le secteur informel, ce pan de l'activité économique mérite également d'être mieux connu en vue de formuler de bonnes politiques de l'emploi et par conséquent de réduction de la pauvreté. La question de l'emploi est d'autant plus centrale en Afrique que l'immense majorité de la population tire ses revenus du travail, les transferts institutionnels (prévoyance sociale) et les revenus du capital ne jouant qu'un rôle marginal. L'enquête emploi donne donc aux autorités des éléments chiffrés pour agir sur le front de l'emploi, et à la population le moyen de juger de l'efficacité de la politique économique.

Or, dans la sous région, les dispositifs de suivi de l'emploi, du secteur informel et des conditions de vie des ménages sont quasi inexistantes. L'emploi n'est souvent mesuré que lors des recensements de la population ou très sommairement à l'occasion de la réalisation d'autres enquêtes auprès des ménages consacrées à d'autres thèmes (enquête budget consommation, enquête démographique et de santé, etc.). En outre, la mesure de l'emploi et du secteur informel repose sur des définitions et des méthodologies différentes d'un pays à l'autre et qui diffèrent souvent de celles retenues par les instances internationales. Quant aux conditions de vie des ménages, il n'y a pas de réel suivi puisque les enquêtes sont irrégulières et les méthodologies changeantes.

Prospère au cours des années 60, l'économie congolaise s'était considérablement dégradée avec la crise du pétrole, la « zaïrianisation » et la libéralisation de l'exploitation des matières premières. Pendant deux décennies, et plus particulièrement au cours de la décennie 1990-2000, la RDC a connu une situation socio-économique et politique difficile sur le plan de ses structures de base et de sa gestion. De 1990 à 2001, l'activité économique a été en déclin continu, avec des taux de croissance négatifs (-5,6 % en moyenne). Les investissements publics et privés avaient reculé de 54% en l'an 2000 par rapport à 1990, ce qui a accéléré le délabrement des infrastructures de base et la réduction de la capacité de production des entreprises, par conséquent une augmentation du chômage. Cette crise économique a eu des manifestations multiples : une raréfaction des biens et des services, une précarisation des conditions de vie des populations et une destruction généralisée des infrastructures

routières, socioéconomiques et sociales. Le PIB par habitant est tombé jusqu'à 94 dollars américains en 2001.

Sur le plan sociopolitique, la situation a été marquée au cours de la décennie 90 notamment par deux guerres, les pillages et par des troubles dus à un long processus non maîtrisé de démocratisation.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, conscient de l'état de crise aigue que traverse la Nation, a produit plusieurs programmes et un processus de lutte contre la pauvreté est mise en place pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté.

Les différentes réformes politiques et macroéconomiques du Gouvernement en collaboration avec ses principaux partenaires pour relancer la croissance et réduire la pauvreté ont commencé à inverser la tendance. La RDC a renoué avec une croissance économique positive depuis 2002, qui s'est maintenue au-dessus de 5 % pendant tout le reste de la décennie, malgré le fléchissement enregistré en 2009.

Mais toutes les mesures et plans de la gestion macro-économique souffrent encore gravement d'insuffisance, en quantité et qualité, des données statistiques requises pour bâtir, évaluer et suivre une planification économique et sociale du développement durable et pro-pauvre. A cet effet, plusieurs opérations statistiques s'avèrent nécessaires pour produire tous les indicateurs pertinents dont on a besoin.

L'Enquête Nationale 1-2-3 auprès des ménages et des unités de production informelle répond à une grande partie de ces préoccupations. Une première enquête du type 123, organisée en RDC au cours des années 2004 et 2005, a fourni au gouvernement une masse importante d'informations statistiques qui ont amélioré de façon substantielle les indicateurs macroéconomiques. Elle a, notamment, aidé à estimer directement, pour l'année 2005, la consommation finale des ménages (CFM), qui est une composante du PIB, que l'on estimait avant par solde. Il est bon de noter que l'estimation directe de la CFM par l'enquête était nettement supérieure au PIB calculé auparavant pour l'année. C'est dire combien le PIB du pays était sous-estimé.

C'est dire tout l'enjeu que représente cette enquête 1-2-3 réalisée en 2012 dans toutes les provinces du pays dans le processus de l'élaboration et du pilotage de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le cadrage de l'économie nationale.



# Résumé

L'enquête 1-2-3 réalisée par l'Institut National de la Statistique de la République Démocratique du Congo est une enquête à trois phases s'inscrivant dans un dispositif permettant de suivre l'évolution de la pauvreté au niveau de l'ensemble du pays par la production régulière d'indicateurs de suivi de la pauvreté.

Cette publication présente les principaux résultats de l'enquête réalisée sur l'ensemble du pays en 2012. Situation socio-démographique.

Cette première partie relative à l'emploi traite des caractéristiques des populations concernant la dynamique démographique, le capital humain, les caractéristiques de l'habitat, les infrastructures et leur accessibilité ainsi que la branche d'activités des ménages.

## Dynamique démographique

La dynamique démographique de la RDC se caractérise par des déséquilibres dans la répartition de la population. La population congolaise est inégalement répartie sur le territoire national à raison de 61,2% en milieu rural et 38,8% en milieu urbain. Sur les 38,8% de la population urbaine congolaise, la population résidente de Kinshasa représente plus du tiers, soit 11,7% contre 27,1% dans le reste du milieu urbain constitué des chefs-lieux des provinces, des villes secondaires et des cités. La population est très jeune avec 50% des congolais qui sont âgés de 16 ans ou moins. Cet âge médian augmente légèrement en milieu urbain (18 ans) et davantage dans la ville de Kinshasa (21 ans). Selon la répartition par grands groupes d'âge, le rapport de dépendance économique est élevé, estimé à 0,95 soit près d'une personne inactive à prendre en charge par une personne active. Ce rapport de dépendance économique est de 1,1 en milieu rural, 0,89 en milieu urbain et 0,72 dans la ville de Kinshasa. Les ménages congolais comptent en moyenne 5 personnes et près d'un ménage sur cinq (19,8%) est dirigé par une femme.

## Capital humain

Le capital humain de la RDC est évalué par le degré d'alphabétisation des adultes, la fréquentation scolaire des jeunes en veillant à la parité selon les sexes. La population congolaise adulte âgée de 15 ans et plus est majoritairement alphabétisée. On compte 73,1% des adultes qui savent lire et écrire. Au niveau primaire, le taux net de scolarisation est estimé à 68,6%. Au niveau secondaire, ce taux est faible, estimé à 36,7%. La situation est meilleure en milieu urbain (78,8%) qu'en milieu rural (62,7%) au niveau primaire et 50,8% contre 26,6% au niveau secondaire. La parité entre les sexes s'est considérablement améliorée ; on compte 96 élèves filles contre 100 élèves garçons en RDC. Au secondaire, la discrimination des filles persiste. On compte 85 élèves filles au secondaire contre 100 garçons (IPS=119). En milieu rural,

la situation est d'autant plus préoccupante avec 66 élèves filles contre 100 garçons dans le niveau secondaire.

## Confort de l'habitat

Concernant l'habitat, il ressort que 52,4% des logements du milieu urbain sont construits en matériaux durables contre seulement 7,2% en milieu rural. Cette situation est pareille pour l'accès aux services de base comme l'eau dans la parcelle ou à l'intérieur du logement respectivement 32,5% et 1,1%.

Du point de vue éclairage, les résultats de l'enquête 1-2-3 évaluent le taux d'accès à l'électricité à 15 % en 2012. Ce taux était de 6% en 2005, ce qui montre une amélioration du taux d'accès à l'électricité de 9 points entre 2012 et 2005 au niveau national. Cette amélioration est plus marquée en milieu urbain, 40,1 % en 2012 contre 30 % en 2005.

En considérant comme eau potable, celle provenant des robinets, des sources aménagées, des puits protégés, des forages et des bornes fontaines, on constate que 50,2 % des ménages ont accès à l'eau potable au niveau national en 2012, ce taux était de 22% en 2005. Cette proportion cache néanmoins des fortes disparités 85,1 % des ménages urbains, contre 30,6 % en milieu rural en 2012 (en 2005:37% en milieu urbain contre 12% en milieu rural) ont accès à l'eau potable.

## Infrastructures communautaires

L'école primaire conventionnée est déclarée par 60% des ménages comme l'infrastructure communautaire la plus accessible, située en moyenne à moins d'un km du lieu de résidence. Au niveau de la santé, le poste de santé (77,3%), la pharmacie (59,1%) et le centre de santé (50,0%) sont cités comme les infrastructures les plus accessibles parce que situées à 30 minutes de marche ou moins.

Et selon la branche d'activité des ménages, on compte sur l'ensemble du territoire national 68,4 % des ménages agricoles exerçant principalement dans le secteur informel et 31,6 % des ménages non agricoles.

## Insertion sur le marché du travail

En RDC, sur la population de plus de 10 ans, les actifs (au sens du BIT, c'est-à-dire ceux qui travaillent ou sont au chômage) représentent 56% de la population, soit 28,8 millions d'individus. La répartition des actifs est en faveur des hommes, avec un taux d'activité de 58,8% contre 53,2% pour les femmes.

En 2012, on estime à 27 700 000 le nombre d'actifs occupés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant un emploi, 49,6 % d'entre eux sont des femmes.

Plus de 70 % (71,2 %) des actifs occupés sont employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services (24,4 %) et moins de 5 % (4,4 %) dans l'industrie. En milieu urbain, c'est le secteur tertiaire (commerce et services) qui prédomine, regroupant plus des deux tiers des emplois, mais 83 % à Kinshasa. Du point de vue secteur institutionnel, c'est l'ensemble de secteur informel (agricole et non agricole) qui occupe la première place: 88,6% des actifs occupés y sont employés au niveau national, variant de 62,7 % à Kinshasa à 94,8 % en milieu rural.

Le secteur agricole informel occupe 59,7% de la main d'œuvre. Le secteur informel non agricole regroupe 28,9 % des emplois et son taux de salariat est le plus faible des emplois non agricole avec 15,6 %. Plus d'un tiers des emplois informels non agricoles (38 %) se trouve dans le commerce et 22 % dans les services. Le secteur industriel y est présent avec 20 % des emplois. Les emplois du secteur formel ne représentent que 11,5 % de l'ensemble des emplois.

En milieu urbain, les indépendants non agricoles du secteur informel constituent la majorité des actifs pour toutes les tranches d'âge (40 %). Quant au travail dépendant informel non agricole, plus important que l'emploi formel chez les moins de 30 ans, il diminue régulièrement avec l'âge.

De façon générale, les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes (le revenu médian des femmes est de 15 000 francs congolais, celui des hommes est de 38 000 francs congolais) et ceux des ruraux nettement inférieurs à ceux des urbains (16 000 FC contre 49 387 FC).

C'est dans l'agriculture que les revenus monétaires sont les plus faibles (le revenu moyen est de 27 964 FC, le revenu médian de 15 000 FC). Les revenus tirés des services, du commerce et de la production industrielle sont respectivement de 43 623 FC, 47 384 FC et 54 228 FC.

Dans l'ensemble les ruraux travaillent moins longtemps que les urbains : la moitié d'entre eux travaille 30 heures ou moins par semaine quand la moitié des urbains travaille 43 heures ou plus. Dans l'ensemble de la RDC le temps de travail hebdomadaire médian est de 35 h pour les femmes et de 36 h pour les hommes, ces écarts étant plus marqués en milieu urbain (42h contre 45 h) qu'en milieu rural (30h contre 32 h). En milieu urbain, près de neuf emplois sur dix sont permanents. Mais, dans l'ensemble du pays, un emploi sur deux ne bénéficie d'aucun contrat écrit et/ ou ne possède pas de bulletin de paie.

En représentant plus de cinq ménages sur dix au niveau national (51,3%), le type de ménages privés informels agricoles est le plus important. Il est suivi des ménages informels non agricoles dont le poids est de 21,1 %, des ménages inactifs / chômeurs (12,5 %) puis des ménages publics (11,8 %). Les 3,5 % des ménages restants appartiennent à la catégorie ménages privés formels.

Le module Trajectoire et Perspectives se décompose en trois parties, permettant d'apprécier les corrélations intergénérationnelles qui ressortent de l'enquête, la trajectoire

professionnelle de l'individu ainsi que l'adéquation entre ses projets d'emploi et la réalité au moment de l'enquête.

En milieu rural, les enfants sont ainsi davantage agriculteurs que leurs pères : tandis que 74,4% des pères en milieu rural étaient agriculteurs, 84,2% de leur descendance active exerce dans ce secteur.

Ainsi plus précisément dans la capitale, 25,1 % des fils de cadres (supérieurs ou moyens) de plus de 30 ans sont eux-mêmes des cadres, mais les probabilités qu'un fils d'ouvrier ou d'employé non qualifié devienne cadre ne sont que de 12,9 % et de 4% respectivement. A l'inverse, 20,4 % des enfants de salariés non-qualifiés le sont restés, mais seulement 5 % des enfants de cadres le sont devenus.

De façon générale, l'inégalité d'accès au marché du travail est un phénomène urbain, les taux d'activité des hommes et des femmes en zone urbaine étant de 51% et de 37,5% respectivement. En milieu rural, le taux d'activité est de 64% pour hommes et femmes.

La population congolaise est jeune. L'âge moyen est de 21,7 ans, et les jeunes entre 10 et 24 ans représentent 44,1% de la population en âge de travailler. En termes de population active, ils représentent 18,5% des actifs. Le taux d'activité épouse les stades successifs de la vie, au fur et à mesure que les jeunes quittent le système scolaire pour s'intégrer dans la vie professionnelle.

Les inactifs de 10 ans et plus en République Démocratique du Congo sont environ 24 millions. L'inactivité est plus forte en milieu urbain, où plus d'une personne sur deux est inactive (53,1%). En milieu rural, ce taux est d'environ une personne sur trois (36,4%). La principale raison d'inactivité est la scolarité. En milieu rural, plus de 4 personnes sur 5 ont choisi le statut d'inactivité. En milieu urbain, le rapport est de 3 sur 4. Sur l'ensemble du pays, 21,3% des inactifs estiment ne pas avoir besoin de travailler, tandis que 26,8% ne sont pas en âge de travailler. Les 30,2% restant ont choisi de ne pas travailler pour d'autres raisons.

Le niveau théorique du chômage en RDC est un phénomène principalement urbain, touchant particulièrement les jeunes. Le taux de chômage au sens BIT est de 18,8 % à Kinshasa et 7,8 % dans les autres urbains hors Kinshasa. Mais, le taux de chômage au sens large est de 28,5 % à Kinshasa contre 14 % dans les autres milieux urbains.

En considérant les chômeurs au sens strict du BIT, on constate que 9 chômeurs sur 10 sont des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire des personnes au chômage depuis plus d'un an.

Si on considère comme « horaires normaux » la plage hebdomadaire comprise entre 35 et 48 heures, seule 37 % de la main-d'œuvre est concernée par ce sous-emploi qualifié de visible, 5,2 % des actifs en milieu urbain et 4 % en milieu rural travaillent moins de 35 heures par semaine et respectivement 8,1 % et 5,6 % moins de 45 heures par semaine, durée légale du travail en RDC. L'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut, elle aussi, être synonyme

de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par un revenu horaire anormalement faible. On qualifie de sous-emploi invisible cette forme de sous-emploi. On peut ainsi estimer le taux de sous-emploi invisible à 47 % de la main-d'œuvre pour l'ensemble du milieu urbain et à 71 % pour ceux du monde rural. En agrégeant les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible, sous-emploi invisible, on obtient un indicateur synthétique de sous-emploi, le sous-emploi global. Il concerne 56 % des actifs urbains (50 % à Kinshasa et 58 % dans les autres villes) et 73 % des actifs ruraux qui apparaissent alors en sous-emploi.

### Pauvreté et consommation des ménages

La deuxième partie porte sur la pauvreté et la consommation des ménages. Elle s'articule autour des trois chapitres à savoir : (i) la Pauvreté et condition de vie des ménages, (ii) Perception de la Pauvreté et (iii) Consommation des ménages et inégalités.

Contrairement au rapport de l'enquête 1-2-3 de 2005 qui n'a analysé que la pauvreté individuelle, celui de 2012 apporte une innovation en calculant les indicateurs de pauvreté au niveau des ménages.

Concernant la pauvreté et condition de vie des ménages, le seuil de pauvreté monétaire est la somme de deux seuils, à savoir le seuil de pauvreté alimentaire et le seuil de pauvreté non alimentaire. Le seuil de pauvreté alimentaire pour l'année 2012 est de 356 585,40 Francs pour le milieu urbain contre 260 481,50 FC pour le milieu rural. Le seuil de pauvreté non alimentaire quant à lui est évalué à 512 624,9 FC en milieu urbain et 318 767 FC en milieu rural. Le seuil de pauvreté monétaire, qui couvre le besoin essentiel d'un adulte aussi en alimentaire qu'en d'autres biens et services est évalué à 869210,30 Francs congolais par équivalent adulte pour le milieu urbain et 579248,50 FC pour le milieu rural.

Lorsque l'on considère l'Incidence globale, d'après les résultats de l'enquête, la pauvreté monétaire s'est améliorée entre 2005 et 2012 en République Démocratique du Congo. L'incidence de pauvreté (P0) a baissé presque de huit (8) points, passant de 71,34 à 63,40 % sur sept ans, la profondeur de la pauvreté (P1) passe quant à elle de 32,3% à 26,5%, soit 6 points en baisse, tandis que la sévérité de la pauvreté (P2) a également diminué de 4 points, passant de 18,5% à 14,5 % entre les deux périodes.

Selon le milieu de résidence, la pauvreté a baissé de 10,6 points en milieu rural, passant de 75,8% en 2005 à 65,2% en 2012. Tandis qu'en milieu urbain, elle est passée de 61,8% en 2005 à 60,4% en 2012, soit un recul de 1,4 points

Au niveau des provinces, il est observé une amélioration sensible du profil de la pauvreté en 2012 par rapport à 2005, à l'exception du Maniema et de deux Kasai. L'incidence de la pauvreté est la plus élevée dans les provinces du Kasai Oriental (78,6%), de l'Equateur (77, 3%), du Kasai occidental (74,9) et du Bandundu (74,6%), et où elle dépasse les 70%. A l'inverse cette incidence est la plus faible à Kinshasa (36,8 %) soit 2,1 fois inférieure à celui à celui du Kasai Oriental. Il y a

donc lieu de noter une persistance de la disparité du profil de pauvreté entre les provinces.

Il ressort de l'enquête que 56% des ménages dont le chef est un homme sont pauvres alors que l'on compte 49% des ménages pauvres parmi les ménages dont le chef est une femme. En milieu urbain 48,5% des ménages sont pauvres parmi les ménages dirigés par les femmes contre 51,5% des ménages dirigés par les hommes. En rural on compte 49,1% des ménages pauvres parmi ceux dirigés par les femmes contre 57,7% des ménages parmi ceux dirigés par les hommes..

Au niveau des provinces, la situation est similaire à celle observée dans l'ensemble du pays à l'exception des provinces du Nord Kivu, du Maniema et de la Province Orientale, qui sont des provinces les plus affectées par les conflits armés.

La majorité des pauvres (59,7%) se retrouve parmi les ménages dont le chef de famille a un niveau primaire alors qu'on en compte 25,9% des ménages pauvres parmi les ménages dont le chef est de niveau universitaire. Cette situation est similaire à celle de 2005.

La pauvreté monétaire frappe, comme en 2005, toutes les classes socioprofessionnelles sans distinction, mais elle est plus présente chez les travailleurs précaires (travailleurs pour compte propre et aides familiaux) et les manœuvres avec 67,3% à 72% des pauvres. Tandis que l'on compte 45% et 53,9% des pauvres chez les cadres et les employeurs qualifiés. La pauvreté de mauvaises conditions de vie retient 17 items qui portent pour l'essentiel sur le confort et l'état du logement des ménages (8) et les taux de possession de biens durables(7).

Pour isoler une proportion de ménages ayant les pires conditions de vie environ équivalente au taux de pauvreté monétaire, on fixe le seuil de pauvreté en conditions au fait d'avoir au moins 8 privations. De ce fait on obtient un taux de pauvreté en conditions de vie de 60,01% au niveau ménage et de 60,88% au niveau individu. Les provinces les plus touchées par la pauvreté en conditions de vie sont celle de Maniema (83,8%) suivi de celles des deux Kasai, de l'Equateur, du Bandundu et la Province Orientale. A l'opposé la province de Kinshasa est de loin la moins concernée par cette forme de pauvreté, seulement 6,25% des individus sont pauvres. Les autres provinces se situent aux alentours de la moyenne nationale.

L'incidence de la pauvreté des individus en conditions de vie est très élevée en milieu rural frôlant les 80% contre 31% en milieu urbain. Elle est par contre très faible à Kinshasa 6,25% comparé à l'ensemble des milieux urbains.

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté en conditions de vie est moins présente chez les ménages les plus éduqués. La pauvreté non monétaire au sein des groupes socioprofessionnels touche beaucoup plus les travailleurs indépendants (71,72%) et les aides familiaux (65,97%), suivie de patron (59%). Les Cadre, Employé qualifié et Manœuvre sont frappés à un peu plus de 40% en moyenne.

Le score de pauvreté « subjective » utilise 9 items recueillant l'opinion des individus sur les difficultés qu'ils rencontrent pour satisfaire certains besoins comme se nourrir, se vêtir, se loger ou se soigner. A ceci s'ajoutent leur jugement par rapport à l'évolution économique de leur ménage voir de leur communauté.

Les résultats de la pauvreté « subjective » ou de difficultés budgétaires montre que 44,09% estiment que la situation économique par rapport à l'an passé (2011) est pire ou mauvaise, 42,98% avoir baissé leurs achats, 77% estiment que les prix ont augmenté, 74,15% n'ont pas la possibilité d'épargner, 48,83 n'ont pas de moyen pour se nourrir et 55,62% pensent que le niveau de vie s'est dégradé.

Plus de 70% estime que la difficulté de satisfaire certains besoins fondamentaux est due soit à l'augmentation des prix des biens soit au manque de possibilité d'épargner. A l'inverse seulement 7,16% pense que cette situation est due au problème de paiement de loyer, et 16,25% au problème lié à la baisse de l'épargne.

Sur l'ensemble du pays, le taux de pauvreté « subjective » a été ainsi établi à 73%. L'écart entre le rural et l'urbain n'est pas aussi important, il est environ de 5%. Ce n'est qu'en comparant Kinshasa et le rural que cet écart est proche de 10%.

Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, il apparaît que l'incidence de la pauvreté « subjective » est plus faible pour les chefs ayant atteint le supérieur (60,9%) ou ayant suivi un programme non formel (59,35%).

L'analyse des résultats de l'enquête sur la pauvreté subjective selon la situation matrimoniale du chef de ménage montre que chez les mariés (es) polygames, les ménages en union libre et les veufs (ves) on a les incidences de la pauvreté « subjectives » les plus élevées entre 73 et 79%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 73,5%.

En rapport avec la perception ou l'opinion des ménages sur les conditions de vie, les ménages congolais, dans leur grande majorité, considèrent le travail comme principal moyen d'élimination de la pauvreté, car près de 66 % d'entre eux pensent que le manque travail constitue la première cause de la pauvreté dans le pays.

Le manque d'instruction a été épinglé également comme première cause de la pauvreté, par 5 % des ménages. La corruption et la mauvaise gestion qui gangrènent la société congolaise ne sont évoquées que par 4,1 % de ménages comme première cause de pauvreté.

Selon le milieu de résidence, en milieu rural, il n'y a que 59% des ménages à considérer que le manque de travail est la première cause de la pauvreté contre 77,2% en milieu urbain. Concernant la consommation des ménages, l'on note que la consommation monétarisée annuelle moyenne par ménage est de 1 680 054 Francs congolais (CDF) pour l'ensemble du pays. Elle est de 1 210 812 CDF pour les « ménages privés informels agricole» (les moins bien lotis) contre 3 113 781

CDF pour les « ménages privés formels », les mieux lotis. La consommation annuelle par tête est de 335 683 CDF. Elle atteint 603 266 CDF pour les « ménages privés formels » contre 249 971 CDF pour les « ménages informels agricoles ». Les « ménages privés formels » consomment en moyenne 12,9 % de plus que les « ménages retraités », mais leurs consommations respectives par tête montre un écart de 10,3 % en faveur des « ménages privés formels ». Cela s'explique par le fait que les « ménages privés formels » sont de plus grande taille.

La plus grande part du budget des ménages est allouée à l'alimentation. Les ménages consacrent une bonne partie de leurs budgets (66,4 %) au poste « Alimentation et boissons non alcoolisées ». Ce sont des ménages « informels agricoles» qui y consacrent la plus grande part (76,7 %) contre seulement 52,2 % pour les ménages « retraités ».

Après le poste « Alimentation et boissons non alcoolisées», on retrouve, mais de très loin, le poste « Logement, eau, électricité, gaz » avec 14,6 % de la consommation totale.

Sur l'ensemble de provinces, la moyenne annuelle de 1 680 050 CDF de consommation monétarisée des ménages cache de grandes disparités suivant les provinces(cfr tableau précédent). C'est Kinshasa qui enregistre le niveau de consommation monétarisée annuelle moyen par ménage le plus élevé par province, soit, 3 498 684 CDF contre 1 040 886 CDF pour le Kasai Oriental, dont le niveau de consommation est le plus bas.

Selon le milieu de résidence, les ménages ruraux sont les moins bien lotis. Les ménages ruraux consacrent la plus grande partie de leurs budgets à l'alimentation. En effet, avec 916873,6 CDF (76 %), les dépenses allouées à l'alimentation, absorbent la plus grande part de budget des ménages ruraux, alors que les ménages urbains des villes dépassent à peine la moitié de leur budget à ce poste (57,2 %). Les ménages semis urbains se trouvent dans une situation intermédiaire (65,9 %), à mi chemin entre les ménages urbains et les ménages ruraux.

Toutefois, le poste « Logement, eau, électricité, gaz » reste pour tous les milieux le second poste de dépenses, avec des parts relativement plus importantes pour les ménages urbains que pour les ménages des autres milieux.

Selon l'approche par les quantiles , 15,2% des « ménages publics » appartiennent au quartile le plus pauvre, et 35,9 % au quartile le plus riche. Inversement, 31,0% des ménages informels non agricoles viennent du quartile plus riche, alors que 17,3 % se recrutent parmi les plus pauvres.

La consommation moyenne par tête des 25 % des ménages plus pauvres (premier quartile) atteint 109524 CDF, tandis que celle des 25 % les plus riches est de 887420 CDF, soit un rapport de 1 à 8,1. Le rapport est de 7,4 lorsque l'on considère la consommation par unité de consommation. Ces inégalités se conservent, à des niveaux divers, quelque soit le poste de consommation considéré.

Sur le plan spatial, on constate que la distribution des rapports des niveaux moyens de consommation par tête entre les plus riches et les plus pauvres est assez homogène. En effet, ces rapports vont de 5,8 dans le Maniema à 10,4 dans la Province Orientale.

## Secteur informel

La deuxième phase sur le secteur informel de l'enquête 1-2-3 réalisée en 2012 a permis de dénombrier environ 3,4 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC. La ville de Kinshasa regroupe à elle seule 26,1% des UPI.

Un secteur informel prépondérant, dynamisé par les activités commerciales et par les femmes: le secteur informel occupe 88,6, % des actifs dans l'ensemble du pays, si les UPI se retrouvent dans pratiquement tous les secteurs, près de deux UPI sur trois sont dans le secteur du commerce et 62,9% d'entre elles sont dirigées par les femmes.

Des conditions d'exercice précaires : le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié (56,4%) des unités de production informelles des agglomérations congolaises fonctionnent sans local professionnel spécifique et 37,4% (31,2 % en 2005) exercent leur activité à domicile.

Un secteur informel atomisé et massivement constitué de micro unités : en effet, le secteur informel est caractérisé par une prépondérance des UPI de petite taille ; environ 82,3 % des UPI sont réduites à une seule personne. La taille moyenne des UPI est de 1,3 personne.

Une main-d'œuvre non protégée : Plus de 96 % des employés n'ont pas de contrats écrits.

Un taux de salarisation très faible au sein du secteur informel: en effet, moins de 7 actifs occupés sur 100 (6,9%) sont salariés

Durée hebdomadaire du travail et rémunérations : les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. En effet, les actifs occupés du secteur informel travaillent en moyenne 52,1 heures par semaine. Près de 37% d'actifs travaillent plus de 60 heures par semaine. La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 62.740,9 CDF (262.539 CDF dans les activités extractives). La rémunération horaire est de 547 CDF.

La moitié des emplois de l'informel occupés par des femmes : Plus de la moitié des emplois de l'informel (55%) sont occupés par des femmes. Elles sont plus représentées dans le secteur du commerce (64,2%).

Un quart d'actifs informels composé des jeunes (moins de 25 ans) : on les trouve surtout parmi les salariés, les apprentis et les aides familiaux.

Le capital, facteur déterminant de la fonction de production du secteur informel : Le montant moyen de capital par UPI

se situe à 152.728 CDF au niveau national. Cependant, une bonne partie d'UPI (22,7%) ne possèdent pas de capital pour l'exercice de leurs activités.

Dans une large majorité (58%), le capital du secteur informel urbain est constitué de biens achetés neufs. Mais une partie non négligeable du capital existant (27,3% du total) a été acquis d'occasion.

Le capital des UPI est constitué par ordre d'importance de terrain-local, de véhicule, de machines, d'outillage et de mobilier. Les équipements des UPI sont à concurrence de 73,7% de leur valeur la propriété des UPI ; la valeur des équipements loués ne représente que 14%.

Financement du capital dominé par l'épargne individuelle : L'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des unités de production informelles avec plus de 88,4 % de la valeur totale du capital.

Investissement individuel assez modeste: Près du tiers (31%) des UPI possédant un capital ont investi au cours de 12 derniers précédant l'enquête. Le montant moyen d'investissement par UPI est de 51.271 CDF. Un tiers des investissements était orienté vers le matériel roulant. En moyenne 10 % des UPI ont eu recours à un emprunt. Le montant moyen de l'emprunt est de 126.857 CDF.

Prépondérance du commerce dans les principaux agrégats du secteur informel : Le commerce est de loin la branche phare du secteur informel en RDC. Les UPI commerciales représentent 62,1% des UPI, dégagent 80,4% de chiffre d'affaires, 68,7% de la production de l'ensemble des activités informelles et 75,3% de la valeur ajoutée.

Dans l'ensemble urbain, les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 468.214 CDF, une production mensuelle de 236.362 CDF et une valeur ajoutée mensuelle de 146.096 CDF.

La répartition de cette valeur ajoutée aux facteurs de production est très inégalitaire : seulement 6% de la valeur ajoutée vont à la rémunération des salariés, 2,7% aux impôts sur la production. L'excédent brut d'exploitation (net des autres charges liées à la production non classées ailleurs), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin la plus importante, puisqu'il atteint en moyenne plus de 90%.

Le secteur informel a versé 29,5 milliards de CDF de rémunérations de salariés au cours du mois précédant l'enquête et a versé mensuellement en 2012, pour 13,2 milliards de CDF.

Un secteur informel bien intégré dans le tissu productif local mais s'appuyant surtout sur lui-même : en effet, le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial. L'approvisionnement auprès du secteur formel est tout à fait marginal en 2012, car il ne représente que 8 % des matières premières consommées.





**RAPPORT GLOBAL**

# Partie I : **Généralités**



# Chapitre I

## Caractéristiques du pays et présentation de l'enquête

### 1.1 Caractéristiques du pays

La République Démocratique du Congo est situé au coeur de l'Afrique où elle figure parmi les géants du continent, avec sa superficie de 2 344 799 Km<sup>2</sup>.

Elle partage 9.165 Km de frontière avec neuf pays voisins, à savoir :

- à l'Ouest : l'enclave de Cabinda et la République du Congo;
- à l'Est : l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie;
- au Nord : la République Centrafricaine et le Soudan ;
- au Sud : la Zambie et l'Angola.

#### 1.1.1 Relief et végétation

La République Démocratique du Congo comporte quatre régions géographiques :

- Une plaine côtière à l'Ouest ;
- Une cuvette centrale faite de plaines et de plateaux étagés. Sa végétation est caractérisée par une forêt dense (forêt équatoriale) ;
- Les plateaux au Nord, au Nord-Est et au Sud, où la végétation est constituée de savanes arborées et entrecoupées de galeries forestières ;
- Les massifs montagneux à l'Est, au Sud-est et à l'Ouest.

La RDC dispose d'une vaste étendue de sol arable très fertile, qui recouvre une superficie de plus de 130 millions d'hectares, dont 3% seulement sont jusque-là exploitée.

#### 1.1.2 Climat et hydrographie

La République Démocratique du Congo jouit d'une diversité des conditions climatiques et géologiques favorisant les possibilités d'une grande diversité des cultures.

En effet, on y trouve quatre climats, répartis comme suit :

- Le climat équatorial (Province Orientale, Equateur et les parties Nord du Maniema, du Bandundu et des deux Kasai) ;
- Le climat tropical humide (dans les parties Nord de la Province Orientale, de l'Equateur, du Bas Congo et les

parties centrales du Bandundu, des deux Kasai et du Nord Katanga) ;

- Le climat tropical à saison sèche prolongée (dans les parties Sud du Bandundu, des deux Kasai et du Katanga) ;
- Le climat littoral (à l'Ouest du Bas Congo).

Une telle variété des climats fait profiter à la République Démocratique du Congo des précipitations en quantités suffisantes et d'un large ensoleillement.

En outre le pays dispose d'un important réseau hydrographique avec notamment le fleuve Congo long de plus de 4 374 km et 2<sup>ème</sup> au monde en ce qui concerne son débit qui a permis de doter du puissant barrage hydroélectrique d'Inga.

Toutes ces conditions géographiques font qu'il est possible de réaliser 3 à 4 récoltes annuelles pour ce qui concerne les cultures vivrières

#### 1.1.3 Economie

La République Démocratique du Congo occupe une position stratégiquement favorable au développement des affaires. En effet si l'on s'ajoute à sa population, les populations des pays voisins, on arrive à un vaste marché dans cette partie du continent.

A la faveur de sa position au carrefour de l'Afrique, la RDC fait partie de plusieurs zones économiques sous-régionales, notamment la SADC, le COMESA, la CEEAC.

Au moment de la conception de l'enquête 1-2-3, la situation économique de la RDC était préoccupante. Le pays était confronté à l'insécurité, à la détérioration des infrastructures de base, spécialement celles de communication d'accès entraînant des sérieuses difficultés de circulation des biens et des personnes dans certaines zones du pays.

Il résulte de cette situation la non satisfaction des besoins fondamentaux de la population malgré des réformes vigoureuses qui ont été entreprises dans le secteur économique pour permettre la réduction de la pauvreté.

Les actions préconisées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont permis de :

- Consolider la sécurité et la paix ;
- Promouvoir la Bonne Gouvernance ;

- Relancer l'activité économique et la croissance ;
- Soutenir les secteurs sociaux ;
- Assurer la protection sociale ;
- Garantir la protection urbaine ;
- Promouvoir la dynamique communautaire.

## 2 Présentation de l'enquête

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est proposé de mettre sur pied un dispositif statistique de suivi et d'évaluation du programme de réduction de la pauvreté. A cet effet, plusieurs opérations statistiques se sont avérées nécessaires pour produire tous les indicateurs pertinents dont on a besoin. L'enquête 1-2-3 de 2012 s'inscrit dans ce cadre, elle est la deuxième enquête du genre après celle de 2005. Nous présentons ci-dessous les principaux éléments méthodologiques de cette enquête.

### 2.1 Objectifs principaux

L'objectif principal de cette enquête nationale 1-2-3 est de fournir des données de qualité au niveau national et provincial qui :

- concourent à une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages pour l'analyse de la pauvreté et la mesure des progrès réalisés pour la réduire, à une meilleure connaissance du secteur informel pour une meilleure lecture de l'économie du pays dans laquelle il occupe une grande place, et la comparaison avec l'enquête 1-2-3 de 2005;
- contribuent à l'analyse et le suivi du DSRP de nouvelle génération;
- améliorent les données de base pour l'élaboration des comptes nationaux;
- permettent de calculer les indicateurs de base pour l'élaboration de cadrage macroéconomique;
- permettent la rénovation de l'indice national de prix à la consommation et les indices provinciaux de prix, indicateurs nécessaires pour l'intégration régionale du pays dans la région du COMESA et de la SADC.

### 2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'E123 2011 sont les suivants:

- 1) déterminer un seuil de pauvreté monétaire qui servira à des comparaisons avec le DSRP I et pour les études futures ;
- 2) produire un profil de pauvreté du point de vue de la pauvreté monétaire, de la pauvreté en termes de conditions de vie des ménages, de la pauvreté des potentialités et de la pauvreté subjective ;
- 3) Etudier de façon approfondie la pauvreté en relation avec le marché du travail avec un accent particulier sur le secteur informel ;
- 4) réaliser des études sectorielles (santé, éducation, nutrition, secteur informel, etc.) ;
- 5) fournir un certain nombre d'indicateurs de suivi

des objectifs du millénaire pour le développement notamment :

- Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour et par personne,
- Indice d'écart de la pauvreté (profondeur de la pauvreté) ;
- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale,
- Taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans.

### 2.3 Domaine de l'étude

L'enquête de type 1-2-3 auprès de ménage s'est proposé de réaliser trois enquêtes intégrées. Il s'agit des enquêtes suivantes :

- Enquête emploi, phase-1
- Enquête sur le secteur informel, phase-2
- Enquête sur la consommation des ménages, phase-3

Plus précisément, la première phase de cette enquête porte sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activités des ménages (phase 1 : enquête emploi). La seconde phase consiste à réaliser une enquête spécifique auprès des chefs des unités informelles sur leurs conditions d'activité, leurs performances économiques, leur mode d'insertion dans le tissu productif et leurs perspectives (phase 2 : enquête sur secteur informel). La troisième phase est une enquête sur la consommation des ménages. Elle consiste à estimer le niveau de vie des ménages, à mesurer le poids respectif des secteurs formel et informel dans leurs consommations et analyser les déterminants du choix des différents lieux d'achat (phase 3 : enquête sur la consommation des ménages).

Le questionnaire de l'enquête 1-2-3 s'articule autour des 3 phases correspondant aux domaines d'études en fonction des objectifs retenus. Le contenu du questionnaire se présente ainsi comme suit :

#### 2.3.1 Le questionnaire de la phase I

Il comprend une fiche ménage, un questionnaire individuel pour chaque individu de cinq ans et plus et un questionnaire communautaire. La fiche ménage permet de collecter l'ensemble des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de tous les membres du ménage, sur les caractéristiques de l'habitat et du patrimoine ainsi que sur l'accès aux infrastructures de base, sur l'éducation et nouvelle technologie d'information et communication, sur la santé générale et la santé de reproduction.

Le questionnaire individuel est composé de sept modules permettant de caractériser la situation des individus par rapport au marché du travail :

- Le module « Emploi actuel » décompose la population en âge de travailler en trois catégories : actif occupé, chômeur, inactif.

- Le module « Activité principale » fournit les principales caractéristiques liées à l'emploi exercé : catégorie socioprofessionnelle, branche d'activité, ancienneté dans l'emploi, horaires, revenus, prestations sociales, mode d'embauche, etc.
- Le module « Activité secondaire » donne les mêmes informations pour le plus important des emplois exercés simultanément avec l'emploi principal, ainsi que le nombre total d'emplois secondaires et les branches correspondantes.
- Le module « Recherche d'un emploi » décrit pour les individus ayant un emploi et qui sont à la recherche d'un autre les raisons de cette recherche.
- Le module « Chômage » décrit pour les sans-emploi la durée, le type d'emploi recherché et le mode de recherche, les prétentions salariales, etc.
- Le module « Trajectoire et perspectives » décrit la situation du père de l'enquêté vis-à-vis de l'emploi lorsqu'il avait 15 ans, l'emploi antérieur occupé par l'enquêté, et son désir éventuel de changer d'emploi (raison, type d'emploi désiré).
- Le module « Revenu hors emploi » permet de saisir les revenus de l'individu en dehors de ses revenus d'activité.
- Le questionnaire communautaire traite de l'existence et de l'accès aux infrastructures de base au niveau de la communauté (quartier, village).

### 2.3.2 Le questionnaire de phase 2 comporte sept modules.

- Le module « Caractéristiques de l'établissement » décrit les conditions d'activités des UPI (branche, local, historique de l'UPI, etc.) et les raisons du non-enregistrement.
- Le module « Main d'œuvre » donne les caractéristiques individuelles de l'ensemble de ceux qui travaillent dans l'UPI (variables sociodémographiques, qualification, rémunérations, etc.).
- Le module « Production » liste l'ensemble des biens et services fournis par l'UPI, leur valeur et leur destination (public, formel / informel, commercial ou non, etc.).
- Le module « Dépenses et charges » énumère chaque type de dépenses pour une période variable, laissée au choix du chef d'entreprise, et en estime le montant et l'origine.
- Le module « Clients, fournisseurs et concurrents » identifie les caractéristiques de ces trois types de partenaires de l'UPI.
- Le module « Equipement, investissement et crédit » fournit la valeur, le mode et la date d'acquisition, l'origine et le financement de l'équipement et, pour les crédits, détaille les conditions (institution, échéance, taux, usage).
- Le module « Problèmes et perspectives » identifie les principaux problèmes rencontrés et les perspectives sous différents scénarios (accroissement de la demande,

obtention d'un crédit). Il décrit aussi les relations des UPI avec les institutions de crédit, de microcrédits et de sécurité sociale

### 2.3.3 Questionnaire de la phase III:

Il est composé de 22 modules :

- Module EL : Eligibilité aux carnets de comptes
- Module 10 : Personnes présentes dans le ménage pendant la période de l'enquête.
- Module 11 : Dépenses quotidiennes de biens ou de services pour la consommation du ménage.
- Module AL : Dépenses "importantes" ou "exceptionnelles" (régulières ou non) de céréales et autres produits alimentaires au cours des 12 derniers mois.
- Module FE : Dépenses effectuées à l'occasion des fêtes ou cérémonies au cours des 12 derniers mois.
- Module 12 : Dépenses d'habillement des membres du ménage au cours des 6 derniers mois.
- Module 13 : Dépenses de logement, d'eau, de combustibles et d'énergie au cours des 6 derniers mois.
- Module 14 : Dépenses d'équipement et d'entretien pour la maison au cours des 6 derniers mois.
- Module 15 : Dépenses de santé au cours des 6 derniers mois.
- Module 16 : Dépenses de transport au cours des 6 derniers mois.
- Module 17 : Dépenses de loisirs, spectacle et culture au cours des 12 derniers mois.
- Module 18 : Dépenses d'éducation au cours des 12 derniers mois.
- Module 19 : Dépenses d'hôtels, dans les cafés et les restaurants au cours des 6 derniers mois.
- Module 20 : Dépenses d'autres biens et services au cours des 6 derniers mois.
- Module 21 : Impôts et taxes payés au cours des 12 derniers mois.
- Module 22 : Dépenses de biens et services de construction au cours des 24 derniers mois.
- Module 23 : Cadeaux donnés ou reçus en espèces au cours des 6 derniers mois.
- Module 24 : Evolution de la consommation et Stratégie de lutte contre la pauvreté
- Module 25 : Patrimoine matériel et financier : épargne et capital social.
- Module 26 : Perception des conditions de vie.
- Module 27 : Equipements durable du ménage.
- Module 28 : Agriculture, Elevage, Pêche et Forêt

### 2.4 Plan d'analyse

L'E123/2012 devra servir à produire suffisamment de données de qualité pour la planification, l'évaluation et l'analyse

des politiques économiques et les programmes sociaux du Gouvernement et des partenaires au développement en RDC.

Les données serviront de base à des analyses et études sur :

- la description des caractéristiques de différents groupes socioéconomiques, par milieu de résidence, par provinces et districts sur: l'accès aux services sociaux de base, la participation aux programmes du gouvernement, l'incidence des taxes et des subsides sur la consommation, etc., ainsi que des analyses plus complexes telles que:
- la mesure de la pauvreté (profil, caractéristiques, déterminants, etc.) et de l'inégalité, et dans une moindre mesure de la malnutrition. Des simulations de l'effet de changements environnementaux (taxes, etc.) ou de politiques sur ces indicateurs pourront être menées ;
- l'analyse de l'emploi ; de l'éducation
- l'analyse de la santé, la démographie des ménages et leurs déterminants ;
- l'évaluation de l'impact des programmes et projets publics ;
- l'information ex-ante pour certains programmes et politiques (ex: taxation, subsides: alimentaire, carburant, électricité, etc.)
- l'analyse coût-bénéfice des programmes, etc.

Les utilisateurs potentiels de ces données sont: l'INS ; le Ministère du Plan (DEME, OCPI, etc.) ; les Ministères Sectoriels (DEPs) ; les Universités et les Instituts techniques et de recherche ; les donneurs et autres agences/centres de recherche internationaux.

- INS: il sera en charge de rapports d'ordre descriptif. Ces rapports permettront d'informer rapidement sur certaines statistiques clés :

- L'Enquête 1-2-3 2011: Volume 1 Rapport Global.
- L'Enquête 1-2-3 2011: Volume 2 Le Profil de Pauvreté et de l'Inégalité en RDC.
- L'Enquête 1-2-3 2011: Résultats de la Phase 1 : Démographie et Emploi.
- L'Enquête 1-2-3 2011: Résultats de la Phase 2 : Le Secteur Informel en RDC.
- L'Enquête 1-2-3 2011: Résultats de la Phase 3 : Dépenses et Consommation des Ménages Congolais.

- Les utilisateurs / DEPs : ils utiliseront les données de l'enquête pour des études économétriques plus poussées. Il s'agit entre autres de:
- L'analyse de la pauvreté et de l'inégalité et leurs déterminants ;
- L'analyse du secteur de l'emploi et ses déterminants;
- Les modélisations de la consommation et de ses déterminants (par exemple les élasticités-prix et revenus) ;

- Les déterminants du travail des enfants, des femmes et des seniors ;
- L'analyse des prix et de l'inflation et son impact sur la consommation ;
- Le travail non formel et l'entrepreneuriat non agricole;
- La simulation pour l'atteinte des objectifs du Gouvernement et DSRP ;
- Les thématiques sectorielles (santé, éducation, agriculture, etc.) ;
- Etc.

## 2.5 Champ de l'enquête et stratification de l'univers

### 2.5.1 Champ de l'enquête.

- L'enquête couvre tout le territoire national. Tous les ménages ordinaires résidant sur l'ensemble du territoire national sont concernés par cette enquête à l'exclusion des membres des ménages du corps diplomatique.
- Le ménage est à la fois, une unité de sondage et l'unité de collecte (ou d'observation).
- Les observations sur l'habitat, les équipements du logement, les dépenses indivisibles du ménage ont porté sur l'unité de collecte « ménage » tandis que les caractéristiques démographiques, les dépenses individuelles, les activités, les revenus etc. ont été collectées à partir de l'individu. Pour le secteur informel, l'unité statistique est l'Unité de Production Informelle (U.P.I). Pour les équipements communautaires, la collecte a été faite au niveau du site (quartier ou village).
- Les analyses porteront sur les communautés, les ménages, les individus et les branches d'activité.

Pour construire l'indicateur de niveau de vie, on prend la somme des dépenses de consommation finales (hormis les dépenses de biens durables), plus l'autoconsommation, l'autofourniture, le loyer imputé et les transferts en nature. Pour les biens durables, prendre en compte le taux de dépréciation qui est considérée comme partie consommée.

### 2.5.2 Stratification de l'univers.

Le territoire national est découpé en 26 strates, l'enquête a pu être réalisée indépendamment dans une quelconque de ces strates. Il s'agit des 26 nouvelles provinces du pays. Mais, l'ensemble du pays, le milieu urbain et le milieu rural sont aussi les trois grandes strates de l'univers de l'étude.

Les parties urbaines des provinces sont constituées des villes statutaires et des cités. Chaque ville statutaire, l'ensemble des cités et l'ensemble de territoires ruraux dans chaque province sont des sous strates de l'univers à sonder indépendamment.

### 2.5.3 Base de sondage

Pour résoudre le problème de l'obsolescence de la base de sondage, l'INS a utilisé comme base de sondage le recensement administratif de 2010, qui donnent un décompte

de la population à des niveaux administratifs suffisamment fins pour constituer une base de sondage sur laquelle les unités primaires de sondage ont été tirées.

L'INS a pu faire des enquêtes dans ces zones d'insécurité sans trop de problèmes et que ces zones sont aussi des zones sensibles pour lesquelles il a été extrêmement difficile de justifier leur mises à l'écart.

Pour l'enquête qui nous concerne, la base de sondage a consisté à une liste exhaustive de ménages sans omission ni double compte. Faute d'une liste d'unités aréolaires issue d'un recensement récent de la population, nous nous sommes contenté d'une liste des quartiers en milieu urbain et d'une liste des villages en milieu rural, considérées comme les plus petites unités aréolaires disponibles et repérables sur terrain. Or ces unités sont de tailles variables. En outre, les mouvements migratoires provoqués par des différents conflits ont occasionné l'extension des villes, et des cités avec l'apparition des nouveaux quartiers et la disparition de certains villages, ce qui a rendu difficile de proposer un plan de sondage opérationnel au stade initial. Il a été donc nécessaire de mener un certain nombre d'investigation sur terrain pour obtenir les informations récentes sur les effectifs des populations des quartiers et des secteurs qui constituent les unités primaires de sondage respectivement en milieux urbains et ruraux. Au stade final de sondage une liste des ménages a été obtenue par dénombrement des ménages dans les unités primaires (quartiers échantillons) ou secondaires de l'échantillon (villages échantillons) selon le cas.

### 2.5.4 Taille de l'échantillon

L'hypothèse à la base est que l'échantillon soit représentatif au niveau des districts actuels (futurs provinces) au nombre de 26, répartis de façon uniforme avec 1000 ménages par district et 2000 ménages pour la capitale, Kinshasa, soit au total 28000 ménages. Cet échantillon suivrait donc la même hypothèse de travail que celui de 2005. La décision de tirer des échantillons non proportionnels à la taille de la population des provinces, mais de fixer une taille suffisamment grande pour représenter chaque province de façon égale, était, à l'époque, guidée par l'absence d'une base de sondage suffisamment à jour (le dernier recensement de la population datant de 1984).

Etant donné l'exigence pour l'enquête de 2012 de fournir des indicateurs au niveau des districts et les difficultés à rassembler les fonds nécessaires pour exécuter l'enquête ; on s'est proposé de réduire la taille des échantillons au niveau des provinces en la fixant à la taille optimale pour obtenir des résultats fiables à ce niveau et qui ont été de 600 à 700 ménages.

Sur les 4 hypothèses de taille testées en relation avec le coût impliqué, deux ont été retenues. Il a été convenu aussi de sur-échantillonner la capitale Kinshasa (2100 ménages) et la deuxième ville du pays Lubumbashi (1000 ménages), ces

tailles ont été fixées quelle que soit l'hypothèse de répartition. Pour la Phase 2, au lieu d'utiliser la formule unique de 0.9 UPI par ménage pour sélectionner les entreprises ou activités informelles du ménage, on a pris la fréquence moyenne effective des UPI dans l'enquête de 2005, ce qui a donné un échantillon de 8727 UPI pour un échantillon basé sur la répartition à 700 ménages par district. En définitive, c'est l'échantillon de 700 ménages par district qui est retenu pour l'enquête de 2011-2012, ce qui entraîne un échantillon de 8727 UPI.

### 2.6 Plan d'échantillonnage

D'après la base de sondage du recensement administratif, il a donc été possible de :

- i) constituer trois grandes strates en plus de Kinshasa constituant une strate à elle seule. Ces strates ont compris les villes statutaires, les cités telles que définies par l'administration et les territoires ruraux (regroupés en secteurs);
- ii) constituer un échantillon aléatoire stratifié à plusieurs degrés où toutes les provinces ont été représentées, tous les districts, selon le milieu urbain (villes + cités) et rural;
- iii) sélectionner des quartiers en milieu urbain et des secteurs en milieu rural, unités primaires de sondage de l'enquête qui ont constitué un échantillon, proportionnel à la taille de la population;
- iv) découper les quartiers sélectionnés en segments plus petits( dans l'enquête de 2005 et 2012, tous les ménages des quartiers sélectionnés étaient dénombrés afin d'éviter d'introduire un troisième degré en milieu urbain);
- v) quartiers urbains et villages ont été tirés alors avec des probabilités égales (sans tenir compte de leur taille), mais les villages ont été tirés avec probabilités proportionnelles à la taille de la population car les informations ont été disponibles au stade final de l'élaboration de base de sondage ;
- vi) les ménages des unités tirées ont été dénombrés et sélectionnés en grappes de taille fixe (20-25 en milieu rural ; 12-15 en milieu urbain). Le tirage en milieu urbain a été donc indépendant du tirage en milieu rural vu que les fichiers de recensement administratifs ont été stratifiés selon la taille (grande ville, petites villes, secteurs)

Plus en détail, le plan de sondage proposé est le suivant :

- 1) Pour Kinshasa, le tirage a été effectué comme suit :

Au premier degré, on a procédé à un tirage de 54 quartiers à partir d'un fichier issu de l'harmonisation des différents fichiers des quartiers disponibles à l'INS (enquêtes123, enquête EDS, cartographie RGPH, recensement administratif). La base de sondage composé de différents quartiers de la ville de Kinshasa ont été classés dans 18 strates issues du croisement de 6 modalités pour le type de quartier (Quartiers résidentiels, cités, Quartiers planifiés, Extensions, Villages, Quartiers excentriques) et de 3 modalités pour la taille en

population des quartiers (au plus égal à 10 000 habitants, entre 10 001 et 20 000 habitants, plus de 20 000 habitants).

Un dénombrement exhaustif des ménages a été effectué dans l'ensemble des 54 quartiers tirés au premier degré ayant donné ainsi une base de sondage pour le tirage des ménages au second degré.

Au second degré, un échantillon de 2 160 ménages a été constitué par un tirage systématique de 40 ménages par quartier échantillonné à partir de la base de sondage évoquée ci-dessus. Ces 2160 ménages ont été enquêtés aussi bien en phase 1 qu'en phase 3.

En milieu urbain des provinces (villes et cités), hors Kinshasa et Lubumbashi, au premier degré, il a été tiré dans chaque province toutes les villes statutaires et deux cités, à probabilités proportionnelles à la taille de la population des cités. Douze quartiers de chacune de ces villes et Cinq quartiers de ces cités ont été tirés au second degré à probabilités proportionnelles à la taille en population des quartiers. Au troisième degré, un tirage systématique de 16 ménages à probabilités égales a été effectué dans chaque quartier échantillon en ville après avoir dénombré tous ses ménages et tirage systématique de 16 ménages dans chaque quartier de cité échantillonnée.

En milieu rural des provinces, on a tiré, au premier degré, cinq secteurs par district (ensemble de territoires ruraux) à probabilités proportionnelles à la taille en population des secteurs. Au deuxième degré, dans les secteurs échantillons, on a procédé au tirage de quatre villages à probabilités proportionnelles à la taille en population.

Ensuite, les ménages ont été dénombrés dans chaque village échantillon. Au troisième degré, il a été procédé au tirage systématique de 20 ménages à probabilités égales dans chaque village ainsi tiré et dénombré.

L'opération de dénombrement des ménages a pu se dérouler dans toutes les équipes d'enquête en moyenne en 4 jours par équipe, exécutée par l'équipe chargée de la collecte de la phase 1.

## 2.7 Organisation et déroulement de la collecte

L'organisation de la collecte a été précédé par la formation des superviseurs par l'équipe technique. Les superviseurs ont formé à leur tour les contrôleurs et les enquêteurs.

Dans l'optique de la taille de 700 ménages par district, la collecte a été donc organisée à partir des 9 centres provinciaux de l'INS et 2 autres centres gérés par le Ministère du Plan. Les enquêteurs ont été répartis en 262 équipes pour les phases 1 et 3 avec à leur tête un contrôleur, mais dans les districts financés par REDD, il a été prévu 27 équipes de 75 enquêteurs. Les contrôleurs ont du visiter régulièrement les enquêteurs afin de les aider, de contrôler la qualité de leur travail, de tirer les ménages, contrôler les questionnaires et les récupérer pour les envoyer vers les centres de saisie.

L'enquête a été organisée autour des 3 phases successives. Les entrevues ont été effectuées simultanément par les mêmes enquêteurs pendant une quarantaine de jours : 6 jours pour la phase 1 et 36 jours pour la phase 3.

La phase 2 a été exécutée par 113 équipes différentes ayant progressé sur le terrain à la suite des premières équipes pendant environ une trentaine de jours. La collecte de la phase 2 a été réalisée aussi bien en milieu urbain (villes et cités) qu'en milieu rural après avoir dressé une liste des UPI suite à la collecte de la phase 1. Les superviseurs se sont déplacés en véhicule de location à partir des centres de formation et ont été chargés de 3 équipes. Les enquêteurs se sont déplacés par les transports publics et sont restés dans leur zone jusqu'à la fin de leur tâche. Les contrôleurs ont visité les enquêteurs à l'aide d'un véhicule ou d'une moto de location. Les questionnaires ont rassemblés et vérifiés dans un premier temps, par les contrôleurs, par les superviseurs dans un deuxième temps et ont été ensuite acheminés vers les centres de saisie. Les cadres des agences provinciales ont été étroitement associés à la supervision et l'encadrement des équipes de terrain et de traitement.

Les estimations de la taille du personnel de terrain ont été basées sur une moyenne de 3 questionnaires/jour-enquêteur. Pour les phases 1 et 2, la collecte se fait à passage unique dans un ménage ou dans chaque unité de production informelle (U.P.I.).

Pour la phase 3 (consommation des ménages), la méthode de collecte utilisée consiste à disposer d'une nomenclature détaillée des produits et services (nomenclature COICOP), à relever les acquisitions et les dépenses quotidiennes (alimentaires et non alimentaires) du ménage pendant 15 jours et de relever ensuite les acquisitions et les dépenses non alimentaires d'une manière rétrospective. Pour les biens durables, on a pris en compte le taux de dépréciation qui est considérée comme la partie consommée. D'autres modules spécifiques tels que les acquisitions et les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies (mariage, baptême, funérailles,...) ont complété les relevés des dépenses et acquisitions. Ont fait également partie de la phase 3, des modules spéciaux sur l'agriculture, le patrimoine ménager et l'épargne, la pauvreté subjective, les biens durables et les prix aux producteurs.

## 4.8 Saisie et traitement des données

L'expérience accumulée aux cours des enquêtes 1-2-3 de 2005, EDS et MCS3 a été mise à profit pour le traitement l'enquête 123 de 2012.

La double-saisie a permis de réduire les problèmes de saisie rencontrés en 2005, sans pour autant éliminer les problèmes venant de la structure du questionnaire (difficile à saisir) ni toutes les erreurs des enquêteurs. On a pu réduire les erreurs provenant de la structuration du questionnaire par l'organisation même de la saisie. Avant la saisie des données, une équipe de vérification a été constituée pour le contrôle manuel de tous les questionnaires. Les vérificateurs ont été recrutés parmi les anciens meilleurs enquêteurs. Cette

vérification a du permettre de rendre lisible les questionnaires et de corriger une bonne partie d'erreurs de structure des questionnaires , notamment la cohérence. Au moins 20 personnes ont fait partie de cette équipe.

Pour la saisie des données, 120 agents expérimentés ont été recrutés pour ce travail. Les agents de saisie ont été encadrés par les contrôleurs et les informaticiens permanents. Le travail a été réalisé en double saisie, en deux équipes dans chacun de deux centres de saisie, à savoir Kinshasa et Lubumbashi. Le logiciel utilisé pour la saisie est le CSPro.

La durée totale de traitement des données est estimée à 5 mois de saisie et 2 mois d'apurement des données.

Indicateurs de qualité des données

La qualité des données peut être appréciée à partir de certains indicateurs : taux d'absence des enquêtés, taux de non-réponse, etc.

Pour les 22 276 ménages sélectionnés, 22 052 ont été identifiés et étaient présents au moment de l'enquête. Parmi ces 22 052 ménages, 21 454 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 97,3 %. À l'intérieur des 21 454 ménages enquêtés, 90 240 personnes de 5 ans et plus ont été identifiées comme étant éligibles pour l'enquête individuelle et pour 88 600 d'entre elles, l'enquête a pu être menée avec succès. Le taux de réponse s'établit donc à 98,2 % pour les interviews auprès des personnes de 5 ans et plus.

Selon la méthodologie de la collecte, les relevés des dépenses durent 15 jours dans chaque ménage avec six passages au total ; à chaque passage, l'enquêteur relève les dépenses et les acquisitions des trois derniers jours à l'aide des carnets de compte tenus par certains membres du ménage et des compléments d'informations obtenus par interviews. Le nombre de jours de relevés quotidiens des dépenses a été pris en compte pour retenir les ménages du fichier d'analyse. Ainsi 447 ménages n'ayant rempli aucun jour de relevés quotidiens ont été systématiquement supprimés de la base d'analyse. Pour les ménages ayant rempli moins de 7 jours de relevés quotidiens avec comme résultat de l'interview « Partiellement rempli » ont été aussi supprimés de la base d'analyse. Au total, 822 ménages ont été supprimés des fichiers d'analyse.

## 2.8 Budget de l'enquête 1-2-3

Le budget de l'enquête 1-2-3 a été estimé à 5.9 millions USD ; Ce coût couvre les grands postes de dépense suivants: Coordination centrale (formation des formateurs, équipement et fournitures, consultants locaux, supervision, réunions et frais administratifs) pour un montant de 1 037 310 USD; Fournitures impression et communication pour 1 113 993 USD; Assistance technique pour 127 950 USD; Collecte des données pour 3 479 020 USD; Saisie et traitement des résultats pour 94 275 USD ; Imprévus pour 58 525 USD. Ce budget n'a pas compris l'ensemble des formations qui ont organisées autour de l'Enquête 1-2-3/ 2011-2012, mais les

fonds ont disponibles grâce à un don spécifique exécuté par la Banque mondiale. Ce budget ne comprend pas non plus les frais de gestion par l'agence d'exécution. Le tableau suivant donne le coût estimé selon la le district la source de financement.

Budget de collecte par province et les dépenses communes de l'enquête ( non compris les estimations des frais de gestion des agences d'exécution)

N°	Budget de la collecte par province	Montant en USD	Sources de financement
1	Kinshasa	248 431	PARRSA
2	Bas-Congo	129 628	PARRSA
3	Kwilu	131 729	PNUD(Belgique)
4	Kwango	126 239	PNUD(Belgique)
5	Maindombe	126 238	PNUD(Belgique)
6	Haut Katanga	248 520	PNUD(Belgique)
7	Haut Lomami	120 644	PNUD(Belgique)
8	Lualaba	120 644	PNUD(Belgique)
9	Tanganika	120 644	PNUD(Belgique)
10	Kasai Oriental	131 699	PROMINES
11	Sankuru	126 239	PROMINES
12	Lomami	126 239	PROMINES
13	Kasai Central	146 194	PNUD(Belgique)
14	Kasai	140 734	PNUD(Belgique)
15	Nord Ubangi	123 664	PNUD(Belgique)
16	Sud Ubangi	123 664	PNUD(Belgique)
17	Mongala	123 664	PNUD(Belgique)
18	Equateur	129 154	PNUD(Belgique)
19	Tshuapa	123 664	PNUD(Belgique)
20	Nord Kivu	127 844	PNUD(Belgique)
21	Sud Kivu	126 654	PNUD(Belgique)
22	Maniema	131 384	PROMINES
23	Tshopo	128 649	REDD
24	Ituri	123 189	REDD
25	Haut Uélé	123 189	REDD
26	Bas Uélé	123 189	REDD
<b>Sous total de la collecte</b>		<b>3 551 720</b>	
<b>Dépenses communes</b>		<b>2 359 353</b>	
<b>Total</b>		<b>5 911 073</b>	



# Chapitre II

## Situation sociodémographique

La République Démocratique du Congo est engagée dans un processus de démocratisation participative et dans un vaste programme de modernisation et de l'objectif de l'atteinte de l'émergence d'ici à l'horizon 2030. Au travers de l'Enquête 1-2-3 qui étudie les conditions économiques et sociales de la population congolaise, les données sur les caractéristiques des ménages et des populations sont nécessaires pour l'estimation du niveau de pauvreté des ménages et des individus. Elles doivent porter sur plusieurs caractéristiques au niveau quantitatif et qualitatif disponibles. Elles devraient être disponibles par sexe, par province et milieu de résidence.

Ces données permettront d'apprécier les ressources humaines disponibles pour mener à bien les programmes relatifs à l'émergence que s'est fixé la RDC. L'analyse qui suit sera essentiellement descriptive et abordera tous les traits décrivant habituellement la physionomie démographique d'une population à partir des tableaux et graphiques produits à partir des données de l'Enquête 1-2-3. Quelques comparaisons à faire par rapport aux indicateurs de 2005 permettent d'apprécier la variation dans l'espace et dans le temps des des indicateurs essentiels dans l'explication des trois phases de cette enquête : Emploi (phase1), Secteur informel (phase2) Consommation des ménages (phase3).

Pour rendre compte de la pauvreté des ménages et de la population, ce chapitre procède par une présentation des caractéristiques des ménages et des membres constitutifs notamment le chef de ménage. Plusieurs aspects sont abordés, à savoir la taille et la composition des ménages, la structure de la population par âge et sexe, le statut migratoire, la fréquentation scolaire et l'alphabétisation des adultes. Les données sur les équipements des ménages et les infrastructures communautaires caractérisent le cadre de vie et les conditions sociales des populations congolaises.

### 2.1. Structure et caractéristiques de la population

En l'absence de recensement récent de la population (le dernier date de 1984, et le prochain est en préparation), et d'extrême mobilité due aux conflits, il est extrêmement hasardeux de présenter des chiffres absolus de population. Nous nous en abstenons donc, pour nous concentrer et commenter les principales structures démographiques.

La répartition spatiale de la population montre que la RDC est encore un pays majoritairement rural. 61,2% des habitants résident dans les campagnes (Tableau 2.1). Kinshasa regroupe 11,7% de la population, et le reste du milieu urbain (les autres villes et cités) 27,1%. La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des pays en développement, avec une prépondérance massive des jeunes, comme le montre la pyramide des âges (Graphique 2.1). L'âge moyen est de 21,6 ans, et la moitié de la population a 16 ans ou moins. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent seulement 4,4 % de la population totale. Globalement, les femmes sont très légèrement majoritaires (50,8%).

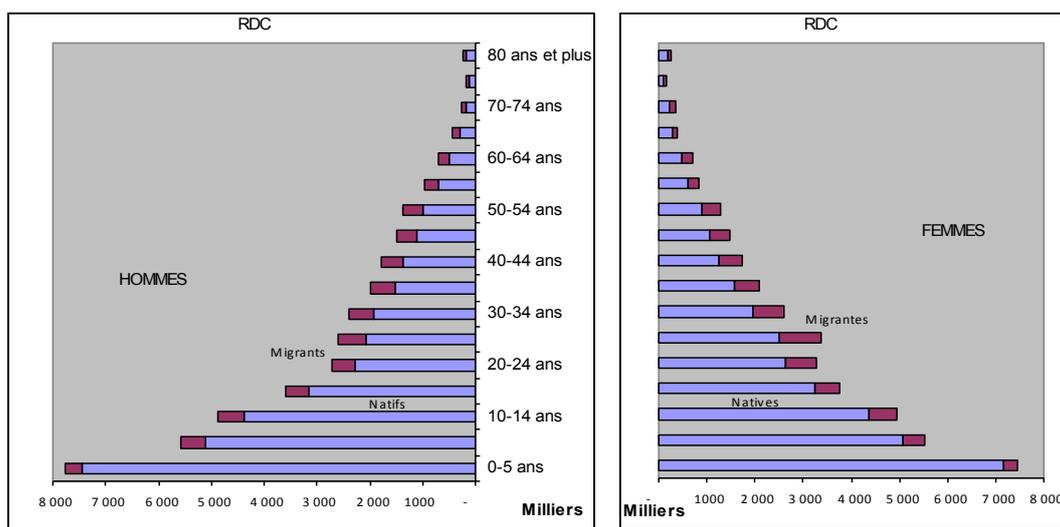
Si les principales caractéristiques démographiques sont similaires dans tous les milieux de résidence, Kinshasa se distingue par une population relativement plus âgée (l'âge médian y est de 21 ans), avec une prépondérance des classes d'âge actif : 58,2% des Kinnois ont entre 15 et 59 ans. C'est également à Kinshasa que la proportion de femmes est la plus élevée (52,6%) et la part des migrants la plus faible. Les différences sont cependant peu marquées pour la migration ( voir tableau 2.4).

**Tableau I.2.1** Caractéristiques démographiques de la population par milieu de résidence.

	Kinshasa	Autre Urbain	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
Population ( % )	11,7	27,1	38,8	61,2	100
Structure par âge ( % )					
- de 0-14 ans	36,3	45,3	42,6	47,6	45,7
- de 15-59 ans	58,2	50,6	52,9	47,7	49,7
- de 60 ans et plus	5,3	3,9	4,3	4,5	4,4
Total	100	100	100	100	100
Age moyen	24,7	21,3	22,3	21,3	21,6
Age median	21	17	18	16	16
Femmes ( % )	52,6	50,6	51,2	50,6	50,8

Source : Enquête 1-2-3 Nationale, 2012, INS, RDC.

**Graphique 2.1 : Pyramide des âges selon le statut migratoire**



## 2.2. Composition des ménages

On dénombre plus de 15 millions de ménages en RDC dont 11,7% vivent à Kinshasa et 37,6% sont urbains (Tableau 2.2). La taille moyenne des ménages est de 5 personnes. A la différence de la plupart des pays d’Afrique sub-saharienne, les ménages ruraux sont de plus petite taille que les ménages urbains (4,7 vs 5,4). Cette taille moyenne cache de fortes disparités. Ainsi, 7,5% des ménages sont composés d’un seul membre et près d’un tiers (30,8%) comptent trois personnes ou moins. A l’autre extrémité, 5,4% des ménages regroupent dix personnes et plus, et près d’un quart (24,3%)

sept personnes et plus. C’est à Kinshasa que la proportion de ménages de dix personnes et plus est la plus élevée : elle y est deux fois supérieure à celle observée en milieu rural (8,2% contre 4,1%).

La capitale se distingue également par la plus forte proportion de ménages dont le chef est une femme, avec plus d’un quart des ménages (25,6%). Cette part est cependant loin d’être négligeable ailleurs. Si elle tend à décroître avec le taux d’urbanisation, elle représente tout de même 18,9% en milieu rural. A l’échelle nationale, environ un ménage sur cinq (19,8%) est dirigé par une femme.

**Tableau I.2.2 : Structure et type de ménages selon le milieu de résidence**

	Kinshasa	Autre Urbain	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
Nombre de ménages	1 789 100	3 947 300	5 736 300	10 209 800	15 258 700
Ménages (%)	11,7	25,9	37,6	66,9	100
Structure par taille :					
- 1 personne	6,3	5,6	5,8	8,4	7,5
- 2-3 personnes	21,8	19,1	20,0	25,3	23,3
- 4-6 personnes	44,7	45,1	45,0	44,8	44,9
- 7-9 personnes	18,9	22,5	21,4	17,5	18,9
- 10 personnes et plus	8,2	7,7	7,9	4,1	5,4
Total	100	100	100	100	100
<b>Taille moyenne des ménages</b>	<b>5,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	<b>4,7</b>	<b>5,0</b>
<b>Femmes chefs de ménages (%)</b>	<b>25,6</b>	<b>19,5</b>	<b>21,4</b>	<b>18,9</b>	<b>19,8</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

Une typologie simple de la composition des ménages montre que le modèle de la famille nucléaire est majoritaire, même s’il ne constitue pas encore une véritable norme (Tableau 2.3). Ainsi, un ménage sur deux est constitué d’un couple avec un ou plusieurs enfants (50,7%). Si l’on y ajoute les couples sans enfant (5,3%), les personnes vivant seules (7,5%), et les familles nucléaires monoparentales (9,6%), la proportion

de ménages nucléaires (à un seul noyau) monte à 73,1%. Ce résultat est un indicateur d’une certaine forme de spécificité congolaise, notamment en regard de ce que l’on peut observer dans d’autres pays d’Afrique sub-saharienne. Il n’en reste pas moins que les familles élargies représentent encore plus d’un quart des ménages (26,9%), dont une proportion faible mais non négligeable de ménages monoparentaux (5,5%).

**Tableaux I.2.3.** Type de ménages suivant le sexe et le milieu de résidence

	Unipersonnel	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Nucléaire monoparental	Monoparental élargi	Élargi	Total
<b>Kinshasa</b>							
<b>Hommes</b>	5,8	5,3	51,2	2,9	2,2	32,7	100
<b>Femmes</b>	9,3	0,0	1,2	26,6	44,6	18,3	100
<b>Ensemble</b>	6,7	3,9	38,4	9,0	13,1	29,0	100
<b>Autre urbain</b>							
<b>Hommes</b>	4,4	4,1	57,5	1,5	1,6	30,8	100
<b>Femmes</b>	10,4	0,2	1,6	40,3	33,4	14,2	100
<b>Ensemble</b>	5,6	3,4	46,6	9,1	7,8	27,6	100
<b>Milieu urbain</b>							
<b>Hommes</b>	4,8	4,5	55,6	1,9	1,8	31,4	100
<b>Femmes</b>	10,0	0,1	1,4	35,2	37,6	15,7	100
<b>Ensemble</b>	5,9	3,5	44,0	9,0	9,4	28,0	100
<b>Milieu rural</b>							
<b>Hommes</b>	5,5	7,6	66,0	1,7	1,8	18,5	100
<b>Femmes</b>	20,7	0,8	4,6	45,1	37,6	14,3	100
<b>Ensemble</b>	8,4	6,3	54,5	9,9	9,4	17,7	100
<b>RDC</b>							
<b>Hommes</b>	5,3	6,5	62,4	1,8	1,1	23,0	100
<b>Femmes</b>	16,5	0,6	3,4	41,2	23,5	14,9	100
<b>Ensemble</b>	7,5	5,3	50,7	9,6	5,5	21,4	100

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

**Note :** Les ménages élargis monoparentaux comptent des membres autres que le chef (conjoint(e) exclu(e)), ou ses enfants. Les ménages élargis comptent des membres autres que le chef, le(s) conjoint(s) ou leurs enfants. La présence de domestiques n'est pas prise en compte dans cette typologie.

Paradoxalement mais en conformité avec les résultats précédents sur la plus grande taille des ménages à Kinshasa, c'est également dans la capitale que les ménages élargis sont les plus fréquents (42,1%), proportion qui décroît en raison inverse de l'urbanisation pour atteindre 21% en milieu rural. Plus inquiétant, Kinshasa est aussi la ville qui compte le plus de ménages monoparentaux (22,1%), soit près du double de ce qui peut être observé dans les campagnes (13,2%). On en compte 15,1% au niveau national. Classiquement, le sexe du chef de ménage est la variable qui conditionne le plus la composition du ménage. Beaucoup plus souvent de type élargi (38,4% pour les femmes contre 24,1% pour les hommes), les ménages ayant à leur tête une femme sont massivement monoparentaux (64,7%), contre seulement 2,9% lorsqu'ils sont dirigés par un homme. Le milieu urbain est non seulement celui où les ménages dirigés par une femme sont les plus nombreux, mais également celui où ces derniers sont dans la situation de plus grande précarité (monoparentaux) et les plus complexes (élargis).

### 2.3. Migration

Le phénomène migratoire semble limité au regard de l'histoire tourmentée du pays et des déplacements de

population engendrés par les conflits. Au niveau national, moins d'un habitant sur cinq (18,4%) n'a pas toujours vécu dans la localité où il réside actuellement (Tableau 2.4). Le taux d'immigration ne varie pas selon le milieu (urbain ou rural). Seule la capitale se distingue avec une proportion de migrants plus faible que la moyenne (14,8%). Les femmes sont légèrement plus souvent des migrantes (19,4% contre 17,3% pour les hommes), la différence n'étant significative que dans le milieu rural.

L'origine des immigrants se répartit à parité entre milieux urbain et rural, avec respectivement 47,9% et 50,8%. La part des migrants en provenance de l'étranger est tout à fait marginale puisque ces derniers ne représentent qu'1,3% des migrants. A la campagne, les immigrants sont eux-mêmes majoritairement issus des campagnes (62,5%). Inversement, en ville environ deux tiers (66,4%) des immigrants étaient déjà des urbains avant de migrer. C'est à Kinshasa que la proportion d'immigrants urbains est la plus élevée avec 76,9%. Tout se passe comme si les migrations internes se passaient par étapes successives : des zones urbaines vers les villes secondaires, et de ces dernières vers la capitale.

**Tableau I.2.4 : Taux d'immigration et origine géographique des migrants par milieu de résidence**

	Kinshasa	Autre Urbain	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
<b>Taux d'immigration</b>	<b>14,8</b>	<b>20,3</b>	<b>18,6</b>	<b>18,2</b>	<b>18,4</b>
Homme	15,7	20,2	18,9	16,3	17,3
Femme	14,0	20,4	18,4	20,0	19,4
<b>Origine des migrants</b>					
Chefs lieux de province	26,1	19,2	20,8	8,4	13,3
Autres villes	50,8	44,0	45,6	27,6	34,6
Village	22,0	35,9	32,6	62,5	50,8
Etranger	1,0	0,9	1,0	1,5	1,3
<b>Raison de la migration</b>					
Suivre/rejoindre sa famille	47,2	43,2	44,2	49,3	47,3
Poursuivre des études	18,8	13,7	14,9	2,9	7,6
Trouver un emploi	10,3	10,1	10,1	8,2	8,9
Déplacé de guerre	2,1	7,2	6,0	8,5	7,5
Autres	21,6	25,8	24,8	31,2	28,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

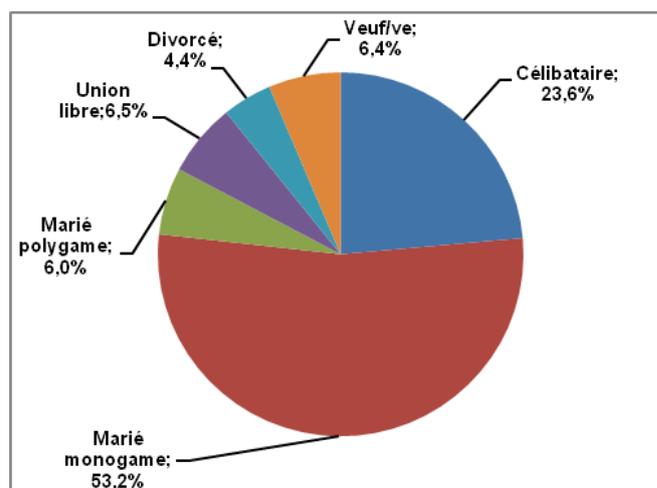
Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

La migration est avant tout motivée par la nécessité ou l'envie de suivre ou rejoindre sa famille. Cette raison est invoquée par près de la moitié (47,3%) des migrants, et ce quel que soit le milieu de résidence actuel. On migre également pour poursuivre des études (7,6%) ou chercher un emploi (8,9%). La migration peut également être forcée, puisque 7,5% des migrants ont dû se déplacer à cause de conflits. Ces migrations provoquées par la guerre sont plus courantes à la campagne qu'en ville, et c'est même un motif marginal chez les immigrants de Kinshasa (2,1%). A contrario, Kinshasa enregistre la plus forte proportion de ceux qui sont venus poursuivre des études, pour profiter des institutions scolaires concentrées dans la capitale. Quant aux migrations économiques, elles varient peu en fonction du milieu de destination : si 10,3% des immigrants de Kinshasa y sont venus pour trouver un emploi, c'est également le cas de 8,2% des immigrants des campagnes.

## 2.4. Situation matrimoniale

L'examen de l'état matrimonial des membres des ménages âgés de 18 ans et plus à travers le graphique 2.2 ci-dessous indique qu'un peu plus de la moitié de la population concernée est mariée monogame (53,2%). Près d'une personne majeure sur quatre, soit 23,6% est célibataire. Les autres statuts matrimoniaux sont moins représentés et n'atteignent pas 10%.

**Graphique 2.2** Répartition de la population de 18 ans et plus par situation matrimoniale selon la province



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

On compte 17% des célibataires en milieu rural contre 33,2% en milieu urbain, soit près du double. Cette différence se justifie grâce à un taux de mariage monogamique élevé, soit 57% en milieu rural contre 47,7% en milieu rural. Aussi, la proportion des mariages polygamiques en milieu rural (8,2%) est au-dessus de la moyenne nationale (6,0%) tandis qu'en milieu urbain, cette proportion est faible, soit 2,8%. Le tableau 2.5 donne en détails les différentes situations matrimoniales après le célibat d'une province à l'autre et d'un milieu de résidence à l'autre. Par ordre, Kinshasa et la province du Bas-Congo présentent des proportions faibles de mariage monogamique, soit respectivement 37,2% et 42,1% de l'ensemble de la population de 18 ans et plus. Dans ces deux provinces, le taux de célibat est le plus élevé ; il est estimé à 41,6% et 25,3% respectivement. Cette situation est contraire dans le reste des provinces. C'est dans le Katanga, le

Bandundu ainsi que les deux provinces du Kasai Occidental et Kasai Oriental que la proportion des mariages monogamiques

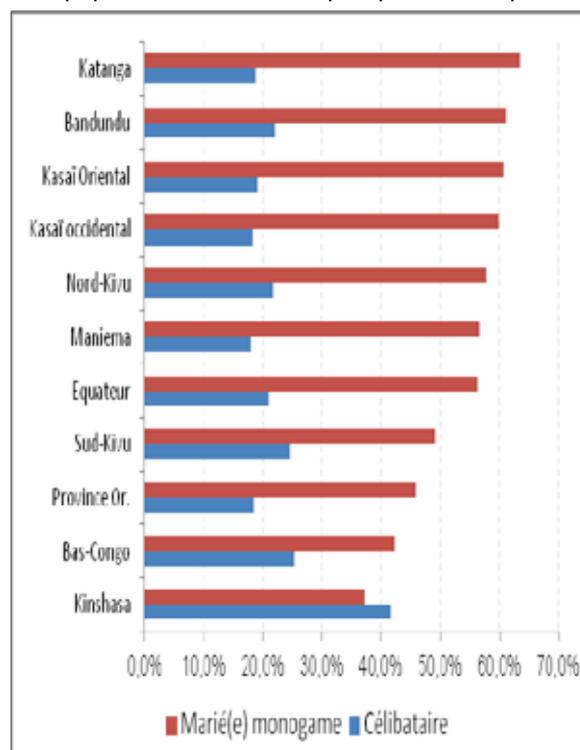
est le plus élevé de la RDC, soit environ un majeur sur cinq qui est célibataire.

**Tableau I.2.5** Répartition de la population des ménages par situation matrimoniale selon la province et milieu de résidence

Province	Célibataire	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Union libre	Divorcée	Veuf / veuve	Total
Kinshasa	41,6%	37,2%	1,1%	8,3%	4,8%	7,1%	100,0%
Bandundu	22,1%	61,1%	4,5%	3,6%	3,3%	5,4%	100,0%
Bas-Congo	25,3%	42,1%	2,8%	16,0%	4,8%	9,0%	100,0%
Katanga	18,9%	63,4%	6,2%	1,3%	4,6%	5,6%	100,0%
Kasai Oriental	19,1%	60,7%	10,3%	0,3%	2,9%	6,7%	100,0%
Kasai occidental	18,3%	59,8%	10,6%	1,3%	3,1%	7,0%	100,0%
Equateur	20,9%	56,3%	8,6%	4,9%	4,1%	5,2%	100,0%
Nord-Kivu	21,8%	57,8%	2,4%	7,8%	3,9%	6,3%	100,0%
Sud-Kivu	24,6%	49,0%	7,9%	9,6%	4,1%	4,8%	100,0%
Maniema	18,0%	56,6%	16,1%	0,7%	3,1%	5,5%	100,0%
Province Orientale	18,5%	45,8%	5,1%	15,4%	7,5%	7,7%	100,0%
Milieu de Résidence							
Ville	34,6%	46,9%	2,3%	5,7%	4,5%	6,1%	100,0%
Cité	25,6%	51,8%	5,4%	6,0%	4,9%	6,2%	100,0%
Urbain	33,2%	47,7%	2,8%	5,7%	4,5%	6,1%	100,0%
Rural	17,0%	57,0%	8,2%	7,0%	4,3%	6,5%	100,0%
RDC	23,6%	53,2%	6,0%	6,5%	4,4%	6,4%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

**Graphique I.2.3** : Proportion des célibataires et des mariés monogamiques de la population de 18 ans et plus par selon la province



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.



# Chapitre III Scolarité

## 3.1. Fréquentation scolaire

Sur l'ensemble de la population, 62,7 % des personnes ont déjà fait des études. Cette proportion atteint 80,2 % chez les 6 ans et plus (âge théorique d'entrée à l'école primaire ; Tableau 3.1). Une des conséquences de cette forte proportion de ceux qui sont passés par l'école est un taux d'alphabétisation (savoir lire et écrire) relativement élevé (73,1%). Néanmoins, ce diagnostic positif doit être nuancé. D'une part, le nombre moyen d'années d'études réussies est inférieur à sept (6,5ans). D'autre part, le taux net de scolarisation primaire est de 68,6 %, laissant supposer des entrées tardives et des redoublements massifs. Quant au taux net de scolarisation au secondaire, il concerne à peine plus qu'un tiers de la classe d'âge 12-17 ans (36,7%).

Sur tous les indicateurs de scolarité, les urbains sont systématiquement mieux lotis que les ruraux, et ce d'autant plus qu'on avance dans le cycle d'étude. Ainsi par exemple, l'écart de taux net de scolarisation primaire est de 16 points à l'avantage des citadins (78,8% vs 62,7%), mais il varie du simple au double au secondaire (50,8% vs 26,6%). La différence dans le nombre moyen d'années d'étude, un indicateur qui donne une mesure du stock de capital humain, résume bien le désavantage des zones rurales, avec 4,8 ans

contre 8,9 ans en milieu urbain (population de 15 ans et plus). Dans l'ensemble, les habitants de Kinshasa bénéficiant davantage des infrastructures scolaires sont, comme on pouvait s'y attendre les plus éduqués. Mais la différence avec le reste du milieu urbain n'est pas très nette, au moins au niveau primaire.

Pour les cinq indicateurs retenus dans le tableau 3.1, le niveau scolaire des femmes est inférieur à celui des hommes. Mais ce résultat est surtout dû au passé. Ainsi par exemple, le taux d'alphabétisation des hommes de 15 ans et plus, c'est-à-dire prenant en compte les générations les plus âgées, est de 86,4% pour les hommes contre seulement 60,8% pour les femmes. En revanche, les écarts de taux net de scolarisation (primaire ou secondaire), qui appréhendent la situation aujourd'hui, sont faibles. Avec 69,7% chez les garçons contre 67,5% pour les filles au niveau primaire, le retard de ces dernières est d'à peine deux points. La différence est un peu plus marquée au niveau du secondaire. Le déficit de scolarisation des femmes est plus important en milieu rural. En milieu urbain, les taux de scolarisation sont identiques. Ils sont même à l'avantage des filles à Kinshasa au niveau primaire. L'exemple le plus frappant est observé au secondaire : 61,4% des filles de 12 à 17 ans fréquentent contre seulement 56,2% des garçons du même âge.

**Tableau I.3.1 : Scolarité de la population selon le milieu de résidence**

	Kinshasa	Autre Urbain	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
<b>Hommes</b>					
Taux de fréquentation (6 ans et +)	97,3	95,4	96,0	85,1	89,5
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	97,1	93,5	95,4	80,2	86,4
Nombre d'années d'étude (15 ans et +)	11,3	9,5	10,1	6,4	7,9
Nombre d'années d'étude (25 ans et +)	11,9		10,6	6,3	8
Taux net scolarisation primaire *	77,4	79,2	78,7	64,6	69,7
Taux net scolarisation secondaire	56,2	50,2	51,8	31,8	39,9
<b>Taux brut scolarisation primaire</b>	<b>109,4</b>	<b>118,7</b>	<b>116,3</b>	<b>110,6</b>	<b>112,6</b>
<b>Taux brut de scolarisation secondaire</b>	<b>86,6</b>	<b>94,3</b>	<b>92,2</b>	<b>69,1</b>	<b>78,5</b>
<b>Femme</b>					
Taux de fréquentation (6 ans et +)	93,1	85,3	87,9	59,9	71,4
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	90,9	77,1	83,2	45,1	60,8
Nombre d'années d'étude (15 ans et +)	9,3	7,0	7,8	3,2	5,1
Nombre d'années d'étude (25 ans et +)	9,2		7,4	2,6	4,6
Taux net scolarisation primaire	79,7	78,4	78,8	60,8	67,5
Taux net scolarisation secondaire	61,4	44,5	49,8	21,4	33,6
Taux brut scolarisation primaire	109	118,0	115,5	104,2	108,4
Taux brut scolarisation secondaire	88,8	77,1	80,7	385	56,6
<b>Ensemble</b>					
Taux de fréquentation (6 ans et +)	95,1	88,1	91,8	72,2	80,2
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	93,8	85,1	89,0	62,1	73,1
Nombre d'années d'étude (15 ans et +)	10,2	8,2	8,9	4,8	6,5
Nombre d'années d'étude (25 ans et +)	10,5		9	4,8	6,2
Taux net scolarisation primaire	78,6	78,8	78,8	62,7	68,6
Taux net scolarisation secondaire	59,1	47,4	50,8	26,6	36,7
Taux brut scolarisation primaire	109,2	118,3	115,9	107,4	110,5
<b>Taux brut scolarisation secondaire</b>	<b>87,9</b>	<b>85,7</b>	<b>86,3</b>	<b>54</b>	<b>67,5</b>

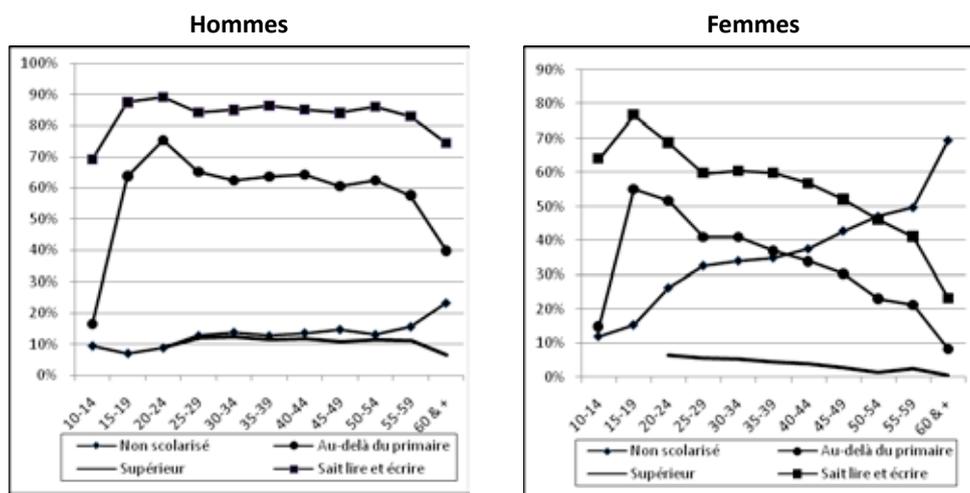
Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

Note : Les \* population de 6-12 ans pour le primaire ; L'alphabétisation concerne les questions « Savez-vous lire » et « Savez-vous écrire ».

Sur une longue période, l'évolution de la fréquentation scolaire s'est lentement améliorée, puisque la proportion de ceux qui ont été ou vont encore à l'école est de 89,2% pour classe d'âge des 10-14 ans, mais elle n'est plus que de 71,1% chez les 45-49 ans. Les taux continuent de chuter avec l'âge : 54,7% des 65-69 ans déclarent avoir fréquenté l'école, et seulement 44,7% des personnes âgées de 70 ans et plus. Mais ce phénomène est la résultante de deux mouvements contrastés. D'un côté, les indicateurs stagnent pour les hommes (Graphique 3.1). Par exemple, le taux d'alphabétisation des 15-19 ans est de 87,7%. Il atteint encore 86,3% pour la tranche 50-54 ans,

et ce n'est que pour les générations plus âgées que les taux refluent. De l'autre côté, la scolarisation des femmes s'est très fortement améliorée au fil des années, au point de rejoindre celle des hommes. Presque sept femmes de 60 ans et plus (69,5%) n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion a chuté de manière spectaculaire puisqu'elle n'atteint plus que 12% chez les 10-14 ans. Chez les hommes, on observe aussi une baisse, mais celle-ci est très modérée de 23,4% chez les seniors à 9,6% chez les plus jeunes, un niveau à peine inférieur à celui de leurs homologues femmes.

**Graphique I.3.1 : Niveau d'éducation de la population selon le genre**



Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

### 3.2. Taux de scolarisation et Indice de parité scolaire selon le sexe

Le taux de fréquentation scolaire au niveau primaire est élevé comparé à celui du niveau secondaire indistinctement du milieu de résidence. La parité est meilleure au niveau primaire mais défavorable aux filles à mesure qu'on avance au niveau secondaire.

Le taux net de scolarisation primaire renseigne sur la proportion d'enfants de 6-11 ans qui fréquentent l'école primaire à l'âge requis de 6-11 ans sur l'ensemble total des enfants de cet âge ou encore appelés enfants scolarisables au niveau primaire. Dans l'ensemble de la RDC, le TNS est estimé à 68,6% avec une faible dominance des filles, soit un IPS de 0,96 qui indique 96 élèves filles pour 100 garçons à l'école primaire à l'âge de 6-11 ans. Le TNS au primaire varie d'un milieu de résidence à un autre. Il ressort qu'en milieu urbain ce taux est de 78,8% avec une parité légèrement favorable aux filles (IPS=1,02) tandis qu'en milieu rural, ce taux baisse à 62,7% avec une légère représentation des filles à raison 93 élèves filles contre 100 élèves garçons dans le système éducatif au niveau primaire (IPS=0,93).

Au niveau secondaire, le TNS est faible, soit 36,7% au niveau national et une nette sous dominance féminine (IPS=0,85), soit 85 élèves filles contre 100 élèves garçons à l'école secondaire à l'âge requis de 12-17 ans. Les écarts de TNS au niveau secondaire sont plus élevés entre milieu de résidence et entre sexe comparativement aux écarts qui sont observés au

niveau primaire où les indicateurs sont non seulement élevés, mais présentent des écarts assez faibles entre les sexes et les milieux de résidence. En effet, un peu plus d'un élève âgé de 12-17 ans sur deux (50,8%) fréquentent le niveau secondaire en milieu urbain. En milieu rural, ce taux net de scolarisation secondaire baisse à un peu plus d'un élève sur quatre (26,6%). Le niveau assez faible du TNS au niveau secondaire se justifie principalement par le faible accès et la faible participation des filles à ce niveau de scolarisation en milieu rural tandis que c'est la quasi-parité ou mieux un avantage numérique des filles qui est observé en milieu urbain. En effet, on compte 103 élèves filles âgés de 12-17 ans contre 100 garçons de la même tranche d'âge à l'école secondaire en milieu urbain. Cet IPS baisse sensiblement jusqu'à 66 élèves filles contre 100 garçons en milieu rural (IPS=0,66). Le tableau 3.3 présente ces indicateurs au niveau des provinces.

**Tableau I.3.2 Indice de parité selon le sexe par milieu de résidence**

	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
<b>Indice de parité au primaire</b>	1,02	0,93	0,96
<b>Indice de parité au secondaire</b>	1,03	0,66	0,85

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

**Tableau I.3.3** Indice de parité selon le sexe par province

Provinces	Ecoles primaires	Ecoles secondaires
Kinshasa	1,12	1,38
Bandundu	0,91	0,89
Bas-Congo	1,07	0,68
Katanga	1,14	0,83
Kasaï-Oriental	1,02	0,61
Kasaï-Occ	0,88	0,81
Equateur	0,90	0,74
Nord-Kivu	0,93	0,75
Sud-Kivu	0,72	0,74
Maniema	0,97	0,87
Prov. Oriental	0,91	0,73

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

### 3.3. Principales raisons de la non fréquentation scolaire

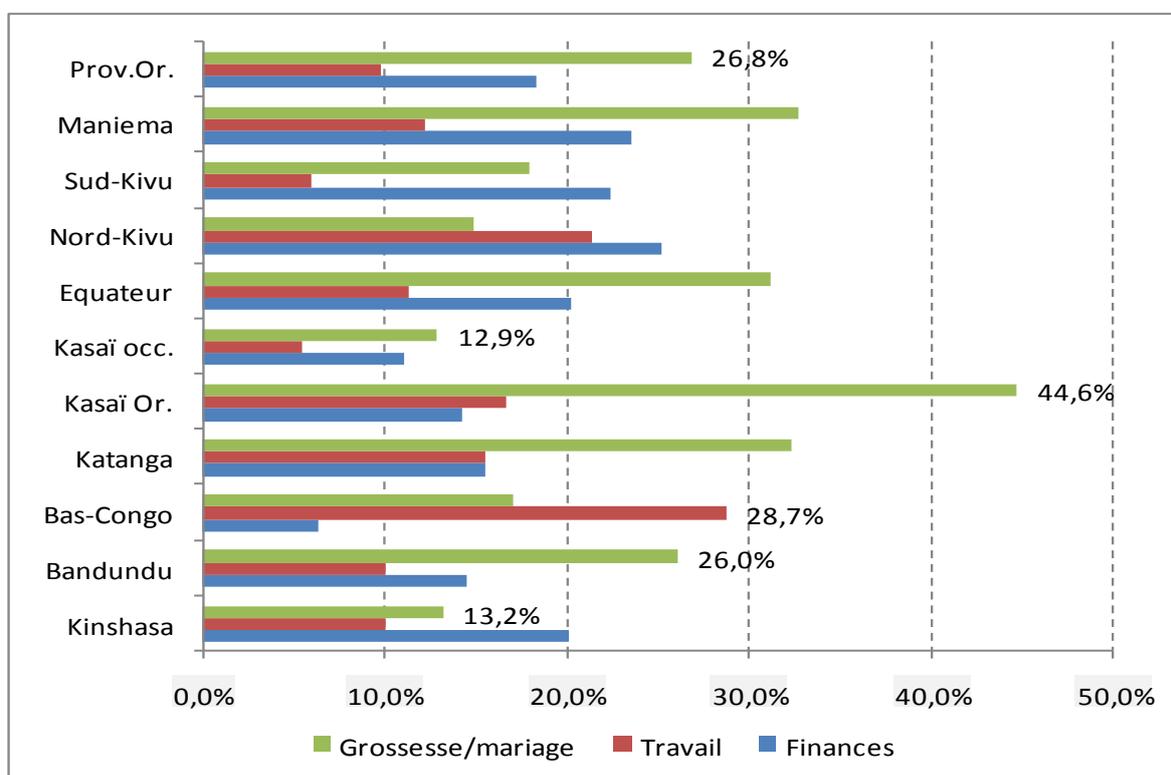
A l'issue de l'enquête, trois principales raisons de non fréquentation scolaire ressortent; le mariage ou la grossesse, la recherche du travail et le manque de moyens financiers. Ces motivations diffèrent d'une région à l'autre. Par ordre d'importance, le mariage ou la grossesse est majoritairement évoqué par les populations de la province du Kasaï-Oriental

(44,6%), le Maniema (32,7%) et le Katanga (32,3%) ainsi que l'Equateur (31,2%). Cette proportion est la plus faible au Kasaï-Occidental (12,9%) et à Kinshasa (13,2%).

Par ordre d'importance, le travail comme raison de non fréquentation scolaire est évoquée par 28,7% des enquêtés au Bas-Congo contre 21,4% au Nord-Kivu. Dans toutes les autres provinces, cette proportion n'atteint pas 20%. Enfin, les difficultés financières sont observées au Nord Kivu (25,2%), Maniema (23,5), le Sud Kivu(22,4), l'Equateur (20,2%) et Kinshasa (20,1). Dans toutes les autres provinces, cette proportion n'atteint pas 20% surtout au Bas-Congo où l'on observe la proportion la plus faible (6,4%).

En examinant toutes les provinces, il ressort que le mariage ou la grossesse est une raison majeure de non fréquentation scolaire pour quatre personnes sur dix dans la province du Kasaï-Oriental (44,6%) et pour un peu plus d'une personne sur quatre dans la province du Katanga, Maniema et Equateur. Dans la province Orientale et dans le Bandundu, la raison de grossesse ou mariage est déclarée par un peu plus d'une personne sur cinq, soit respectivement 26,8% et 26,0%. Partout ailleurs, cette raison est évoquée par moins de 20% d'enquêtés. La proportion la plus faible est observée au Kasaï-Occidental et dans la ville de Kinshasa, soit respectivement 12,9% et 13,2%. Le travail et les raisons financières ne viennent qu'en deuxième position et varient fortement d'une province à une autre en fonction des opportunités d'emploi, d'une part et en fonction du niveau de pauvreté des ménages et de la population d'autre part.

**Graphique I.3.2** Proportion de la population non scolarisée par raison selon la province



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

### 3.4 La mobilité scolaire

milieu. Le tableau ci-dessous confirme, en élargissant le diagnostic sur une plus longue période.

Le taux d'accès à l'école au cours du temps a été mis en évidence pour les hommes et les femmes quel que soit le

**Tableau I.3.4 :** Comparaison du nombre d'années d'étude des enquêtés et de leurs pères par classe d'âge et milieu de résidence )

Niveau d'étude du	Père	Enquêté	Ecart père/enfant	Père (ayant un fils)	Fils	Père (ayant une fille)	Fille
<b>Âge de l'enquêté</b>							
<b>Kinshasa</b>							
25 – 34	8,7	11,2	2,5	9,1	11,9	8,3	10,6
35 – 44	6,9	11,2	4,3	7,0	12,4	6,8	10,0
45-59	5,9	10,5	4,5	6,4	12,4	5,4	8,5
60 et plus	3,3	6,4	3,1	3,9	9,5	2,7	3,7
Ensemble	6,9	10,5	3,5	7,3	11,9	6,6	9,2
<b>Urbain</b>							
25 – 34	7,1	9,7	2,7	7,2	10,9	6,9	8,8
35 – 44	5,9	9,4	3,5	6,1	11,0	5,8	7,9
45-59	4,7	8,8	4,1	5,2	10,9	4,2	6,6
60 et plus	2,8	5,4	2,7	3,1	8,3	2,4	2,8
Ensemble	5,8	9,0	3,2	6,0	10,6	5,6	7,4
<b>Rural</b>							
25 – 34	3,7	4,8	1,0	4,1	6,6	3,4	3,2
35 – 44	3,1	4,7	1,7	3,3	6,5	2,8	2,9
45-59	2,5	4,2	1,8	2,7	6,3	2,2	2,2
60 et plus	1,6	2,8	1,2	1,8	4,8	1,4	0,8
Ensemble	3,0	4,4	1,4	3,2	6,3	2,8	2,6
<b>RDC</b>							
25 – 34	5,1	6,8	1,7	5,3	8,3	4,8	5,5
35 – 44	4,2	6,6	2,4	4,4	8,3	4,0	4,9
45-59	3,3	6,0	2,7	3,6	8,1	3,0	3,8
60 et plus	2,1	3,8	1,8	2,3	6,1	1,8	1,6
Ensemble	4,1	6,2	2,2	4,3	8,0	3,9	4,6

**Source :** Enquête 1-2-3 Nationale, Phase 1, 2012, INS.

**Champ :** population âgée de 25 ans et plus.

**Clé de lecture :** A Kinshasa, les 25-34 ans ont fait en moyenne 11,2 ans d'étude alors que leur père en avait fait en moyenne 8,7 ans

Ainsi, les congolais jouissent en moyenne de 2,2 années d'éducation de plus que leur père. Ce résultat est plus marqué pour les fils que pour les filles, puisque les premiers comptent 8 années d'éducation réussies en moyenne contre 4,3 pour leurs pères. Si chez les filles, l'écart avec les pères est faible, deux facteurs viennent relativiser ce constat d'un désavantage des filles. D'une part, l'avancée est perceptible si l'on se restreint uniquement au milieu urbain ou dans la capitale. D'autre part, la comparaison serait plus flatteuse si l'on mettait en regard la trajectoire scolaire des filles avec celles de leurs mères.

L'amélioration de l'accès à la scolarité est donc sensible. Par exemple au niveau national, 34,6 % des pères n'avaient pas été à l'école, et ils sont 30 % chez les enfants à n'avoir aucun niveau scolaire. Les proportions des individus ayant fait le primaire ou le secondaire ont évolué linéairement chez les enfants. Globalement, plus de trois personnes de 25 ans et plus sur quatre (76 %) ont effectué au moins autant d'années scolaires que leurs pères. Décomposant par sexe, et en se situant toujours à l'échelle nationale, c'est 84,1% des hommes et 68,4% des femmes qui ont effectué au moins autant d'années d'études que leur père.



**Tableau I.3.5** : Table de descendance scolaire par milieu de résidence

Père	Enfant					Structure scolaire des pères
	Non scolarisé	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total	
<b>Kinshasa</b>						
Non scolarisé	23,7	17,8	47,6	11,0	100	22,7
Primaire	7,6	13,5	55,4	23,5	100	30,6
Secondaire	5,0	6,9	59,1	29,1	100	26,2
Supérieur	8,4	7,9	45,0	38,8	100	20,4
Structure scolaire des fils	10,7	11,6	52,5	25,2	100	100,0
<b>Autre Urbain</b>						
Non scolarisé	34,0	24,9	37,0	4,1	100	23,9
Primaire	13,9	22,7	53,3	10,1	100	45,9
Secondaire	7,7	12,3	61,1	18,9	100	19,5
Supérieur	17,2	14,3	45,1	23,5	100	10,7
Structure scolaire des fils	17,8	20,3	50,1	11,8	100	100,0
<b>Rural</b>						
Non scolarisé	53,2	28,1	18,2	0,5	100	41,8
Primaire	30,8	35,3	32,8	1,2	100	43,4
Secondaire	20,1	27,7	50,6	1,6	100	10,0
Supérieur	39,1	29,6	29,9	1,4	100	4,8
Structure scolaire des fils	39,5	31,3	28,3	0,9	100	100,0
<b>RDC</b>						
Non scolarisé	47,2	26,6	24,2	2,1	100	34,6
Primaire	23,8	29,6	40,8	5,9	100	42,3
Secondaire	12,1	17,4	56,3	14,2	100	14,7
Supérieur	21,8	17,4	39,9	20,9	100	8,4
Structure scolaire des fils	30,0	25,7	37,2	7,1	100	100

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

Champ : population âgée de 25 ans et plus.



# Chapitre IV

## Infrastructure et Conditions de vie des ménages

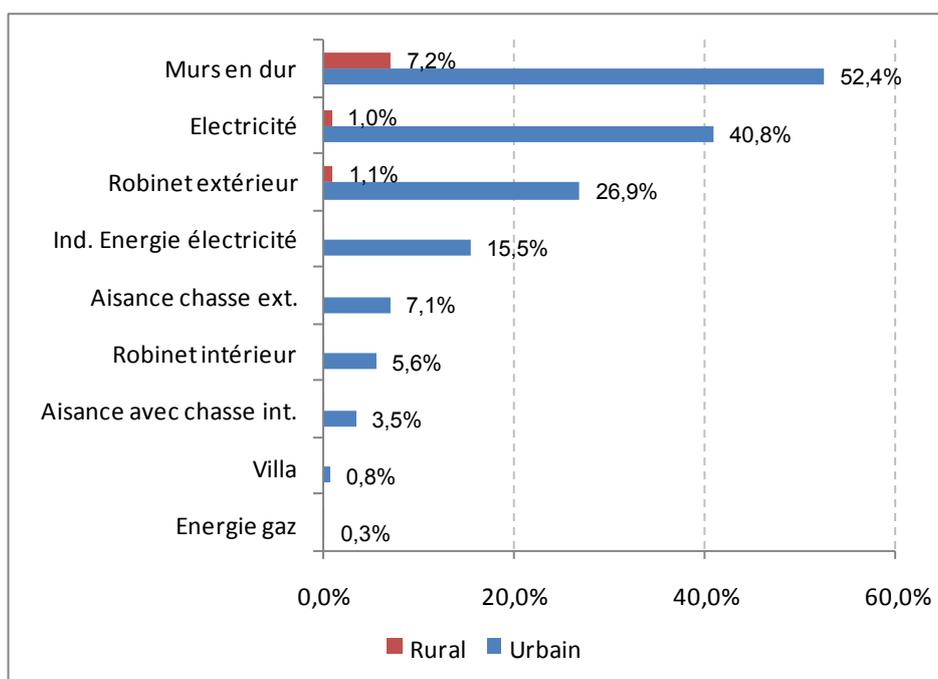
### 4.1. Confort des logements et Infrastructures

#### 4.1.1 Confort des logements

Plusieurs caractéristiques déterminent le niveau de confort des habitations. Dans le cadre de l'Enquête 1-2-3, il a été recueilli, au sein des ménages plusieurs informations dont les plus importantes renseignent sur les matériaux de construction des murs, l'utilisation de l'électricité, le raccordement au réseau de distribution d'eau et le type de toilettes.

Le graphique 4.1 ci-dessous présente bien les différences entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne le confort des logements. En effet, plus d'un logement congolais sur deux en milieu urbain, soit 52,4% est construit en dur. En milieu rural, on compte seulement moins d'un logement sur 10 (7,2%) est construit en dur. Certains services relatifs à l'électricité et à la distribution d'eau potable sont inexistantes en milieu rural selon le graphique 4.1.

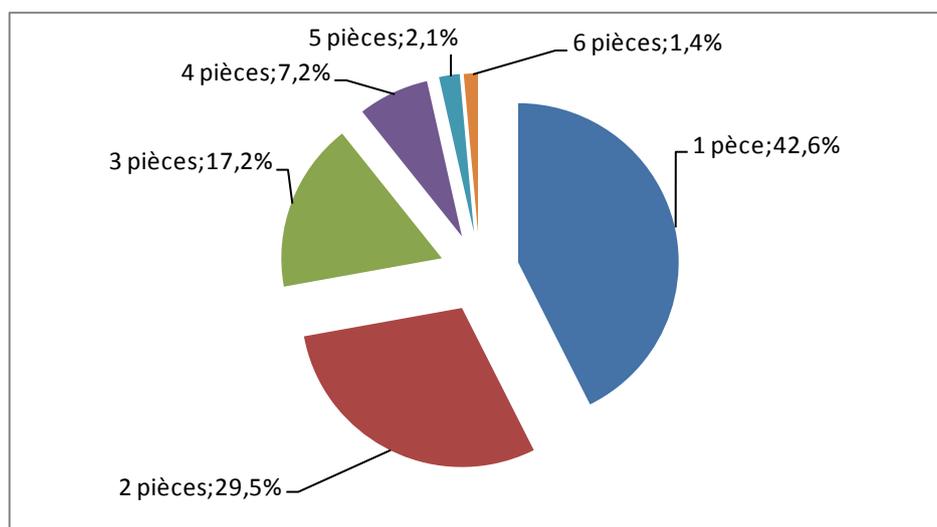
**Graphique I.4.1** Principaux éléments de confort des logements par province (% de ménages)



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

Pour comprendre le degré de promiscuité des ménages, il a été recueilli lors de l'Enquête 1-2-3 des informations concernant le nombre de chambre à coucher. Sur l'ensemble du territoire, on observe, par ordre décroissant que 42,6% des ménages déclarent avoir une seule chambre à coucher dans leur logement suivis de 29,5% des ménages vivant dans un logement de 2 chambres à coucher et 17,2% qui ont déclaré 3 chambres à coucher. A partir de 4 chambres à coucher, la proportion baisse sensiblement et n'atteint pas 10% des ménages.

**Graphique I.4.2** Répartition des ménages selon le nombre de chambres à coucher



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

## 4.2. Accès à l'électricité

Comme on le remarque dans les tableaux ci-dessous sur le mode d'éclairage, les résultats de l'enquête 1-2-3 évaluent le taux d'accès à l'électricité à 15 % en 2012. Ce taux était de 6% en 2005, ce qui montre une amélioration du taux d'accès à l'électricité de 9 points entre 2012 et 2005 au niveau national. Cette amélioration est plus marquée en milieu urbain, 40,1 % en 2012 contre 30 % en 2005.

### 4.2.1. Utilisation de l'énergie par les ménages pour la cuisson et l'éclairage, Accès à l'électricité

L'électricité n'est utilisée pour la cuisson des aliments que par 5,6 % des ménages dans l'ensemble, dont 15,5 % des ménages en milieu urbain. Elle est quasi inexistante en milieu

rural où elle n'est utilisée que par 0,1% des ménages. Une forte proportion des ménages utilisant l'électricité pour cuire leurs aliments en ville se trouve à Kinshasa, 39,1 %. En dehors de la capitale et hormis le Bas Congo (4,7 %), la province Orientale (2,7%), le Katanga (1,6 %) et le Bandundu (1,1 %), dans toutes les autres provinces, la proportion des ménages cuisant avec l'électricité est quasiment nulle.

La plupart des ménages de la RDC utilisent le bois de chauffe (65,6 %) et le charbon de bois (26,8 %) pour la cuisson des aliments, soit au total 92,4 % d'énergie de cuisson provenant de la forêt. Ceci a certainement des conséquences sur la déforestation et l'environnement en général. Si en milieu urbain c'est le charbon de bois qui est le plus utilisé (54,0 %) et particulièrement à Kinshasa (51,6 %), en milieu rural c'est le bois de chauffe qui l'est le plus (86,7 %).

**Tableau I.4.1** : Répartition du type de l'énergie de cuisine selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)

Province/Milieu de résidence	Energie pour la cuisine							Total
	Electricité	Gaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois de chauffe	Suire de bois	Autre	
Kinshasa	39,1%	0,4%	2,2%	51,6%	5,3%	0,4%	1,0%	100,0%
Bandundu	1,1%	0,1%	0,3%	10,4%	86,5%	0,7%	0,9%	100,0%
Bas-Congo	4,7%	0,2%	3,4%	30,2%	61,4%	0,2%	0,0%	100,0%
Katanga	1,6%	0,3%	0,2%	52,8%	44,7%	0,0%	0,3%	100,0%
Kasaï Oriental	0,0%	0,1%	0,2%	17,4%	80,4%	0,9%	1,0%	100,0%
Kasaï occidental	0,2%	0,0%	0,2%	30,1%	69,1%	0,1%	0,3%	100,0%
Equateur	0,7%	0,1%	1,7%	10,3%	86,2%	0,8%	0,3%	100,0%
Nord-Kivu	0,9%	0,2%	1,5%	16,7%	79,4%	0,8%	0,4%	100,0%
Sud-Kivu	0,5%	0,2%	0,5%	23,8%	74,7%	0,1%	0,1%	100,0%
Maniema	0,6%	0,1%	0,2%	14,4%	84,1%	0,0%	0,6%	100,0%
Province Orientale	2,7%	0,1%	0,1%	15,6%	81,0%	0,3%	0,1%	100,0%
Urbain	15,5%	0,3%	1,4%	54,0%	28,0%	0,2%	0,6%	100,0%
Rural	0,1%	0,1%	0,7%	11,5%	86,7%	0,5%	0,4%	100,0%
Total	5,6%	0,2%	0,9%	26,8%	65,6%	0,4%	0,5%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

Les énergies les plus utilisées par les ménages en RDC pour l'éclairage sont les lampes à piles (39,3 %), le pétrole avec la lampe tempête (20,5 %) suivi de l'électricité (15,0 %) et du feu de bois (11,1 %). Les lampes à piles se sont substituées à la lampe tempête dans toutes les provinces, sauf le Bas-Congo et le Nord-Kivu où la lampe tempête est plus utilisée par les ménages, respectivement par 68,1 % et 45,9% des ménages. En milieu rural, les lampes à piles sont utilisées par 47,7 % des ménages contre 24,3 % en milieu urbain. Dans l'Equateur le charbon de bois est utilisé pour l'éclairage presque autant que les lampes à piles comme modes principaux. Une proportion relativement élevée des ménages ruraux utilise aussi le feu de bois (16,6%) pour s'éclairer contre 1,7 % pour les ménages urbains.

Deux ménages urbains sur cinq (40,1 %) utilisent l'électricité pour l'éclairage et pratiquement les ménages ruraux ne s'en servent pas pour l'éclairage. Par rapport aux provinces, on constate que c'est Kinshasa qui sort du lot avec 74,5 % des ménages qui sont éclairés avec l'électricité suivi du Bas Congo (16,1 %), du Katanga (13,0 %) et du Sud-Kivu (10,8 %). Très peu des ménages des autres provinces utilisent l'électricité pour l'éclairage.

La bougie éclaire 2,2 % des maisons des ménages de la RDC, c'est surtout en milieu urbain (3,4 %) et spécialement dans le Katanga (8,6 %) et le Kasai Oriental (3,2 %). Il convient de signaler qu'un ménage sur dix (9,8 %) utilise une énergie d'éclairage autre que les énergies classiques.

**Tableau I.4.2 :** Répartition de mode d'éclairage d'habitation selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)

Province/Milieu de résidence	Mode d'éclairage									
	Electricité	Groupe électrogène	Gaz	Pétrole + lampe tempête	Pétrole + lampe Coleman	Bougie	Feu de bois	Lampe à pile	Autre	Total
Kinshasa	74,5%	0,2%	0,0%	17,5%	1,9%	1,5%	0,0%	3,9%	0,5%	100,0%
Bandundu	2,2%	0,5%	0,0%	19,9%	1,4%	0,4%	7,9%	59,2%	8,5%	100,0%
Bas-Congo	16,1%	0,2%	0,0%	68,1%	3,4%	0,1%	2,6%	9,2%	0,2%	100,0%
Katanga	13,0%	0,2%	0,1%	2,6%	0,5%	8,6%	11,3%	57,2%	6,6%	100,0%
Kasai Oriental	0,4%	0,0%	0,0%	1,4%	0,5%	3,2%	13,4%	57,7%	23,3%	100,0%
Kasai occidental	0,6%	0,3%	0,0%	4,4%	0,8%	0,9%	19,8%	67,6%	5,7%	100,0%
Equateur	7,0%	0,4%	0,0%	17,3%	1,6%	0,3%	24,9%	26,2%	22,3%	100,0%
Nord-Kivu	5,2%	1,3%	0,1%	45,9%	2,1%	0,9%	15,1%	25,1%	4,2%	100,0%
Sud-Kivu	10,8%	0,1%	0,0%	28,5%	2,9%	0,5%	12,4%	35,8%	9,1%	100,0%
Maniema	8,8%	0,0%	0,0%	3,7%	0,3%	0,1%	2,9%	49,2%	35,0%	100,0%
Province Orientale	9,0%	0,5%	0,1%	24,5%	2,4%	2,0%	11,5%	40,4%	9,6%	100,0%
Urbain	40,1%	0,7%	0,1%	24,3%	2,2%	3,4%	1,7%	24,3%	3,3%	100,0%
Rural	0,8%	0,2%	0,0%	18,3%	1,3%	1,6%	16,6%	47,7%	13,5%	100,0%
Total	15,0%	0,4%	0,0%	20,5%	1,6%	2,2%	11,2%	39,3%	9,8%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

### 4.3. Accès à l'eau

Etant donné que les indicateurs résumés ci-dessus permettent aussi de suivre les résultats de certaines politiques publiques en matière d'investissement en infrastructures, comme le taux d'accès à l'électricité ou à l'eau potable, une présentation détaillée de ce dernier indicateur est fournie dans les lignes qui suivent.

#### 4.3.1 Eau de boisson, accès à l'eau potable

En considérant comme eau potable, celle provenant des robinets, des sources aménagées, des puits protégés, des forages et des bornes fontaines, on constate que 50,2 % des ménages ont accès à l'eau potable au niveau national en 2012, ce taux était de 22% en 2005. Cette proportion cache néanmoins des fortes disparités : 85,1 % des ménages urbains, contre 30,6 % en milieu rural en 2012 (en 2005:37% en milieu

urbain contre 12% en milieu rural). Kinshasa, encore une fois sort du lot avec 98,7 % des ménages ayant accès à l'eau potable suivi de loin du Nord Kivu (65,3 %), du Sud Kivu (58,4 %), du Bas Congo (54,3 %), du Maniema (49,9 %), du Katanga (46,2 %), du Kasai Oriental(44 %) et de la Province Orientale (43,6 %); tandis que la situation est très préoccupante pour le Kasai-Occidental (22,2 %), l'Equateur (29,3 %), le Bandundu (33,7 %).

Plus en détail par source source d'approvisionnement, en RDC, 49,8% des ménages utilisent pour boisson, l'eau naturelle sans aucun effort pour la rendre potable c'est-à-dire l'eau en provenance d'une source non aménagée (28,8 %), de puits non protégés(6,7 %), d'un cours d'eau (13,1%) et autre(1,3%). C'est dans le milieu rural que les ménages boivent surtout l'eau naturelle non potable, 69,4% des ménages. Les sources aménagées approvisionnent 17% des ménages en eau de boisson, principalement en milieu rural (16,6 %). Seulement

20,6% de ménages boivent l'eau de robinet dont 8,2% la puisent dans un autre ménage. L'eau de robinet est bue par les ménages urbains (53,19%) et particulièrement à Kinshasa (89%). Très peu des ménages ruraux (1,7%) boivent l'eau de robinet.

L'eau provenant des puits est bue par 11,1% ménages dont 4,5% des ménages pour ceux qui sont protégés. C'est surtout en milieu urbain (12,9 %) que cette boisson est utilisée avec celle des bornes fontaines (8,5 %).

**Tableau I.4.3 :** Répartition de l'approvisionnement en eau selon la province et le milieu de résidence (en % des ménages)

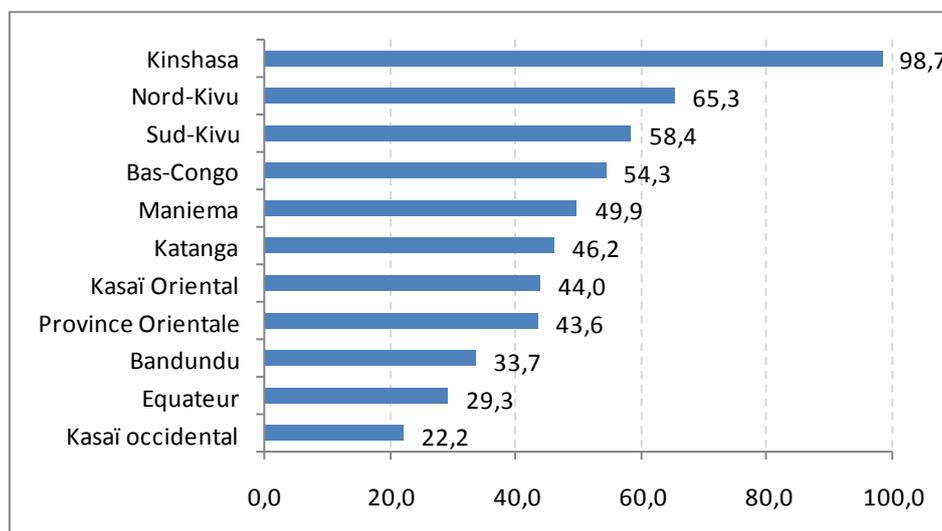
Province/ Milieu de résidence	Approvisionnement en eau											Total
	Eau potable						Eau non potable					
	Robinet intérieur	Robinet extérieur	Forage	Borne fontaine	Robinet d'un autre ménage	Puits protégé	Source aménagée	Puits non protégé	Source non aménagée	Cours d'eau	Autre	
Kinshasa	10,0%	56,6%	4,4%	2,1%	22,4%	1,2%	1,8%	0,6%	0,3%	0,0%	0,4%	100,0%
Bandundu	0,1%	1,4%	2,8%	9,0%	4,1%	2,9%	13,4%	0,7%	47,9%	17,7%	0,0%	100,0%
Bas-Congo	0,9%	6,9%	0,9%	3,5%	13,1%	3,7%	25,4%	1,8%	31,1%	12,6%	0,2%	100,0%
Katanga	1,1%	7,1%	4,0%	3,9%	12,4%	6,7%	10,8%	17,0%	16,6%	19,9%	0,4%	100,0%
Kasaï Oriental	0,0%	1,4%	5,4%	6,1%	7,4%	5,6%	17,9%	8,6%	31,7%	15,4%	0,4%	100,0%
Kasaï occidental	0,1%	1,5%	0,2%	2,6%	0,6%	12,2%	5,0%	13,3%	38,4%	23,7%	2,5%	100,0%
Equateur	0,5%	0,8%	2,1%	0,8%	1,0%	7,2%	16,8%	11,3%	40,6%	18,7%	0,1%	100,0%
Nord-Kivu	1,0%	4,6%	0,0%	23,3%	2,7%	2,9%	30,8%	0,9%	22,3%	9,5%	1,9%	100,0%
Sud-Kivu	1,9%	7,8%	0,8%	12,6%	9,1%	3,5%	22,9%	6,8%	20,2%	5,1%	9,4%	100,0%
Maniema	0,2%	1,7%	0,1%	1,1%	1,2%	3,9%	41,8%	5,7%	37,2%	7,1%	0,1%	100,0%
Province Orientale	3,2%	8,3%	0,3%	1,1%	4,7%	1,7%	24,2%	3,7%	41,7%	9,9%	1,0%	100,0%
Urbain	5,6%	26,9%	2,6%	8,5%	21,4%	7,6%	12,5%	5,3%	6,3%	2,4%	0,9%	100,0%
Rural	0,1%	1,1%	2,2%	4,3%	0,7%	2,7%	19,5%	7,5%	41,4%	19,1%	1,5%	100,0%
Total	2,0%	10,4%	2,3%	5,8%	8,2%	4,5%	17,0%	6,7%	28,8%	13,1%	1,3%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

La ville de Kinshasa vient en tête avec 98,7% des ménages qui ont déclaré consommer de l'eau potable. Par ordre décroissant, trois provinces n'accèdent que faiblement à l'eau salubre ; le Bandundu (33,7%), l'Equateur 29,3% et le

Kasaï Occidental (22,2%). Le tableau 4.3 reprend la même situation en montrant l'inaccessibilité de l'eau salubre en milieu rural. En effet, 30,6% seulement des ménages de ce milieu ont déclaré consommer de l'eau salubre alors qu'en milieu urbain, cette proportion est de 85,1%.

**Graphique I.4.3** Répartition des ménages qui consomment l'eau potable selon la province (en % des ménages)



Source : Enquête 1-2-3, 2013

#### 4.4. Infrastructures communautaires

##### 4.4.1 Infrastructures scolaires

Parmi les infrastructures scolaires concernées, on cite l'école maternelle, l'école primaire, l'école secondaire, le centre de formation professionnelle, des institutions d'enseignement supérieur et le centre d'alphabétisation. Le régime de gestion est également pris en compte, à savoir le régime public, le régime privé et le régime conventionné. Sur l'ensemble du territoire national, la majeure partie des infrastructures scolaires telles les écoles maternelles (publiques et conventionnées), les institutions d'enseignement supérieur et les centres de formation professionnelle sont localisées à plus de 10 kilomètre du lieu de résidence des populations, un indicateur de faible niveau d'accessibilité géographique.

Les infrastructures pourraient être qualifiées de rares tant qu'elles sont situées à plus de 10 km pour plus de 80% des ménages congolais. Par ordre d'importance, les institutions

d'enseignement supérieur (4,7%), l'école maternelle ou garderie publique (84,3%), les centres de formation professionnelle (83,5%) et l'école maternelle / garderie conventionnée (80,7%). A inverse, les infrastructures les plus accessibles, celles situées à un moins d'un km des lieux de résidence des populations sont par ordre d'importance l'école primaire conventionnée (60,2%), l'école primaire publique (39,3%), l'école secondaire conventionnée (36,0%), l'école secondaire publique (31,2%), l'école primaire privée (28,2%) et le Centre d'alphabétisation (26,2%). Toutes les autres infrastructures ne sont pas situées dans un rayon de moins d'un km des lieux de résidence pour un ménage sur ménage quatre. Trois infrastructures sont considérées comme les moins accessibles à cette distance, l'Ecole maternelle / garderie publique, le centre de formation professionnelle et les institutions d'enseignement supérieur avec un taux d'accès respectivement de 13,0%, 12,2% et 9,1%. En RDC, il convient de relever que les infrastructures sociales sont majoritairement situées à plus de 10 km.

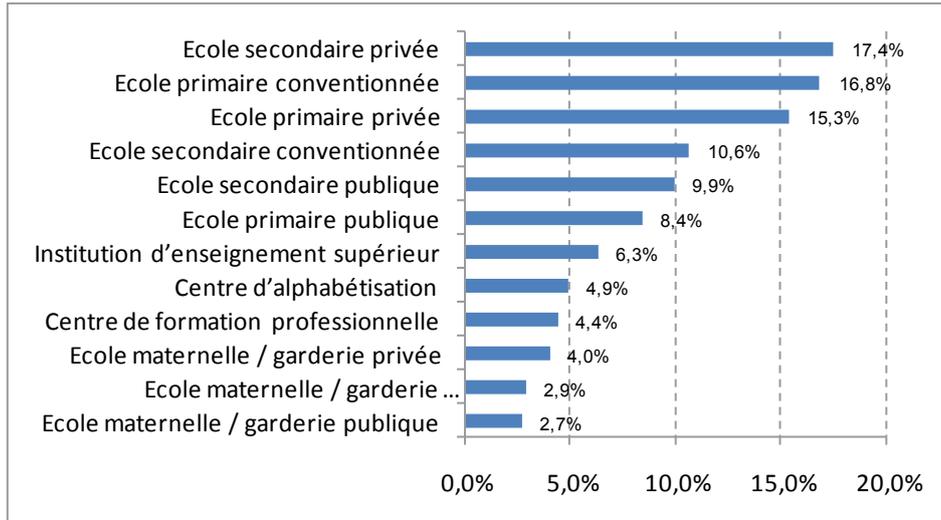
**Tableau I.4.4** Répartition en pourcentage de villages / quartiers selon la distance où se trouve l'infrastructure scolaire la plus proche.

Infrastructure	moins de 1 km	1 à moins de 2 km	2 à moins de 5 km	5 à moins de 10 km	10 km et plus	Total
Ecole maternelle / garderie publique	13,0%	0,9%	1,1%	0,7%	84,3%	100,0%
Ecole maternelle / garderie privée	21,0%	2,0%	1,6%	0,4%	75,0%	100,0%
Ecole maternelle / garderie conventionnée	16,4%	1,5%	0,9%	0,5%	80,7%	100,0%
Ecole primaire publique	39,3%	4,4%	2,6%	1,4%	52,3%	100,0%
Ecole primaire privée	28,2%	2,2%	0,9%	12,2%	56,6%	100,0%
Ecole primaire conventionnée	60,2%	5,4%	4,0%	7,4%	23,0%	100,0%
Ecole secondaire publique	31,2%	4,1%	3,6%	2,2%	59,0%	100,0%
Ecole secondaire privée	24,3%	2,4%	1,4%	13,6%	58,3%	100,0%
Ecole secondaire conventionnée	36,0%	5,7%	3,4%	1,5%	53,5%	100,0%
Centre de formation professionnelle	12,2%	2,0%	1,4%	1,0%	83,5%	100,0%
Institution d'enseignement supérieur	9,1%	2,2%	3,4%	0,7%	84,7%	100,0%
Centre d'alphabétisation	26,2%	1,1%	0,5%	3,3%	69,0%	100,0%

**Source :** Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

Pour compléter cette description, le graphique I.4.4 présente la situation intermédiaire de localisation des infrastructures sur un rayon de 1-2 km, 2-5 km et 5-10 km qui ne concerne qu'une faible proportion des ménages congolais selon les lieux de résidence.

**Graphique I.4.4** Taux d'accès intermédiaire aux infrastructures dans un rayon d'un 1 km à 9 des lieux de résidence sur l'ensemble du territoire congolais



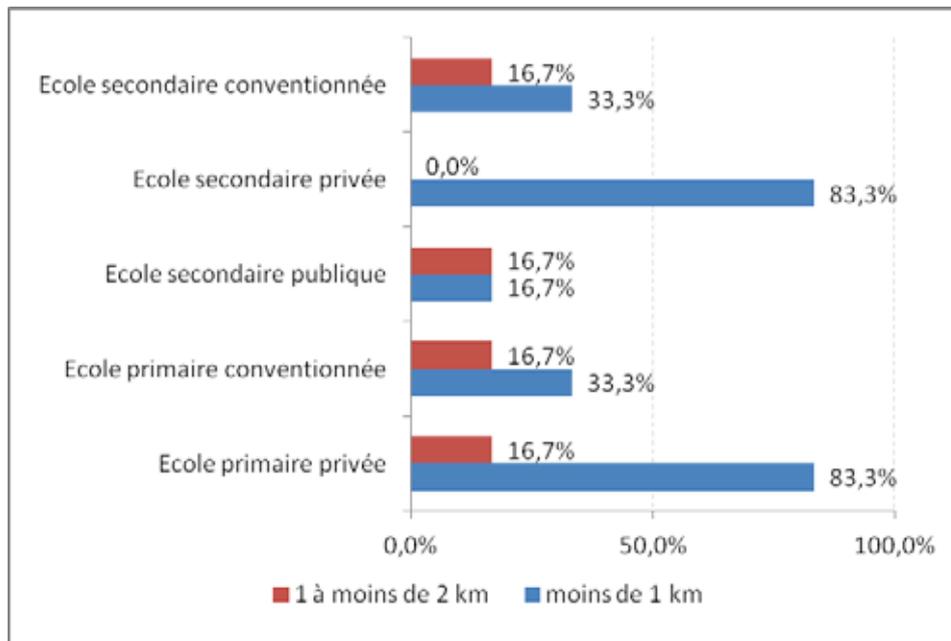
Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

Par ordre d'importance, l'école maternelle est l'infrastructure la moins accessible quel que soit le régime de gestion. C'est également le cas des centres d'alphabétisation et des centres de formation professionnelle. Pour toutes ces infrastructures, le taux d'accès dans un rayon de distance intermédiaire entre 1 km et 10 km n'atteint pas 5%. Pour un deuxième groupe des infrastructures de formation, les institutions d'enseignement supérieur, l'école primaire publique et l'école secondaire publique, le taux d'accès varie de 6% à 10%. Enfin, la dernière catégorie d'infrastructures, considérée comme

les plus accessibles dans ce rayon de distance concerne l'école secondaire privée et conventionnée et l'école primaire privée et conventionnée. Le taux d'accès dans cette dernière catégorie varie de 10% à un peu moins de 20%.

En assouplissant le critère de la distance cumulée à moins de 2 km pour l'accès à l'école primaire et secondaire en milieu urbain, il ressort dans le graphique 4.5 que ce sont les écoles privées qui sont les plus accessibles en 2012.

**Graphique I.4.5** Taux d'accès des écoles primaire et secondaire par régime de gestion dans un rayon de 2 km ou moins



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

En effet, on enregistre 83,3% dans chacun de cas des écoles secondaires et des écoles primaires privées situés sur une distance proche des habitations. Cependant à proportion égale, toutes les écoles quel que soit leur type hormis l'école secondaire privée sont accessibles à moins de 2 km en milieu urbain. Le taux d'accès très élevé des écoles primaires et secondaires du secteur privé indique que ce secteur est non seulement représentatif, mais bénéficie également d'une meilleure carte scolaire dans le système éducatif congolais.

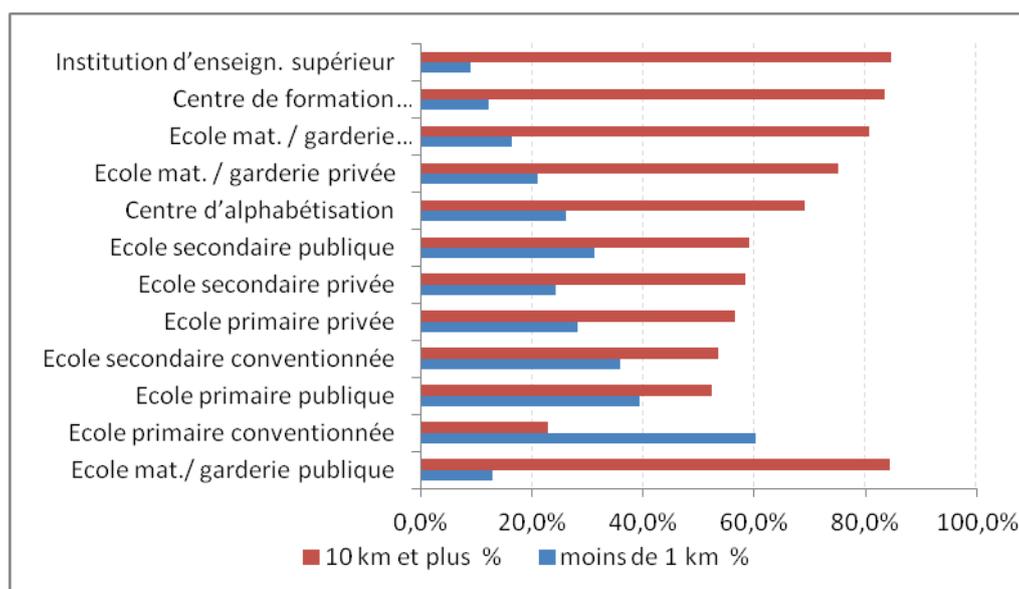
En effet, on enregistre 83,3% dans chacun de cas des écoles secondaires et des écoles primaires privées situés sur une distance proche des habitations. Cependant à proportion égale, toutes les écoles quel que soit leur type hormis l'école secondaire privée sont accessibles à moins de 2 km. Une situation qui pose un certain nombre de questions sur le respect des normes des bâtisses et la qualité des enseignements qui s'y dispensent.

La localisation des infrastructures en milieu rural diffère de celle qui est présentée ci-dessus en ce qui concerne

uniquement le milieu urbain. A plus de 50%, toutes les infrastructures scolaires sont considérées comme peu accessibles en milieu rural étant donné qu'elles sont situées à plus de 10 km des lieux de résidence des populations congolaises. L'école primaire conventionnée constitue l'infrastructure sociale la plus accessible en milieu rural. En effet 60% des ménages déclarent vivre dans un village où cette infrastructure est située à moins d'un km. Par ordre, l'école primaire conventionnée est suivie par l'école primaire publique (39,3%), l'école secondaire conventionnée (36,0%), l'école secondaire publique (31,2%), l'école primaire privée (28,2%) et le centre d'alphabétisation (26,2%). Pour toutes les autres infrastructures, on compte un ménage sur quatre ou moins qui accède à ces autres infrastructures à moins d'un km.

Le graphique ci-dessous présente dans les détails cette localisation géographique des infrastructures sociales qui détermine leur accessibilité en milieu rural.

**Graphique I.4.6** Taux d'accès aux infrastructures dans un rayon de moins d'un km et plus de 10 km en milieu rural



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

L'accès en milieu rural est particulier dans la mesure où les infrastructures localisées sont soit dans le village ou alors localisées très loin à 10 km ou plus du lieu de résidence. La fréquence des proportions de 0% entre 1km et moins de 10 km indique qu'en milieu rural le niveau d'accès est soit meilleur étant donné la localisation sur place dans la localité ou, au contraire, l'infrastructure est inaccessible parce que située très loin du village à 10 km ou plus. Le manque d'alternative

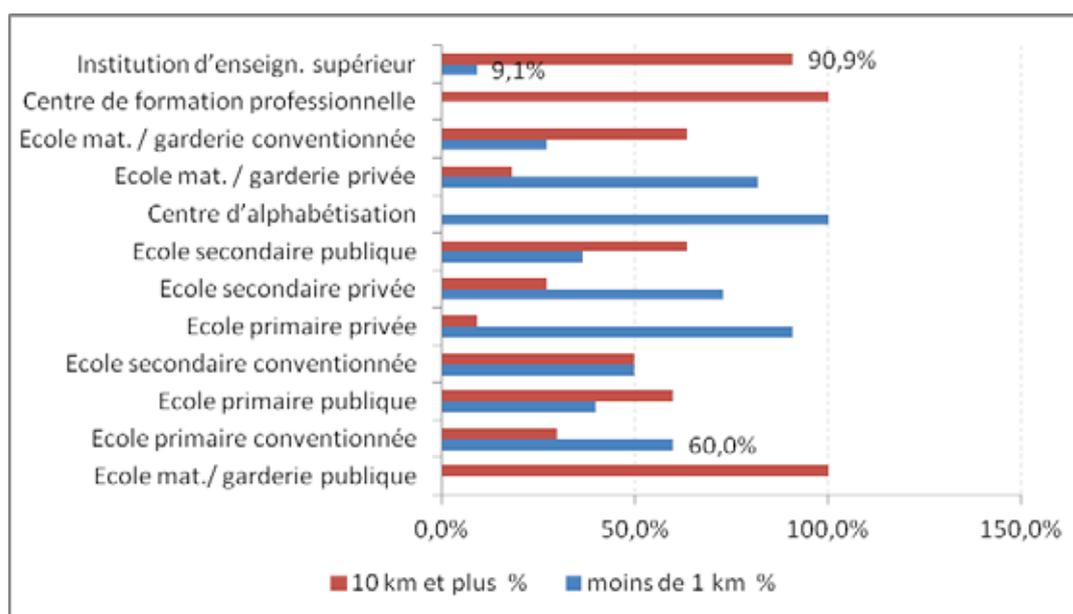
ou de distance intermédiaire réduit l'accessibilité étant donné les obstacles ou tout autre facteur qui peut empêcher, sur le trajet, d'atteindre l'infrastructure. La pluie, la crue, l'insécurité sont autant de facteurs dont l'impact négatif sur l'accès augmente à mesure que la distance augmente entre le lieu de résidence et l'infrastructure en question.

**Tableau I.4.5** Taux d'accès pour arriver à l'infrastructure scolaire la plus proche

	moins de 1 km	1 à moins de 2 km	2 à moins de 5 km	5 à moins de 10 km	10 km et plus	Total
Ecole maternelle / garderie publique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Ecole maternelle / garderie privée	60,0%	0,0%	0,0%	10,0%	30,0%	100,0%
Ecole maternelle / garderie conventionnée	40,0%	0,0%	0,0%	0,0%	60,0%	100,0%
Ecole primaire publique	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	100,0%
Ecole primaire privée	90,9%	0,0%	0,0%	0,0%	9,1%	100,0%
Ecole primaire conventionnée	72,7%	0,0%	0,0%	0,0%	27,3%	100,0%
Ecole secondaire publique	36,4%	0,0%	0,0%	0,0%	63,6%	100,0%
Ecole secondaire privée	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Ecole secondaire conventionnée	81,8%	0,0%	0,0%	0,0%	18,2%	100,0%
Centre de formation professionnelle	27,3%	0,0%	9,1%	0,0%	63,6%	100,0%
Institution d'enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

**Graphique I.4.7** Taux d'accès des infrastructures dans un rayon de moins d'un km et plus de 10 km en milieu rural



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

De manière générale, les individus déclarent mettre plus d'heures pour se rendre à une institution d'enseignement supérieur (95,5%), au centre d'alphabétisation (86,4%), à l'Ecole maternelle / garderie publique (81,8%) et dans les écoles publiques. Le temps est plus court (moins de 15 minutes) pour se rendre dans les écoles privées (écoles

primaires privée avec 68,2% et écoles maternelles ou garderies privées et écoles secondaires privées, soit 63,6% pour les deux infrastructures). Les détails chiffrés de ces résultats se trouvent présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau I.4.6** Répartition de villages selon le temps moyen mis pour arriver à l'infrastructure scolaire la plus proche

Infrastructure	moins de 15 minutes	15 à 30 minutes	30 à moins de 60 minutes	60 minutes et +	Total
	%	%	%	%	%
Ecole maternelle / garderie publique	13,6%	4,5%	0,0%	81,8%	100,0%
Ecole maternelle / garderie privée	63,6%	9,1%	0,0%	27,3%	100,0%
Ecole maternelle / garderie conventionnée	27,3%	13,6%	0,0%	59,1%	100,0%
Ecole primaire publique	31,8%	4,5%	0,0%	63,6%	100,0%
Ecole primaire privée	68,2%	13,6%	0,0%	18,2%	100,0%
Ecole primaire conventionnée	36,4%	13,6%	0,0%	50,0%	100,0%
Ecole secondaire publique	22,7%	0,0%	0,0%	77,3%	100,0%
Ecole secondaire privée	63,6%	22,7%	0,0%	13,6%	100,0%
Ecole secondaire conventionnée	54,5%	9,1%	0,0%	36,4%	100,0%
Centre de formation professionnelle	36,4%	0,0%	0,0%	63,6%	100,0%
Institution d'enseignement supérieur	4,5%	0,0%	0,0%	95,5%	100,0%
Centre d'alphabétisation	9,1%	4,5%	0,0%	86,4%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

#### 2.4.2.2 Infrastructures sanitaires

A côté des infrastructures scolaires, l'enquête a relevé aussi l'accessibilité aux infrastructures sanitaires. Parmi les infrastructures sanitaires les plus rencontrées on cite l'hôpital privé ou public, soit 90,9% et 50,0% respectivement.

A l'inverse, pris de manière cumulée pour un accès de 30 minutes ou moins, les résultats indiquent, par ordre que le poste de santé, la pharmacie et le centre de santé constituent les infrastructures les plus accessibles géographiquement.

Leur taux d'accès est respectivement de 77,3%, 59,1% et 50,0%. Il ressort que la pharmacie, le poste de santé et le centre de santé sont des infrastructures le plus facilement accessibles parce que situées à moins de 15 minutes des lieux de résidence des populations congolaises. Les ménages passent moins de temps pour se rendre à une pharmacie (68,2%) et au centre de santé (59,1%). L'hôpital public et l'hôpital privé sont les moins accessibles respectivement pour 9% et 50% des villages.

**Tableau I.4.7** Répartition de milieux de résidence selon le temps moyen mis pour arriver à l'infrastructure sanitaire la plus proche

Infrastructure	moins de 15 minutes	15 à 30 minutes	30 à moins de 60 minutes	60 minutes et +	Total
	%	%	%	%	%
Hôpital public	4,5%	4,5%	0,0%	90,9%	100,0%
Hôpital privé	31,8%	18,2%	0,0%	50,0%	100,0%
Centre de santé	59,1%	18,2%	0,0%	22,7%	100,0%
Poste de santé	40,9%	18,2%	0,0%	40,9%	100,0%
Pharmacie ou dépôt	68,2%	0,0%	0,0%	31,8%	100,0%
Pharmacie vétérinaire	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

#### 2.4.3 Infrastructures routières et autres

La route comme infrastructure communautaire est indispensable pour la mobilité des personnes, les échanges commerciaux et par conséquent le bien-être des populations.

Dans l'ensemble, 95,2% des ménages mettent plus d'une heure pour atteindre une route latérique, 86,4% pour la route carrossable et plus d'un congolais sur deux (54,5%) prend plus d'une heure pour se rendre sur une route asphaltée ou bitumée. Le temps le plus court revient à ceux qui souhaitent parvenir sur une route asphaltée ou bitumée.

**Tableau I.4.8** Répartition de villages / quartiers selon le temps moyen mis pour arriver à l'infrastructure routière la plus proche

Infrastructure	moins de 15 minutes	15 à 30 minutes	30 à moins de 60 minutes	60 minutes et +	Total
	%	%	%	%	%
Route asphaltée ou bitumée	45,5%	0,0%	0,0%	54,5%	100,0%
Route carrossable (pavée, blocs)	13,6%	0,0%	0,0%	86,4%	100,0%
Route latéritique (terre rouge battue)	4,8%	0,0%	0,0%	95,2%	100,0%
Piste (de desserte agricole réhabilitée ou autre)	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Gare routière (Parking)	23,8%	0,0%	0,0%	76,2%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

Pour accéder à la quasi-totalité des infrastructures agricoles, les populations congolaises marchent à pied et utilisent dans des proportions faibles les vélos/Bicyclettes et les motocyclettes et dans une faible proportion la voiture.

Bien d'autres infrastructures, en dehors des infrastructures scolaires, sanitaires et agricoles sont concernées par l'enquête 1 – 2 – 3. La cabine téléphonique devient l'infrastructure la plus accessible. Les populations congolaises la localisent dans le voisinage de leur lieu de résidence dans une durée moyenne de temps inférieure à 15 minutes, soit 76% dans l'ensemble des villages et quartiers urbains. Le point internet vient en deuxième position avec 42,9%. Le marché permanent,

principal lieu d'approvisionnement alimentaire quotidien est accessible à moins de 15 minutes par seulement 36,4% des populations. Les services d'état-civil pour déclarer et faire enregistrer plusieurs événements importants n'est accessible dans un délai de temps de 15 minutes que par seulement 28,6% des populations. Des services aussi importants comme un point d'approvisionnement d'eau de boisson comme une borne fontaine restent accessibles par 9,5% de la population respectivement à moins de 15 minutes et entre 15 et 30 minutes. A l'inverse, 81,0% doivent passer plus d'une heure pour arriver au lieu où elles peuvent s'approvisionner en eau salubre. Les détails sur toutes ces informations sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau I.4.9** Répartition de villages / quartiers selon le temps moyen mis pour arriver aux autres infrastructures les plus proches

Infrastructure	moins de 15 minutes	15 à 30 minutes	30 à moins de 60 minutes	60 minutes et +	Total
	%	%	%	%	%
Marché permanent	36,4%	9,1%	0,0%	54,5%	100,0%
Marché périodique	4,5%	0,0%	0,0%	95,5%	100,0%
Marché construit/réhabilité	4,5%	0,0%	0,0%	95,5%	100,0%
Bac à ordures	9,5%	0,0%	0,0%	90,5%	100,0%
Point d'approvisionnement en eau/ borne fontaine)	9,5%	9,5%	0,0%	81,0%	100,0%
Terrain de football	23,8%	4,8%	0,0%	71,4%	100,0%
Cyber café	42,9%	9,5%	0,0%	47,6%	100,0%
Bureau de Poste	14,3%	0,0%	0,0%	85,7%	100,0%
Cabine Téléphonique	76,2%	0,0%	0,0%	23,8%	100,0%
Banque commerciale	4,8%	0,0%	0,0%	95,2%	100,0%
Institution de micro-finance /Coopec	4,8%	0,0%	0,0%	95,2%	100,0%
Etat-Civil	28,6%	0,0%	0,0%	71,4%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

### 2.4.2.3 Degré de satisfaction ou non des services offerts

Face au niveau d'accès à toutes ces infrastructures, les populations congolaises donnent une opinion subjective de satisfaction de la prestation des services offerts par diverses infrastructures de première nécessité et d'autres infrastructures de la vie courante.

Toutefois, les cybers, les marchés (permanent, construit / réhabilité), les cabines téléphoniques procurent une plus grande satisfaction aux ménages. Par contre, les individus représentent respectivement 34,4% et 37,5% de personnes interrogées qui ne sont pas satisfaites des services offerts par les marchés permanents et les terrains de football.

**Tableau I.4.10** Répartition de villages / quartiers selon qu'on est satisfait ou non des prestations offertes par les autres infrastructures les plus proche

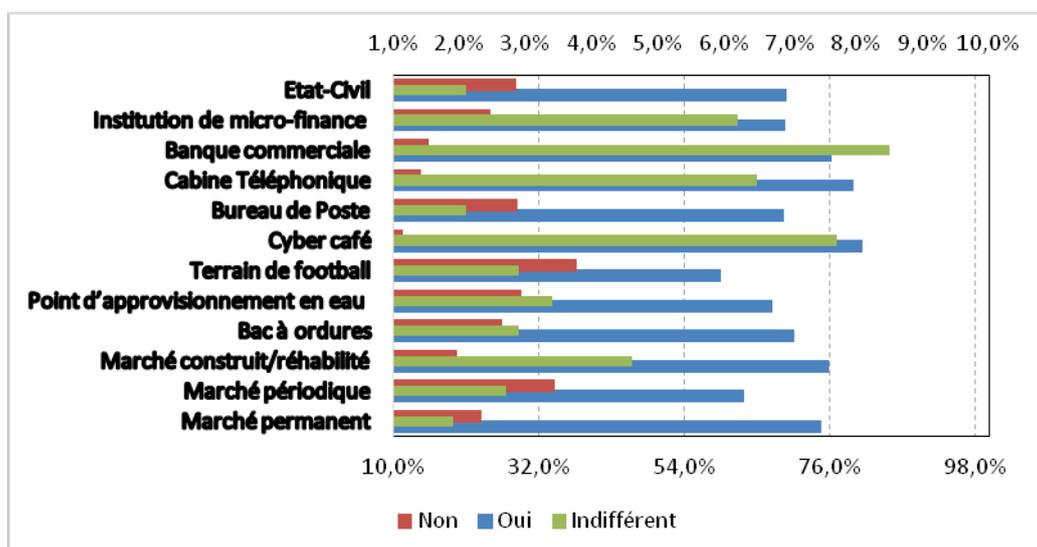
Infrastructure	Oui	Non	Indifférent	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Marché permanent	74,7%	23,3%	1,9%	100,0%
Marché périodique	62,9%	34,4%	2,7%	100,0%
Marché construit/réhabilité	75,9%	19,5%	4,6%	100,0%
Bac à ordures	70,6%	26,5%	2,9%	100,0%
Point d'approvisionnement en	67,2%	29,4%	3,4%	100,0%
Terrain de football	59,5%	37,6%	2,9%	100,0%
Cyber café	80,8%	11,5%	7,7%	100,0%
Bureau de Poste	69,1%	28,7%	2,1%	100,0%
Cabine Téléphonique	79,5%	14,1%	6,5%	100,0%
Banque commerciale	76,3%	15,3%	8,5%	100,0%
Institution de micro-finance /Coopec	69,2%	24,6%	6,2%	100,0%
Etat-Civil	69,4%	28,5%	2,1%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

Le graphique 4.8 résume le degré de satisfaction des populations en trois opinions. Une opinion positive (oui), une opinion négative (non) et une indifférence totale (indifférent). Le sentiment général qui ressort des réponses recueillies est une satisfaction générale pour plus d'un congolais sur deux. Certains services comme la cabine téléphonique et le

cyber café offrent satisfaction à plus de 70% des populations congolaises. L'opinion négative, bien que moins représentative concerne les services de marché périodique et les terrains de football pour un peu plus d'un congolais sur trois.

**Graphique I.4.8** Taux d'accès des infrastructures dans un rayon de moins d'un km et plus de 10 km en milieu rural



Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

## 4.5 Caractéristiques des ménages agricoles

### 4.5.1 Répartition des chefs des ménages agricoles par sexe et taux d'informalité

L'enquête 1-2-3 a administré un module spécifique consacré à l'agriculture, élevage et forêt. Les informations concernant les intrants, la production et la commercialisation seront présentées dans un document détaillé de l'analyse de la phase 1 de l'enquête. Dans ce chapitre consacré aux généralités, nous présentons seulement les caractéristiques des ménages agricoles et nous allons montrer l'importance des activités agricoles dans la vie des ménages congolais.

Dans l'ensemble du pays on compte 10913277 ménages agricoles contre 5032848 ménages non agricoles soit

respectivement 68,4 % et 31,6 %. Les ménages agricoles sont repartis par milieu comme suit: 1483819 en milieu urbain(13,6%) et 9429458 (86,4%) en milieu rural. Dans les ménages urbains, il y a 7,6 % des ménages agricoles en ville et 6% dans les cités.

Parmi les ménages agricoles, 81,9 % sont dirigés par les hommes et 18,1% sont dirigés par les femmes. Les ménages congolais exercent les activités agricoles essentiellement dans le secteur informel avec un taux d'informalité de 91,1 %. Dans la plupart des provinces, ce taux d'informalité est voisin de la moyenne nationale, sauf dans la province de l'Equateur, le Bandundu, le Kasai Occidental et le Maniema où le secteur formel agricole absorbe un plus de 10 % des activités agricoles.

**Tableau I.4.11 : Répartition des chefs des ménages agricoles par sexe et taux d'informalité selon la province**

Provinces	Sexe du chef de ménage		Total	Situation d'informalité du chef de ménage		Total
	Masculin	Féminin		Formel	Informel	
<b>Kinshasa</b>	92,9%	7,1%	100,0%	9,1%	90,9%	100,0%
<b>Bandundu</b>	79,9%	20,1%	100,0%	12,9%	87,1%	100,0%
<b>Bas-Congo</b>	77,8%	22,2%	100,0%	7,0%	93,0%	100,0%
<b>Katanga</b>	83,5%	16,5%	100,0%	6,4%	93,6%	100,0%
<b>Kasaï Oriental</b>	78,1%	21,9%	100,0%	6,4%	93,6%	100,0%
<b>Kasaï occidental</b>	79,8%	20,2%	100,0%	11,0%	89,0%	100,0%
<b>Equateur</b>	87,2%	12,8%	100,0%	11,4%	88,6%	100,0%
<b>Nord-Kivu</b>	82,5%	17,5%	100,0%	9,1%	90,9%	100,0%
<b>Sud-Kivu</b>	82,1%	17,9%	100,0%	9,3%	90,7%	100,0%
<b>Maniema</b>	94,7%	5,3%	100,0%	10,5%	89,5%	100,0%
<b>Province Orientale</b>	81,8%	18,2%	100,0%	6,4%	93,6%	100,0%
<b>RDC</b>	81,9%	18,1%	100,0%	8,9%	91,1%	100,0%

### 4.5.2 Structure par âge des chefs des ménages agricoles

Le tableau ci-dessous montre que l'âge moyen de chef de ménage agricole est de 41 ans dans l'ensemble du pays et il est autour de la moyenne nationale dans presque toutes les provinces, sauf à Kinshasa où l'âge moyen est de 50 ans.

En effet, les chefs des ménages âgés de 35 ans et plus représentent près de 70% de l'ensemble contre 30 % pour les jeunes âgés d'au plus 34 ans. Cela montre que l'agriculture n'attire pas beaucoup de jeunes et ce constat est le même pour toutes les provinces.

**Tableau I.4.12 : Structure des ménages agricoles par âge selon la province**

Province	Groupe d'âge du chef de ménage					Total	Age moyen en années
	De 15 à 24 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 49 ans	De 50 à 64 ans	65 ans et plus		
Kinshasa	,0%	13,5%	29,4%	52,4%	4,7%	100,0%	50
Bandundu	4,0%	21,7%	39,2%	26,0%	9,1%	100,0%	42
Bas-Congo	3,2%	15,6%	37,6%	30,1%	13,6%	100,0%	45
Katanga	3,8%	25,7%	35,1%	26,2%	9,3%	100,0%	43
Kasaï Oriental	5,6%	27,1%	34,3%	23,3%	9,8%	100,0%	40
Kasaï occidental	4,2%	24,6%	37,4%	24,5%	9,4%	100,0%	41
Equateur	4,7%	28,6%	38,1%	22,4%	6,1%	100,0%	40
Nord-Kivu	7,3%	26,4%	33,4%	26,6%	6,3%	100,0%	40
Sud-Kivu	5,7%	24,6%	33,4%	26,4%	9,9%	100,0%	42
Maniema	6,0%	35,7%	29,5%	22,9%	6,0%	100,0%	39
Province Orientale	7,3%	28,0%	31,6%	25,5%	7,5%	100,0%	41
RDC	5,1%	25,2%	35,4%	25,5%	8,8%	100,0%	41

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

#### 4.5.3 Niveau d'études des chefs des ménages agricoles

En considérant le niveau d'études des chefs des ménages qui œuvrent dans le secteur agricole à titre principal ou secondaire, on observe d'après le tableau ci-après que 70 % des ménages ont suivi, soit le niveau d'instruction primaire (31,1 %), soit le niveau d'instruction secondaire (39,5%) dans l'ensemble du pays. Dans toutes les provinces, ces proportions

de l'ensemble d'instruction au primaire et secondaire varient de 64,1% à 82 %. Le pourcentage le plus élevé des ménages du niveau supérieur est observé à Kinshasa avec 27,1 % des ménages.

Cependant, il est à remarquer qu'un quart des chefs des ménages agricoles sont sans instruction.

**Tableau I.4.13 : Répartition des chefs de ménages agricoles par niveau d'instruction selon la province**

Province	Niveau d'instruction du chef de ménage							Total
	Non scolarisé	Primaire	Programme non formel	Secondaire	Supérieur	Professionnel (INPP)	Manquant	
Kinshasa	,0%	16,4%	4,7%	51,9%	27,1%	,0%	,0%	100,0%
Bandundu	26,1%	23,3%	,6%	45,4%	2,8%	,5%	1,2%	100,0%
Bas-Congo	24,6%	33,9%	,2%	39,1%	1,4%	,5%	,2%	100,0%
Katanga	24,7%	34,6%	,6%	34,5%	2,0%	,9%	2,9%	100,0%
Kasaï Oriental	21,0%	28,9%	,2%	46,0%	1,8%	,4%	1,8%	100,0%
Kasaï occidental	14,3%	29,6%	,0%	52,5%	2,3%	,4%	,8%	100,0%
Equateur	23,8%	26,7%	,4%	44,1%	2,4%	,3%	2,3%	100,0%
Nord-Kivu	30,4%	36,7%	,3%	27,5%	3,6%	,3%	1,2%	100,0%
Sud-Kivu	32,4%	29,3%	,6%	32,9%	,6%	,3%	3,9%	100,0%
Maniema	13,2%	25,5%	1,1%	55,0%	3,3%	,2%	1,7%	100,0%
Province Orientale	27,5%	38,4%	,3%	31,2%	,9%	,5%	1,3%	100,0%
Ensemble	24,7%	31,1%	,4%	39,5%	2,1%	,5%	1,8%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

#### 4.5.4 Catégories socioéconomiques des chefs des ménages agricoles

Nous examinons ci-dessous, la distribution des ménages agricoles par catégorie socio-économique où travaille le chef de ménage. Il s'agit de sept catégories selon le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage, à savoir :

- Ménages publics : les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;
- Ménages privés formels : les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- Ménages informels agricoles: les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur informel agricole ;
- Ménages informels non agricoles: les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur informel

non agricole;

- Ménages retraités, chômeurs ou inactifs : les ménages dont le chef est soit retraité, soit chômeur, soit inactif.

Selon cette typologie, on remarque que la majorité des ménages agricoles (71,4 %) travaillent dans le secteur informel agricole, mais, il y a 13,1 % des ménages agricoles dont le chef de ménage travaille dans le secteur informel non agricole et qui exercent des activités agricoles sans doute à titre secondaire. Tandis que 8,2% des ménages agricoles sont ceux dont le chef de ménage travaille dans le secteur public à titre principal. Cette pratique est courante pour les fonctionnaires qui exercent des activités agricoles à titre secondaire, quelque soit la province.

**Tableau I.4.14** : Répartition des ménages agricoles par groupe socio-économique de chef de ménage selon la province

	Groupe socioéconomique du chef de ménage							Total
	Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité	Inactifs	
<b>Kinshasa</b>	7,7%	,0%	49,7%	26,7%	8,0%	8,0%	,0%	100,0%
<b>Bandundu</b>	12,0%	,2%	68,8%	13,4%	,5%	,4%	4,8%	100,0%
<b>Bas-Congo</b>	6,6%	,0%	74,3%	12,4%	,8%	,5%	5,5%	100,0%
<b>Katanga</b>	6,0%	,0%	77,1%	11,1%	1,1%	,4%	4,2%	100,0%
<b>Kasaï Oriental</b>	6,2%	,0%	72,6%	17,8%	,6%	,0%	2,8%	100,0%
<b>Kasaï occidental</b>	10,7%	,0%	71,6%	14,8%	,4%	,1%	2,5%	100,0%
<b>Equateur</b>	10,8%	,0%	73,5%	10,9%	,8%	,2%	3,8%	100,0%
<b>Nord-Kivu</b>	8,8%	,0%	75,9%	11,6%	,4%	,0%	3,3%	100,0%
<b>Sud-Kivu</b>	7,0%	,0%	53,7%	14,2%	10,0%	,4%	14,8%	100,0%
<b>Maniema</b>	9,9%	,1%	76,9%	7,9%	,6%	,0%	4,6%	100,0%
<b>Province Orientale</b>	5,7%	,0%	70,1%	13,6%	1,3%	,2%	9,0%	100,0%
<b>Ensemble</b>	8,2%	,0%	71,4%	13,1%	1,5%	,2%	5,5%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.

#### 4.6 Droits de propriété

En ce qui concerne les droits de propriété, nous traitons ici le mode d'acquisition des champs par le ménage agricole. Dans le tableau ci-dessous, nous observons que la majorité des ménages ont obtenu leurs champs par une démarche personnelle.

En effet, ceux qui ont acquis leurs champs par lien de parenté, soit par héritage (30,6 %), soit par mariage(2,3%) représentent 32,9% de l'ensemble. Tandis que tous les autres ont effectué des démarches personnelles pour obtenir les droits de propriété, notamment auprès des chefs coutumiers (29,3%), par aménagement soi-même (20,2%), par achat (9,4 %) ou par location/bail (3,8%), ces quatre derniers modes d'acquisition représentent 62,7 % de l'ensemble des ménages agricoles.

La situation par province montre également que pour la plupart des ménages, les modes d'acquisition par démarche personnelle prédominent, surtout à Kinshasa par achat (46%), à l'exception de provinces de l'Equateur(50%) et du Nord Kivu (55%) où les modes d'acquisition par héritage et mariages sont majoritaires.



Tableau I.4.15 : Mode d'acquisition du champ par Province

Province	Mode d'acquisition du champ											Total
	Acheté	Hérité	Mariage	Attribué par le chef coutumier	Attribué par le chef religieux	Attribué par l'administration	Aménagé par le ménage lui même	Location/bail	Partage de production	Abandonnée auparavant	Manquant	
Kinshasa	46,0%	4,7%		9,0%				30,8%	4,7%		4,7%	100,0%
Bandundu	6,3%	26,2%	2,0%	31,3%	,4%	,6%	24,4%	7,0%	,9%	,5%	,4%	100,0%
Bas-Congo	3,7%	32,8%	3,1%	39,1%	,7%	1,1%	7,4%	11,4%	,4%	,2%		100,0%
Katanga	8,9%	15,2%	1,3%	38,0%	1,9%	1,4%	28,4%	1,4%	1,1%	1,1%	1,4%	100,0%
Kasaï Oriental	6,2%	33,3%	1,7%	34,7%	,7%	2,2%	18,2%	,5%	1,0%	,9%	,7%	100,0%
Kasaï occidental	5,1%	24,2%	1,3%	23,4%	,7%	,1%	42,9%	,9%	,5%	,8%		100,0%
Equateur	9,6%	49,0%	1,0%	15,5%	1,0%	1,3%	19,0%	1,4%	,6%	1,2%	,6%	100,0%
Nord-Kivu	16,8%	47,0%	7,8%	16,3%	1,2%	,4%	2,7%	6,5%	1,1%	,0%	,1%	100,0%
Sud-Kivu	18,2%	31,5%	1,0%	25,4%	,3%	4,6%	11,6%	6,2%	,2%	,2%	,7%	100,0%
Maniema	11,8%	17,7%	,9%	33,8%	,5%	,2%	32,1%	,3%	1,9%	,3%	,4%	100,0%
Province Orientale	9,2%	29,5%	2,3%	31,6%	1,5%	,8%	21,7%	,9%	,2%	1,8%	,5%	100,0%
Total	9,4%	30,6%	2,3%	29,3%	1,0%	1,3%	20,2%	3,8%	,7%	,8%	,6%	100,0%

Source : Enquête 1-2-3, 2013, RDC.



# Chapitre V

## Insertion sur le marché du travail

L'insertion sur le marché de travail concerne la main d'œuvre engagée sur l'ensemble du territoire pour la production des biens et services. Ce chapitre présente la situation d'activité de la population et concerne principalement des actifs occupés de 10 ans ou plus sur le marché de travail. Cette insertion est analysée à travers la situation d'activités des personnes actives, le secteur d'activité dans lesquels ces personnes exercent leur emploi, les groupes socio-économiques des actifs occupés, leur profil et la dynamique de leur emploi.

### 5.1. Mesure d'activité

La mesure de la population active est un indicateur du nombre d'individu engagés sur le marché du travail, soit qu'ils

exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent un (chômeurs). Le taux d'activité désigne ainsi le rapport entre la population active et la population potentiellement active, c'est-à-dire en âge de travailler. En RDC, sur la population de plus de 10 ans, les actifs (au sens du BIT, c'est-à-dire ceux qui travaillent ou sont au chômage) représentent 56% de la population, soit 28,8 millions d'individus. La répartition des actifs est en faveur des hommes, avec un taux d'activité de 58,8% contre 53,2% pour les femmes (Tableau 5.1 Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)).

**Tableaux I.5.2 :** Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)

2004-2005	Kinshasa	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
<b>Hommes 10 ans et plus</b>	50,2	52,7	65,7	61,6
<b>Hommes 15 ans et plus</b>	59,4	63,4	77,7	73,2
<b>Femmes 10 ans et plus</b>	35,8	41,7	69,0	60,3
<b>Femmes 15 ans et plus</b>	42,3	49,6	79,8	70,2
<b>Ensemble 10 ans et plus</b>	42,8	47,1	67,4	60,9
<b>Ensemble 15 ans et plus</b>	50,6	56,3	78,8	71,6

Source : INS, Enquête 1-2-3, INS, RDC.

**Tableaux n° I.2 bis :** Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)

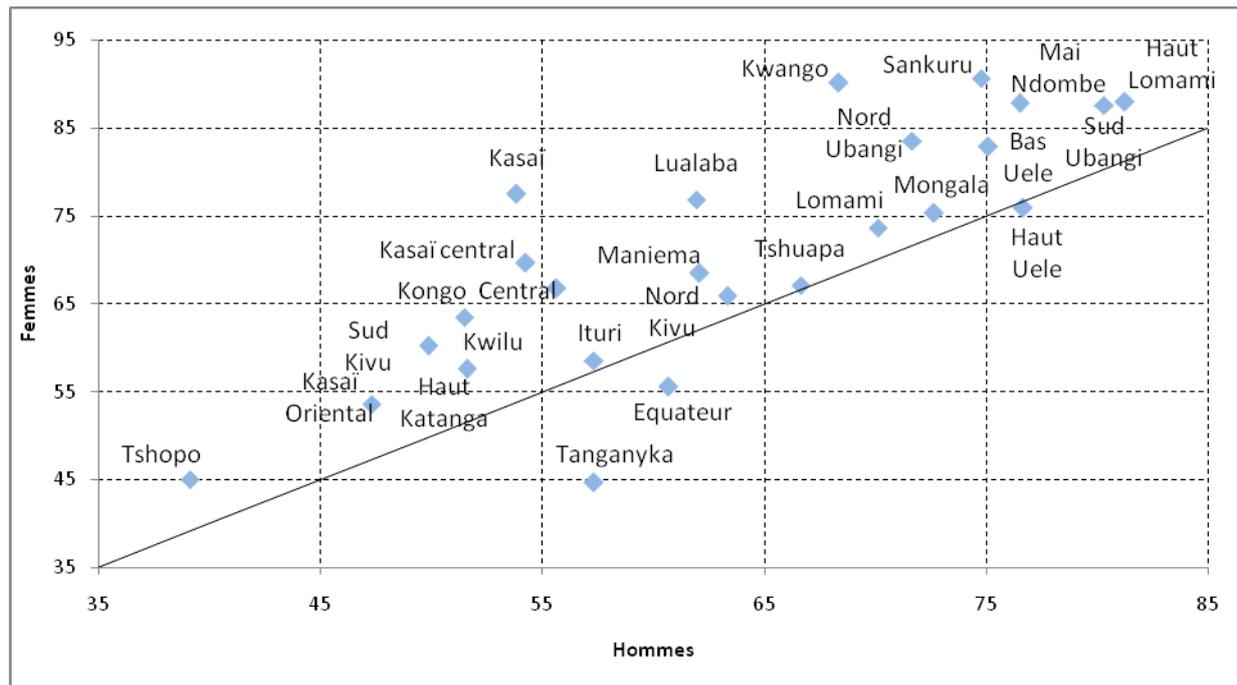
2012	Kinshasa	Autre Urbain sans Kinshasa	Milieu Urbain	Milieu Rural	RDC
<b>Hommes 10 ans et plus</b>	49,6	51,6	51,1	64,0	58,8
<b>Hommes 15 ans et plus</b>	59,4	63,9	62,4	77,7	71,5
<b>Femmes 10 ans et plus</b>	32,2	40,0	37,4	64,1	53,2
<b>Femmes 15 ans et plus</b>	37,9	49,0	45,2	76,7	63,7
<b>Ensemble 10 ans et plus</b>	40,4	45,7	44,0	64,1	55,9
<b>Ensemble 15 ans et plus</b>	47,8	56,2	53,4	77,2	67,5

Source : INS, Enquête 1-2-3, RDC.

Note : 235 individus présents (M2=1 or 2(résidents présents ou absents)) en âge de travailler dont on ne connaît pas l'âge

## 5.2. Structure et dynamique des emplois

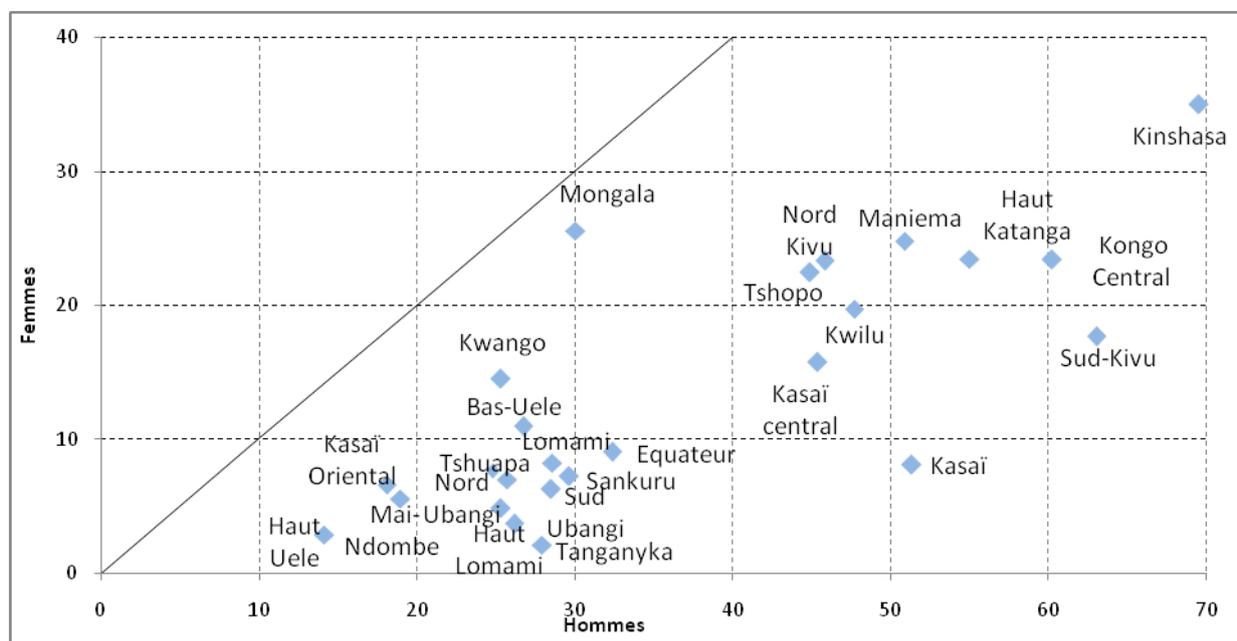
**Graphique I.5.1 : Part des actifs employés dans le secteur agricole, par sexe et districts\***



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

\*Le district de Kinshasa n'est pas représenté (les actifs du secteur agricole informel y sont moins de 2%)

**Graphique I.5.2 : Taux de salarisation en milieu urbain, par sexe et districts**



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

En 2012, on estime à 27 700 000 le nombre d'actifs occupés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant un emploi. 49,6 % d'entre eux sont des femmes. Les actifs sont inégalement répartis sur le territoire national sans que cela ne traduise uniquement les différences de taille des populations. Maniema et la province de loin la moins peuplée avec 2,6 % de la population de 10 ans et plus compte 2,6 % des actifs occupés. En revanche, Kinshasa, avec 13,3 % de la population

de 10 ans et plus n'accueille que 8 % des actifs et le Kasai oriental et le Kasai occidental, avec 16,3 % de la population de 10 ans et plus en accueillent 18,9 %. Ces deux dernières provinces sont en fait caractérisées par un fort taux d'activité de moins de 15 ans (respectivement 10,7 % et 14,2 %) alors que ce taux n'est que de 1,7 % à Kinshasa.

**Tableau I.5.3 : Répartition des emplois par région**

	Pop des 10 ans et plus	Taux d'activité (10-15 ans)
<b>Kinshasa</b>	13,3	1,7
<b>Bandundu</b>	10,8	4,0
<b>Bas-Congo</b>	6,8	9,1
<b>Katanga</b>	14,0	6,9
<b>Kasaï Oriental</b>	8,6	10,7
<b>Kasaï occidental</b>	7,7	14,2
<b>Equateur</b>	9,8	6,7
<b>Nord-Kivu</b>	7,5	8,3
<b>Sud-Kivu</b>	8,2	2,6
<b>Maniema</b>	2,6	6,2
<b>Province Orientale</b>	10,8	6,0
<b>Total</b>	100	6,8

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

### 5.2.1 Structure des emplois par branche et par secteur institutionnel

L'emploi en RDC est essentiellement agricole et le secteur industriel apparaît particulièrement peu développé. Plus de 70 % (71,2 %) des actifs occupés sont en effet employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services (24,4 %) et moins de 5 % (4,4 %) dans l'industrie. L'importance du secteur agricole, plus grande encore pour les femmes que pour les hommes, varie cependant nettement selon les districts comme en atteste le graphique 5.1. Si on exclut Kinshasa qui compte moins de 2 % d'actifs dans l'agriculture (1,7 % des hommes et 1,6 % des femmes), la proportion d'actifs dans l'agriculture varie de 41,8 % dans le district de Tshopo (39 % des hommes, 45 % des femmes) à 81,3 % dans le Haut-Lomami (88 % des femmes, 85 % des hommes).

La structure par branche des emplois diffère cependant nettement selon le milieu de résidence des actifs. En milieu urbain, c'est le secteur tertiaire (commerce et services) qui prédomine, regroupant plus des deux tiers des emplois, 83 % à Kinshasa. De façon moins attendue, le deuxième secteur le plus important en zone urbaine n'est pas l'industrie (sauf à Kinshasa) mais l'agriculture. En effet, si à Kinshasa le secteur

industriel emploie 14,6 % des actifs contre 2,3 % pour le secteur primaire, dans les autres zones urbanisées le secteur primaire emploie 25,8 % des actifs (contre 13,9 % pour le secteur industriel). Les activités industrielles comptent donc moins de 15 % des emplois urbains. En milieu rural, c'est bien évidemment l'agriculture qui prédomine. Elle mobilise en effet près de 85 % de la main d'œuvre contre un peu plus de 10 % pour le secteur tertiaire et moins de 5 % pour l'industrie. La répartition par secteur institutionnel des emplois est un deuxième indicateur synthétique de la structure du marché du travail. On distingue cinq secteurs: les administrations publiques, le secteur parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel non agricole et le secteur informel agricole. C'est évidemment l'ensemble du secteur informel qui occupe la première place : 88,6 % des actifs occupés y sont employés au niveau national, variant de 62,7 % dans la capitale à 94,8 % en zone rurale. Le secteur public (administration et parapublic) vient en deuxième position avec 9,6 % des emplois dans l'ensemble de la RDC et 22,2 % dans la capitale. Enfin, 15,1 % des actifs travaillent dans le secteur privé formel de la capitale tandis que ce secteur est peu représenté dans les autres zones urbaines (6%) et quasiment inexistant en milieu rural.

**Tableau I.5.4 : Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité**

	Kinshasa	Milieu urbain (sans Kinshasa)	Rural	Total
<b>Secteur institutionnel</b>				
<b>Administration</b>	15,4	10,2	3,2	5,7
<b>Parapublic</b>	6,8	6,0	1,5	2,9
<b>Privé formel</b>	15,1	5,7	0,4	2,8
<b>Informel non agricole</b>	61,1	54,7	17,3	28,9
<b>Informel agricole</b>	1,6	23,4	77,5	59,7
<b>Secteur d'activité</b>				
<b>Primaire</b>	2,3	25,8	84,2	71,2
<b>Industrie</b>	14,6	13,9	4,5	4,4
<b>Commerce</b>	32,6	28,7	3,8	15,2
<b>Services</b>	50,5	31,6	7,6	9,2

*Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.*

**Secteur d'activité** : le secteur primaire comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture. L'industrie comprend les industries manufacturières et extractives et le BTP. Le commerce comprend le commerce de gros et de détail. Les services comprennent les hôtels et restaurants, les services de réparation, les activités de loisirs, touristiques ainsi que les services domestiques, les services aux collectivités, les services aux entreprises, les banques et les services financiers, les transports et télécommunications, et les autres services.

### 5.3. Caractéristiques des emplois par secteur

Le secteur agricole informel occupe près de 60 % (59,7 %) de la main d'œuvre. Il est essentiellement composé de petites unités de production familiales, puisque 45 % d'entre-elles contiennent seulement deux personnes et 36 % sont des auto-emplois. Dans ce secteur plus féminisé que les autres (il compte 53 % de femmes), le niveau scolaire est très faible puisque les actifs n'y ont fait en moyenne que 4,2 années d'études et l'ancienneté dans l'emploi (de 15 années en moyenne) est la plus longue des secteurs, témoignant de l'attachement des populations rurales à leurs terres et/ou de l'incapacité de migrer vers les centres urbains.

Le secteur informel non agricole, regroupant près de 30 % des emplois, est le deuxième secteur d'emploi. Il comprend les petites activités productives non enregistrées, essentiellement urbaines. 90 % des emplois de ce secteur se situent en effet dans des unités de production de moins de 6 personnes et 62 % sont des auto-emplois. Le taux de salariat est ainsi le plus faible des emplois non agricole avec 15,6 %. Plus d'un tiers des emplois informels non agricoles (38 %) se trouve dans le commerce et 22 % dans les services. Le secteur industriel n'est cependant pas négligeable dans le secteur informel, puisqu'il compte un peu plus de 20 % des emplois. Les actifs de ce secteur exercent rarement leur activité dans un véritable local professionnel. Seuls 10 % des actifs de ce secteur sont en effet dans ce cas (13,8 % à Kinshasa). Le travail à domicile sans installation particulière concerne lui 16 % des actifs informels, tandis que 10 % des travailleurs informels exercent à la maison dans un emplacement réservé à cet effet (8,5 % à Kinshasa). Quant aux travailleurs exerçant sur les marchés publics et les ambulants, ils représentent respectivement 13,5 % et 8,5 % des emplois. La main-d'œuvre

du secteur informel est relativement plus jeune que celle des autres secteurs : 22 % des actifs ont moins de 25 ans. Avec un niveau d'études moyen de 6,9 années, c'est aussi un secteur relativement féminisé puisque 53 % des actifs informels sont des femmes (54 % à Kinshasa). Contrairement à une idée reçue qui met en avant le rôle de la migration pour expliquer la genèse du secteur informel, la proportion de migrants dans l'informel non-agricole est plus faible que dans le secteur formel ou le secteur public.

Les emplois du secteur formel ne représentent que 11,5 % des emplois. On les trouve dans le secteur public et parapublic (8,7 % des emplois) et dans le secteur privé formel (2,8 % des emplois). Le degré d'instruction y est de 12 années d'études scolaires réussies en moyenne (13,7 années à Kinshasa), un niveau équivalent à celui du secteur privé formel mais bien supérieur au niveau moyen (5,8 ans dans le pays, 11,4 ans à Kinshasa). Avec un âge moyen de 42,9 ans, les actifs de ce secteur sont aussi les plus âgés et ont une ancienneté moyenne dans l'entreprise de 11,9 ans, bien supérieure à celle des autres emplois non-agricoles. Cette ancienneté est la traduction directe des avantages en termes de revenu et de protection liés à ces emplois.

**Tableau I.5.5 : Caractéristique des emplois par secteur institutionnel et milieu de résidence**

	Répartition des emplois (%)	Âge moyen	Proportion de femmes (%)	Années d'étude réussies	Ancienneté dans l'entreprise (en années)
<b>Kinshasa</b>					
Public	22,2	44,9	31,3	13,7	13,8
Privé formel	15,1	39,8	21,8	13,1	9,0
Informel non agricole	61,1	39,0	54,1	9,6	7,2
Informel agricole	1,6	47,2	41,8	8,3	10,7
Ensemble	100	40,6	44,0	11,4	9,0
<b>Urbain (hors Kinshasa)</b>					
Public	16,2	43,9	22,7	12,2	11,8
Privé formel	5,7	39,4	20,7	12,0	7,4
Informel non agricole	54,7	35,7	51,8	8,0	6,7
Informel agricole	23,4	41,7	51,0	5,3	14,6
Ensemble	100	38,6	45,1	8,3	9,4
<b>Rural</b>					
Public	4,8	40,8	15,8	10,7	11,0
Privé formel	0,4	40,3	19,8	8,7	9,1
Informel non agricole	17,3	34,0	53,8	4,6	10,2
Informel agricole	77,5	37,9	53,6	4,1	15,5
Ensemble	100	37,4	51,7	4,5	14,3
<b>RDC</b>					
Public	8,7	42,9	21,8	12,0	11,9
Privé formel	2,8	39,7	21,0	12,2	8,3
Informel non agricole	28,9	35,6	53,0	6,9	8,3
Informel agricole	59,7	38,2	53,3	4,2	15,4
Ensemble	100	37,9	49,6	5,8	12,8

**Source :** Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Après le secteur public, le secteur privé formel présente le plus fort taux de salarisation (92,6 %). Mais, à bien des égards, il se différencie de l'idée qu'on peut se faire d'un secteur moderne et fortement concentré que l'on rencontre dans les pays plus développés. Ainsi, les actifs occupés dans ce secteur sont relativement plus nombreux dans les entreprises de 10 personnes ou moins que dans celles de plus de 50 personnes, respectivement 40 % et 25 % des emplois. En fait 21 % des emplois privés formels se trouvent dans des unités d'effectif inférieur à 6 personnes. La moyenne d'âge de ce secteur est plus faible que dans le secteur public (39,7 ans contre 42,9 ans) mais le niveau de formation y est équivalent (12 années de scolarité réussies en moyenne).

Les caractéristiques de l'emploi relevées plus haut se traduisent directement dans la composition par catégorie socio-professionnelle (CSP) des actifs. Dans l'ensemble du pays, six actifs occupés sur dix sont en effet à la tête de leur propre unité de production, comme patron employant des salariés, ou à leur propre compte. Les cadres ne représentent eux que 5,2 % des actifs du pays mais presque le double dans les zones urbaines autres que Kinshasa et sont 21,3 % des

actifs de la capitale. Les trois-quarts des cadres (les deux tiers à Kinshasa) travaillent dans le secteur public. La CSP des employés et des ouvriers, qui est largement majoritaire dans les pays développés, compte pour moins de 20% des emplois en milieu urbain. Enfin les aides familiaux constituent 20,2 % des actifs (25,8 % en milieu rural mais moins de 8 % en milieu urbain). Si on se concentre sur le milieu urbain, globalement le taux de salarisation, constituant un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est de 38 % et s'élève à 54 % dans la capitale. Il varie nettement selon le genre et le district comme en témoigne le graphique 5.2. Nettement plus faible d'une façon générale pour les femmes, maintenues à la marge du travail formel dans l'ensemble des districts, le salariat représente ainsi 9 % des actifs urbains du Haut Uele (14 % des hommes et 3 % des femmes), 19,8 % dans le district du Kwango (25 % chez les hommes, 14,5 % chez les femmes), 44,8 % dans le Kongo central (60 % des hommes actifs, 23 % des femmes) et 54,3 % à Kinshasa (69 % des hommes, 35 % des femmes)

Souvent mise en avant, la pluri-activité est considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître

leur revenu et compenser leur chute en période de récession. Sur l'ensemble du territoire, ce sont un peu moins de 12 % des actifs occupés qui ont recouru à la pluriactivité au cours de la semaine précédente, plus fréquemment en zone rurale (13 %) qu'en zone urbaine (9 %) et plus fréquemment chez

les hommes (17 %) que chez les femmes (7 %). Dans l'année écoulée, c'est néanmoins près d'un actif sur cinq (plus d'un sur quatre chez les hommes et un peu plus d'un sur dix chez les femmes) qui a exercé d'autres emplois en plus de son emploi principal.

**Tableau I.5.6 :** Structure par CSP et pluriactivité des personnes exerçant un emploi

	Kinshasa	Milieu urbain (sans Kinshasa)	Milieu rural	RDC
<b>CSP (%)</b>				
<b>Cadres</b>	21,3	9,8	1,9	5,2
<b>Travailleurs indépendants</b>	39,7	58,6	66,6	62,7
<b>Employés, ouvriers</b>	25,0	16,5	3,8	8,3
<b>Manœuvres et autres</b>	10,1	6,9	2,0	3,7
<b>Aides familiaux</b>	3,8	8,2	25,8	20,2
<b>Taux de pluriactivité sur les douze derniers mois</b>	8,5	15,9	21,4	19,2
<b>Taux de pluriactivité sur les sept derniers jours</b>	4,6	10,4	13,1	11,9
<b>Taux de salarisation</b>	54,3	31,9	7,1	16,3

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

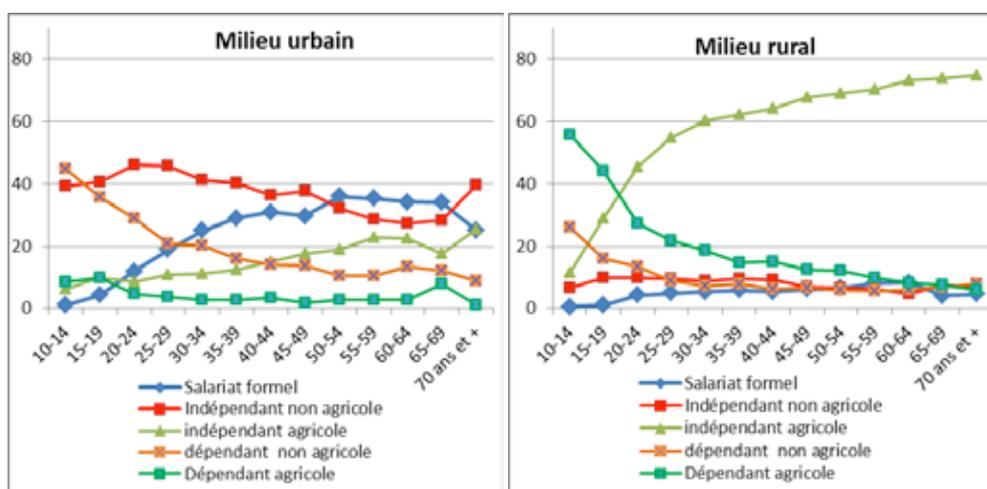
### 5.2.3 Répartition de la population active occupée selon la classe d'âge

Il est intéressant d'analyser la composition de la main-d'œuvre en fonction de l'âge. En milieu urbain, les indépendants non agricoles du secteur informel constituent la majorité des actifs pour presque toutes les tranches d'âge (environ 40 %). Il s'agit donc du mode privilégié d'insertion sur le marché du travail, pointant ainsi le faible développement des autres types d'emploi. Le salariat formel prend néanmoins régulièrement de l'importance dans la structure des emplois, passant de 12 % chez les 20-24 ans à 36 % chez les 50-54 ans. A partir de cette tranche d'âge, il diminue d'abord très légèrement jusqu'à 70 ans puis plus fortement ensuite. Il ne constitue cependant la majorité des actifs qu'entre 55 et 70 ans. Quant au travail dépendant informel non agricole, plus important que l'emploi formel chez les moins de 30 ans, il diminue régulièrement avec l'âge. Enfin, de façon plus étonnante en

milieu urbain, la part des indépendants du secteur informel agricole est non seulement non-négligeable mais augmente aussi avec l'âge, passant de 10 % ou moins chez les moins de 35 ans à 23 % chez les 55-59 ans.

En milieu rural, l'insertion sur le marché du travail passe quasiment exclusivement par un emploi d'indépendant agricole, sauf chez les moins de 20 ans : plus de 60 % des actifs de 30 ans et plus sont des agriculteurs indépendants. Les travailleurs dépendants de l'agriculture, qui sont pour la plupart des aides familiaux, sont majoritaires chez les moins de 20 ans mais leur part dans l'emploi diminue fortement à mesure que l'âge augmente : ils sont encore 27 % chez les 20-24 ans mais sont moins de 10 % à partir de 55 ans. Les autres types d'emploi (salarat formel, dépendant ou indépendant non agricole) occupent une faible part, moins de 10 % chacun chez les 30 ans et plus.

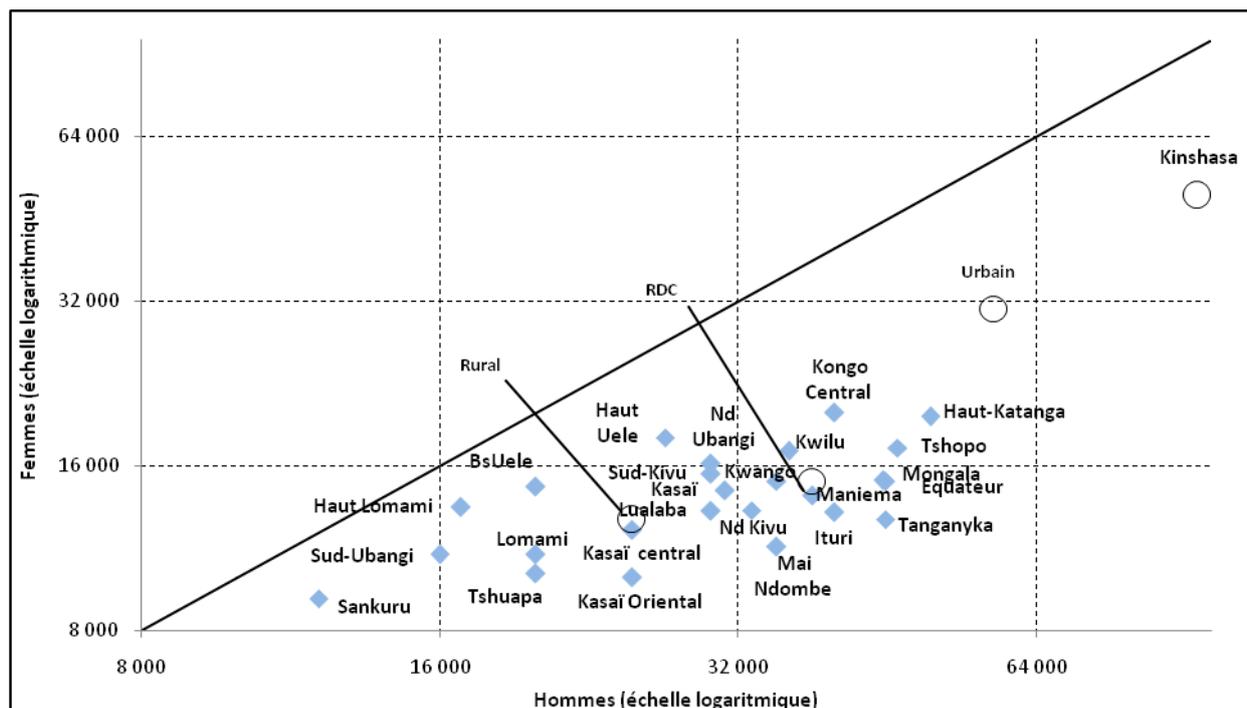
**Graphique I.5.3 :** Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois selon le milieu de résidence



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

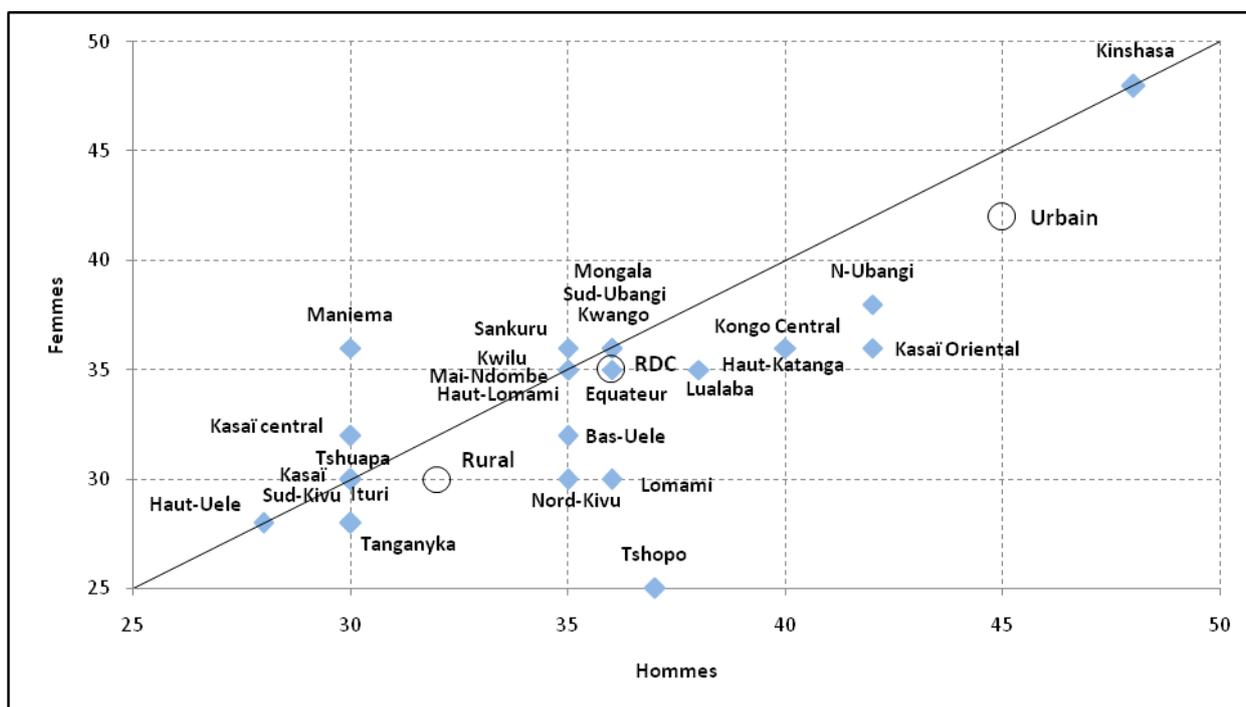
### 5.3 Revenus du travail et conditions d'activité

**Graphique 5.4 :** Revenus médians dans l'emploi principal, par genre et district, en francs congolais



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

**Graphique 1.5.5 :** Temps de travail hebdomadaire médian, par genre et district, en heures



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Le revenu d'activité constituant la majeure partie des revenus des individus et des ménages africains, l'analyse de cet indicateur permet d'apprécier non seulement la qualité des emplois générés par les différents secteurs productifs, mais aussi de mesurer le niveau de vie et l'état de la pauvreté monétaire en RDC. Il convient de souligner que, comme dans toutes les enquêtes auprès des ménages, l'appréhension des revenus est toujours extrêmement délicate. Aussi, les résultats ci-dessous doivent-ils être interprétés avec précaution.

D'une façon générale, les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes (le revenu médian des femmes est de 15 000 francs congolais, celui des hommes est de 38 000 francs congolais) et ceux des ruraux nettement inférieurs à ceux des urbains (16 000 FC contre 49 387 FC). Les revenus d'activité des congolais varient aussi fortement entre les districts. Par exemple, par rapport à Sankuru, où les revenus monétaires d'activité sont les plus faibles (revenu médian de 10 000 FC), le revenu médian à Kinshasa est 7,2 fois plus élevé

(72 000 FC), celui du Haut Katanga 4,4 fois plus élevé (43 931), celui du haut-Uele 2 fois plus élevé (20 000 FC). Les écarts de revenu entre les hommes et les femmes dépendent aussi fortement des districts : dans le Haut Lomami, où l'inégalité homme/femme est la moins forte, le revenu médian des hommes est supérieur de 25 % à celui des femmes ; dans le district du Tanganyika où cette inégalité est la plus forte, le revenu médian des hommes est supérieur de 250 % à celui des femmes.

### 5.3.1. Revenus d'activité

Nous l'avons vu plus haut, les ruraux constituent 70,2 % des actifs occupés. Ils sont employés à 84 % dans l'agriculture, 11 % dans le secteur tertiaire et 4 % dans l'industrie. C'est dans l'agriculture que les revenus monétaires sont les plus faibles (le revenu moyen est de 27 964 FC, le revenu médian de 15 000 FC). Les revenus tirés des services, du commerce et de la production industrielle sont, eux, plus importants (même s'ils restent inférieurs à ceux obtenus en milieu urbain), les revenus moyens y étant respectivement de 43 623 FC, 47 384 FC et 54 228 FC. En considérant les secteurs institutionnels, les ruraux travaillant dans le secteur public (4,8 % des actifs ruraux) et ceux travaillant dans le secteur informel non agricole obtiennent des revenus en moyenne supérieur à ceux des agriculteurs (respectivement 47 701 FC et 39 106 FC contre 28 296 FC).

Le revenu mensuel moyen en milieu urbain est de 83 000 FC, les actifs étant un peu mieux rémunérés dans la capitale que dans les autres villes urbaines. Cette moyenne cache cependant d'importantes disparités puisque le revenu médian n'est que de 49 000 FC, soit moins que le salaire minimum actualisé (54 128 FC).

Les emplois du secteur public offrent un profil contrasté. Dans l'administration, qui occupe 11,6 % des actifs occupés urbains, le revenu moyen s'élève à 101 000 FC (114 000 FC à Kinshasa) mais le revenu médian n'est que de 60 000 FC (75 000 FC à Kinshasa). Les salariés des grandes entreprises publiques (6,2 % des actifs occupés) sont en revanche mieux rémunérés avec en moyenne 173 000 FC mensuels (250 000 FC à Kinshasa) et le revenu médian est de 99 000 FC (165 000 FC à Kinshasa).

Avec un revenu moyen proche de celui des actifs des entreprises publiques mais un revenu médian supérieur de 30 000 FC, les salariés du secteur privé formel obtiennent dans l'ensemble les meilleurs niveaux de rémunération. Dans la capitale cependant, ce sont les salariés des entreprises publiques qui sont les mieux payés.

Au sein du secteur informel, il faut distinguer les revenus provenant des activités non agricoles des activités agricoles, les revenus de cette branche étant plus difficiles à appréhender. Le revenu moyen du secteur informel non agricole est de 71 000 FC en milieu urbain et 50 % des travailleurs de ce secteur touchent moins de 46 000 FC.

Le revenu mensuel moyen varie aussi en fonction de la branche d'activité. Avec 14 % des emplois occupés, les revenus dans le secteur industriel sont de même niveau que ceux observés dans les services où 37 % des actifs sont employés en milieu urbain. Ce sont dans ces deux secteurs que les rémunérations moyennes sont les plus élevées.

**Tableau I.5.7 : Revenu mensuel moyen par secteur institutionnel et secteur d'activité (emploi principal)**

	Kinshasa		Autres urbains		Milieu urbain		Milieu rural	
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
<b>Secteur institutionnel</b>								
<b>Administration</b>	113 667	75 000	94 407	55 000	101 219	60 000	47 701	50 000
<b>Parapublic</b>	249 386	164 597	142 395	80 000	173 444	99 595		
<b>Privé formel</b>	166 738	139 011	172 430	100 870	169 691	130 000	-	-
<b>Informel non agricole</b>	83 409	50 000	66 218	40 000	71 101	45 682	39 106	20 000
<b>Informel agricole</b>	67 569	48 184	35 797	18 000	36 499	19 500	28 296	15 000
<b>Secteur d'activité</b>								
<b>Agriculture</b>	70 226	50 000	37 007	18 000	37 983	18 573	27 964	15 000
<b>Industrie</b>	125 596	78 200	108 811	49 702	113 324	51 068	54 228	37 200
<b>Commerce</b>	74 182	48 955	63 280	39 000	66 421	45 000	47 384	25 000
<b>Service</b>	134 308	83 720	94 365	55 000	108 864	61 500	43 623	43 643
<b>Tous secteurs</b>	112 264	72 000	72 973	45 000	83 319	49 387	31 133	16 000

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

En milieu urbain, les revenus tirés de l'emploi dépendent aussi fortement du statut socio-professionnel des actifs. Les cadres du secteur public ou privé formel et les patrons du secteur privé formel sont dans l'ensemble les statuts qui permettent d'obtenir les revenus les plus élevés même si ceux-ci dépendent aussi du secteur institutionnel (et du milieu) dans lequel on travaille. A ce niveau de responsabilité, il est plus intéressant d'exercer dans le secteur privé formel (et plus encore si c'est dans la capitale) que dans le secteur public. Dans le secteur public, les revenus des cadres sont

par ailleurs plus inégalement répartis que ceux des patrons et cadres du secteur privé formel, le revenu moyen y étant supérieur de 97 % au revenu médian contre 35 % dans le secteur privé formel. Les employés ou ouvriers obtiennent en moyenne de meilleures rémunérations en travaillant dans le secteur privé formel. En revanche, contrairement à ce que l'on constate pour les emplois de cadre, les emplois du secteur public n'apparaissent pas en moyenne mieux rémunérés pour ces catégories d'emplois que ceux du secteur informel non agricole.

**Tableau I.5.8 : Caractéristiques de l'emploi principal selon le secteur institutionnel et le type d'emploi**

	Répartition des travailleurs (en %)	Ancienneté dans l'emploi (en années)	Durée hebdomadaire de travail (en heures)		Revenu mensuel (FC)	
			Moyenne	Médiane	Moyen	Médian
<b>Kinshasa</b>						
<b>Secteur public</b>						
Cadres	65,8	14,6	41,0	42,0	167 281	80 000
Employés, ouvriers	29,1	12,6	41,2	40,0	104 973	75 000
Manœuvres et autres	5,0	11,0	51,2	48,0	133 037	78 000
<b>Privé formel</b>						
Patrons et cadres	42,4	8,6	47,4	48,0	180 617	140 628
Travailleurs indépendants	4,9	12,1	32,5	42,0	134 799	90 000
Employés, ouvriers	52,7	8,9	44,9	48,0	140 128	126 000
<b>Informel non agricole</b>						
Patrons et cadres	4,9	7,3	43,9	48,0	119 935	98 981
Travailleurs indépendants	57,6	8,0	46,3	48,0	73 467	46 000
Employés, ouvriers	17,3	6,9	46,1	48,0	113 319	92 000
Manœuvres et autres	14,3	4,5	48,7	48,0	68 499	49 773
<b>Autres urbain</b>						
<b>Secteur public</b>						
Cadres	43,8	8,5	41,4	42,0	132 560	62 000
Employés, ouvriers	49,8	6,0	40,2	42,0	94 851	56 000
Manœuvres et autres	6,4	6,6	44,3	45,0	64 938	48 956
<b>Privé formel</b>						
Patrons et cadres	41,0	8,5	43,0	46,0	194 606	130 000
Travailleurs indépendants	1,2	6,0	46,1	48,0	191 886	100 000
Employés, ouvriers	57,9	6,6	46,7	48,0	144 355	99 870
<b>Informel non agricole</b>						
Patrons et cadres	6,2	8,4	43,7	46,0	133 276	60 000
Travailleurs indépendants	66,8	7,1	43,5	46,0	59 669	35 000
Employés, ouvriers	9,2	5,5	49,0	48,0	85 335	55 000
Manœuvres et autres	10,0	4,8	44,2	48,0	63 325	45 000
<b>Urbain</b>						
<b>Secteur public</b>						
Cadres	51,2	13,7	41,3	42,0	147 483	75 000
Employés, ouvriers	42,9	11,5	40,5	42,0	97 146	58 150
Manœuvres et autres	6,0	10,1	46,2	48,0	85 524	52 800

Privé formel						
Patrons et cadres	41,7	8,6	45,2	48,0	187 602	139 390
Travailleurs indépendants	3,0	11,6	35,0	42,0	145 931	99 901
Employés, ouvriers	55,4	7,7	45,9	48,0	142 374	102 548
Informel non agricole						
Patrons et cadres	5,8	8,2	43,8	47,0	129 999	60 000
Travailleurs indépendants	64,1	7,3	44,2	48,0	63 272	41 300
Employés, ouvriers	11,5	6,1	47,8	48,0	97 550	72 000
Mancœuvres et autres	11,2	4,7	45,8	48,0	65 240	47 361

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Dans l'ensemble, que ce soit en termes de revenu moyen ou médian, les femmes gagnent moitié de moins que les hommes. En milieu rural, les inégalités sont néanmoins légèrement moins marquées qu'en milieu urbain.

Tableau I.5.9 : Revenus d'activité de l'emploi principal selon le genre

	Kinshasa	Autres urbain	Ensemble urbains	Ruraux
<b>Revenu mensuel moyen</b>				
<b>Hommes</b>	140 937	95 206	107 422	39 371
<b>Femmes</b>	75 506	45 702	53 408	20 000
<b>Rapport Hommes/Femmes</b>	1,9	2,1	2,0	2,0
<b>Revenu mensuel médian</b>				
<b>Hommes</b>	93 000	51 401	58 000	19 117
<b>Femmes</b>	50 000	25 000	31 000	11 248
<b>Rapport Hommes/Femmes</b>	1,9	2,1	1,9	1,7

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Un décret de 2002 avait fixé à 335 FC par jour le salaire minimum et prévoyait une majoration de 3 % par an. En l'absence de nouvelle réglementation, nous avons procédé ici à une actualisation de ce salaire minimum en tenant compte de la majoration annuelle prévue et de l'augmentation du niveau général des prix. On a ainsi fixé à 2098 FC le salaire minimum journalier actualisé, soit 279,73 FC par heure et 54 128 FC par mois. La proportion de ceux qui gagnent moins que le salaire minimum actualisé se situe à 44 % dans la capitale, (23% gagnant même moins que la moitié du salaire minimum actualisé) à 66 % dans les autres villes urbaines (40% ayant moins de la moitié du salaire minimum) et à 88 % en zones rurales (66 % ayant moins de la moitié du salaire minimum actualisé). Comme dans les autres capitales d'Afrique de

l'Ouest, ce résultat montre clairement que la législation en termes de minimum salarial est peu contraignante. C'est dans le secteur privé formel, et plus particulièrement à Kinshasa, qu'on trouve le moins de personnes gagnant moins que ce salaire minimum actualisé (15% à Kinshasa, 29% dans les autres centres urbains), puis ensuite, dans le secteur public (20% à Kinshasa, 40 % dans les autres centres urbains). Et c'est bien sûr dans le secteur informel que cette part est la plus forte et tout particulièrement dans le secteur agricole informel. A l'autre extrémité, environ 19 % des travailleurs kinois perçoivent plus de trois fois le salaire minimum (35 % parmi les actifs du secteur privé formel et 29 % parmi ceux du secteur public) ce qui témoigne de l'ampleur des inégalités de revenu.

**Tableau I.5.10 : Répartition des revenus d'activité de l'emploi principal par rapport au salaire minimum**

	Public	Privé formel	Informel non agricole	Informel agricole	Ensemble
<b>Kinshasa</b>					
<b>Moins que le SMIG</b>	19,8	15,2	59,8	69,5	44,4
<b>dont moins que la moitié du SMIG</b>	5,0	9,1	33,0	40,9	23,3
<b>Plus de 3 fois le SMIG</b>	29,0	35,5	11,1	10,7	18,8
<b>Autres urbains</b>					
<b>Moins que le SMIG</b>	40,3	28,9	70,0	85,2	66,4
<b>dont moins que la moitié du SMIG</b>	9,7	8,0	42,9	61,6	39,9
<b>Plus de 3 fois le SMIG</b>	18,5	34,5	8,2	3,0	10,1
<b>Urbains (tous)</b>					
<b>Moins que le SMIG</b>	33,4	22,2	67,1	84,8	60,5
<b>dont moins que la moitié du SMIG</b>	8,1	8,5	40,0	61,1	35,5
<b>Plus de 3 fois le SMIG</b>	22,0	35,0	9,0	3,2	12,5
<b>Ruraux</b>					
<b>Moins que le SMIG</b>	62,1	78,4	84,8	90,6	88,2
<b>dont moins que la moitié du SMIG</b>	25,4	44,6	63,5	69,6	66,3
<b>Plus de 3 fois le SMIG</b>	0,6	1,9	2,9	1,0	1,3

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

### 5.3.2 Qualité des emplois

Le revenu monétaire mensuel n'a en réalité de sens que rapporté au temps de travail effectif. Le temps de travail déclaré dans l'activité principale varie fortement selon les districts, comme le montre le graphique 5.5. Dans le Haut-Uele par exemple 50 % des individus ont déclaré travailler 28 heures par semaine ou moins alors qu'à Kinshasa 50 % des actifs ont déclaré travailler 48h ou plus. Dans l'ensemble les ruraux travaillent moins longtemps que les urbains : la moitié d'entre eux travaille 30 heures ou moins par semaine quand la moitié des urbains travaille 43 heures ou plus. Les écarts entre les hommes et les femmes sont cependant moins marqués que pour les revenus. Dans l'ensemble de la RDC le temps de travail hebdomadaire médian est de 35 ans pour les femmes et de 36 ans pour les hommes, ces écarts étant plus marqués en milieu urbain (42h contre 45 h) qu'en milieu rural (30h contre 32 h).

Les différences de temps de travail effectif tendent à réduire les écarts de rémunération horaire entre les différents secteurs institutionnels, sans pour autant modifier la hiérarchie des secteurs. Le secteur privé formel reste globalement celui où les rémunérations (mensuelles et horaires) sont les plus fortes, mais, compte tenu du temps de travail hebdomadaire plus important dans ce secteur, le niveau de rémunération horaire du secteur public tend à s'en rapprocher : le salaire horaire médian public représente ainsi 67 % du salaire médian du secteur formel (79 % à Kinshasa) alors que le salaire mensuel médian représente 53 % du salaire mensuel médian du secteur privé formel (57 % à Kinshasa). Les autres secteurs restent cependant encore très éloignés du secteur privé. Le salaire médian horaire dans l'informel non agricole ne représente que 36 % du salaire médian horaire du secteur privé formel, celui du secteur agricole informel n'en représente que 24 %.

**Tableau I.5.11 : Caractéristiques de l'emploi principal selon le secteur institutionnel et le milieu de résidence**

	Ensemble des actifs						Travailleurs dépendants		
	Durée hebdomadaire de travail		Revenu mensuel (milliers de FC)		Revenu horaire (FC)		Avec un bulletin de paie	Avec un CDI ou un CDD	Travailleur permanent
	Moyenne	Médiane	Moyen	Médian	Moyen	Médian	%	%	%
<b>Kinshasa</b>									
<b>Public</b>	41,5	42,0	155	79	1 019	533	70,6	86,3	94,7
<b>Privé formel</b>	45,4	48,0	167	139	990	678	69,5	62,8	91,6
<b>Informel non agricole</b>	45,8	48,0	83	50	658	284	12,2	23,1	71,2
<b>Informel agricole</b>	36,2	40,0	68	48	469	291	0,0	59,8	51,8
<b>Autre urbain</b>									
<b>Public</b>	41,0	42,0	112	58	691	388	59,1	73,8	95,5
<b>Privé formel</b>	45,2	48,0	172	101	1 172	530	65,9	57,4	94,6
<b>Informel non agricole</b>	43,3	48,0	66	40	515	215	10,9	21,6	71,3
<b>Informel agricole</b>	33,2	35,0	36	18	367	153	1,9	7,8	70,9
<b>Ensemble Urbain</b>									
<b>Public</b>	41,1	42,0	126	69	800	436	62,9	77,9	95,2
<b>Privé formel</b>	45,3	48,0	170	130	1 084	653	67,7	60,1	93,1
<b>Informel non agricole</b>	44,0	48,0	71	46	556	233	11,4	22,1	71,3
<b>Informel agricole</b>	33,3	35,0	37	19	369	155	1,8	9,2	70,4
<b>Ensemble RDC</b>									
<b>Urbains</b>	41,7	43,0	83	49	612	284	40,5	49,6	84,3
<b>Ruraux</b>	31,7	30	31	16	303	145	7,1	13,2	75,9

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Note: le secteur informel non agricole comprend aussi les associations

Note: les travailleurs dépendants comprennent l'ensemble des salariés + apprentis + aides familiaux

La qualité des emplois ne dépend pas seulement des revenus qu'ils procurent ou de la charge horaire qu'ils imposent. Elle met en jeu d'autres caractéristiques, tels que la régularité de l'emploi, la possession de contrat de travail, l'existence de prestations sociales ou de congés payés, le fait d'avoir bénéficié d'une promotion ou d'une formation interne de la part de l'entreprise, etc.

En milieu urbain, près de neuf emplois sur dix sont permanents. Les emplois occasionnels sont rares dans le secteur public et dans les entreprises privées formelles (moins de 6 %). Même dans le secteur informel, l'emploi permanent est largement majoritaire (71,3 % dans l'informel non agricole). La précarité des emplois ne se manifeste donc pas par la multiplication de « petits boulots » successifs ou d'emplois de courte durée, comme c'est le cas dans la plupart des pays développés mais plus par la faible contractualisation des relations de travail.

Un employé sur deux ne bénéficie d'aucun contrat écrit et/ou ne possède pas de bulletin de paie. Bien sûr, le type de relations de travail est très diversifié selon le secteur institutionnel. Dans le secteur public, 78 % des salariés sont détenteurs de contrat de travail et 63 % d'un bulletin de paie (86 % avec contrat et 71 % avec bulletin dans la

capitale), contre respectivement 60 % et 68 % dans le secteur privé formel. Dans le secteur informel non agricole, la contractualisation est bien moins importante : 22 % de travailleurs dépendants seulement ont un contrat écrit et à peine plus de 10 % disposent d'une feuille de paie (tableau 5.10).

#### 5.4. Distribution des différentes catégories des ménages

Dans les chapitres précédents, les données portant sur le marché du travail ont été traitées en considérant les individus comme unités d'analyse de base. Or, il est clair qu'un certain nombre de décisions individuelles (décisions de poursuivre des études, de se présenter sur le marché du travail, choix du secteur d'activité, etc.) sont prises, au moins en partie, à l'échelle des ménages. L'objectif de ce chapitre est donc d'étudier le mode d'insertion des ménages, pris comme entité spécifique, sur le marché du travail. Au vu des objectifs de l'enquête, une typologie de ménages a été élaborée celle-ci distingue cinq classes de ménages, suivant le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage :

- les ménages publics constitués par les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;

- les ménages privés formels constitués par les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- les ménages privés informels non agricoles constitués par les ménages dont le chef de ménage exerce son emploi principal dans le secteur informel non agricole;
- les ménages privés informels agricoles constitués par les ménages dont le chef de ménage exerce son emploi principal dans le secteur informel agricole;
- les ménages inactif / chômeur constitués par les ménages dont le chef de ménage est soit inactif, soit chômeur.

Cette typologie fonctionnelle ne se fonde pas directement sur le montant des revenus perçus, mais sur l'origine sectorielle de ces revenus. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle pour la conduite de la politique économique, notamment en matière de distribution des revenus et de création d'emplois.

**Tableau I.5.12 : Distribution des différentes catégories de ménages (en %)**

	Type de ménage					Total
	Public	Privé formel	Informel non agricole	Informel agricole	Inactifs ou chômeurs	
<b>Kinshasa</b>						
Répartition des ménages	20,3	13,2	34,0	1,2	31,3	100
% de ménages lorsque le chef est un homme	23,1	16,8	32,5	1,4	26,3	100
% de ménages lorsque le chef est une femme	11,9	2,9	38,3	0,9	46,0	100
Répartition de la population totale *	8,7	5,9	23,6	0,6	61,2	100
<b>Autres urbains</b>						
Répartition des ménages	19,6	6,5	37,5	19,2	17,1	100
% de ménages lorsque le chef est un homme	22,2	7,6	36,6	19,1	14,5	100
% de ménages lorsque le chef est une femme	9,2	2,1	41,2	19,8	27,7	100
Répartition de la population totale *	8,4	3,0	28,2	12,2	48,2	100
<b>Rural</b>						
Répartition des ménages	7,3	0,6	12,6	72,1	7,4	100
% de ménages lorsque le chef est un homme	8,5	0,7	12,4	71,8	6,6	100
% de ménages lorsque le chef est une femme	2,2	0,1	13,7	73,2	10,9	100
Répartition de la population totale *	3,7	0,3	12,9	59,2	23,9	100
Répartition des ménages	11,8	3,5	21,1	51,3	12,4	100
Répartition de la population totale *	5,7	1,8	18,5	38,4	35,6	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

\* des 15 ans et plus

Note : La répartition des ménages correspond à la répartition des emplois pour les seuls chefs de ménage. La répartition de la population totale Des 15 ans et + (hors domestiques et visiteurs) classe les individus suivant les mêmes critères de situation sur le marché du travail.

#### 5.4.2 Caractéristiques des chefs des ménages selon le secteur institutionnel et milieu de résidence

En représentant plus de cinq ménages sur dix au niveau national (51,8%), le type de ménages privés informels agricoles est le plus important. Il est suivi des ménages informels non agricoles dont le poids est de 21,1 %, des ménages inactifs / chômeurs (12,5 %) puis des ménages publics (11,8 %). Les 3,5 % des ménages restants appartiennent à la catégorie ménages privés formels. Le milieu de résidence modifie cette répartition, en particulier dans la capitale avec une prépondérance de l'informel relevant cette fois des activités non agricoles mais aussi une proportion importante des ménages inactifs / chômeurs (un tiers des ménages).

Les ménages dont le chef est une femme représentent 20 % des ménages. Dans la capitale, ces ménages sont plus fréquemment du type inactif / Chômeur. Presqu'un sur deux

(46 %) est en effet dans ce cas contre un sur quatre (26 %) pour les ménages dirigés par un homme. Dans les autres centres urbains, ce type de ménage dirigé par les femmes est aussi important (28 % contre 14 % pour ceux dirigés par un homme) mais moins fréquent que les ménages informel non agricole. Dans le monde rural, la structure des ménages dirigés par une femme est assez proche de celle des ménages dirigés par un homme.

Les chapitres précédents ont montré que le secteur institutionnel était un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Constatée à l'échelle de l'ensemble des individus, cette propriété se vérifie aussi sur la sous-population des chefs de ménages. En particulier, on retrouve la hiérarchie de qualité des emplois suivant le secteur institutionnel, organisée autour de deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois formels et les emplois informels.

**Tableau I.5.13 : Caractéristiques des chefs de ménages selon le secteur institutionnel et milieu de résidence**

	Kinshasa	Autres urbains	Milieu rural
<b>% de femmes</b>			
Public	15,1	9,2	5,6
Privé formel	5,6	6,4	2,7
Informel non agricole	29,0	21,6	20,6
Informel agricole	18,8	20,2	19,3
Inactifs ou chômeurs	37,8	31,9	27,9
Ensemble	25,7	19,7	19,0
<b>Age moyen</b>			
Public	48,5	46,5	43,0
Privé formel	42,0	41,9	42,4
Informel non agricole	44,8	40,6	41,0
Informel agricole	47,9	45,8	43,4
Inactifs ou chômeurs	51,8	48,7	50,1
Ensemble	47,4	44,2	43,6
<b>Nombre moyen d'années d'étude</b>			
Public	13,9	12,2	10,8
Privé formel	13,4	12,1	9,9
Informel non agricole	10,2	8,8	5,6
Informel agricole	8,5	6,5	5,1
Inactifs ou chômeurs	9,3	8,0	4,1
Ensemble	11,1	9,1	5,5
<b>% de cadres*</b>			
Public	68,7	46,4	35,9
Privé formel	45,2	35,6	26,5
Informel non agricole	1,7	2,1	2,1
Informel agricole	0,0	0,1	0,1
Inactifs ou chômeurs	-	-	-
Ensemble	29,8	14,8	3,3
<b>Revenu mensuel moyen emploi principal</b>			
Public	173 000	118 000	50 000
Privé formel	167 000	189 000	47 000
Informel non agricole	113 000	92 000	58 000
Informel agricole	69 000	45 000	34 000
Inactifs ou chômeurs	-	-	-
Ensemble	141 000	95 000	39 000

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

\* Dans l'ensemble des ménages dont le chef est actif occupé

#### 5.4.3 Caractéristiques des membres secondaires selon le secteur institutionnel du chef de ménage et milieu de résidence

Dans la capitale, les emplois du secteur formel sont les plus qualifiés, notamment avec une forte proportion de cadres (69 % dans le secteur public et 45 % dans le privé), et les mieux rémunérés (plus de 167 000 FC en moyenne contre 113 000 FCFC dans le secteur informel non agricole). Les différents modes d'insertion sur le marché du travail se traduisent par des caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages très contrastées d'un secteur à l'autre. Ainsi, les

chefs informels, chômeurs ou inactifs, montrent une plus grande « fragilité », avec une très forte proportion de femmes et un niveau scolaire plus faible.

Les membres secondaires des ménages réussissent d'autant mieux à s'insérer sur le marché du travail que le chef de ménage est dans une position favorable (niveau d'éducation élevé, revenu plus important, etc.). Ainsi, le niveau de scolarisation des conjoints va décroissant, du plus élevé chez les ménages dont le chef est employé dans le secteur formel (public ou privé) au plus faible pour les ménages chômeurs / inactifs ou informels.

**Tableau I.5.14** : Caractéristiques des membres secondaires selon le secteur institutionnel du chef de ménage et milieu de résidence

Types de ménage	Kinshasa	Autres urbains	Milieu rural
<b>Nombre d'année d'étude du conjoint</b>			
Public	10,9	8,6	5,3
Privé formel	10,7	9,0	4,8
Informel non agricole	9,2	6,8	3,5
Informel agricole	7,3	4,2	2,6
Inactifs ou chômeurs	7,9	6,1	2,0
Ensemble	9,6	6,7	2,9
<b>Taux d'activité des membres secondaires</b>			
Public	27,5	27,6	55,1
Privé formel	25,6	28,3	53,8
Informel non agricole	30,2	29,6	59,7
Informel agricole	28,1	35,4	63,5
Inactifs ou chômeurs	27,2	30,8	58,0
Ensemble	27,7	30,3	49,6
<b>Taux de chômage des membres secondaires</b>			
Public	24,5	11,9	3,0
Privé formel	24,3	13,0	2,3
Informel non agricole	27,5	13,4	2,3
Informel agricole	8,6	11,4	3,4
Inactifs ou chômeurs	29,5	5,8	1,3
Ensemble	27,6	11,3	1,9
<b>Taux de salarisation des membres secondaires</b>			
Public	60,5	29,1	9,3
Privé formel	35,2	40,7	6,3
Informel non agricole	29,5	17,5	5,4
Informel agricole	25,7	4,6	2,2
Inactifs ou chômeurs	40,8	19,9	5,3
Ensemble	41,2	18,5	3,3
<b>Revenu mensuel moyen emploi principal des membres secondaires</b>			
Public	92 346	57 096	25 883
Privé formel	83 090	68 891	19 782
Informel non agricole	62 294	50 726	29 791
Informel agricole	55 629	28 829	22 530
Inactifs ou chômeurs	82 546	48 548	23 246
Ensemble	77 565	47 528	23 645

*Source* : Enquête 1-2-3, 2012, INS.

**Note** : les membres secondaires du ménage (âgés de 10 ans et plus) sont tous ceux qui ne sont pas chefs de ménage ou domestiques.

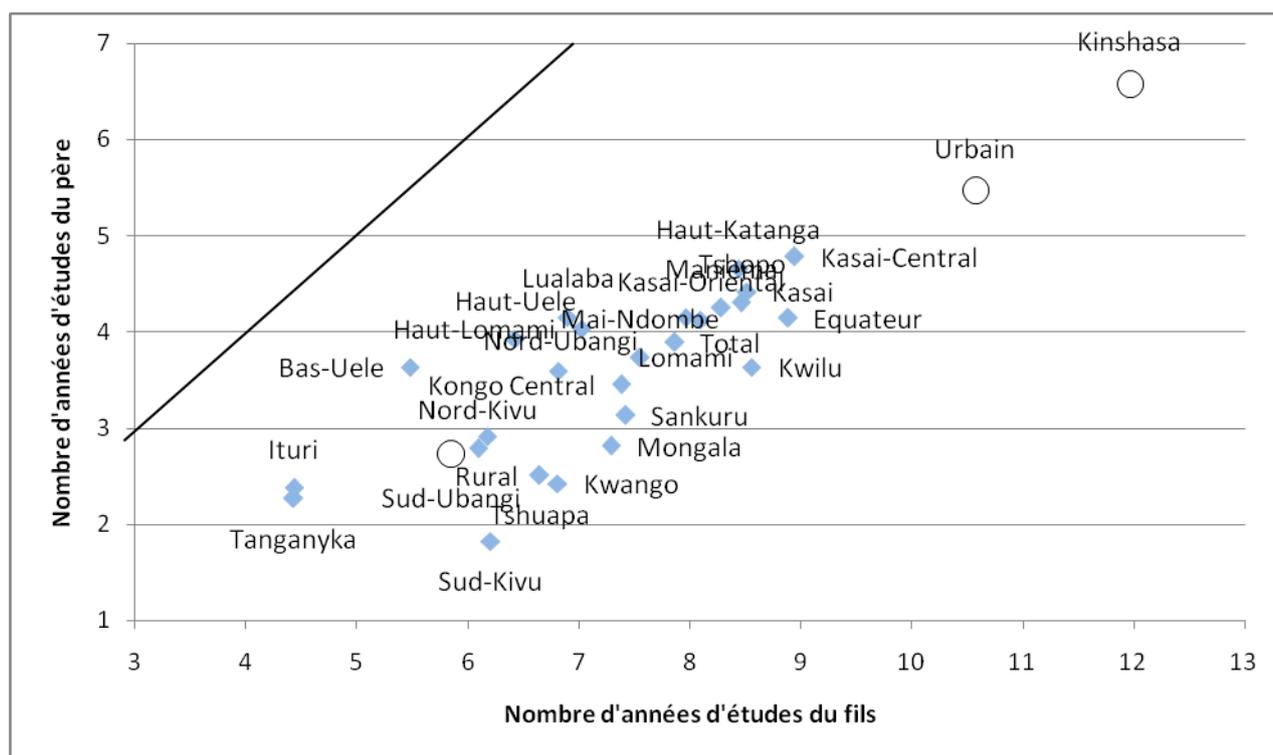
Il faut cependant se garder d'une vision trop mécaniste de la réussite professionnelle et de la transmission d'une génération à l'autre, comme en attestent par exemple les taux de chômage élevés des membres secondaires quel que soit le type de ménages. Tous sont touchés par le chômage et l'informalisation de l'économie n'épargne pas les membres secondaires des ménages publics.

En moyenne, le revenu moyen des membres secondaires

est environ deux fois inférieur à celui des chefs de ménages, quel que soit le secteur institutionnel dans lequel travaillent ces derniers. Sans chercher cependant à développer ici une interprétation détaillée des mécanismes à l'œuvre, on peut mentionner comme facteurs explicatifs, l'importance du contexte familial dans l'acquisition des connaissances de longue date mise en évidence par les sociologues, ainsi que le poids des relations personnelles dans l'obtention d'un emploi sur le marché du travail.

## 5.5 Trajectoire et perspectives

**Graphique I.5.6 : Mobilité scolaire père/fils (individus de plus 30 ans)**



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Le module Trajectoire et Perspectives se décompose en trois parties, permettant d'apprécier les corrélations intergénérationnelles qui ressortent de l'enquête, la trajectoire professionnelle de l'individu ainsi que l'adéquation entre ses projets d'emploi et la réalité au moment de l'enquête.

### 5.5.1 La mobilité sociale entre générations

L'étude de la mobilité sociale consiste à quantifier et à comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à la suivante. Elle se fonde sur l'analyse des tables de mobilité sociale. Mais celle-ci est rendue particulièrement complexe dans les pays en développement par la présence massive d'une main-d'œuvre non salariée très hétérogène. Ce problème se pose avec beaucoup moins d'acuité dans les pays développés, où la hiérarchie sociale recoupe largement la hiérarchie salariale, la composante non salariale y étant très minoritaire (on parle de « sociétés salariales »).

### 5.5.2. Mobilité professionnelle

La tertiarisation de l'économie est manifeste dans le tableau de mobilité sectorielle intergénérationnelle. Le secteur d'activité le plus répandu est les services, et l'on constate que la probabilité d'y travailler est plus importante chez les individus dont le père travaillait déjà dans le secteur. Le même constat peut être fait sur l'ensemble des secteurs dans l'ensemble des milieux. Ainsi, quelques 40,8% des actifs exercent dans le même secteur que leur père. Compte tenu du caractère très large des secteurs, il ne faut cependant pas surestimer ce taux d'immobilité, en particulier en ce qui concerne la branche des services, qui recouvre un grand nombre d'activités hétérogènes.

**Tableau I.5.15 : Comparaison de la structure actuelle des emplois par secteur avec celle de la génération des pères**

	Agriculture		Industrie		Commerce		Services		Total
	Père	Enfant	Père	Enfant	Père	Enfant	Père	Enfant	
<b>Kinshasa</b>	9,5	2,3	11,8	14,7	16,5	32,5	62,2	50,5	100
<b>Autre urbain</b>	31,1	25,8	10,7	13,9	15,4	28,7	42,8	31,6	100
<b>Urbain</b>	24,1	19,5	11,1	14,1	15,8	29,7	49,1	36,7	100
<b>Rural</b>	74,4	84,2	4,0	4,5	4,7	3,7	16,9	7,7	100
<b>Total</b>	54,1	64,7	6,9	7,4	9,2	11,5	29,9	16,4	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Le précédent tableau fait apparaître une nette augmentation étonnante de la part du secteur agricole dans l'emploi par rapport à celle qu'il occupait dans la génération des pères. En milieu rural, les enfants sont ainsi davantage agriculteurs que leurs pères : tandis que 74,4% des pères en milieu rural

étaient agriculteurs, 84,2% de leur descendance active exerce dans ce secteur. Sans doute s'agit-il là d'un résultat des divers conflits ayant ravagé le pays et entraîné une destruction du tissu économique telle que l'agriculture est devenu, pour certains individus, le seul moyen d'assurer leur subsistance.

**Tableau I.5.16 : Mobilité sectorielle intergénérationnelle. Table de destinée (hommes seulement)**

Secteur du père	Secteur du fils				
	Secteur primaire	Industrie	Commerce	Services	Total
<b>Kinshasa</b>					
Agriculture, élevage, pêche, chasse	13,2	17,8	13,5	55,5	100
Industrie	0,0	21,0	21,9	57,1	100
Commerce	3,3	17,3	34,4	45,1	100
Services	1,8	16,6	14,7	66,9	100
Donnée manquante	0,0	0,0	16,7	83,3	100
<b>Total</b>	<b>3,0</b>	<b>17,3</b>	<b>18,6</b>	<b>61,2</b>	<b>100</b>
<b>Autre urbain</b>					
Agriculture, élevage, pêche, chasse	41,6	12,0	14,8	31,6	100
Industrie	14,7	33,1	17,4	34,8	100
Commerce	11,0	16,9	30,4	41,7	100
Services	13,9	18,4	15,7	52,0	100
Donnée manquante	10,5	34,5	28,6	26,5	100
<b>Total</b>	<b>23,0</b>	<b>17,6</b>	<b>17,7</b>	<b>41,7</b>	<b>100</b>
<b>Urbain</b>					
Agriculture, élevage, pêche, chasse	38,7	12,6	14,7	34,1	
Industrie	10,0	29,2	18,8	41,9	100
Commerce	8,8	17,0	31,5	42,7	100
Services	9,7	17,7	15,3	57,3	100
Donnée manquante	5,4	17,8	22,8	54,0	100
<b>Total</b>	<b>17,6</b>	<b>17,5</b>	<b>17,9</b>	<b>47,0</b>	<b>100</b>
<b>Rural</b>					
Agriculture, élevage, pêche, chasse	83,7	4,8	2,2	9,4	100
Industrie	69,3	7,7	2,4	20,6	100
Commerce	64,5	9,8	10,6	15,1	100
Services	62,3	11,5	4,8	21,4	100
Donnée manquante	73,6	20,8	0,0	5,6	100
<b>Total</b>	<b>78,3</b>	<b>6,4</b>	<b>3,0</b>	<b>12,3</b>	<b>100</b>
<b>RDC</b>					
Agriculture, élevage, pêche, chasse	76,8	5,9	4,1	13,2	100
Industrie	39,6	18,5	10,7	31,3	100
Commerce	32,0	14,0	22,8	31,2	100
Services	32,8	15,0	10,7	41,5	100
Donnée manquante	51,9	19,9	7,3	21,0	100
<b>Total</b>	<b>58,9</b>	<b>9,9</b>	<b>7,8</b>	<b>23,4</b>	<b>100</b>

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

En raison de la prédominance de l'activité agricole dans le pays, c'est en fait à un autre niveau que les mécanismes de la reproduction sociale peuvent être mieux caractérisés notamment en milieu urbain : celui de la catégorie socio-professionnelle ou du secteur institutionnel. Ainsi plus précisément dans la capitale, 25,1 % des fils de cadres (supérieurs ou moyens) de plus de 30 ans sont eux-mêmes des

cadres, mais les probabilités qu'un fils d'ouvrier ou d'employé non qualifié devienne cadre ne sont que de 12,9 % et de 4% respectivement. A l'inverse, 20,4 % des enfants de salariés non-qualifiés le sont restés, mais seulement 5 % des enfants de cadres le sont devenus. Les mécanismes de la mobilité sociale à Kinshasa semblent relever du même processus observé dans d'autres grandes métropoles africaines.

**Tableau I.5.17** : Mobilité socioprofessionnelle (actifs occupés de 30 ans et plus)

Catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté						
CSP du père	Cadre	Employé, ouvrier qualifié	Salarié non-qualifié	Non-salarié	Total	Ensemble
<b>Kinshasa</b>						
Cadre	25,1	34,9	5,0	35,0	100	25,4
Employé, ouvrier qualifié	12,9	42,9	3,8	40,5	100	44,6
Salarié non-qualifié	4,0	31,5	20,4	44,1	100	6,1
Non-salarié	8,8	27,6	5,5	58,1	100	23,9
Ensemble Kinshasa	14,8	36,7	5,4	43,2	100	100
<b>Autre urbain</b>						
Cadre	21,9	29,5	2,0	46,7	100	10,3
Employé, ouvrier qualifié	8,4	32,5	3,1	56,0	100	34,5
Salarié non-qualifié	4,7	17,2	10,6	67,5	100	9,3
Non-salarié	5,1	14,5	3,8	76,7	100	45,8
Ensemble Autre urbain	8,0	22,5	4,0	65,6	100	100,0
<b>Urbain</b>						
Cadre	23,5	32,2	3,5	40,8	100	15,5
Employé, ouvrier qualifié	10,0	36,0	3,3	50,7	100	38,0
Salarié non-qualifié	4,6	20,0	12,5	63,0	100	8,2
Non-salarié	5,7	16,6	4,1	73,6	100	38,3
Ensemble Urbain	9,9	26,5	4,4	59,2	100	100
<b>Rural</b>						
Cadre	9,6	16,1	1,2	73,2	100	2,8
Employé, ouvrier qualifié	3,3	9,4	1,3	86,0	100	14,4
Salarié non-qualifié	2,1	7,6	2,8	87,5	100	6,8
Non-salarié	1,2	4,2	0,8	93,8	100	76,0
Ensemble Rural	1,7	5,5	1,0	91,8	100	100
<b>RDC</b>						
Cadre	19,7	27,8	2,9	49,6	100	7,8
Employé, ouvrier qualifié	7,0	24,3	2,4	66,3	100	23,5
Salarié non-qualifié	3,0	12,2	6,4	78,4	100	7,4
Non-salarié	2,0	6,7	1,5	89,9	100	61,3
Ensemble Rural	4,4	12,2	2,1	81,3	100	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Champ : population active occupée de 30 ans et plus dont la CSP du père est renseignée.

### 5.5.3 Insertion des femmes sur le marché du travail

Les différences de taux d'activité selon le sexe montrent une forte disparité territoriale. Ainsi, l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes est le plus important à Kinshasa, où le taux d'activité des femmes est inférieur

à celui des hommes de 17,7 points de pourcentage. De façon générale, cette inégalité d'accès au marché du travail est un phénomène urbain, les taux d'activité des hommes et des femmes en zone urbaine étant de 51% et de 37,5% respectivement. En milieu rural, le taux d'activité est de 64% pour hommes et femmes.

**Tableau I.5.18** Taux d'activité selon le genre et le milieu de résidence (%)

	Kinshasa	Autre urbain	Urbain	Rural	RDC
<b>Hommes 10 ans et plus</b>	49,9	51,5	51,0	64,0	58,8
<b>Hommes 15 ans et plus</b>	59,4	63,9	62,4	77,7	71,5
<b>Femmes 10 ans et plus</b>	32,2	40,1	37,5	64,1	53,2
<b>Femmes 15 ans et plus</b>	37,9	49,1	45,3	76,7	63,8
<b>Ensemble 10 ans et plus</b>	40,3	45,7	44,0	64,0	55,9
<b>Ensemble 15 ans et plus</b>	47,8	56,3	53,5	77,2	67,5

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

La faible participation des femmes dans la population active en milieu urbain ne semble pas s'expliquer par un partage au sein des ménages, entre activités génératrices de revenus, qui seraient plutôt du ressort des hommes, et activités domestiques, plutôt destinées aux femmes. En effet, la durée moyenne des tâches domestiques est plus élevée chez les actives que chez les inactives, et l'écart est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. On peut noter que les actifs –qu'il s'agisse des hommes ou des femmes –consacrent davantage de temps aux tâches domestiques que les inactifs.

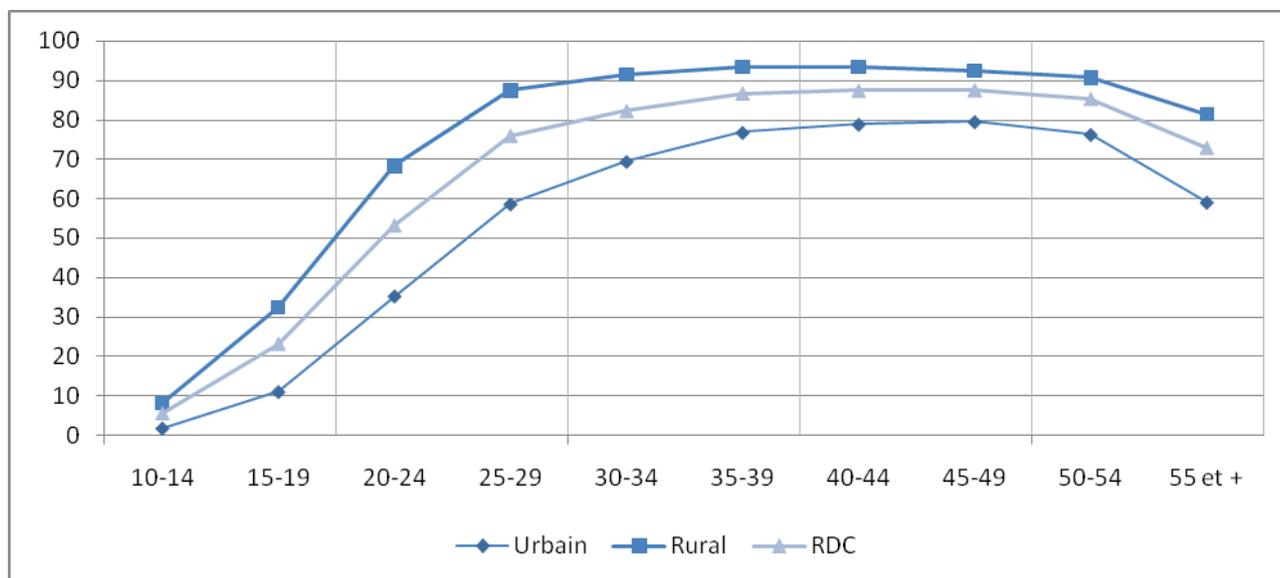
### 5.6 Insertion des jeunes sur le marché du travail

La population congolaise est jeune. L'âge moyen est de 21,7 ans, et les jeunes entre 10 et 24 ans représentent 44,1% de

la population en âge de travailler. En termes de population active, ils représentent 18,5% des actifs.

Le taux d'activité épouse les stades successifs de la vie, au fur et à mesure que les jeunes quittent le système scolaire pour s'intégrer dans la vie professionnelle. Les écarts de scolarisation se retrouvent donc ici au niveau des taux d'activité des jeunes (Graphique 5.7 : Taux d'activité selon la tranche d'âge et le milieu de résidence (%)). Ainsi, à Kinshasa le taux d'activité des 10-14 ans est de 1,4% tandis qu'il est de 15,6% dans le Kasai occidental.

**Graphique I.5.7 :** Taux d'activité selon la tranche d'âge et le milieu de résidence (%)



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Le plus fort taux d'activité en milieu rural reste valable pour les jeunes également. Ainsi le taux d'activité de très jeunes (10-14 ans) est de 8,2% en milieu rural. Se focalisant uniquement sur les enfants qui ne sont pas scolarisés, ce taux grimpe à 21% en milieu rural. Chez les 15-24 ans, ils sont 40,4% d'actifs en milieu rural contre 23,9% en milieu urbain. Se restreignant à l'échantillon d'individus ne fréquentant pas l'école, ces pourcentages deviennent 77,3% et 42,5% respectivement. Le statut au sein du ménage constitue un autre indicateur du cycle de vie des individus. Ce sont les chefs de ménage qui

enregistrent les taux d'activité les plus élevés (90% au niveau national ; Tableau 5.18). Viennent ensuite les conjoints et les autres membres du ménage et finalement les enfants qui enregistrent les taux les plus faibles (21,5%). Cette hiérarchie dans l'insertion sur le marché du travail a sa logique. La survie des ménages repose avant tout sur le chef de ménage. Ensuite, lorsque cela devient nécessaire, il faut mobiliser le conjoint, les autres membres du ménage, et en dernier recours les enfants.

**Tableau I.5.19 : Taux d'activité par situation dans le ménage et le milieu de résidence**

	Chef de ménage	Conjoint du chef	Enfant du chef ou du conjoint	Autres membres	Total
<b>Kinshasa</b>	76,2	46,2	20,1	27,9	40,2
<b>Autre urbain</b>	87,0	60,0	17,5	23,2	45,6
<b>Urbain</b>	83,7	56,2	18,3	24,9	43,9
<b>Rural</b>	93,5	87,4	24,0	38,9	64,0
<b>RDC</b>	90,0	76,8	21,5	30,4	55,9

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Du côté de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, on constate de façon globale que les plus actifs sur le marché du travail sont également ceux qui ont le plus recours au téléphone portable, à un ordinateur et à l'internet, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural (Tableau 5.19). En ce qui concerne l'Internet et les ordinateurs, on distingue deux situations. Les utilisateurs de ces technologies qui ont plus de 35 ans sont plus insérés

sur le marché du travail que leurs homologues qui ne les utilisent pas. En revanche, les jeunes (10-35 ans) qui utilisent ces technologies sont moins actifs que leurs homologues qui n'en utilisent pas. Les jeunes n'ayant pas accès aux NTIC se situant probablement dans des ménages plus pauvres, on peut supposer qu'ils sont davantage contraints de participer activement aux ressources du ménage.

**Tableau I.5.20 : Taux d'activité et accès aux NTIC selon le milieu de résidence**

		Urbain	Rural	RDC
<b>A utilisé internet au cours des 12 derniers mois</b>	Oui	52,8	66,2	53,4
	Non	43,1	64,0	56,0
<b>A utilisé un ordinateur au cours des 12 derniers mois</b>	Oui	51,7	64,1	52,5
	Non	43,1	64,0	56,0
<b>A utilisé un téléphone portable au cours des 12 derniers mois</b>	Oui	56,6	83,1	62,8
	Non	34,0	62,1	53,8

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Lecture : 52,8% des urbains ayant utilisé internet au cours des 12 derniers mois sont actifs.

### 5.7 Satisfaction dans l'emploi et type d'emplois désirés par les jeunes générations

Le degré de satisfaction des actifs occupés par rapport à l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail méritent une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Les analyses portent sur les jeunes de 15 à 34 ans, dans la mesure où cette génération constitue l'immense majorité de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours de toutes prochaines années.

Une différence nette en termes de secteur désiré apparaît lorsqu'on compare les jeunes gens scolarisés à ceux qui ont déjà quitté ou qui n'ont jamais fréquenté l'école. Le secteur

public semble être la destination préférée des jeunes en formation, car 57,3% des jeunes souhaitent obtenir un emploi dans l'administration ou dans une entreprise publique ou para-publique. Les actifs insatisfaits (qui souhaitent changer d'emploi) et les inactifs qui ne sont pas ou plus scolarisés ont eux plutôt une préférence pour les entreprises privées, qu'ils sont 56,0% et 58,5% à désirer.



**Tableau I.5.21 : Emploi désiré par statut d'activité, 15 – 24 ans**

	Administration	Entreprise publique	Entreprise privée	Organisation internationale	Entreprise associative	Ménage	Manquant	Total
Inactifs non scolarisés	15,5	12,8	56,0	4,7	2,7	7,5	0,9	100
Actif (BIT) désirant changer d'emploi	14,4	12,1	58,5	3,1	2,2	9,2	0,6	100
Inactifs scolarisés	35,3	21,9	35,3	4,2	1,6	1,1	0,6	100
<b>Total</b>	<b>25,6</b>	<b>17,4</b>	<b>45,7</b>	<b>4,1</b>	<b>2,0</b>	<b>4,6</b>	<b>0,7</b>	<b>100</b>

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Ces données peuvent être confrontées à la réalité de la création d'emploi en République Démocratique du Congo. Ainsi, on constate que seuls 3,2% des emplois des jeunes créés depuis 2007 l'ont été dans l'administration, 2,6% dans

des entreprises publiques et 1,7% dans des entreprises privées formelles. Ce sont plutôt des entreprises informelles (agricoles en milieu rural, non agricoles en milieu urbain) qui absorbent la quasi-totalité de la main d'œuvre jeune.

**Tableau I.5.22 : Emplois créés depuis 2007 par secteur et milieu, 15 – 24 ans [au moment de l'embauche]**

	Administration	Entreprise publique	Entreprise privée	Entreprise informelle non agricole	Entreprise informelle agricole	Entreprise associative	Ménage	Total
Urbain	3,4	3,8	4,3	72,3	9,0	1,7	5,6	100
Rural	3,2	2,1	0,5	18,7	67,5	0,7	7,3	100
<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>34,8</b>	<b>49,9</b>	<b>1,0</b>	<b>6,8</b>	<b>100</b>

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Au niveau de la satisfaction dans l'emploi, les jeunes actifs d'entre 15 et 24 ans déclarent à 75,5% vouloir garder leur emploi actuel. Cette proportion n'est que de 60,5% à Kinshasa, et 79,5% en milieu rural. Il est difficile à ce stade de savoir si ce résultat traduit réellement une satisfaction dans l'emploi ou bien s'il témoigne d'une certaine résignation des actifs

congolais face au manque d'opportunités. Cependant, ils sont près de 25 % à désirer obtenir un nouvel emploi, soit pour la majorité en changeant d'entreprise (20,9%), soit par des mécanismes de promotion interne, au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent.

**Tableau I.5.23 : Secteur institutionnel désiré, par secteur obtenu en 2012**

	Secteur institutionnel désiré					Total
	Administration	Entr. publique	Secteur privé formel	Secteur informel	Ne souhaite pas changer	
<b>Secteur obtenu par les jeunes de 15-24 ans en 2012</b>						
Administration	16,5	11,6	22,9	0,0	49,0	100
Entr. publique	7,5	3,4	19,8	1,3	68,0	100
Secteur privé formel	6,2	4,7	23,8	2,7	62,6	100
Secteur informel	5,0	3,9	16,3	2,8	72,0	100
Total	5,9	4,5	19,2	2,6	67,9	100
<b>Secteur obtenu par les jeunes de 15-24 ans (zone urbaine)</b>						
Administration	16,5	11,6	22,9	0,0	49,0	100
Entr. publique	7,5	3,4	19,8	1,3	68,0	100
Secteur privé formel	6,2	4,7	23,8	2,7	62,6	100
Secteur informel	5,0	3,9	16,3	2,8	72,0	100
Total	8,2	6,7	30,7	2,0	52,4	100
<b>Secteur obtenu par les jeunes de 15-24 ans (zone rurale)</b>						
Administration	13,2	15,2	16,2	0,0	55,5	100
Entr. publique	4,2	0,0	17,5	5,9	72,3	100
Secteur privé formel	5,2	2,6	17,3	3,3	71,7	100
Secteur informel	5,2	3,8	16,0	2,8	72,2	100
Total	5,2	3,8	16,0	2,8	72,2	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Quant aux perspectives des jeunes, la dernière question du module Trajectoire et Perspectives permet de saisir leur appréciation subjective quant au temps qu'il faudra attendre avant de décrocher l'emploi qu'ils désirent. Ainsi, on voit que sur l'ensemble du territoire, les actifs désirant changer d'emploi prévoient un temps d'attente d'environ deux ans

avant d'obtenir leur emploi désiré. Les inactifs estiment quant à eux devoir attendre quelques trois ans et demi. En milieu urbain, le temps d'attente estimé est plus court qu'en milieu rural et les durées les plus courtes se retrouvent à Kinshasa, ce qui témoigne d'un dynamisme relatif du marché du travail en milieu urbain et en particulier dans la capitale.

**Tableau I.5.24 : Temps d'attente estimé avant de pouvoir obtenir l'emploi désiré, 15-24 ans**

		Inactifs non scolarisés	Actifs désirant changer d'emploi	Inactifs scolarisés
Kinshasa	Mois	32,1	15,7	60,6
	Fréquence	572 584	281 658	973 441
Urbain	Mois	38,4	19,2	60,3
	Fréquence	1 609 675	1 054 442	3 214 705
Rural	Mois	43,0	25,5	66,3
	Fréquence	1 468 096	3 017 371	2 997 367
RDC	Mois	40,5	23,1	63,3
	Fréquence	3 077 771	4 071 813	6 212 071

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

## 5.8 La population inactive

Les inactifs de 10 ans et plus en République Démocratique du Congo sont environ 24 millions. L'inactivité est plus forte en milieu urbain, où plus d'une personne sur deux est inactive (53,1%). En milieu rural, ce taux est d'environ une

personne sur trois (36,4%). La principale raison d'inactivité est la scolarité, concernant évidemment les jeunes inactifs (Tableau 5.24). 11,5% des inactifs sont femmes au foyer, 6,9% sont invalides ou malades et 20,4% sont inactifs pour d'autres raisons. Les rentiers et les retraités constituent un groupe marginal.

**Tableau I.5.25 : Répartition des inactifs par raison d'inactivité et milieu**

	Invalide ou malade	En cours de scolarité	Retraité	Femme au foyer	Rentier	Autre	Total
<b>Kinshasa</b>	6,1	48,0	1,1	16,9	0,7	27,1	100
<b>Autre urbain</b>	6,0	60,1	0,6	14,8	0,3	18,2	100
<b>Urbain</b>	6,0	56,0	0,8	15,5	0,5	21,2	100
<b>Rural</b>	7,9	64,9	0,2	7,3	0,2	19,5	100
<b>RDC</b>	6,9	60,3	0,5	11,5	0,3	20,4	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

La plupart des inactifs sont pris en charge par leur famille (93,8%) avec des taux ne différant pas beaucoup selon qu'il s'agit d'un milieu urbain plutôt qu'un milieu rural (Tableau 2.5). Les pensions et revenus de propriétés concernent au total environ 3% des inactifs. Ces chiffres soulignent le rôle

majeur que joue encore la solidarité intra et inter-familiale en RDC, le faible développement des systèmes de transferts ou d'épargne institutionnels, et encore la prédominance massive des revenus de travail dans le revenu total des ménages.

**Tableau I.5.26 : Répartition des inactifs par moyens de subsistance, par milieu**

	Perçoit une pension de son travail	Autre pension ou une aide (famille, ami, veuvage, divorce, orphelinat)	Perçoit des revenus de sa (ses) propriété(s), vit de ses rentes	Vit de son épargne	Mendie	Perçoit une bourse	Prise en charge par sa famille ou une autre personne	Autre	Total
<b>Kinshasa</b>	0,8	2,0	1,6	0,6	0,3	0,0	93,0	1,8	100
<b>Autre urbain</b>	0,3	1,2	1,1	0,5	0,2	0,0	94,5	2,2	100
<b>Urbain</b>	0,5	1,5	1,2	0,5	0,2	0,0	94,0	2,1	100
<b>Rural</b>	0,1	2,2	0,6	0,3	0,2	0,0	93,6	3,1	100
<b>RDC</b>	0,3	1,8	0,9	0,4	0,2	0,0	93,8	2,6	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

En milieu rural, plus de 4 personnes sur 5 ont choisi le statut d'inactivité. En milieu urbain, le rapport est de 3 sur 4. Sur l'ensemble du pays, 21,3% des inactifs estiment ne pas avoir besoin de travailler, tandis que 26,8% ne sont pas en âge de travailler. Les 30,2% restant ont choisi de ne pas travailler pour d'autres raisons. On peut noter qu'à Kinshasa, la proportion de personnes ayant choisi ce statut volontairement est légèrement plus importante que dans les autres villes. Pour près de 5 millions de personnes, cependant, l'inactivité est

motivée par des raisons impliquant un découragement. Soit elles pensent qu'il n'y a pas de travail, soit elles estiment qu'il n'y en a pas pour elles compte tenu de leur faible qualification. Enfin, une partie de ces inactifs découragés ne savent pas comment chercher un emploi. Les personnes n'ayant pas volontairement choisi l'inactivité et qui sont disponibles pour travailler dans les 15 jours constituent le groupe des chômeurs découragés, ce qui met en lumière le flou des contours de l'activité et de l'inactivité.



**Tableau I.5.27** Raison de non recherche d'emploi par milieu de résidence

	Involontaire			Volontaire				Manquant	Total
	Il n'existe pas d'emploi	Ne pense pas pouvoir obtenir de travail	Ne sait pas comment rechercher un emploi	Attend la réponse à une demande d'emploi	N'en a pas besoin ou n'a pas envie de travailler	N'est pas en âge de travailler	Autre raison volontaire		
<b>Kinshasa</b>	9,4	9,6	3,6	3,7	23,1	20,8	29,1	0,8	100
<b>Autre urbain</b>	5,9	14,7	3,5	1,0	22,0	25,0	27,3	0,6	100
<b>Urbain</b>	7,1	12,9	3,5	2,0	22,4	23,6	27,9	0,7	100
<b>Rural</b>	3,8	12,2	2,7	0,3	20,0	30,2	30,3	0,5	100
<b>RDC</b>	5,5	12,6	3,1	1,1	21,3	26,8	29,1	0,6	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

# Chapitre VI

## Chômage

### 6.1. Problématique du concept de chômage

Le Chômage est une situation qui traduit l'absence d'emplois pour des personnes en âge de travailler disposant des aptitudes pour travailler et disponible pour le faire. C'est un concept à plusieurs facettes, à la base des controverses théoriques et statistiques dans le monde du travail et s'apprécie différemment selon le contexte.

Le contenu du concept et sa mesure dans un pays dépendent de la nature de la situation économique et sociale de base, notamment en ce qui concerne la portée exacte des données en matière de recherche et de demande d'emploi, de perte d'emploi, et d'inscription aux registres des demandeurs d'emplois entre autres.

En pratique, le taux de chômage est un indicateur de tension sur le marché du travail ; il exprime le rapport entre les personnes sans travail et qui en recherchent un et la population active totale, c'est-à-dire la somme des actifs occupés et des chômeurs. Ainsi, le taux de chômage met en relation offre et demande de travail. Il est cependant important de mettre cet indicateur en lien avec le taux d'activité ; lorsque les conditions sur le marché du travail changent, il est possible d'observer des variations dans le taux d'activité du fait du basculement d'un certain nombre d'actifs dans l'inactivité ou réciproquement. Emploi et chômage peuvent donc progresser ou reculer de façon concomitante.

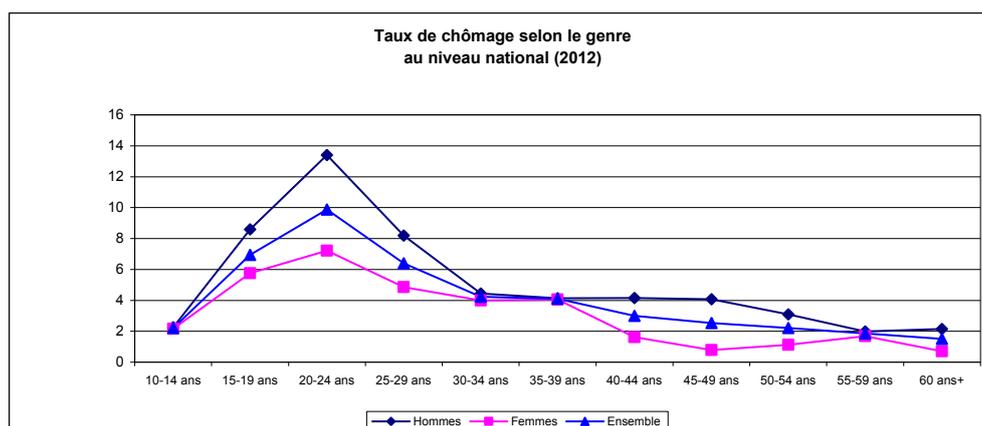
Le chômage au sens du BIT implique trois choses. Ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence (et ne pas avoir d'emploi auquel retourner) ; être disponible pour travailler dans les 15 jours ; et être à la recherche active d'un emploi. Si cette définition précise permet la comparabilité temporelle et spatiale du chômage, il ne faut pas oublier que les conditions de vie et la structure de la société varient entre pays, limitant

l'intérêt d'une telle comparaison. D'autres définitions du chômage ont été proposées ; notamment le taux de chômage élargi, prenant en compte les chômeurs dits découragés. Il s'agit d'ôter de la définition précédente le critère de recherche du fait que ce critère n'a pas forcément de sens dans des contextes où l'on ne peut véritablement parler de marché du travail, comme dans certains milieux ruraux. C'est ainsi que l'application du concept du BIT dans les situations des pays africains donne souvent des résultats étonnants qui ne rendent pas forcément compte de la situation exacte du chômage dans ces pays. De ce fait, elles conduisent à une appréciation incorrecte de la mesure du chômage qui ne permet pas d'avoir des politiques idoines pour lutter contre le chômage. En effet, il serait plus que risqué de mettre à la disposition du public non avisé un taux de chômage calculé selon l'approche BIT qui indique que la plupart des pays africains sont en plein emploi, ce qui contraste avec la réalité .

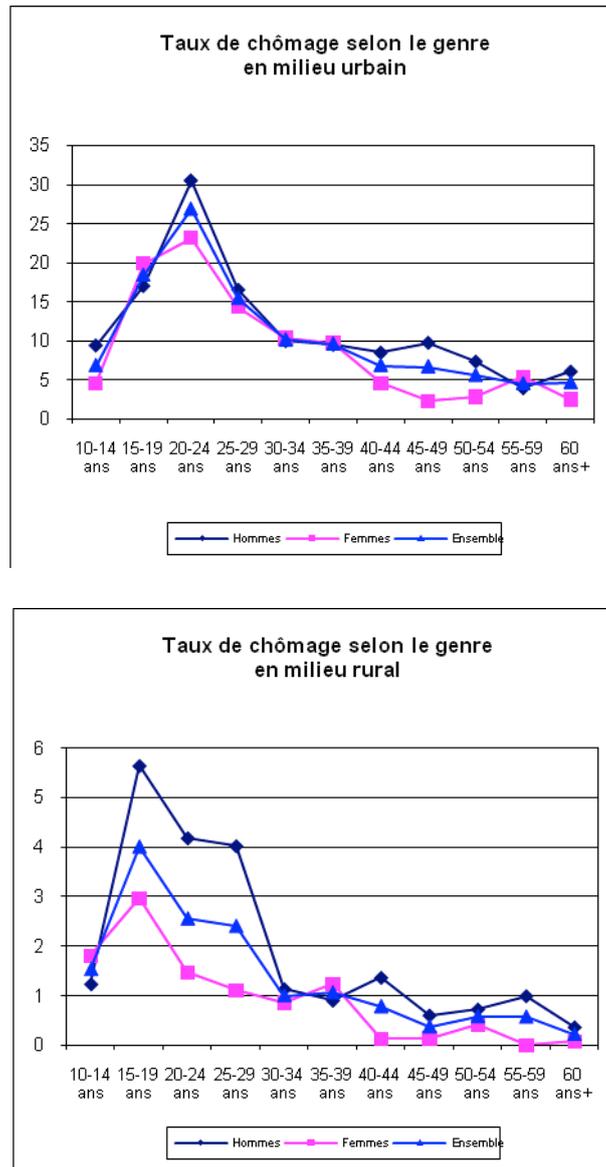
L'intérêt de ce chapitre repose beaucoup plus sur les caractéristiques du chômage issu de l'enquête plutôt que la présentation du niveau de chômage. Ainsi ce chapitre s'articulera, outre le niveau théorique du taux de chômage du profil des chômeurs, leurs caractéristiques, leur durée dans le chômage, leur canaux de recherche d'emploi, les types d'emploi recherchés et leurs prétentions salariales.

Comme le montre le graphique I.6.1, le taux de chômage présente de fortes disparités selon le sexe, les tranches d'âge et le milieu considéré. Le graphique n° donne la répartition de taux de chômage par genre et par groupe d'âge. De façon générale, plus souvent les hommes connaissent un taux de chômage plus élevé que les femmes. Quel que soit le sexe, la tranche d'âge 20-24 ans est la plus touchée, ce qui dénote bien la problématique du chômage des jeunes (Graphique 3.2). Globalement, le chômage est un phénomène urbain (voir graphique 3.2.a)

Graphique I.6.1 : Taux de chômage par groupe d'âge et par genre



**Graphique I.6.2 : Taux de chômage par genre en milieu urbain et rural**



Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

L'écart relatif entre hommes et femmes est le plus important en milieu rural, où les hommes de 15 – 19 ans sont deux fois plus chômeurs que les femmes de la même tranche d'âge .

### 6.2. Le niveau théorique du chômage en RDC

Le tableau n° reprend le niveau de taux de chômage selon l'approche du BIT. Si l'on considère le taux de chômage doublement élargi, le taux de chômage pour l'ensemble du pays serait de 17,7% dont près de 31% au niveau urbain contre 10,4 % au niveau rural. Le taux de chômage à Kinshasa se situerait à 39%.

Le taux de chômage est un phénomène principalement urbain touchant plus particulièrement les jeunes. Ainsi, à Kinshasa le taux de chômage strict, le taux de chômage élargi et le taux de chômage doublement élargi des jeunes de 15-24 ans sont respectivement de 49,9%, de 59,1% et de 74% lorsque l'on ne tient pas compte du critère de recherche. L'écart important entre le taux de chômage au sens strict et le taux de chômage au sens élargi fait état d'une population importante à la marge du marché du travail. L'absence de recherche d'emploi témoigne autant, sinon plus, d'une défaillance du marché du travail que d'une défaillance de volonté de la personne.

**Tableau I.6.1** Taux de chômage au sens du BIT par tranche d'âge et milieu

	10-14	15-24	25-34	35-54	55-64	65 ans et +	Ensemble
<b>Taux de chômage au sens du BIT</b>							
<b>Kinshasa</b>	11,8	49,9	20,4	12,3	6,5	13,7	18,8
<b>Autre urbain</b>	5,5	15,5	9,8	5,2	2,7	2,8	7,8
<b>Urbain</b>	6,8	24,6	12,7	7,4	3,8	6,3	11,1
<b>Rural</b>	1,5	3,1	1,8	0,7	0,3	0,5	1,4
<b>RDC</b>	2,2	8,8	5,4	3,1	1,4	2,1	4,5
<b>Taux de chômage au sens large</b>							
<b>Kinshasa</b>	19,0	59,1	33,3	20,0	12,8	15,4	28,5
<b>Autre urbain</b>	19,2	30,3	16,0	8,4	5,7	3,8	14,0
<b>Urbain</b>	19,2	38,0	21,1	12,2	7,8	7,5	18,5
<b>Rural</b>	2,8	5,8	2,9	1,5	0,9	0,7	2,6
<b>RDC</b>	5,1	15,5	9,2	5,4	3,1	2,7	8,0
<b>Taux de chômage doublement élargi</b>							
<b>Kinshasa</b>	82,3	74,2	41,1	24,5	15,6	18,6	38,8
<b>Urban</b>	82,4	61,9	28,6	16,1	10,8	11,7	30,9
<b>Rural</b>	50,3	24,2	6,2	3,5	2,0	2,6	10,4
<b>RDC</b>	59,3	37,8	14,4	8,1	4,8	5,3	17,7

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

La notion de chômage élargi, permet donc d'identifier les personnes désireuses de commencer un travail mais qui ne font pas de démarches pour en obtenir, jugeant leurs perspectives sur le marché du travail insuffisamment bonnes. Mais on peut aussi examiner de plus près les contours du chômage en ôtant le critère de disponibilité immédiate. Face à une absence d'opportunités sur le marché du travail, les gens peuvent en effet choisir de s'engager dans d'autres activités empêchant leur disponibilité immédiate. Ainsi, il s'agit de personnes qui sont indisponibles pour le marché du travail, et qui n'ont pas cherché d'emploi pour des raisons impliquant du découragement. On pourrait parler d'un chômage doublement élargi, ou encore d'un chômage subjectif, dans la mesure où il s'agit de personnes ayant déclaré qu'ils

ne travaillent pas pour des raisons indépendantes de leur volonté.

On constate que, si on retient cette définition du chômage, il y aurait 17,7% de chômeurs en RDC. A Kinshasa, plus d'un tiers de la population active au sens doublement élargi serait composée de chômeurs. Le module trajectoire et perspectives permet en outre d'appréhender les projets d'emploi des individus de plus de 15 ans. On constate que chez les inactifs, près de 4 personnes sur 10 envisagent d'obtenir un emploi dans le futur, ce qui témoigne d'une réserve de travail potentielle très importante (Tableau 3.2). Parmi les chômeurs découragés, près de 9 personnes sur 10 espèrent obtenir un emploi dans l'avenir.

**Tableau I.6.2 :** Projets d'emploi des inactifs par milieu de résidence

Milieu de résidence	Type d'inactif	Vos projets d'emploi pour l'avenir				Total
		Obtenir un emploi	Obtenir un nouvel emploi dans la même entreprise (promotion dans l'emploi)	Obtenir un nouvel emploi dans une autre entreprise	Garder l'emploi que vous avez actuellement ou rester inactif	
Kinshasa	Chômeur découragé	62.2%	7.0%	19.3%	11.4%	100.0%
	Inactif	40.0%	2.0%	5.9%	52.1%	100.0%
Autres urbains	Chômeur découragé	64.2%	8.5%	17.7%	9.6%	100.0%
	Inactif	29.2%	1.8%	3.5%	65.4%	100.0%
Urbain	Chômeur découragé	63.3%	7.9%	18.4%	10.4%	100.0%
	Inactif	33.1%	1.9%	4.3%	60.6%	100.0%
Rural	Chômeur découragé	71.4%	1.8%	11.4%	15.5%	100.0%
	Inactif	31.3%	.8%	2.5%	65.4%	100.0%
Total	Chômeur découragé	65.1%	6.5%	16.8%	11.6%	100.0%
	Inactif	32.3%	1.4%	3.6%	62.7%	100.0%

source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Il s'agit donc d'une main d'œuvre potentielle, susceptible d'intégrer ou de se retirer du marché du travail en fonction des incitations qui lui sont adressées (augmentation de la demande de travail, augmentation du salaire réel, etc.). Cela laisse supposer que le nombre d'emplois à créer pour résorber le chômage serait bien plus élevé que le nombre de chômeurs, compte tenu de la flexion probable des taux d'activité.

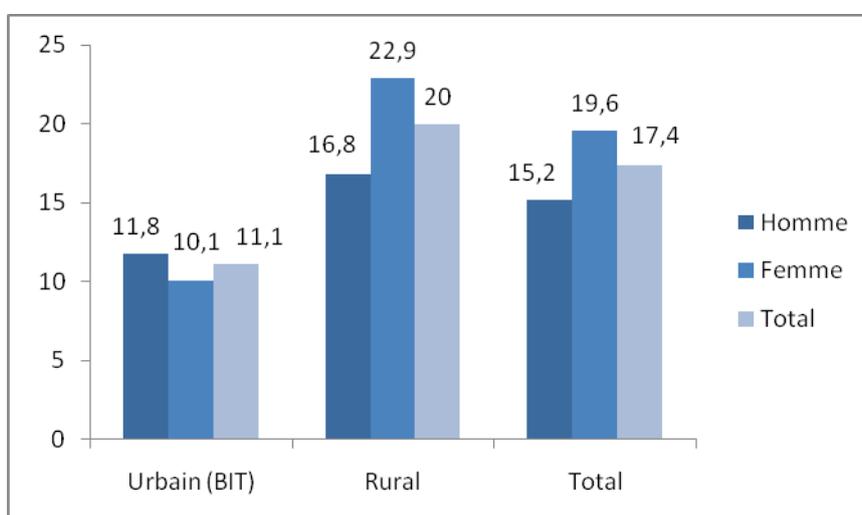
### 6.3. Simulation de taux de chômage par identification d'inactifs potentiellement activables

Une simulation a été faite sur les contours du chômage et de l'activité consistant à identifier les personnes potentiellement « activables ». Ainsi, en prenant comme population active potentielle tous les individus entre 15 et 64 ans, et en enlevant les étudiants, invalides, retraités et rentiers, nous

obtenons 33.6 millions d'individus. Considérant comme « chômeurs » parmi les 33.6 millions d'individus ceux qui ont déclaré ne pas avoir travaillé dans la semaine de référence, nous obtenons un taux de « chômage » de 30,5% (47% en milieu urbain, 20% en milieu rural) ce qui est largement au dessus de l'application stricte de du concept du BIT tel que présenté ci-dessous.

Si l'argument d'une absence de marché du travail est défendable en milieu rural, en milieu urbain, un processus de recherche de travail existe quand même dans une certaine mesure. Ainsi, on pourrait considérer comme chômage en milieu urbain le chômage strict au sens du BIT, qui est de 11,1%. Le taux de chômage « mixte » global atteindrait alors 17,4%.

**Graphique I.6.2:** Taux de « chômage mixte », par genre [%].



### 6.4 Caractéristiques des chômeurs et du chômage

Qui sont les chômeurs ? Précisons d'abord que les chômeurs auxquels nous faisons référence ici sont les chômeurs au sens strict du BIT, malgré les limites que peut présenter cet indicateur dans le contexte congolais. Tout d'abord, on

constate que plus de 9 chômeurs sur 10 sont des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire des personnes au chômage depuis plus d'un an (Tableau 3.3). L'obtention ou la ré-obtention d'un emploi peut en effet devenir plus difficile au fur et à mesure que la situation de chômage persiste, l'individu perdant ses qualifications et son contact avec le marché du travail.

**Tableau I.6.3 :** Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage

Type de chômeur	Sexe	Répartition en %	Age moyen (en années)	Durée d'études	Durée du chômage (en mois)	% de chômeurs de plus d'un an
Primo-demandeur	Masculin	38,5	28	9,8	94,9	93,5
	Féminin	29,2	27	9,4	106,6	96,0
	Total	67,7	27	9,6	98,4	94,6
Ancien occupé	Masculin	22,2	41	9,7	94,6	87,6
	Féminin	10,1	35	7,2	100,8	87,4
	Total	32,3	39	8,9	97,2	87,5
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>31</b>	<b>9,4</b>	<b>97,6</b>	<b>97,6</b>

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Le fait que le pourcentage de chômeurs de longue durée soit plus élevé chez les primo-demandeurs (ceux qui n'ont jamais eu d'emploi, qui intègrent le marché du travail pour la première fois) va dans le sens de la précédente affirmation. Les anciens occupés ont déjà connu une expérience d'emploi, les rendant potentiellement plus aptes à retrouver du travail. La durée moyenne du chômage est également plus élevée chez les primo-demandeurs (98,4 mois) que chez les anciens occupés (97,2 mois), bien que la différence soit légère. Ces durées moyennes peuvent paraître extrêmement longues, correspondant à plus de 8 ans de recherche de travail. Il convient cependant de les relativiser, car nous ne disposons pas d'informations précises sur la trajectoire véritable des individus pendant cette période. Sans doute ne s'agit-il pas d'une durée pendant laquelle les individus n'ont exercé la moindre activité, mais plutôt d'une période de temps pendant laquelle ils considèrent ne pas avoir possédé un véritable emploi. Il reste que ces chiffres témoignent d'une insertion ou d'une réinsertion sur le marché du travail extrêmement compliquée, au moins pour un segment de la population.

Dans les deux groupes, les hommes sont majoritaires. Chez les anciens occupés, plus de deux chômeurs sur trois sont des hommes. Chez les primo-demandeurs, c'est près de 3 sur 5 qui sont des hommes. En ce qui concerne la durée des études, on constate que les femmes au chômage ont globalement fait moins d'études que les hommes, notamment lorsqu'on regarde les anciens occupés.

### 6.5 Le processus de recherche

Dans leur recherche de travail, les chômeurs ont principalement recours aux relations personnelles (74,9%) (Tableau 6.4). Il y a une différence entre milieu urbain et milieu rural, et l'on peut constater que les relations personnelles sont plus souvent mobilisées en milieu rural qu'en milieu urbain. Environ 15% des chômeurs recherchent directement un emploi auprès des employeurs, et 5,4% font usage de petites annonces. D'autres canaux tels Internet, l'ONEM, les concours etc. représentent environ 5% des modes de recherche d'emploi.

**Tableau I.6.4** : Processus de recherche des chômeurs

Province/ milieu	Relations personnelles (parents ou amis)	Directement auprès des employeurs	Petites annonces (radio, journaux, affiche, etc..)	ONEM	Concours	Internet	Autre service de placement	Autre	Total
Kinshasa	71,4	15,8	6,4	1,4	0,5	1,6	0,9	1,9	100
Autre urbain	75,0	15,1	5,4	0,5	1,9	0,1	0,5	1,7	100
Urbain	73,2	15,5	5,9	0,9	1,2	0,8	0,7	1,8	100
Rural	81,4	11,2	3,6	0,0	1,6	0,0	0,8	1,3	100
RDC	74,9	14,6	5,4	0,7	1,3	0,7	0,7	1,7	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Si les agences de placement sont faiblement utilisées, cela provient sans doute de leur faible connaissance et couverture géographique. Quant à la possibilité de créer une micro-entreprise, environ la moitié des chômeurs avancent des difficultés de création comme principale raison pour laquelle ils n'entreprennent pas cette démarche. Un quart des chômeurs jugent à leur tour que les revenus procurés sont trop faibles. Quel que soit le milieu de résidence, la majorité des chômeurs recherche un emploi salarié (environ sept chômeurs sur dix, cf. Tableau 6.5 Nature du travail recherché). Le reste préfère un emploi indépendant (17,5%) et à peine plus d'un sur dix est indifférent au type d'emploi recherché. La prédominance du salariat s'explique principalement par une volonté de stabilité d'emploi et de revenus. C'est la motivation de 46% des chômeurs recherchant un emploi salarié. Parmi les chômeurs souhaitant s'établir à leur propre compte, la motivation principale est l'espoir de gagner plus (43,5%). Un tiers met en avant l'autonomie et la flexibilité des horaires et enfin un sur dix recherche un emploi comme indépendant, faute de trouver un emploi salarié. La présence des organisations internationales (ONG), notamment en

milieu rural, semble attirer plus d'un tiers des chômeurs cherchant un emploi et le secteur public reste attractif pour 20% des chômeurs. Près d'un cinquième espère travailler pour une grande entreprise privée, et enfin environ un sur sept demeure indifférent quant au type d'employeur (Tableau

### 6.6 Secteur d'activité désiré.

Le salaire horaire désiré des chômeurs est de 7741 francs congolais, soit presque trois fois plus que le salaire minimum actualisé (voir partie 5). Ce montant atteint presque 9000 francs à Kinshasa. Enfin, sur l'ensemble de la RDC environ 58% des chômeurs sont disposés à réviser leur prétentions salariales si le chômage perdure (Tableau I.6.5 Nature du travail recherché).

**Tableau I.6.5** Nature du travail recherché

	Cherche emploi salarié en priorité (%)	Heures par semaine désirées	Salaire horaire désiré (moyenne)	Salaire horaire désiré (médiane)	Disposé à réviser ces prétentions en cas de prolongation du chômage (%)
<b>Kinshasa</b>	66,2	38	8955	5750	62,1
<b>Autre urbain</b>	71,4	42	6358	3333	59,8
<b>Urbain</b>	68,7	40	7637	4444	61,0
<b>Rural</b>	76,8	35	8144	3541	45,2
<b>RDC</b>	70,4	39	7741	4286	57,8

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

**Tableau I.6.6** Secteur d'activité désiré

	Administration publique	Entreprise publique ou para publique	Entreprise privée	Micro-entreprise ou à votre propre compte	Entreprise associative	Ménage	Indifférent	Organisation internationale	Total
<b>Kinshasa</b>	12,1	7,0	20,8	6,3	0,9	4,2	20,0	28,8	100
<b>Autre urbain</b>	10,9	10,2	20,0	10,1	1,8	2,7	8,0	36,3	100
<b>Urbain</b>	11,5	8,6	20,4	8,2	1,3	3,5	14,0	32,6	100
<b>Rural</b>	11,0	10,9	12,0	5,7	1,1	3,4	12,2	43,7	100
<b>RDC</b>	11,4	9,1	18,6	7,6	1,3	3,5	13,6	35,0	100

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

## 6.7. Horaires de travail et sous-emploi

**Tableau I.6.7** : Répartition des horaires normaux et anormaux dans l'emploi principal par secteur institutionnel et par milieu

	moins de 35 heures	de 35 heures à 48 heures	plus de 48 heures	Ensemble
<b>Kinshasa</b>				
<b>Administration</b>	25,9	55,4	18,7	100,0
<b>Parapublic</b>	22,9	62,0	15,1	100,0
<b>Privé formel</b>	18,9	50,6	30,6	100,0
<b>Informel non agricole</b>	30,4	29,0	40,7	100,0
<b>Informel agricole</b>	43,1	33,5	23,4	100,0
<b>Ensemble</b>	27,7	38,6	33,7	100,0
<b>Autres urbains</b>				
<b>Administration</b>	26,6	59,0	14,5	100,0
<b>Parapublic</b>	26,6	53,1	20,3	100,0
<b>Privé formel</b>	23,5	40,4	36,1	100,0
<b>Informel non agricole</b>	33,4	28,6	38,0	100,0
<b>Informel agricole</b>	49,5	37,7	12,8	100,0
<b>Ensemble</b>	35,5	35,9	28,5	100,0

Ensemble urbains				
Administration	26,3	57,7	16,0	100,0
Parapublic	25,5	55,7	18,8	100,0
Privé formel	21,2	45,4	33,4	100,0
Informel non agricole	32,5	28,7	38,8	100,0
Informel agricole	49,4	37,6	13,1	100,0
Ensemble	33,4	36,7	29,9	100,0
Ruraux				
Public	44,6	43,1	12,4	100,0
Informel non agricole	58,1	27,1	14,8	100,0
Informel agricole	52,5	39,4	8,1	100,0
Ensemble	53,1	37,4	9,5	100,0

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Nous l'avons vu, le temps de travail hebdomadaire moyen dans le monde urbain (41,7 heures) est supérieur de 10 heures à celui du monde rural. Il n'est pas cependant uniforme entre les actifs travaillant dans des secteurs différents. Le volume de travail fourni par les travailleurs du secteur privé formel est en effet toujours supérieur à celui déclaré dans le secteur public : 45,4 heures en moyenne par semaine dans les entreprises privées formelles à Kinshasa contre 40,2 heures dans les entreprises publiques et 42,1 heures dans l'administration. La charge horaire des employés du secteur informel non agricole est également lourde, avec 45,8 heures en moyenne. Pour l'ensemble des actifs occupés à Kinshasa, la durée du travail a une distribution très étalée : un quart travaille moins de 32 heures par semaine (moins de 27 heures dans les autres villes urbaines) et un quart plus de 56 heures (52 heures dans autres villes).

Si on considère comme « horaires normaux » la plage hebdomadaire comprise entre 35 et 48 heures, seule 37 % de la main-d'œuvre est concernée. C'est dans le secteur public puis dans le secteur privé formel qu'on trouve la plus grande proportion d'actifs exerçant avec des « horaires normaux » (respectivement 56 % et 45 %), cette part étant encore plus grande à Kinshasa. A l'inverse, le secteur informel non agricole se caractérise par la fréquence des horaires anormaux, qu'ils soient faibles ou au contraire excessifs. En milieu urbain, un tiers des actifs de ce secteur travaille moins de 35 heures par semaine et 39 % plus de 48 heures ; en milieu rural, 58 % des actifs de ce secteur (comme ceux travaillant dans l'agriculture) travaillent moins de 35 heures.

Le taux de chômage n'est pas un indicateur suffisant des tensions sur le marché du travail dans les pays en développement. En effet, dans la mesure où il n'existe pas ou peu de mécanismes de prise en charge collective des personnes sans emploi, rares sont les individus qui peuvent se permettre d'attendre, sans exercer aucune activité, de trouver un emploi correspondant à leurs aspirations. C'est la raison pour laquelle les taux de chômage enregistrés dans ces pays sont souvent très faibles au regard de ceux souvent constatés dans les pays riches. En revanche, les tensions sur le

marché du travail peuvent se traduire par le nombre d'emplois à temps partiel et/ou celui des emplois dont la rémunération horaire est inférieure à un salaire jugé minimum pour vivre. Il est ainsi nécessaire de calculer, à côté du taux de chômage, des indicateurs de sous-emploi.

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du sous-emploi lié à la durée du travail qu'on appelle parfois sous-emploi lié à la durée du travail. 5,2 % des actifs en milieu urbain et 4 % en milieu rural travaillent moins de 35 heures par semaine (seuil souvent utilisé pour rendre compte de ce type de sous-emploi et permettant de faire des comparaisons internationales) et respectivement 8,1 % et 5,6 % moins de 45 heures par semaine (durée légale du travail en RDC). Sous l'angle du temps de travail, le sous-emploi n'apparaît ainsi pas comme massif. Il est néanmoins plus important à Kinshasa que dans les villes secondaires et plus important chez les hommes que chez les femmes. Il est par ailleurs plus fréquent dans le secteur public (13,8 % à Kinshasa) puis dans le secteur privé formel (11,2 % à Kinshasa) que dans les autres secteurs. Le sous-emploi visible ne constitue qu'une modalité à travers laquelle se manifeste le sous-emploi. Ainsi et paradoxalement, l'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut, elle aussi, être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par un revenu horaire anormalement faible. On qualifie de « sous-emploi invisible » cette forme de sous-emploi. Nous avons retenu ici comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant par heure, et dans l'ensemble de leurs emplois, moins que le salaire horaire minimum actualisé. On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 47 % de la main-d'œuvre pour l'ensemble du milieu urbain et à 71 % pour ceux du monde rural. Même à Kinshasa, où il sévit avec le moins d'acuité, il touche plus d'un actif sur trois (37,5 %). C'est dans le secteur informel (agricole et non agricole) que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus criante. Dans la capitale, 48 % des informels non agricoles et 44 % des actifs de l'informel agricole sont en situation de sous-emploi invisible, contre 10 % des actifs dans le secteur privé formel et 17 % dans le secteur public, ces chiffres étant encore plus importants



dans les autres centres urbains. En milieu rural, ce sont 68 % des actifs du secteur informel non agricole et 74 % des actifs agricoles qui sont en situation de sous-emploi invisible. Et ce sont les femmes qui pâtissent le plus de cette situation : 58 % des actives en milieu urbain et 80 % en milieu rural sont dans ce cas contre respectivement 38 % et 62 % des hommes.

En agrégeant les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible, sous-emploi invisible) et

en évitant les doubles comptes, on obtient un indicateur synthétique de sous-emploi : le sous-emploi global. 56 % des actifs urbains (50 % à Kinshasa et 58 % dans les autres villes) et 73 % des actifs ruraux apparaissent alors en sous-emploi. Comme dans les principales agglomérations observées d'Afrique de l'Ouest, le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail, et plus généralement l'économie urbaine.

**Tableau I.6.8 : Les différentes formes de sous-emploi**

	Sous-emploi lié à la durée du travail : Travailler moins de		sous-emploi invisible*	sous-emploi global**
	45 h par semaine	35 h par semaine		
<b>Hommes</b>				
<b>Kinshasa</b>	11,1	6,2	24,8	44,6
<b>Autres urbains</b>	8,3	5,2	42,3	50,4
<b>Ensemble urbains</b>	9,0	5,5	37,5	48,6
<b>Ruraux</b>	7,5	5,4	61,7	64,8
<b>Femmes</b>				
<b>Kinshasa</b>	7,5	4,2	44,9	57,1
<b>Autres urbains</b>	6,7	5,0	63,3	68,4
<b>Ensemble urbains</b>	6,9	4,8	58,5	65,2
<b>Ruraux</b>	3,8	2,8	80,4	81,4
<b>Ensemble</b>				
<b>Kinshasa</b>	9,5	5,3	33,7	49,9
<b>Autres urbains</b>	7,6	5,1	51,8	58,5
<b>Ensemble urbains</b>	8,1	5,2	46,9	56,0
<b>Ruraux</b>	5,6	4,0	71,3	73,3

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

Champ : ensemble des actifs occupés pour les types de sous-emploi visible et invisible ; ensemble des actifs (occupés et chômeurs) pour le sous-emploi global.

\* Gagner moins par heure que le salaire minimum horaire dans l'ensemble des emplois occupés (principal et secondaire)

\*\* Somme sans double compte du sous-emploi visible (moins de 35 heures par semaine) du sous-emploi invisible et du chômage au sens du BIT (en % de la population active)



**RAPPORT GLOBAL**

## Partie II : **Pauvreté et consommation des ménages**

- Chapitre I: Pauvreté et condition de vie des ménages
- Chapitre II : Perception de la Pauvreté
- Chapitre III : Consommation des ménages et inégalités



# Introduction

---

**A**près avoir présenté la situation sociodémographique et les conditions du marché de l'emploi en RDC, la troisième partie de ce rapport présente succinctement les indicateurs de pauvreté sous sa multi-dimensionnalité, les causes de la pauvreté et la perception de la pauvreté exprimée par la population, la consommation des ménages et les inégalités.

Contrairement au rapport de l'enquête 1-2-3 de 2005 qui n'a analysé que la pauvreté individuelle, celui de 2012 apporte une innovation en calculant les indicateurs de pauvreté au niveau des ménages.

Par ailleurs, la méthodologie ainsi que les indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté de 2012 en RDC à partir de des données de l'enquête sur la consommation sont les mêmes

que ceux de 2005. Ainsi, les valeurs de la pauvreté entre les deux années (2005 et 2012) doivent être parfaitement comparables.

Il convient de noter que dans cette partie du rapport, l'exercice consiste à faire une présentation descriptive des résultats. Des études ultérieures sur certains thèmes plus spécifiques permettront de produire des rapports détaillés et plus analytiques. La présente partie du rapport s'articule autour de trois chapitres à savoir : (i) Pauvreté et condition de vie des ménages, (ii) Perception de la Pauvreté, et (iii) Consommation des ménages.



# Chapitre I

## Pauvreté et condition de vie des ménages

### Profil de pauvreté monétaire

Le seuil de pauvreté monétaire est la somme de deux seuils, à savoir le seuil de pauvreté alimentaire et le seuil de pauvreté non alimentaire. Pour être conforme avec l'approche retenue en 2005, l'estimation du seuil de pauvreté monétaire a été faite selon le clivage urbain et rural, en regroupant sous la classification urbain les villes et les cités.

Le seuil de pauvreté alimentaire est évalué à partir de la consommation calorique, plus précisément, le seuil de pauvreté alimentaire correspond à la dépense devant être réalisée pour satisfaire un besoin journalier de 2300 calorie par adulte rapporté à l'année. Le seuil de pauvreté non alimentaire qui correspond au minimum que doit avoir un adulte pour couvrir d'autres besoins essentiels non alimentaires, et qui équivaut au renoncement à la consommation alimentaire additionnel.

La constitution du panier de consommation a été faite sur la base des biens dont la part de leur acquisition représente plus de 90% de la consommation alimentaire des ménages. Le pourcentage retenu a été en fait de 91,8% au niveau national, mais pour la liste de produits, la part dans la dépense totale est de 90,3% dans les villes, 93,3% dans les cités et 92,8% en milieu rural.

Pour pouvoir estimer la valeur totale de la consommation des ménages, il est nécessaire d'évaluer la valeur de toutes les acquisitions, y compris les dons reçus ou encore les autoconsommations.

Ainsi pour calculer le seuil de la pauvreté monétaire, les données de la RDC sur la consommation en 2012, ont été pondérées par des prix révisés conformément à la réalité économique. En effet, si le prix des denrées alimentaires doit être plus faible en milieu rural où les denrées sont produites,

compte tenu du coût d'acheminement vers le milieu rural, et de la plus faible offre en ce milieu, les produits manufacturés ainsi que les produits importés sont a priori plus chers en milieu rural.

Partant de cette logique économique, le prix moyen des produits par milieu ont été révisés. Ils ont été calculés par milieu (ville, cité, rural) puis comparés entre les trois types de milieu, la valeur maximale observée des prix moyens entre ces trois types de localités a ensuite été affectée au milieu rural lorsqu'il s'agit de produits transformés ou importés.

Les dépenses annuelles ont été estimées pour chaque produit consommé par un ménage.

Par ailleurs, le total d'unités de consommation par équivalent adulte intervient dans différents calculs : dans la détermination de la quantité de consommation calorique par ménage et donc accessoirement pour mesurer le seuil de pauvreté alimentaire, puis dans le calcul de la dépense non alimentaire par unité de consommation, et la dépense totale par unité de consommation, et accessoirement à la détermination du seuil de pauvreté non alimentaire et finalement à la mesure du taux de pauvreté dans la population.

Le seuil de pauvreté alimentaire correspond au montant annuel qu'un adulte doit avoir pour couvrir un besoin essentiel de 2300 calorie par jour durant toute l'année. Ce seuil est obtenu à partir de la règle suivante. Il y a la consommation calorique moyenne journalière par équivalent adulte qui est calculée sur l'ensemble des ménages, puis il y a la dépense journalière moyenne par équivalent adulte. Cette dépense journalière moyenne par équivalent adulte est considérée comme nécessaire pour satisfaire la consommation calorique moyenne journalière par équivalent adulte précédemment mentionnée. C'est donc par une règle de trois que le seuil de pauvreté alimentaire est obtenu selon la formule suivante.

$$\text{Seuil alimentaire} = 230 \times 366 \frac{\text{Dépense alimentaire journalière moyenne par équivalent adulte}}{\text{Quantité calorique journalière moyenne par équivalent adulte}}$$

Ainsi, le seuil de pauvreté alimentaire pour l'année 2012 est de 356 585,40 Francs pour le milieu urbain contre 260 481,50 FC pour le milieu rural. Le seuil de pauvreté non alimentaire quant à lui est évalué à 512 624,9 FC en milieu urbain et 318 767 FC en milieu rural. Ce montant représente la moyenne

de la consommation non alimentaire par équivalent adulte calculée chez la population pour laquelle la dépense totale par équivalent adulte se trouve dans l'intervalle de  $\pm 15\%$  du seuil de pauvreté alimentaire.

**Tableau II.7.1 : Seuil de pauvreté en Franc congolais**

Milieu	Alimentaire	Non alimentaire	Monétaire
<b>Urbain(ville,cité)</b>	356 585,4	512 624,9	869 210,3
<b>Rural</b>	260 481,5	318 767,0	579 248,5
<b>Kinshasa</b>	437 235,7	634 897,9	1 072 133,6
<b>Autres Urbans</b>	332 705,3	468 523,3	801 228,6
<b>Rural</b>	260 481,5	318 767,0	579 248,5

Source : Enquete 1-2-3, INS,RDC, 2012

**Note** : L'analyse de la pauvreté a été faite en 2005, en calculant un seuil de pauvreté pour l'ensemble du milieu urbain et un autre pour le milieu rural. Ainsi la ville de Kinshasa était combinée avec tous les autres centres urbains. Cette approche ne permet pas en effet de tenir compte de la différence du coût de la vie entre Kinshasa et les autres centres urbains. Une meilleure approche aurait été d'isoler Kinshasa dans l'estimation des seuils. Nous avons fait ce travail en 2012 pour améliorer les estimations. Afin de comparer les résultats avec ceux de 2005, il convient d'utiliser la même méthode entre les deux enquêtes. Ainsi nous reportons dans la suite de ce rapport les chiffres de pauvreté obtenus en utilisant les seuils urbain et rural. Une approche qui tient compte de la différence du coût de la vie entre Kinshasa et les autres centres urbains aboutirait à des résultats légèrement différents.

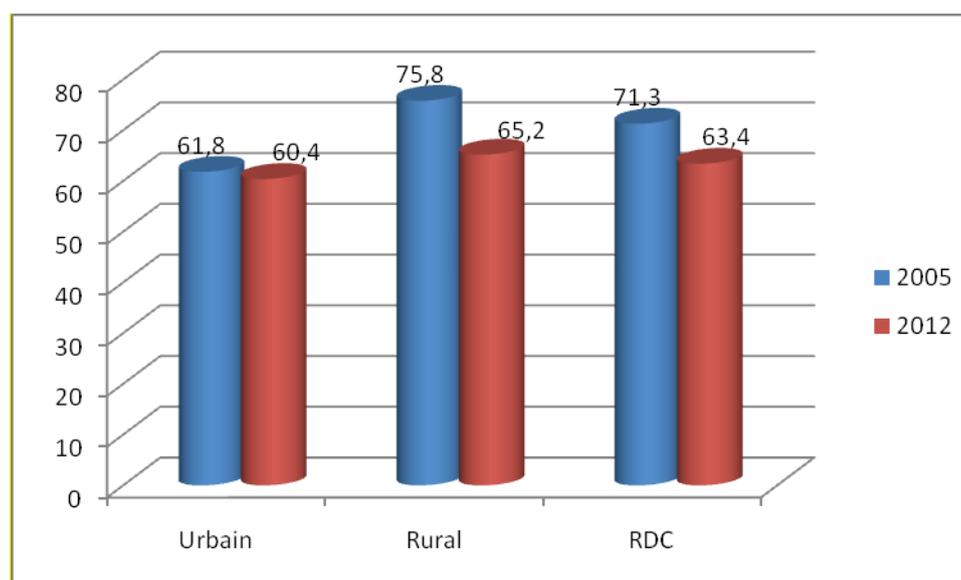
\* Une approche qui tient compte de la différence du coût de la vie entre Kinshasa et les autres provinces urbaines aboutissent à des résultats légèrement différents.

### 1.1. Incidence globale<sup>9</sup>

D'après les résultats de l'enquête, la pauvreté monétaire s'est améliorée entre 2005 et 2012 en République Démocratique du Congo. L'incidence de pauvreté (P0) a baissé presque de huit (7,9) points, passant de 71,34 à 63,40 % sur sept ans, la profondeur de la pauvreté (P1) passe quant à elle de 32,3% à 26,5%, soit 6 points en baisse, tandis que la sévérité de la pauvreté (P2) a également diminué de 4 points, passant de 18,5% à 14,5 % entre les deux périodes.

Selon le milieu de résidence, les évaluations montrent que la pauvreté a plus reculé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, comme l'illustre le graphique ci-dessous, la pauvreté a baissé de 10,6 points en milieu rural, passant de 75,8% en 2005 à 65,2% en 2012. Tandis qu'en milieu urbain, elle est passée de 61,8% en 2005 à 60,4% en 2012, soit un recul de 1,4 points.

**Graphique 7.1: Niveau de pauvreté par Milieu de résidence entre 2005 et 2012**



\* Un rapport d'analyse approfondie de la pauvreté est en préparation dans le cadre de la publication détaillée des résultats sur la pauvreté et la consommation des ménages avec la Banque mondiale et les autres partenaires. Des ajustements méthodologiques pourraient être faits sur le calcul des agrégats.

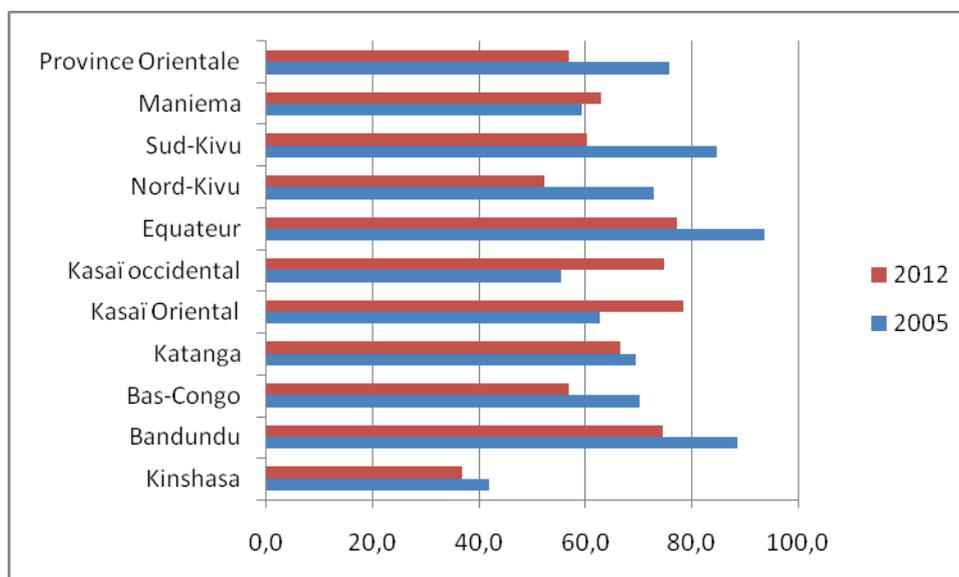
(9) Les instruments traditionnels de mesure de la pauvreté (indices de Foster-Greer-Thorbecke) permettent de chiffrer trois indices de pauvreté: (i) l'incidence de la pauvreté (P0) qui traduit dans une population donnée la proportion des pauvres (en %), (ii) la profondeur de la pauvreté (P1) qui constitue un indicateur d'intensité de la pauvreté, le fossé qui sépare les pauvres de non-pauvres et permet d'estimer le financement nécessaire pour éliminer la pauvreté d'un coup dans des conditions de parfait ciblage de la pauvreté, et (iii) la sévérité de la pauvreté (P2) qui mesure le degré d'aversion d'une société pour la pauvreté et mesure l'inégalité entre les pauvres.

### 1.1.1. Disparités au niveau des provinces

Au niveau des provinces, il est observé une amélioration sensible du profil de la pauvreté en 2012 par rapport à 2005, à l'exception du Maniema et de deux Kasai. L'incidence de la pauvreté est la plus élevée dans les provinces du Kasai Oriental (78,6%), de l'Equateur (77,3%), du Kasai occidental (74,9) et du Bandundu (74,6%), et où elle dépasse les 70%.

A l'inverse cette incidence est la plus faible à Kinshasa (36,8 %) soit 2,1 fois inférieure à celui à celui du Kasai Oriental. Il y a donc lieu de noter une persistance de la disparité du profil de pauvreté entre les provinces. Le graphique et le tableau ci-dessous donnent les valeurs de l'incidence de la pauvreté entre 2005 et 2012 ainsi que les écarts qui se dégagent entre les deux périodes selon le milieu de résidence et au niveau des provinces.

**Graphique II.1.2 : Niveau de pauvreté par province en 2005 et en 2012**



**Tableau II.1.1. Incidence de la pauvreté de 2005 et de 2012 selon le milieu de résidence et selon la Province**

Zone géographique	Incidence en %		Ecart
	2005	2012	
<b>Urbain</b>	61,8	60,4	-1,4
<b>Rural</b>	75,8	65,2	-10,6
<b>Province</b>			
<b>Kinshasa</b>	41,9	36,8	-5,1
<b>Bandundu</b>	88,5	74,6	-13,9
<b>Bas-Congo</b>	70,1	56,9	-13,2
<b>Katanga</b>	69,5	66,6	-2,9
<b>Kasai Orientale</b>	62,7	78,6	15,9
<b>Kasai occidentale</b>	55,4	74,9	19,5
<b>Equateur</b>	93,7	77,3	-16,4
<b>Nord-Kivu</b>	72,8	52,4	-20,4
<b>Sud-Kivu</b>	84,8	60,2	-24,6
<b>Maniema</b>	59,4	62,9	3,5
<b>Province Orientale</b>	75,9	56,9	-19,0
<b>RDC</b>	71,3	63,4	-8,0

Source : INS, enquête 1-2-3 de 2005 et de 2012

Les mêmes disparités au niveau des provinces sont observées en sens inverse, en ce qui concerne la profondeur, la sévérité, la contribution à la pauvreté et le risque de tomber dans la pauvreté. En considérant le niveau le plus agrégé, la pauvreté monétaire est respectivement plus de trois fois supérieure en milieu rural qu'à Kinshasa et 2 fois que dans l'ensemble des zones urbaines. Par ailleurs, dans l'ensemble la pauvreté monétaire (l'incidence) est plus élevée au niveau individuel (65,59) qu'au niveau des ménages (57,84). Cette situation

s'explique par le fait qu'au niveau des ménages les individus s'organisent en communauté ce qui permet de faire des économies d'échelles. On observe une situation similaire pour la profondeur et la sévérité. Par contre, en considérant le milieu de résidence, en milieu rural l'incidence de la pauvreté est plus élevée au niveau des ménages(77,12) qu'au niveau individuel(76,28) à l'inverse de la situation observée en milieu urbain.

**Tableau. II.1.2.** Pauvreté monétaire des ménages et des individus en 2012 (%)

Zone géographique	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Urbain	50,8	19,1	9,4	60,4	23,9	12,3
Rural	56,1	23,0	12,6	65,2	28,2	15,8
<b>Province</b>						
Kinshasa	25,9	6,7	2,5	36,8	10,5	4,2
Bandundu	66,2	26,3	14,0	74,6	31,3	17,1
Bas-Congo	45,8	14,1	5,9	56,9	18,8	8,2
Katanga	59,3	26,9	16,2	66,6	31,0	18,8
Kasaï Oriental	68,7	31,6	18,3	78,6	38,1	22,8
Kasaï occidental	66,3	29,1	16,0	74,9	34,7	19,7
Equateur	69,4	29,6	16,0	77,3	35,5	19,9
Nord-Kivu	43,7	15,3	7,3	52,4	19,5	9,8
Sud-Kivu	53,4	19,8	9,6	60,2	23,2	11,5
Maniema	52,9	18,0	8,2	62,9	23,4	11,2
Province Orientale	46,5	17,1	8,4	56,9	22,4	11,6
Ensemble	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Source : Enquête 1-2-3 2012, INS, RDC.

### 1.2.2. Profil de pauvreté selon les sexes

La situation dans l'ensemble du pays montre que la pauvreté touche différemment les ménages selon qu'ils sont dirigés par un homme ou une femme. Il ressort que 56% des ménages

dont le chef est un homme sont pauvres alors que l'on compte 49% des ménages pauvres parmi les ménages dont le chef est une femme. Il y a donc lieu de confirmer qu'en RDC, la pauvreté frappe plus les hommes (64,0%) que les femmes (60,3%) pris individuellement (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau II.1.3.** Incidence de pauvreté monétaire des ménages et des individus selon le sexe

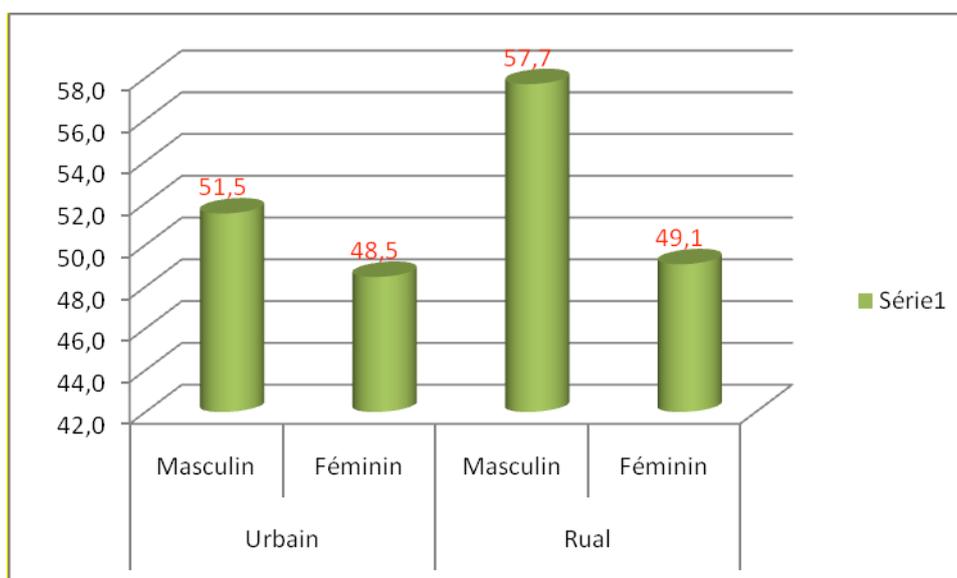
Sexe du chef de ménage	Incidence de la pauvreté monétaire	
	Ménages	Individus
Masculin	56,0%	64,0%
Féminin	49,0%	60,3%
Total	54,20%	63,40%

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC

La tendance observée au niveau de l'ensemble du pays se confirme également selon le milieu de résidence. En effet le graphique ci-dessous montre qu'en milieu urbain 48,5% des ménages sont pauvres parmi les ménages dirigés par les

femmes contre 51,5% des ménages dirigés par les hommes. En rural on compte 49,1% des ménages pauvres parmi ceux dirigés par les femmes contre 57,7% des ménages parmi ceux dirigés par les hommes.

**Graphique II.1.3. Pauvreté monétaire des ménages par sexe**



Au niveau des provinces, la situation est similaire à celle observée dans l'ensemble du pays à l'exception des provinces du Nord Kivu, du Maniema et de la Province Orientale, qui sont des provinces les plus affectées par les conflits armés. Dans ces provinces en effet, on compte plus de ménages

pauvres parmi les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes. Cette situation s'explique par le fait que les affres causées par les conflits (viol, destruction des champs, massacres et autres) ont plus affecté les femmes que les hommes.

**Tableau II.1.3. Pauvreté des ménages par sexe et zone géographique**

Zone géographique	Sexe du chef de ménage	Incidence de pauvreté (en %)	
		Ménages	Individus
Urbain	Masculin	51,5	60,9
	Féminin	48,5	58,2
	Total	50,8	60,4
Rural	Masculin	57,7	65,8
	Féminin	49,1	62,2
	Total	56,1	65,3
<b>Province</b>			
Kinshasa	Masculin	25,8	36,3
	Féminin	25,9	38,1
	Total	25,9	36,8
Bandundu	Masculin	68,1	75,0
	Féminin	58,3	72,1
	Total	66,2	74,6
Bas-Congo	Masculin	48,2	58,0
	Féminin	38,1	51,8
	Total	45,8	56,9
Katanga	Masculin	61,0	67,5
	Féminin	51,1	61,1
	Total	59,3	66,6
Kasai oriental	Masculin	70,8	78,8
	Féminin	61,4	77,1
	Total	68,7	78,6

<b>Equateur</b>	Masculin	71,0	78,0
	Féminin	59,9	71,6
	Total	69,4	77,3
<b>Nord Kivu</b>	Masculin	42,9	51,6
	Féminin	47,2	56,9
	Total	43,7	52,4
<b>Sud Kivu</b>	Masculin	53,7	59,8
	Féminin	51,9	62,4
	Total	53,4	60,2
<b>Maniema</b>	Masculin	52,2	62,5
	Féminin	59,8	67,6
	Total	52,9	62,9
<b>Province orientale</b>	Masculin	46,3	56,3
	Féminin	47,6	60,3
	Total	46,5	56,9
<b>RDC</b>	Masculin	56,0	64,0
	Féminin	49,0	60,3
	Total	54,2	63,4

Source : Enquête 1-2-3, INS, RDC.

### 1.2.1. Disparités au sein des groupes socio-démographiques

La relation entre le niveau d'instruction du chef de ménage et les indices de la pauvreté atteste l'idée selon laquelle l'éducation améliore le niveau de vie des ménages. En RDC, la majorité des pauvres (59,7%) se retrouve parmi les ménages

dont le chef de famille a un niveau primaire alors qu'on en compte 25,9% des ménages pauvres parmi les ménages dont le chef est de niveau universitaire. Cette situation est similaire à celle de 2005. Cette tendance se confirme aussi bien au niveau individuel qu'au niveau des ménages.

Tableau II.1.5. Pauvreté monétaire selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
<b>Non scolarisé</b>	56,6	23,7	12,9	67,2	30,0	16,9
<b>Primaire</b>	59,7	24,3	13,2	69,1	29,8	16,6
<b>Programme non formel</b>	49,1	22,3	13,2	59,6	26,7	15,0
<b>Secondaire</b>	54,9	21,4	11,1	63,9	26,1	13,9
<b>Supérieur</b>	25,9	7,8	3,5	34,6	11,0	5,0
<b>Professionnel(INPP)</b>	43,5	13,8	6,2	51,4	17,1	7,9
<b>Ensemble</b>	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

Au niveau du type de famille, ce sont individus qui vivent dans les familles élargies (67,9%), les couples avec enfants (64,1%) et dans les familles monoparentales (57,8) qui sont les plus pauvres par rapport aux personnes qui vivent seules (12,0%) ou des personnes qui sont dans les couples sans enfants (28,5%). Ce constat concerne aussi les ménages qui les abritent.

**Tableau II.1.6.** Pauvreté monétaire selon le type de famille

Type de famille	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Sévérité	Profondeur
Personne seule	12,2	4,0	2,1	12,0	3,9	2,1
Couple sans enfants	28,8	9,2	4,4	28,5	9,1	4,3
Couple avec enfants	59,7	24,1	12,9	64,1	27,0	14,9
Famille monoparentale	51,9	20,6	11,0	57,8	23,9	12,9
Famille élargie	61,4	24,5	12,9	67,9	28,5	15,3
Ensemble	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

Par ailleurs, l'on compte plus des pauvres parmi les ménages dont le chef est marié soit polygame (72,3%), soit monogame (64,6%) contre 29,1% parmi les ménages des célibataires. Ce qui fait du statut de marié compte plus de pauvres que

les autres statuts matrimoniaux aussi bien au niveau des ménages que de ses membres. Sans doute dans ces types de ménages, il y a plus de charges que chez d'autres types de ménages.

**Tableau II.1.7.** Pauvreté monétaire selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Situation matrimoniale	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Célibataire	16,9	5,2	2,3	29,1	9,7	4,5
Marié(e) monogame	58,6	23,6	12,6	64,6	27,2	14,8
Marié(e) polygame	65,5	28,5	16,0	72,3	33,2	19,2
Union libre	47,7	16,4	7,9	55,2	19,8	9,6
Divorcée	44,1	16,9	8,7	58,7	23,6	12,2
Veuf / veuve	48,4	18,9	10,0	60,5	25,0	13,5
Ensemble	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

La lecture du tableau ci-dessous montre que les classes d'âge qui semblent les plus actifs 35-64 ans sont ceux dont les ménages ont les plus grandes incidences de pauvreté (67%)

en moyenne. Ceci est sûrement dû à la taille des ménages car les enfants en bas âge sont surtout présents dans ces ménages.

**Tableau II.1.8.** Pauvreté monétaire selon la tranche d'âge du chef de ménage

Tranche d'âge	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
15-24	34,8	12,5	6,4	42,1	16,0	8,4
25-34	48,5	18,6	9,6	55,9	22,0	11,5
35-44	57,8	23,7	12,8	64,9	27,8	15,4
45-54	61,6	25,5	13,8	69,7	30,4	16,9
55-64	55,5	22,0	11,7	65,3	27,2	14,8
65-74	49,7	19,0	9,6	61,2	24,7	12,8
75-84	47,5	16,5	8,2	63,3	24,2	12,6
85&+	57,5	21,6	11,8	63,0	23,7	12,6
Ensemble	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.1.4. Disparités au sein des groupes socioprofessionnels

La pauvreté monétaire frappe, comme en 2005, toutes les classes socioprofessionnelles sans distinction, mais elle est plus présente chez les travailleurs précaires (travailleurs

pour compte propre et aides familiaux) et les manoeuvres avec 67,3% à 72% des pauvres. L'on compte 45% et 53,9% des pauvres chez les cadres et les employeurs qualifiés. Ceci laisse supposer que le statut de salarié (cadre ou employé) préserve plus de la pauvreté.

**Tableau II.1.9.** Pauvreté monétaire selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Cadre	41,9	13,0	5,7	45,9	16,3	7,8
Employé qualifié	47,9	15,9	7,3	53,9	19,8	9,9
Manoeuvre	64,0	23,6	11,6	67,9	28,3	15,0
Patron	55,8	19,2	8,6	63,8	25,7	13,5
Travailleur pour propre compte	59,4	23,1	11,9	67,3	29,1	16,3
Aide familial/apprenti/Autre	62,5	24,2	12,6	72,0	32,8	19,3
Ensemble	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.2. Pauvreté non monétaire ou de conditions de vie

Pour définir la pauvreté de mauvaises conditions de vie, 17 items ont été retenus (rappelons que ce sont les différents items qui satisfont aux axiomes de la fréquence et du consensus, cf. annexe 3). Ces items portent pour l'essentiel sur le confort et l'état du logement des ménages (8) et les taux de possession de biens durables(7). Le tableau ci-dessous nous donne la distribution des items de logement et confort chez les ménages de la RDC. La lecture du tableau ci-dessous

montre que 9,85% des ménages ont un logement en mauvais état (tente, case et hutte), 20,42% ont une toiture en mauvais état (terre, paille, tôles en métal), 44,78% ont construit des murs en matériau non conforme (terre, pierres, bois, zinc), 38,27% des ménages ont une source d'approvisionnement en eau potable, 49,35% n'ont pas de toilette ou utilisent des toilettes publiques, 33,36% utilise du bois ramassé comme source d'énergie de cuisson et 62,14 utilisent des sources d'énergie pour éclairer (lampe à pétrole, à gaz, bougies et torche).

**Tableau II.1.10.** Répartition des items de mauvaises conditions de vie

Items de Mauvaises conditions de vie	Signification	% ménages
<b>Logement et Confort</b>		
Type de logement (mauvais état)	Tente, Case/hutte, Tente	9,85
Matériau toiture (mauvais état)	Terre, Paille, Tôles en métal	20,42
Matériau des murs	Terre, Pierres, Bois, Zinc	44,78
Nature du sol	Aucun	21,77
Source d'approvisionnement en eau potable	Puits sans pompe; Cours d'eau, Pluie, Autre	38,27
Type de toilette	Pas de toilette; Toilette publique	49,35
Source d'énergie pour la cuisine	Bois ramassé	33,36
Source d'énergie pour l'éclairage	Lampe à pétrole, Lampe à gaz, Bougies; Torche	62,14

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

Le tableau des items relatifs aux taux de non possession de biens durables ci-dessous permet de conclure qu'en RDC, 26,77% des ménages n'ont pas de maison, 66,61% n'ont pas

ou n'utilisent pas des lampes, 75,13 n'ont pas de fer à repasser, 31,07% n'ont pas de lit-matelas, 85,75% ne possèdent pas d'armoire, 22,61% pas de chaise, 62,17% pas de radio.

**Tableau II.1.11.** Répartition des items de mauvaises conditions de vie (Taux de non possession)

Items de Mauvaises conditions de vie	% ménages
<b>Taux de non possession</b>	
Maison	26,77
Lampes	66,61
Fer à repasser	75,13
Lit-matelas	31,07
Armoire	85,75
Chaise	22,61
Radio	62,17

Source : Enquête 1-2-3 2012

A partir de ces items on construit un score de mauvaises conditions de vie qui cumule mauvais état du logement et

non possession de biens durables. Le tableau ci-dessous donne la distribution de ce score.

**Tableau II.1.12.** Distribution du score<sup>10</sup> de mauvaises conditions de vie

Valeur du score de mauvaises conditions de vie	% Cumulés des ménages	Valeur du score de mauvaises conditions de vie (suite)	% Cumulés des ménages
17	0	8	73,75
16	0,04	7	83,7
15	0,17	6	90,92
14	1,08	5	95,77
13	4,24	4	98,52
12	11,8	3	99,63
11	25,37	2	99,94
10	42,43	1	99,98
9	60,01	0	100

Source : enquête 1-2-3 2012

### 1.2.1 Incidence globale

Pour isoler une proportion de ménages ayant les pires conditions de vie environ équivalente au taux de pauvreté monétaire, on fixe le seuil de pauvreté en conditions au fait d'avoir au moins 8 privations. De ce fait on obtient un taux de pauvreté en conditions de vie de 60,01% au niveau ménage et de 60,88% au niveau individu.

### 1.2.2 Disparités spatiales

Les provinces les plus touchées par la pauvreté en conditions de vie sont celle de Maniema (83,8%) suivi de celles des deux Kasai, de l'Equateur, du Bandundu et la Province Orientale. A l'opposé la province de Kinshasa est de loin la moins concernée par cette forme de pauvreté, seulement 6,25% des individus sont pauvres. Les autres provinces se situent aux alentours de la moyenne nationale.

(10) Le score 0 à 17 représente le nombre des privations d'un ménage

**Tableau II.1.13.** Pauvreté en conditions de vie par province en 2012

Provinces	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kinshasa	4,63	0,74	0,15	6,25	0,97	0,19
Bandundu	75,43	21,09	7,57	75,77	22,22	8,28
Bas-Congo	58,12	14,28	4,4	59,21	15,17	4,85
Katanga	51,45	12,25	3,83	52,44	13,01	4,23
Kasaï Ori	77,68	21,41	7,61	79,86	23,29	8,67
Kasaï occ	71,95	21,03	7,58	74,81	22,79	8,52
Equateur	76,98	19,74	6,52	78,38	21	7,21
Nord-Kivu	55,25	11,05	2,94	53,38	11,15	2,98
Sud-Kivu	65,97	18,11	6,47	66,76	18,8	6,93
Maniema	81,65	24,74	9,08	83,83	26,13	9,83
Province Orientale	71,52	0,36	8,35	70,78	22,45	8,68
<b>Ensemble</b>	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

L'incidence de la pauvreté des individus en conditions de vie est très élevée en milieu rural frôlant les 80% contre 31% en milieu urbain. Cette incidence élevée en milieu rural s'explique par des taux de possession de biens durables assez bas. Elle est par contre très faible à Kinshasa 6,25% comparé à

l'ensemble des milieux urbains comme le montre les résultats de l'enquête dans le tableau ci-dessous. Le constat fait pour les individus reste le même pour les ménages et das presque les mêmes propotions.

**Tableau II.1.14.** Pauvreté en conditions de vie par lieu de résidence en 2012

Province	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kinshasa	4,63	0,74	0,15	6,25	0,97	0,19
Autres urbains	38,91	8,74	2,54	42,11	9,82	2,96
Rural	77,87	21,68	7,66	79,7	23,16	8,52
Total urbain	28,21	6,24	1,8	31,24	7,14	2,12
<b>Ensemble</b>	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.2.3. Disparités au sein des groupes sociodémographiques

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté en conditions de vie est moins présente chez les ménages les plus éduqués.

Il y a moins de pauvres chez les ménages dont le chef a fait des études supérieures que chez les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction ou du niveau primaire.

**Tableau II.1.15.** Pauvreté en conditions de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Non scolarisé	65,1	15,32	4,61	66,63	16,33	5,09
Primaire	69,06	18,4	6,18	69,46	18,93	6,49
Programme non formel	43,79	12,01	4,27	41,57	11,21	4,11
Secondaire	60,1	17,15	6,24	61,56	18,07	6,77
Supérieur	21,52	5,6	1,95	24	6,22	2,13
Professionnel (INPP)	41,68	12,38	4,5	40,04	11,65	4,2
<b>Ensemble</b>	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

Les résultats de l'enquête repris dans le tableau de la pauvreté en conditions de vie selon le type de famille montrent que les

familles les plus touchées par la pauvreté en conditions de vie sont celles en couples avec ou sans enfants.

**Tableau II.1.16.** Pauvreté en conditions de vie selon le type de famille

Type de famille	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Personne seule	52,46	12,06	3,55	52,08	11,88	3,48
Couple sans enfant	65,16	17,22	5,78	65,45	17,33	5,82
Couple avec enfants	64,8	17,89	6,29	65,49	18,35	6,57
Famille monoparentale	56,24	13,77	4,33	56,35	14,05	4,5
Famille élargie	53,41	14,57	5,1	54,51	15,51	5,62
<b>Ensemble</b>	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

C'est chez les mariés (e) polygame qu'on trouve des proportions de ménages et des individus en mauvaises conditions de vie les plus élevées, respectivement (73,86 et

75,7%). A l'inverse les célibataires présentent l'incidence la plus faible avec seulement 33,5%, soit pas loin de la moitié de la moyenne nationale.

**Tableau II.1.17.** Pauvreté en conditions de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Situation matrimoniale	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Célibataire	37,74	9,3	2,85	33,47	8,22	2,59
Marié(e) monogame	62,33	17,03	5,95	62,27	17,39	6,21
Marié(e) polygame	73,86	21,63	8,03	75,73	23,36	9,05
Union libre	59,01	17,05	6,13	57,3	16,61	6,03
Divorcée	50,52	12,66	4,05	47,71	11,7	3,63
Veuf / veuve	53,29	11,67	3,31	49,45	11,23	3,31
<b>Ensemble</b>	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

Les ménages où l'âge du chef de ménage est compris entre 15-34 ans sont relativement plus dans de mauvaises conditions de vie que les ménages des autres tranches d'âge. En effet,

plus de 65%, en moyenne, de ces ménages vivent dans de mauvaises conditions de vie contre 56% en moyenne pour toutes les autres d'âges.

**Tableau II.1.18.** Pauvreté en conditions de vie selon la tranche d'âge du chef de ménage en 2012

Tranche d'âge	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
15-24	66,57	17,21	5,72	68,09	18,47	6,55
25-34	60,15	16,05	5,42	62,76	17,03	5,85
35-44	58,99	16,05	5,6	61	17,09	6,17
45-54	60,3	16,34	5,64	60,9	16,99	6,04
55-64	60,79	16,7	5,91	59,66	17,21	6,33
65-74	57,16	14,83	5,01	54,89	15,43	5,59
75-84	59,13	14,93	4,92	57,52	15,05	5,01
85&+	57,46	12,54	3,81	49,97	10,37	2,99
<b>Ensemble</b>	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.2.4. Disparités au sein des groupes socioprofessionnels

La pauvreté non monétaire au sein des groupes socioprofessionnels touche beaucoup plus les travailleurs indépendants (71,72%) et les aides familiaux (65,97%), suivie

de patron (59%). Les Cadre, Employé qualifié et Manœuvre sont frappés à un peu plus de 40% en moyenne. Les incidences les plus élevées chez les travailleurs indépendants et les aides familiaux traduisent un clivage entre salariés et indépendants.

**Tableau II.1.19.** Pauvreté en conditions de vie selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Catégorie socio professionnelle	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Cadre	43,89	13,07	5,14	46,62	14,19	5,67
Employé qualifié	41,92	11,58	4,17	43,81	12,57	4,72
Manœuvre	36,78	8,05	2,34	39,48	9,03	2,69
Patron	57,72	15,95	5,6	59,05	16,4	5,9
Travailleur pour propre compte	71	19,34	6,67	71,72	20,21	7,21
Aide familial/apprenti/Autre	61,92	14,77	4,62	65,97	16,8	5,55
Ensemble	<b>60,01</b>	<b>16,13</b>	<b>5,55</b>	<b>60,88</b>	<b>16,94</b>	<b>6,03</b>

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.3. La pauvreté « subjective » ou de difficultés budgétaires

Le score de pauvreté « subjective » utilise 9 items recueillant l'opinion des individus sur les difficultés qu'ils rencontrent pour satisfaire certains besoins comme se nourrir, se vêtir, se loger ou se soigner. A ceci s'ajoutent leur jugement par rapport à l'évolution économique de leur ménage voir de leur communauté.

La lecture du tableau ci-dessous montre que 44,09% estiment que la situation économique par rapport à l'an passé (2011) est pire ou mauvaise, 42,98% avoir baissé leurs achats, 77% estiment que les prix ont augmenté, 74,15% n'ont pas la possibilité d'épargner, 48,83 n'ont pas de moyen pour se nourrir et 55,62% pensent que le niveau de vie s'est dégradé.

**Tableau II.1.20.** Répartition des items de difficultés budgétaires

Items de Difficultés budgétaires	Signification	% ménages
Situation économique par rapport à l'an passé	Pire ou Mauvaise	44,09%
Epargne a baissé	Baisse	16,25%
Baisse des achats		42,98%
Augmentation des prix		77,00%
Pessimiste sur l'évolution des prix		55,36%
Pas raisonnable d'acheter des biens chers		60,53%
Pas de possibilité d'épargner		74,15%
Problème pour manger	Pas de moyen pour se nourrir	48,83%
Problème pour payer son loyer	Pas de moyen pour se loger	7,16%
Niveau de vie s'est dégradé		55,62%

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

Il y a donc lieu de retenir que sur l'ensemble des ménages enquêtés, plus de 70% estime que la difficulté de satisfaire certains besoins fondamentaux est due soit à l'augmentation des prix des biens soit au manque de possibilité d'épargner. A l'inverse seulement 7,16% pense que cette situation est due au problème de paiement de loyer, et 16,25% au problème lié à la baisse de l'épargne.

score de difficultés budgétaires on a isolé une proportion équivalente de ménages qui se disent être en difficultés sur au moins 4 rubriques. Le tableau ci-dessous donne la distribution de fréquences cumulées associées au nombre des difficultés budgétaires<sup>11</sup> (score). Au regard de ce tableau, il ya lieu de noter 72,01% de la population enquêtée ont identifiées au moins 4 difficultés budgétaires et sont considérées pauvres suite aux difficultés budgétaires.

Comme pour la pauvreté en conditions de vie à partir du

(11) Le nombre de difficultés déclarées par un ménage

**Tableau II.1.21:** Distribution du score de difficultés budgétaires “subjectives”

Valeur du score de difficultés budgétaires	% Cumulés des ménages
10	0,14
9	2,15
8	10,02
7	23,7
6	38,81
5	54,9
4	72,01
3	86,27
2	95,16
1	98,81
0	100

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.3.1. Profil de pauvreté subjectif

Au regard du critère retenu ci-haut, selon lequel les ménages déclarant avoir plus de 3 difficultés budgétaires sont considérés comme étant pauvre « subjectivement ». Sur l'ensemble du pays, le taux de pauvreté « subjective » a été ainsi établi à 73%.

### 1.3.2. Disparités spatiales

Lorsque l'on considère le milieu de résidence, contrairement au taux de pauvreté monétaire et de conditions de vie, l'écart entre le rural et l'urbain n'est pas aussi important, il est environ de 5%. Ce n'est qu'en comparant Kinshasa et le rural que cet écart est proche de 10%.

La répartition spatiale de l'incidence de la pauvreté subjective fait ressortir trois groupes de provinces. Le premier avec les taux de pauvreté les plus élevés regroupe les deux Kasai et le Sud-Kivu où les incidences sont supérieures à 80%. Dans le deuxième groupe intermédiaire on trouve les provinces du Katanga, de l'Equateur, du Nord-Kivu et Maniema avec une incidence au alentour de 70%. Et enfin dans le dernier groupe avec une incidence inférieure à la moyenne nationale on a la province de Kinshasa, du Bandundu, du Bas-Congo et la province Orientale (voir tableau ci-dessous). La même situation s'observe aussi bien au niveau de l'incidence, de la profondeur que de la sévérité de la pauvreté.

**Tableau II.1.21.** Pauvreté “subjective” par résidence et par province en 2012

Zone géographique	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Urbain	68,54	27,81	14,27	70	28,71	14,84
Rural	73,95	29,39	14,68	75,74	30,33	15,17
<b>Province</b>						
Kinshasa	66,26	26,03	13,2	66,52	26,33	13,42
Bandundu	66,05	22,67	10,17	66,26	23,58	10,89
Bas-Congo	65,65	26,91	13,7	67,79	27,55	13,83
Katanga	72,56	29,26	15,02	73,83	29,48	15,01
Kasai Ori	82,15	36,16	19,27	84,68	37,65	20,19
Kasai occ	84,26	36,19	18,91	84,9	36,57	19,06
Equateur	75,68	29,46	14,63	76,27	30,54	15,37
Nord-Kivu	66,08	26,93	13,65	68,55	28,56	14,68
Sud-Kivu	83,46	34,14	17,3	84,76	34,073	17,63
Maniema	76,34	31,88	16,24	74,73	31,09	15,96
Province Orientale	64,65	24,95	12,23	65,15	25,01	12,2
Ensemble	72,01	28,82	14,54	73,51	29,7	15,05

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

### 1.3.3. Disparités au sein des groupes sociodémographiques

Selon le niveau d’instruction du chef de ménage, il apparaît que l’incidence de la pauvreté « subjective » est plus faible

pour les chefs ayant atteint le supérieur (60,9%) ou ayant suivi un programme non formel (59,35%). C’est deux catégories se situent en dessous de la moyenne nationale (73,5%) alors que toutes les autres sont, en moyenne, au dessus.

**Tableau II.1.22.** Pauvreté “subjective” selon le niveau d’instruction du chef de ménage

Niveau d’instruction	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Non scolarisé	71,21	28,33	14,25	72,88	29,17	14,65
Primaire	74,2	30,72	15,78	75,97	31,82	16,42
Programme non formel	57,56	20,91	9,4	59,35	21,64	9,97
Secondaire	73,69	29,28	14,68	75,09	30,07	15,14
Supérieur	60,05	22,43	11,06	60,9	23,35	11,72
Professionnel(INPP)	69,69	30,54	16,41	72,64	32,43	17,66
<b>Ensemble</b>	<b>72,01</b>	<b>28,82</b>	<b>14,54</b>	<b>73,51</b>	<b>29,7</b>	<b>15,05</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

Les couples avec enfants, les familles monoparentales et les familles élargies présentent une proportion de ménages en difficultés budgétaires plus élevé que les autres configurations

familiales. Ce sont les personnes seules qui affichent un peu moins de difficultés budgétaires avec une incidence de 65%.

**Tableau II.1.23.** Pauvreté “subjective” selon le type de famille

Type de famille	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Personne seule	65,01	24,66	12,02	64,97	24,71	12,08
Couple sans enfant	66,88	25,86	12,67	67,29	25,95	12,69
Couple avec enfants	73,38	29,65	15,05	74,47	30,24	15,38
Famille monoparentale	74,87	30,53	15,64	75,57	31,08	16,03
Famille élargie	71,37	28,4	14,24	72,27	28,98	14,57
<b>Ensemble</b>	<b>72,01</b>	<b>28,82</b>	<b>14,54</b>	<b>73,51</b>	<b>29,7</b>	<b>15,05</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.

L’analyse des résultats de l’enquête sur la pauvreté subjective selon la situation matrimoniale du chef de ménage montre que chez les mariés (es) polygames, les ménages en union libre et les veufs (ves) on a les incidences de la pauvreté

«subjectives» les plus élevées entre 73 et 79%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 73,5%. Toutefois les taux de pauvreté restent pour toutes les situations matrimoniales assez élevés.

**Tableau II.1.24.** Pauvreté “subjective” selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Situation matrimoniale	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Célibataire	65,14	23,95	11,66	67,78	25,17	12,43
Marié(e) monogame	71,69	28,78	14,5	72,61	29,33	14,82
Marié(e) polygame	77,97	31,16	15,7	78,95	31,7	15,9
Union libre	72,32	29	14,65	74,74	30,52	15,63
Divorcée	72,34	28,6	14,55	73,08	29,25	15,01
Veuf / veuve	72,17	29,52	15,13	74,95	30,96	16,05
<b>Ensemble</b>	<b>72,01</b>	<b>28,82</b>	<b>14,54</b>	<b>73,51</b>	<b>29,7</b>	<b>15,05</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.



### 1.3.4. Disparités au sein des groupes socioprofessionnels

Les manœuvres ont une incidence de pauvreté «subjective» très élevée (79,4%) à l'inverse ce sont les cadres qui ont le

taux de pauvreté le plus faible (67,8%) soit près de 11,5 point de différence. Par contre chez les indépendants et les aides familiaux, on note les incidences de pauvreté proches de la moyenne nationale.

Tableau II.1.25. Pauvreté "subjective" selon la catégorie socio professionnelle du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnelle	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Cadre	65,14	24,5	12,24	67,83	25,89	12,95
Employé qualifié	66,76	25,2	12,36	68,47	26,19	12,91
Manœuvre	77,85	31,39	16,41	79,42	31,91	16,58
Patron	70,33	26,26	12,7	70,22	26,54	13,06
Travailleur pour propre compte	73,33	29,76	15,09	74,75	30,6	15,57
Aide familial/apprenti/Autre	72,58	28,97	14,9	70,61	28,35	14,56
<b>Ensemble</b>	<b>72,01</b>	<b>28,82</b>	<b>14,54</b>	<b>73,51</b>	<b>29,7</b>	<b>15,05</b>

Source : enquête 1-2-3 2012, RDC.

Selon la tranche d'âge du chef de ménage les taux de pauvreté « subjective » en 2012 sont dans l'ensemble assez homogènes à l'exception de l'intervalle entre 75-84 ans qui affichent un

taux un peu plus élevé (76.2%). A priori il ne semble y avoir d'effet différentiel de l'âge très prononcé.

Tableau II.1.26. Pauvreté "subjective" selon la tranche d'âge du chef de ménage en 2012

Tranche d'âge	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
15-24	70,73	26,16	12,42	72,56	27,8	13,53
25-34	70,33	27,69	13,87	72,71	28,85	14,49
35-44	71,85	28,46	14,23	73,23	29,15	14,6
45-54	74,38	30,37	15,59	74,45	30,67	15,8
55-64	71,77	29,46	15,06	73,35	30,35	15,54
65-74	72,63	29,93	15,31	73,95	30,07	15,26
75-84	73,51	29,83	14,78	76,16	31,6	15,81
85&+	68,28	27,64	13,85	73,24	30,33	16
<b>Ensemble</b>	<b>72,01</b>	<b>28,82</b>	<b>14,54</b>	<b>73,51</b>	<b>29,7</b>	<b>15,05</b>

Source : Enquête 1-2-3 2012, RDC.



# Chapitre II

## Perception des conditions de vie

Le présent chapitre a pour objectif de cerner l'opinion des ménages sur les conditions de vie. Il cherche à connaître dans un ménage l'opinion sur sa perception des conditions de vie à travers un certain nombre d'informations ou critères qui définissent ce mode de vie.

Les différentes informations obtenues dans ce module aident à classer le ménage selon sa perception de la pauvreté.

### 2.1 Causes de la pauvreté selon les ménages

Le manque de travail constitue la principale cause de la pauvreté.

Les ménages congolais, dans leur grande majorité, considèrent le travail comme principal moyen d'élimination de la pauvreté, car près de 66 % d'entre eux pensent que le manque de travail constitue la première cause de la pauvreté dans le pays. Qu'ils soient dans le secteur public ou privé, dans le formel ou l'informel, ou qu'ils soient chômeurs, retraités ou inactifs, le constat est le même, pratiquement cet avis est plus prononcé pour les chômeurs et les retraités, même les inactifs autant que dans le secteur privé. Avec « le manque des routes », le « manque de terre » ou de « troupeau », l'insuffisance ou l'absence des facteurs de production (salaire, prix agricoles) représentent ainsi, pour 85,3 % des ménages, les principales causes de pauvreté. Les ménages congolais savent que la richesse se crée par la production. Une infime partie de ménages (4,1%) pensent à des causes non économiques telles que la sorcellerie ou la paresse.

Le manque d'instruction a été épinglé également comme première cause de la pauvreté, par 5 % des ménages. C'est l'aspect investissement dans l'homme qui est évoqué ici: l'instruction améliore la qualité du facteur travail. Il est significatif de voir que c'est parmi les « ménages informels » (6%) que ce facteur de la pauvreté a été le plus évoqué : ménages qui organisent et contrôlent eux-mêmes tout le processus de production de leurs entreprises. Ils connaissent leurs limites et estiment donc qu'une meilleure instruction conduirait à une meilleure productivité.

La corruption et la mauvaise gestion qui gangrènent la société congolaise ne sont évoquées que par 4,1 % de ménages comme première cause de pauvreté.

En ce qui concerne la 2ème ou la 3ème principale cause, les réponses sont plus contrastées. Bien entendu les causes d'ordre économique sont toujours mises en avant dont notamment le « manque des routes » (21,2 % et 13,7%), « l'insuffisance ou la baisse des revenus », respectivement pour 12,8 % et 29,8 % des ménages. Mais la mauvaise gestion et la corruption paraissent comme une des principales causes de la pauvreté (16,6 % et 20,8 %), respectivement comme 2ème et 3ème cause.

L'insuffisance des revenus et la mauvaise gestion/corruption apparaissent ainsi comme la 3ème principale cause de la pauvreté en RDC, car elles ont été ciblées par plus de la moitié des ménages.

**Tableau II.2.1 : Causes principales de la pauvreté selon la catégorie des ménages (en pourcentage des ménages)**

Les déterminants de la pauvreté	Groupe socioéconomique du chef de ménage							
	Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité	Inactifs	Total
<b>Cause 1 qui détermine la pauvreté selon l'enquête</b>								
<b>Pas de travail</b>	66,2%	72,3%	61,2%	69,8%	75,9%	80,9%	71,9%	65,6%
<b>Pas d' instruction</b>	3,7%	4,1%	5,9%	4,0%	2,6%	3,5%	5,2%	5,0%
<b>Pas de troupeau</b>	1,2%	1,4%	2,7%	1,1%	1,8%	1,7%	2,2%	2,0%
<b>Pas de terre</b>	1,8%	0,6%	3,6%	1,8%	2,2%	0,3%	2,4%	2,7%
<b>Pas de route</b>	8,3%	4,3%	11,1%	7,1%	5,1%	5,9%	6,2%	9,0%
<b>Paresse / Sorcellerie</b>	4,2%	2,4%	4,2%	4,4%	3,1%	1,5%	3,8%	4,1%
<b>Mauvaise gestion/ Corruption</b>	5,6%	7,9%	3,5%	4,5%	4,5%	3,6%	3,5%	4,1%

<b>Insuffisance,baisse des revenus(salaire,prix des produits agricoles)</b>	7,6%	6,0%	6,3%	5,6%	4,2%	1,9%	3,2%	5,9%
<b>Autre</b>	1,4%	1,0%	1,6%	1,7%	0,5%	0,7%	1,6%	1,5%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Cause 2 qui détermine la pauvreté selon l'enquêté</b>								
<b>Pas d'autres cause</b>	0,8%	0,2%	0,3%	0,8%	0,1%	0,7%	0,8%	0,5%
<b>Pas de travail</b>	9,8%	12,7%	10,8%	9,0%	5,9%	7,4%	9,2%	10,0%
<b>Pas d' instruction</b>	14,8%	15,9%	17,2%	17,8%	18,9%	15,9%	18,4%	17,2%
<b>Pas de troupeau</b>	2,8%	2,9%	5,2%	3,9%	1,9%	3,4%	5,7%	4,5%
<b>Pas de terre</b>	4,4%	3,7%	6,9%	6,0%	3,7%	1,8%	5,7%	6,0%
<b>Pas de route</b>	17,4%	17,6%	24,3%	18,0%	21,9%	14,7%	17,6%	21,2%
<b>Paresse / Sorcerelie</b>	8,8%	6,3%	10,5%	9,1%	7,5%	11,9%	9,5%	9,7%
<b>Mauvaise gestion/ Corruption</b>	25,1%	27,3%	11,1%	21,2%	23,9%	30,8%	18,3%	16,6%
<b>Insuffisance,baisse des revenus(salaire,prix des produits agricoles)</b>	15,2%	12,3%	11,9%	12,8%	15,4%	13,3%	13,5%	12,8%
<b>Autre</b>	0,9%	1,1%	1,8%	1,4%	0,9%	0,0%	1,5%	1,5%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Cause 3 qui détermine la pauvreté selon l'enquêté</b>								
<b>Pas d'autres cause</b>	0,1%	0,0%	0,2%	0,4%	0,2%	0,0%	0,2%	0,2%
<b>Pas de travail</b>	7,1%	6,6%	8,4%	7,6%	9,7%	5,7%	6,5%	7,9%
<b>Pas d'instruction</b>	6,1%	5,9%	7,4%	5,4%	3,6%	9,5%	6,5%	6,6%
<b>Pas de troupeau</b>	2,7%	1,6%	4,4%	2,8%	2,7%	1,2%	3,5%	3,6%
<b>Pas de terre</b>	3,2%	4,8%	4,4%	3,6%	1,6%	2,3%	4,6%	4,0%
<b>Pas de route</b>	12,2%	8,6%	15,1%	13,4%	9,2%	5,7%	12,3%	13,7%
<b>Paresse/Sorcellerie</b>	7,5%	7,3%	10,4%	9,5%	7,1%	10,6%	7,8%	9,4%
<b>Mauvaise gestion/ Corruption</b>	24,1%	23,1%	18,4%	23,0%	24,0%	22,4%	22,4%	20,8%
<b>Insuffisance, baisse des revenus (salaire, prix des produits agricoles)</b>	33,8%	38,2%	27,2%	30,7%	34,4%	40,9%	31,8%	29,8%
<b>Autre</b>	3,3%	3,9%	4,0%	3,5%	7,6%	1,6%	4,3%	4,0%
<b>Total</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

## 2.2 Analyse de la perception de la pauvreté selon le milieu de résidence

L'analyse des déterminants de la pauvreté par milieu de résidence fait apparaître bien sûr les mêmes causes que précédemment, mais celles-ci se répartissent différemment d'un milieu à un autre. Ainsi, le « manque de travail », qui est toujours la première cause de la pauvreté, est nettement moins déterminant en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, il n'y a que 59% des ménages à considérer que le manque de travail est la première cause de la pauvreté contre 77,2% en milieu urbain.

Bien des habitants des milieux urbains attendent généralement « le travail » des sociétés ou de l'administration alors que les

ruraux se tournent généralement vers les activités agricoles. Dans un pays où toute l'infrastructure économique a été mise en mal, ce sont les citoyens qui ont été le plus frappés par le problème de l'emploi. Par contre le problème des routes et de l'instruction préoccupe plus l'arrière-pays qui a souffert à la fois de l'indifférence du pouvoir central et de la fuite de leurs meilleurs fils vers les centres urbains.

En ce qui concerne la 2ème cause de la pauvreté, les deux milieux se sentent concernés à un même degré pour le problème de l'instruction, et de l'insuffisance des revenus. Par contre, les ruraux sont beaucoup préoccupés pour les routes(23,9%) que les citoyens (16,5 %).

Cependant, la mauvaise gestion semble préoccuper beaucoup

plus les habitants des milieux urbains (26,6% des ménages) que ceux du milieu rural (11,0%).

Quant à la 3ème cause, quel que soit le milieu de résidence, ce sont « l'insuffisance ou la baisse des revenus », « la mauvaise gestion » et « le manque de route » qui sont épinglées par un plus grand nombre des ménages, mais avec des proportions

toujours plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, plus de 72,3 % des ménages optent pour ces causes, contre près de 60 % en milieu rural. La sorcellerie, comme troisième cause de la pauvreté, est plus présente en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Tableau II.2.2. : Causes principales de la pauvreté selon le milieu (en pourcentage des ménages)**

Les déterminants de la pauvreté	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
<b>Cause 1 qui détermine la pauvreté selon l'enquête</b>			
Pas de travail	77,2%	59,1%	65,6%
Pas d'instruction	3,1%	6,1%	5,0%
Pas de troupeau	0,5%	2,9%	2,0%
Pas de terre	1,3%	3,5%	2,7%
Pas de route	3,9%	11,9%	9,0%
Paresse / Sorcellerie	2,9%	4,7%	4,1%
Mauvaise gestion/Corruption	5,4%	3,4%	4,1%
Insuffisance, baisse des revenus (salaire, prix des produits agricoles)	4,4%	6,8%	5,9%
Autre	1,3%	1,7%	1,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Cause 2 qui détermine la pauvreté selon l'enquête</b>			
Pas d'autres causes	0,8%	0,3%	0,5%
Pas de travail	7,8%	11,3%	10,0%
Pas d'instruction	17,0%	17,2%	17,2%
Pas de troupeau	2,6%	5,6%	4,5%
Pas de terre	4,4%	6,9%	6,0%
Pas de route	16,5%	23,9%	21,2%
Paresse / Sorcellerie	9,3%	9,9%	9,7%
Mauvaise gestion/Corruption	26,6%	11,0%	16,6%
Insuffisance, baisse des revenus (salaire, prix des produits agricoles)	13,9%	12,2%	12,8%
Autre	1,1%	1,8%	1,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Cause 3 qui détermine la pauvreté selon l'enquête</b>			
Pas d'autres causes	0,2%	0,3%	0,2%
Pas de travail	6,4%	8,8%	7,9%
Pas d'instruction	4,9%	7,5%	6,6%
Pas de troupeau	2,1%	4,5%	3,6%
Pas de terre	2,7%	4,7%	4,0%
Pas de route	10,6%	15,4%	13,7%
Paresse/Sorcellerie	8,1%	10,2%	9,4%
Mauvaise gestion/Corruption	26,5%	17,6%	20,8%
Insuffisance, baisse des revenus (salaire, prix des produits agricoles)	35,3%	26,8%	29,8%
Autre	3,4%	4,3%	4,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>



### 2.3. La RDC est-elle pauvre ?

Se prononcer sur l'état de pauvreté d'un pays tel que la RDC n'est guère chose aisée. Le pays regorge d'immenses potentialités qui auraient pu assurer une vie décente, sinon aisée, à ses habitants si elles étaient transformées en véritables richesses et le revenu rationnellement distribué. Mais la population congolaise, dans sa grande majorité, vit en dessous du seuil de pauvreté (65,6%), malgré les performances encourageantes obtenues à la suite de la mise en route de grandes réformes économiques.

Sur quel critère se référer pour dire que la RDC est pauvre? Sur ses potentialités économiques? Sur les richesses réellement produites? Quoi qu'il en soit, un peu plus de deux ménages sur cinq estiment que la RDC est un pays pauvre, et cela de façon systématique, quel que soit le secteur institutionnel auquel appartient le chef de ménage. Les autres estiment plutôt que la RDC est riche. Ce verdict est presque pareil qu'en 2005.

**Tableau II.2.3.** Opinion sur la pauvreté en RDC, selon la catégorie des ménages (en % des ménages)

Opinion	Groupe socioéconomique du chef de ménage							
	Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité	Inactifs	Total
	N valide % colonne	N valide % colonne	N valide % colonne	N valide % colonne	N valide % colonne	N valide % colonne	N valide % colonne	N valide % colonne
<b>Opinion sur la RDC</b>								
Oui	41,0%	47,9%	44,8%	46,1%	45,4%	41,2%	46,6%	44,9%
Non	58,2%	51,7%	55,0%	53,1%	54,5%	58,6%	52,8%	54,7%
Manquant	0,8%	0,4%	0,2%	0,8%	0,1%	0,2%	0,7%	0,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Opinion sur le village /quartier</b>								
Oui, tous	24,5%	14,5%	43,6%	24,9%	22,2%	21,9%	28,7%	34,2%
Oui, la majorité	45,3%	52,2%	38,1%	47,2%	43,5%	40,7%	42,8%	42,0%
Oui, quelques uns	19,1%	21,8%	11,5%	16,8%	20,2%	27,4%	17,3%	14,8%
Non	3,6%	4,2%	2,5%	2,4%	3,3%	2,2%	3,4%	2,8%
Ne sait pas	6,6%	6,9%	4,0%	7,8%	10,7%	7,7%	7,1%	5,8%
Manquant	1,0%	0,3%	0,3%	0,8%	0,1%	0,2%	0,7%	0,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Par contre, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'état de pauvreté des habitants, le verdict est sans appel : les ménages estiment que les congolais sont pauvres. A 76 %, les ménages jugent que les habitants de leur quartier ou de leur village sont soit tous pauvres (34,28%), soit pauvres dans leur majorité (42,0%). Les ménages du secteur formel, qui sont

dans une relative sécurité d'emploi, sont les moins nombreux, proportionnellement, à estimer que tous les habitants de leur quartier sont pauvres (14,5 %). Il n'y a que 2,8% des ménages à estimer que les habitants de leur quartier/village ne sont pas pauvres ; 5,8% des ménages n'ont pas pu avancer une réponse explicite sur la question.

# Chapitre III

## Consommation des ménages

### 3.1 La consommation monétaire

#### 3.1.1 Consommation monétaire selon le secteur institutionnel du chef de ménage

**Le secteur institutionnel privé est favorisé.**

La consommation monétarisée annuelle moyenne par ménage est de 1 680 054 Francs congolais (CDF) pour l'ensemble du pays. Elle est de 1 210 812 CDF pour les « ménages privés informels agricole » (les moins bien lotis) contre 3 113 781 CDF pour les « ménages privés formels », les mieux lotis. On peut d'emblée faire les observations suivantes :

1. Hormis le niveau plus élevé des « ménages privés formels », les ménages « publics », les ménages « chômeurs » et les ménages « retraités » ont des niveaux de consommation annuelle moyenne voisins, relativement élevés, par rapport aux « ménages informels non agricoles », ménages des « inactifs », et surtout par rapport aux ménages « informels agricoles ».
2. Les écarts entre les niveaux de consommation sont importants car le niveau de consommation le plus élevé est 2,6 fois le niveau le plus bas, alors cet écart était de 1,3 fois en 2005. Les Congolais ne vivent plus dans les conditions identiques comme en 2005, les secteurs informels et les inactifs sont moins favorisés que les autres secteurs.

**Tableau II.3.1** Consommation des ménages catégorie socio-économique du chef de ménage

Indicateurs	Groupe socioéconomique du chef de ménage							Ensemble
	Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité	Inactifs	
Dépense par ménage	2 451 359	3 113 781	1 210 812	1 985 371	2 185 313	2 757 157	1 791 616	1 680 050
Dépense par tête	424 622	603 266	249 971	385 715	427 391	546 694	398 705	335 683
Dépense par unité UCFO	524 559	742 053	314 808	487 226	527 567	624 960	492 772	420 336
Dépense d'alimentation	1 436 157	1 654 128	928 096	1 241 181	1 343 949	1 438 612	1 147 421	1 115 767
Dépense de boisson	38 441	35 982	29 529	27 326	23 521	45 961	23 037	29 606
Dépense d'habillement	77 256	84 157	37 602	51 168	32 246	54 502	35 364	46 326
Dépense de logement	439 187	655 296	93 330	345 275	462 935	651 320	351 088	245 911
Dépense d'ameublement	76 575	107 972	38 302	59 937	70 605	112 713	39 281	51 369
Dépense de santé	40 648	34 387	19 130	31 122	27 121	88 477	25 834	25 978
Dépense de transport	101 036	156 460	16 289	61 146	62 355	123 424	53 663	46 053
Dépense de communication	56 092	76 958	4 438	36 294	32 340	66 311	23 379	22 699
Dépense de loisir	29 526	44 206	6 852	21 337	12 810	22 288	9 702	14 356
Dépense d'éducation	56 858	140 305	10 660	40 341	42 210	55 430	34 471	30 265
Dépense de restaurant et d'hôtels	30 517	46 644	5 087	29 377	33 432	25 188	18 568	16 930
Dépense de biens et services	69 067	77 285	21 497	40 869	41 789	72 932	29 807	34 790
<b>Dépense totale</b>	<b>2 451 359</b>	<b>3 113 781</b>	<b>1 210 812</b>	<b>1 985 371</b>	<b>2 185 313</b>	<b>2 757 157</b>	<b>1 791 616</b>	<b>1 680 050</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

3. La consommation annuelle par tête est de 335 683 CDF. Elle atteint 603 266 CDF pour les « ménages privés formels » contre 249 971 CDF pour les « ménages informels agricoles ». Comme pour la dépense par ménage, les ménages « retraités » se positionnent mieux que les « ménages publics » car leur consommation moyenne par tête est parmi les plus importantes et vient après celle des « ménages privés formels ». On remarque que les « ménages privés formels » consomment en moyenne 12,9 % de plus que les « ménages retraités », mais leurs consommations respectives par tête montre un écart de 10,3 % en faveur des « ménages privés formels ». Cela s'explique par le fait que les « ménages privés formels » sont de plus grande taille.

Par unité de consommation, c'est-à-dire en tenant compte de l'âge et de sexe des membres du ménage, la consommation annuelle moyenne par tête remonte à 420 336 CDF pour l'ensemble du pays. Elle est seulement de 314 808 CDF pour les « ménages informels agricoles », mais atteint 742 053 CDF pour les « ménages privés formels ».

Quel que soit l'indicateur considéré (consommation totale, par tête ou par unité de consommation), les « ménages informels agricoles » se trouvent toujours au bas de l'échelle, tandis que le haut de l'échelle est occupé par les « ménages privés formels ». Les « ménages chômeurs » se trouvent toujours proches des « ménages publics » et les « ménages informels non agricoles avoisinent les « ménages inactifs ».

Cette hiérarchie de 7 classes de ménages se maintient grosso modo quel que soit le type de bien ou service consommé. En effet, les produits élémentaires de la nomenclature de l'enquête (nomenclature COICOP) ont été agrégés en 12 grands postes de dépenses qui sont :

1. Alimentation et boissons non alcoolisées,
2. Boissons et tabacs
3. Habillement et chaussures,
4. Logement, eau, électricité, gaz
5. Meubles, équipement et entretien de maison,
6. Santé,
7. Transports,
8. Communication,
9. Loisir et Culture (y compris les fournitures scolaires),
10. Service d'enseignement (non compris fournitures scolaires),
11. Hôtels et restaurants,
12. Biens et services divers.

Pour chacun de ces postes, les « ménages informels agricoles » sont toujours au bas de l'échelle, tandis qu'en haut, on retrouve tantôt les « ménages privés formels », tantôt les « ménages retraités ». Les « ménages publics » se maintiennent toujours à la 3<sup>ème</sup> place sauf pour le poste « Boissons », poste « Habillement et chaussures », « Santé », « Loisirs », Education » et le poste « Restaurants et hôtels » pour lesquels ils occupent la seconde place, après les « ménages retraités ».

La plus grande part du budget des ménages est allouée à l'alimentation.

De manière générale, selon le tableau ci-dessous les ménages consacrent une bonne partie de leurs budgets (66,4%) au poste « Alimentation et boissons non alcoolisées ». Ce sont des ménages « informels agricoles » qui y consacrent la plus grande part (76,7 %) contre seulement 52,2 % pour les ménages « retraités ».

Après le poste « Alimentation et boissons non alcoolisées », on retrouve, mais de très loin, le poste « Logement, eau, électricité, gaz » avec 14,6% de la consommation totale. Ce sont les ménages « retraités », « chômeurs » « privés formels », qui y consacrent la plus grande part, respectivement (23,56%), (21,2%) et (21%). Le poste « Loisirs et Culture » qui comprend également les dépenses allouées aux fournitures scolaires ne représente que 0,9% de la consommation monétarisée moyenne des ménages.

Le poste « Alimentation et boissons non alcoolisées » est le poste de dépense qui était le plus homogène en 2005, c'est-à-dire, celui pour lequel les dépenses moyennes des ménages par type de ménage étaient les plus proches. Il présente quelques disparités en 2012, en fait, il s'agit des dépenses quasiment obligatoires. L'analyse de ce poste fait ressortir trois groupes des secteurs institutionnels auxquels appartiennent les chefs des ménages.

Le groupe des informels agricoles dont la part budgétaire est supérieure à la moyenne; le groupe des chômeurs, des informels non agricoles et des inactifs ont la part de l'alimentation qui avoisine la part moyenne nationale et le groupe des ménages publics, privés informels et les ménages des retraités ont des parts alimentaires de loin inférieures à la moyenne nationale. Les mieux lotis dépensent 24,5 % de plus que les moins bien lotis.

Ce résultat peut susciter des observations suivantes: le dernier groupe serait moins pauvre que tous les autres groupes précités, il s'agit des dépenses minimum, incompressibles, en dessous desquelles les ménages ne sauraient vivre ? Les congolais vivraient-ils en majorité au niveau du seuil de pauvreté ? En fait, au niveau national 66,4% de la consommation est consacrée à l'alimentation. On a là une mesure de la pauvreté des congolais, puisqu'une communauté qui consacre la moitié de sa consommation à l'alimentation est considérée comme pauvre.

**Tableau II.3.1** Consommation des ménages catégorie socio-économique du chef de ménage

Fonction de dépense	Groupe socio économique du chef de ménage							Group Total
	Public	Privé formel	Informel agricole	Informel non agricole	Chômeurs	Retraité	Inactifs	
Dépense par ménage	2 451 359	3 113 781	1 210 812	1 985 371	2 185 313	2 757 157	1 791 616	1 680 050
Dépense par tête	424 622	603 266	249 971	385 715	427 391	546 694	398 705	335 683
Dépense par unité UCFO	524 559	742 053	314 808	487 226	527 567	624 960	492 772	420 336
Dépense d'alimentation	58,6	53,1	76,7	62,5	61,5	52,2	64,0	66,4
Dépense de boisson	1,6	1,2	2,4	1,4	1,1	1,7	1,3	1,8
Dépense d'habillement	3,2	2,7	3,1	2,6	1,5	2,0	2,0	2,8
Dépense de logement	17,9	21,0	7,7	17,4	21,2	23,6	19,6	14,6
Dépense d'ameublement	3,1	3,5	3,2	3,0	3,2	4,1	2,2	3,1
Dépense de santé	1,7	1,1	1,6	1,6	1,2	3,2	1,4	1,5
Dépense de transport	4,1	5,0	1,3	3,1	2,9	4,5	3,0	2,7
Dépense de communication	2,3	2,5	0,4	1,8	1,5	2,4	1,3	1,4
Dépense de loisir	1,2	1,4	0,6	1,1	0,6	0,8	0,5	0,9
Dépense d'éducation	2,3	4,5	0,9	2,0	1,9	2,0	1,9	1,8
Dépense de restaurant et d'hôtels	1,2	1,5	0,4	1,5	1,5	0,9	1,0	1,0
Dépense de biens et services	2,8	2,5	1,8	2,1	1,9	2,6	1,7	2,1

### 3.1.2 Consommation monétaire vue à travers les provinces Une domination écrasante de la ville de Kinshasa

Sur l'ensemble de provinces, la moyenne annuelle de 1 680 050 CDF de consommation monétarisée des ménages cache de grandes disparités suivant les provinces (cfr tableau précédent).

C'est Kinshasa qui enregistre le niveau de consommation monétarisée annuelle moyen par ménage le plus élevé par province, soit, 3 498 684 CDF contre 1 040 886 CDF pour le Kasai Oriental, dont le niveau de consommation est le plus bas. La consommation annuelle moyenne par ménage à Kinshasa représente ainsi près de 3,4 fois celle des ménages de la province de Kasai Oriental. Mais elle représente aussi près 1,7 fois celle de la province du Nord-Kivu qui vient après de celui de Kinshasa. Le niveau de consommation de la province de Kasai Oriental qui venait après celui de Kinshasa, en 2005, s'est ainsi détérioré.

Le niveau moyen de consommation monétarisée des ménages de Sud-Kivu est assez proche de celui des ménages du Nord-Kivu. On sait que la valeur de la consommation est à la fois fonction de la quantité consommée et du prix. Les deux provinces du Kivu ont été en situation de guerre pendant l'enquête ce qui sous entendre des prix généralement élevés. Ce qui pourrait expliquer le fait que leur niveau de

consommation se trouve ainsi bien au-dessus de la moyenne.

Le Bandundu et l'Equateur ont des niveaux de consommation assez bas par rapport à la moyenne nationale et aux autres provinces, l'exception de Kasai Oriental. Le Maniema et la Province Orientale ont un niveau de consommation monétarisée assez proche de la moyenne nationale, tandis que les autres provinces occupent des positions intermédiaires.

La distribution de la consommation moyenne par tête est aussi hétérogène à travers les provinces que l'est le niveau de consommation annuelle moyenne par ménage. Kinshasa se retrouve toujours en tête avec 666 131 CDF par tête contre 199 744 CDF pour la province du Kasai Oriental qui tient la queue du peloton sur cet indicateur. La situation au Bandundu est toujours très proche de celle de l'Equateur. La Province Orientale, le Nord-Kivu et le Bas-Congo sont toujours bien au-dessus de la moyenne du pays, mais assez loin de Kinshasa ; toutes les autres sont en dessous de la consommation moyenne par tête de l'ensemble du pays.

La consommation annuelle par unité de consommation est nettement plus élevée que l'indicateur précédent quelle que soit la province. Mais la hiérarchie du niveau de la consommation annuelle entre les différentes provinces reste la même tant pour la consommation par tête que pour la consommation par unité de consommation.



Quel que soit le poste de consommation, les ménages de Kinshasa ont des niveaux de dépenses bien supérieurs à ceux de la plupart des provinces. Ils sont toujours supérieurs à la moyenne nationale. Il n'y a que deux postes de dépense pour lesquels des autres provinces enregistrent une relative suprématie : ce sont les postes « Boissons et tabacs » et « Habillement ».

En effet, pour ce qui est des « Boissons et tabacs », la Province Orientale et le Nord Kivu enregistrent, respectivement, une consommation de 43 948 CDF et 40 244 CDF contre 23 848 CDF pour Kinshasa. C'est, par ailleurs, le poste pour lequel

les dépenses de consommation varient peu d'une province à une autre malgré le très faible niveau du Kasai Oriental. Le niveau de consommation de la province du Katanga est pratiquement identique à celui de Kinshasa.

Quant à l'« Habillement », c'est la province du Kasai Occidental qui se place en première position avec une dépense moyenne par ménage de 62 363 CDF contre 51 898 CDF pour Kinshasa. Par ailleurs, deux provinces se distinguent particulièrement pour leur faible consommation de ce bien, à savoir, le Bas-Congo et le Kasai Oriental et dans un moindre niveau, le Nord-Kivu; tous en dessous de la moyenne nationale .

**Tableau II.3.3.** Consommation annuelle moyenne des ménages selon la province ( en FC)

Indicateurs (montant en FC)	Kinshasa	Bandundu	Bas Congo	Katanga	Kasai oriental	Kasai occidental	Equateur	Nord Kivu	Sud Kivu	Maniema	Province orientale	Ensemble
Moyenne par ménage	3 498 684	1 202 262	1 552 002	1 483 534	1 040 886	1 403 114	1 226 620	1 797 797	1 762 827	1 611 552	1 676 667	1680050
Dépense par tête	666 131	246 412	364 218	297 863	199 744	267 011	234 190	369 004	295 906	271 223	393 969	335683
Dépense par UCFAO	793 572	309 417	435 696	379 513	255 840	337 380	290 696	457 828	386 264	367 486	489 361	420336
Dépense d'alimentation	1 871 703	793 324	1 073 313	924 365	792 934	1 002 351	835 227	1 332 453	1 232 014	1 177 080	1 296 146	1115767
Dépense de boisson	23 848	27 312	29 035	23 898	20 052	28 571	31 455	40 244	32 287	22 984	43 948	29606
Dépense d'habillement	51 898	52 016	25 622	53 435	37 470	62 363	42 881	40 060	54 886	44 086	41 902	46326
Dépense de logement	940 771	133 344	206 437	179 706	74 314	129 049	146 207	218 361	187 604	174 400	160 903	245911
Dépense d'ameublement	79 760	46 567	39 894	63 670	33 161	44 053	43 570	45 207	53 520	54 531	48 910	51369
Dépense de santé	42 628	24 382	32 875	31 067	16 458	19 088	27 861	11 913	31 860	31 469	16 376	25978
Dépense de transport	165 703	30 963	41 095	52 253	10 362	26 106	29 935	17 407	40 156	22 527	24 461	46053
Dépense de communication	68 196	16 387	23 545	33 789	7 498	21 101	7 391	19 118	19 486	7 373	5 797	22699
Dépense de loisir	35 144	12 195	9 813	18 727	4 955	8 490	13 481	13 427	13 041	21 470	6 413	14356
Dépense d'éducation	95 008	16 944	24 987	43 652	8 509	17 863	16 076	21 834	36 665	16 438	10 040	30265
Dépense de restaurant et d'hôtels	57 332	15 079	15 203	15 916	7 576	6 213	10 456	7 255	16 599	8 748	9 887	16930
Dépense de biens et services	66 696	33 748	30 184	43 056	27 596	37 865	22 079	30 518	44 708	30 445	11 883	34790
<b>Dépense totale</b>	<b>3 498 684</b>	<b>1 202 262</b>	<b>1 552 002</b>	<b>1 483 534</b>	<b>1 040 886</b>	<b>1 403 114</b>	<b>1 226 620</b>	<b>1 797 797</b>	<b>1 762 827</b>	<b>1 611 552</b>	<b>1 676 667</b>	

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.



Le poste « Alimentation et boissons non alcoolisées » absorbe la meilleure part du budget des ménages quelle que soit la province (cfr Tab ci dessous).

Les ménages de toutes les provinces consacrent la grosse part de leurs budgets au poste « Alimentation et boissons non alcoolisées » : de 53,5 % à Kinshasa, la part réservée à ce poste s'élève jusqu'à 77,3 % dans la Province Orientale, alors qu'elle est de 66,4% pour l'ensemble du budget des ménages.

Loin derrière « Alimentation et boissons non alcoolisées », vient le poste « Logement, eau, électricité, gaz » pour toutes les provinces. Avec 26,9% les ménages de Kinshasa occupent la première place parmi les provinces pour cet indicateur, comme pour la plupart des indicateurs d'ailleurs.

La ville de Kinshasa et la province du Bas Congo mises à part, la part des dépenses allouée au poste « Logement, eau, électricité, gaz » varie peu d'une province à une autre, sauf le Kasai Oriental dont la part est la plus faible. Ce poste de dépenses absorbe tout de même un minimum de près de 12 % du budget des dépenses des ménages de chaque province.

Les postes pour lesquels les ménages dépensent le moins sont le « Loisir » pour la plupart des provinces (4) (Bandundu, Bas-Congo, Kasai Oriental, Nord-Kivu) mais aussi « Communication » pour 3 (Equateur, Maniema et Province

Orientale) « Hôtels et Restaurants » pour 2 provinces (Nord Kivu et Katanga) et « Santé » pour Nord Kivu, « Boissons », pour Kinshasa.

Les « Transports » occupent une place relativement importante dans les dépenses des ménages de Kinshasa (4,7 %) et de Katanga (3,5 %), mais seulement 1 % pour celles des ménages de Kasai-Oriental et de Nord-Kivu où l'on enregistre le taux le plus bas.

Malgré les niveaux de consommation moyenne assez différente d'une province à une autre, les parts de dépenses allouées au poste « Loisir et culture » sont relativement semblables. Par contre pour le poste « Santé », ce sont les ménages de Bandundu, Bas-Congo, Katanga, Equateur et Maniema qu'y réservent des parts ( 2 à 2,3 %) supérieure à la moyenne nationale, de même pour l' « Habillement », 3,1 à 4,4 % du budget y sont consacrés par les ménages de Bandundu, Katanga, Kasai-Oriental, Kasai Occidental, Equateur et Sud-Kivu.

Pour le service d'enseignement ( non compris les fournitures scolaires), ce sont les ménages de Katanga (2,9 %), Kinshasa (2,7 %), du Sud Kivu (2,1 %) qui y consacrent une part un peu plus importante de leur budget par rapport aux autres provinces.

Tableau II.3.4. Coefficients budgétaires par province

Indicateurs	Province										Total	
	Kinshasa	Bandundu	Bas-Congo	Katanga	Kasai oriental	Kasai occidental	Equateur	Nord Kivu	Sud Kivu	Maniema		Province orientale
Moyenne par ménage	3 498 684	1 202 262	1 552 002	1 483 534	1 040 886	1 403 114	1 226 620	1 797 797	1 762 827	1 611 552	1 676 667	1 680 050
Dépense par tête	666 131	246 412	364 218	297 863	199 744	267 011	234 190	369 004	295 906	271 223	393 969	335 683
Dépense par UCFAO	793 572	309 417	435 696	379 513	255 840	337 380	290 696	457 828	386 264	367 486	489 361	420 336
<b>FONCTIONS DE DEPENSE PAR MENAGE ( en FC)</b>												
Dépense d'alimentation	53,5	66,0	69,2	62,3	76,2	71,4	68,1	74,1	69,9	73,0	77,3	66,4
Dépense de boisson	0,7	2,3	1,9	1,6	1,9	2,0	2,6	2,2	1,8	1,4	2,6	1,8
Dépense d'habillement	1,5	4,3	1,7	3,6	3,6	4,4	3,5	2,2	3,1	2,7	2,5	2,8
Dépense de logement	26,9	11,1	13,3	12,1	7,1	9,2	11,9	12,1	10,6	10,8	9,6	14,6
Dépense d'ameublement	2,3	3,9	2,6	4,3	3,2	3,1	3,6	2,5	3,0	3,4	2,9	3,1
Dépense de santé	1,2	2,0	2,1	2,1	1,6	1,4	2,3	0,7	1,8	2,0	1,0	1,5
Dépense de transport	4,7	2,6	2,6	3,5	1,0	1,9	2,4	1,0	2,3	1,4	1,5	2,7
Dépense de communication	1,9	1,4	1,5	2,3	0,7	1,5	0,6	1,1	1,1	0,5	0,3	1,4
Dépense de loisir	1,0	1,0	0,6	1,3	0,5	0,6	1,1	0,7	0,7	1,3	0,4	0,9
Dépense d'éducation	2,7	1,4	1,6	2,9	0,8	1,3	1,3	1,2	2,1	1,0	0,6	1,8
Dépense de restaurant et d'hôtels	1,6	1,3	1,0	1,1	0,7	0,4	0,9	0,4	0,9	0,5	0,6	1,0
Dépense de biens et services	1,9	2,8	1,9	2,9	2,7	2,7	1,8	1,7	2,5	1,9	0,7	2,1

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

### 3.1.3 Consommation monétaire selon le milieu de résidence

#### Les ménages ruraux sont les moins biens lotis.

Si l'on prend en compte la variable « milieu de résidence », les ménages habitant les villes se trouvent toujours mieux lotis que ceux qui habitent les cités et ceux-ci mieux que ceux qui habitent les secteurs ruraux, et cela, quel que soit l'indicateur considéré (consommation totale, par tête ou par unité de consommation).

Cette hiérarchie des trois milieux se maintient également quel que soit le type de biens ou de services consommés, sauf, toutefois, pour les dépenses allouées aux « Boissons et tabacs » qui sont plus importantes pour les ménages ruraux que pour ceux des ménages habitant les villes.

La différence est particulièrement criante pour le poste « Communication » où les rapports de consommation sont de l'ordre de 1 à 10,5 entre les ménages résidant en milieu rural et ceux habitant la ville, mais aussi pour les services de « Transport » (1 à 6,3 fois), les « Services d'enseignement » (1 à 7,7 fois) et les services d'« Hôtels et restaurants » (1 à 6,2 fois).

Les ménages ruraux consacrent la plus grande partie de leurs budgets à l'alimentation. En effet, avec 916873,6 CDF (76 %), les dépenses allouées à l'alimentation, absorbent la plus grande part de budget des ménages ruraux, alors que les ménages urbains des villes dépassent à peine la moitié de

leur budget à ce poste (57,2 %). Les ménages semis urbains se trouvent dans une situation intermédiaire (65,9 %), à mi chemin entre les ménages urbains et les ménages ruraux.

Toutefois, le poste « Logement, eau, électricité, gaz » reste pour tous les milieux le second poste de dépenses, avec des parts relativement plus importantes pour les ménages urbains que pour les ménages des autres milieux.

Malgré les niveaux de consommation assez différents d'un milieu à un autre, les parts de dépenses consacrées à « l'habillement et chaussures » sont strictement identiques (autour de 4 %) pour les cités et les ruraux. C'est le cas également pour le poste « Meubles, équipement et entretien de maison » (environ 3%). Pour la « Santé », les ménages semis-urbains (2%) y consacrent, en termes relatifs, une part plus importante de leurs budgets que ceux des secteurs ruraux (1,7 %) et encore plus que ceux des villes (1,3%).

Les ménages urbains dépensent le moins en « Boissons », les semis – ruraux et les ruraux en « Communication » et en « Restaurants et hôtels ».

Les « Transports » prennent toujours une part plus importante du budget des ménages urbains que de celui des ménages semi ruraux ou ruraux.

La part du budget consacré au service d'enseignement est plus élevée en villes et dans les cités qu'en milieu rural.

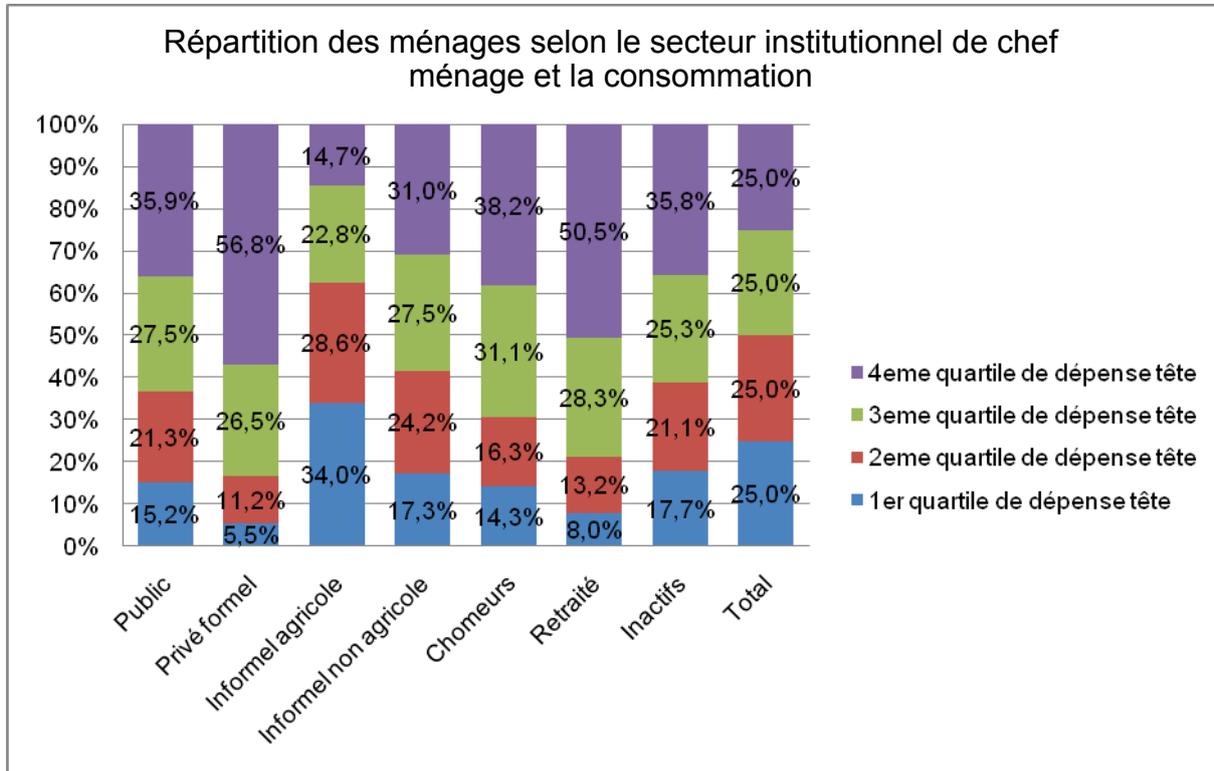


### 3.2 Indicateurs d'inégalité dans la consommation des ménages.

La classification des ménages suivant l'origine des revenus (public, formel privé, informel) a tendance à masquer les disparités des niveaux de consommation (écraser la dispersion des niveaux de consommation). Ceci s'explique par la forte hétérogénéité interne des sept catégories de ménages. On

trouve par exemple chez les « ménages publics » aussi bien des employés non qualifiés que des hauts fonctionnaires de l'Etat ou encore des dirigeants d'entreprises publiques. Le graphique 6.4 illustre clairement ce phénomène, les distributions de consommation par type de ménage étant superposées.

**Graphique II.6.4 :** Répartition des consommations des ménages par secteur institutionnel du chef de ménage



Ainsi, 15,2% des « ménages publics » appartiennent au quartile le plus pauvre, et 35,9 % au quartile le plus riche. Inversement, 31,0% des ménages informels non agricoles viennent du quartile plus riche, alors que 17,3 % se recrutent parmi les plus pauvres.

Il est intéressant de comparer notre typologie avec celle plus classique classant les ménages par quartile de consommation par tête. Par construction, cette seconde classification est plus

discriminante des niveaux de consommation et ce, quel que soit le poste considéré. Ainsi, la consommation moyenne par tête des 25 % des ménages plus pauvres (premier quartile) atteint 109524 CDF, tandis que celle des 25 % les plus riches est de 887420 CDF, soit un rapport de 1 à 8,1. Le rapport est de 7,4 lorsque l'on considère la consommation par unité de consommation. Ces inégalités se conservent, à des niveaux divers, quelque soit le poste de consommation considéré.

**Tableau II.3.6.** Répartition de la consommation annuelle moyenne par quartile de consommation par tête

INDICATEURS (Montant en FC)	répartition en quartile de dépense totale par tête				
	1er quartile de dépense tête	2eme quartile de dépense tête	3eme quartile de dépense tête	4eme quartile de dépense tête	Ensemble
Consommation annuelle e par ménage	694 273	1 221 625	1 698 408	3 105 606	1 680 050
Consommation annuelle par tête	109 524	221 633	363 736	887 420	335 683
Consommation annuelle par unité ucfa0	142 362	281 377	445 635	1 049 781	420 336
<b>FONCTION DE CONSOMMATION PAR MENAGE</b>					
Dépense d'alimentation	530 460	906 893	1 181 576	1 843 969	1 115 767
Dépense de boisson	13 489	20 084	29 096	55 751	29 606
Dépense d'habillement	16 417	29 867	46 746	92 265	46 326
Dépense de logement	72 386	142 825	249 345	519 038	245 911
Dépense d'ameublement	21 655	35 014	44 719	104 079	51 369
Dépense de santé	9 234	18 259	25 259	51 156	25 978
Dépense de transport	3 714	12 770	30 817	136 898	46 053
Dépense de communication	1 995	6 906	17 229	64 660	22 699
Dépense de loisir	3 759	6 933	9 995	36 732	14 356
Dépense d'éducation	7 387	14 897	23 998	74 769	30 265
Dépense de restaurant et d'hôtels	1 596	5 806	10 455	49 859	16 930
Dépense de biens et services	12 181	21 371	29 173	76 430	34 790

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.

Sur le plan spatial, il est intéressant de constater que la distribution des rapports des niveaux moyens de consommation par tête entre les plus riches et les plus pauvres est assez homogène. En effet, ces rapports vont de 5,8 dans le Maniema à 10,4 dans la Province Orientale.

Il est encore plus curieux de constater que les niveaux moyens de consommation par tête diffèrent peu d'une province à une autre quel que soit le quartile considéré. Pour ce qui est du premier quartile, le niveau moyen de consommation par tête est compris entre 96133 CDF au Katanga et 136863 CDF à Kinshasa.

Pour les plus riches, leur consommation annuelle moyenne par tête varie de 686076 CDF dans le Kasai Oriental à 1204206 CDF dans la Province Orientale.

Les mêmes observations pourraient être faites sur n'importe quel quartile. L'on pourrait dire que le revenu est presque distribué de la même manière dans toutes les provinces du pays, sauf dans le Katanga et dans la Province Orientale où les inégalités sont plus particulièrement prononcées qu'ailleurs entre les riches et les pauvres.

**Tableau II.3.7.** Répartition de la consommation annuelle par tête, par quartile et par province ( en FC)

	répartition en quartile de dépense totale par tête					Riche/pauvre
	1er quartile de dépense tête	2eme quartile de dépense tête	3eme quartile de dépense tête	4eme quartile de dépense tête	Ensemble	
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	
<b>Province</b>						
<b>Kinshasa</b>	136868	229957	382828	936744	666131	6,8
<b>Bandundu</b>	108484	225401	352348	731760	246412	6,7
<b>Bas Congo</b>	128258	222404	362953	813744	364218	6,3
<b>Katanga</b>	96133	221298	363964	874908	297863	9,1
<b>Kasai oriental</b>	99542	219171	356935	686076	199744	6,9
<b>Kasai occidental</b>	114776	217148	367607	709748	267011	6,2
<b>Equateur</b>	110633	219094	350167	718120	234190	6,5
<b>Nord Kivu</b>	125320	223100	366045	858000	369004	6,8
<b>Sud Kivu</b>	125829	216367	355460	752576	295906	6,0
<b>Maniema</b>	121848	219534	371538	707345	271223	5,8
<b>Province orientale</b>	115808	225190	362168	1204206	393969	10,4
<b>Ensemble du pays</b>	<b>109524</b>	<b>221633</b>	<b>363736</b>	<b>887420</b>	<b>335683</b>	<b>8,1</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.



**RAPPORT GLOBAL**

Partie III : **le secteur informel**



# Chapitre I

## Conditions d'activité des unités de production informelles

### 1.1 Effectifs des UPI

La deuxième phase sur le secteur informel de l'enquête 1-2-3 réalisée en 2012 a permis de dénombrer environ 3,4 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC (Tableau 1.1). 26,1% d'entre elles

se trouvent à Kinshasa et un peu plus de 70% dans les autres centres urbains. Par ailleurs les UPI sont dirigées en grande majorité par les femmes 62,9% des UPI contre 37,1% pour les hommes. C'est dans les activités extractives que les femmes sont très peu représentées parmi les chefs d'UPI.

**Tableau III.1.1** Répartition des UPI selon le secteur d'activité et le sexe des promoteurs

Secteur d'activité	Sexe				Total	
	masculin		féminin			
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Activités extractives	58924	90,5	6194	9,5	65118	100,0
Industries	226475	40,7	330100	59,3	556575	100,0
Commerce	600644	28,5	1504665	71,5	2105309	100,0
Services	373378	56,1	292435	43,9	665813	100,0
<b>Total</b>	<b>1259421</b>	<b>37,1</b>	<b>2133394</b>	<b>62,9</b>	<b>3392815</b>	<b>100,0</b>

### 1.2 Type d'emploi des UPI

91% de ces unités informelles sont dirigées par des personnes dans le cadre de leur emploi principal, et 9% dans le cadre de leur emploi secondaire. C'est dans le 'Commercé de gros' (19,7%), dans l'industrie agroalimentaire (17,7%) et la distribution (17,9%) que la part de ceux qui dirigent les UPI dans leur emploi secondaire est relativement plus important (Tableau 1.2)

### 1.3 Critères d'informalité

La majorité des UPI (94%) ne possèdent pas de numéro d'identification national et ne tiennent pas une comptabilité formelle. La proportion des telles UPI est de 91,8% à Kinshasa et 94,7% dans les autres centres urbains. Quel que soit le secteur d'activité considéré, cette proportion est supérieure à 90% (tableau 1.2).

**Tableau III.1.2** : Répartition (%) des UPI selon le type d'emploi du chef et le critère d'informalité

	Type d'emploi			Critère d'informalité			Total
	Emploi principal	Emploi secondaire	Total	N° contribuable et pas de comptabilité	Comptabilité et pas N° contribuable	Pas de N° contribuable et pas de comptabilité	
Activité Extractive	91,7	8,3	100	0,2	2,3	97,5	100
Activité Extractive	91,7	8,3	100	0,2	2,3	97,5	100
Industrie	85,4	14,6	100	1,6	2,5	95,8	100
Agro-alimentaire	82,3	17,7	100	0,4	3,2	96,5	100
Confection	93,7	6,3	100	0	2,6	97,4	100
Distribution	82,1	17,9	100	5,2	1,7	93,2	100
Construction	96,5	3,5	100	2,4	1	96,7	100
Commerce	92,1	7,9	100	2,7	4,4	92,9	100
Commerce de gros	80,3	19,7	100	4,9	4,1	90,9	100

Commerce de détail	92,3	7,7	100	2,6	4,4	93	100
Services	92,1	7,9	100	2,5	2,1	95,4	100
Hôtels et restaurants	94,3	5,7	100	2,8	4,4	92,8	100
Transport et communication	90,5	9,5	100	2,3	1,3	96,4	100
Autres services	91,7	8,3	100	2,3	1,2	96,5	100
<b>Ensemble</b>	<b>91</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>2,4</b>	<b>3,6</b>	<b>94</b>	<b>100</b>

Source : E123, INS, RDC.

#### 1.4 Secteur et branche d'activité des UPI

Quatre grands secteurs d'activités ont été constitués à savoir, 'activité extractive', 'industrie', 'commerce' et 'service' (Tableau 1.3). Les unités de transformation ont été regroupées dans l'industrie, celles consacrées à l'achat et à la vente en l'état dans le commerce et les autres unités dans les services. La structure des UPI par secteur d'activité montre que 62,1% d'entre elles exercent dans le commerce, 19,5%

dans les services, 16,5% dans l'industrie et 1,9% dans les activités extractives.

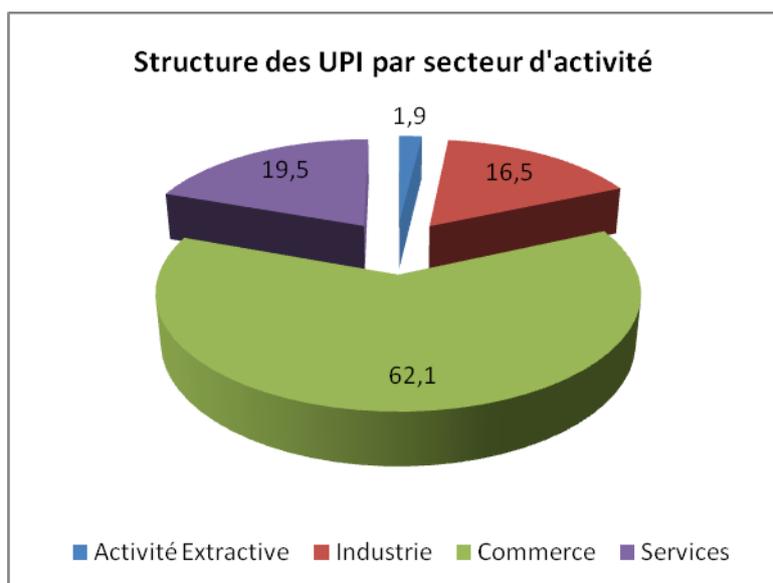
Dans le secteur du commerce, les UPI sont relativement plus nombreux dans la branche commerce de détail que dans le commerce de gros. Dans le secteur de l'industrie, la branche agroalimentaire est la plus importante car elle regroupe la majorité des UPI (50%) de ce secteur représentant 8,3% de l'ensemble des UPI. Pour ce qui est du secteur des services, la branche la plus représentée est le transport.

Tableau III.1.3 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité

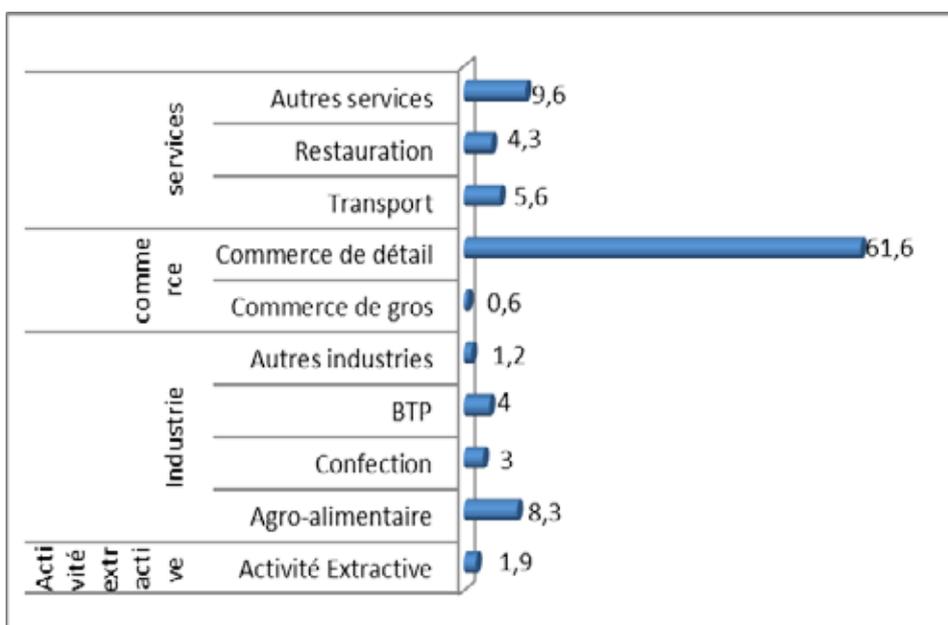
Secteur et branche d'activité	Structure des UPI par branche (%)
Activité Extractive	1,9
Activité Extractive	1,9
Industrie	16,5
Agro-alimentaire	8,3
Confection	3
BTP	4
Autres industries	1,2
Commerce	62,1
Commerce de gros	0,6
COMMERCE DE DETAIL	61,6
Services	19,5
Transport	5,6
Restauration	4,3
Autres services	9,6
Milieu de résidence	
Kinshasa	25,8
Autres urbains	74,2
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : E123, INS

**Graphique III.1.1 : Répartition (%) des UPI par secteur d'activité**



**Graphique III.1.2 : Répartition des UPI par branche d'activité**



### 1.5 Local abritant l'activité de l'UPI

Le secteur informel reste marqué par une grande précarité des conditions d'exercices puisque 56,4% des UPI ne disposent pas d'un local fonctionnel spécifique (Tableau 1.4). Seulement 6,2% des UPI sont pourvues d'un établissement spécifique dans le cadre de l'exercice de leur activité. En

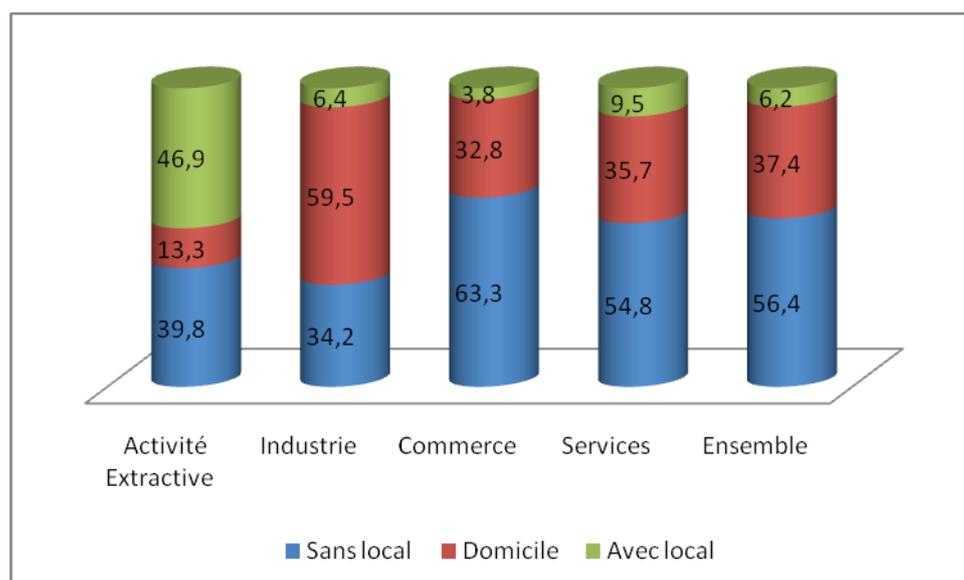
outre, le pourcentage des UPI qui exercent leurs activités à domicile est passé de 31,2 en 2005 à 37,4 en 2012. Le travail à domicile reste majoritaire pour les UPI industrielles et compte 59,5% des unités. Le commerce est la branche où l'on trouve les plus forts contingents d'activités non localisées.

**Tableau III.1.4 : Répartition (%) des UPI suivant le type de local par branche d'activité et selon le sexe du promoteur**

Secteur et branche d'activité	Masculin				Féminin				Ensemble			
	Type de local			Total	Type de local			Total	Type de local			Total
	Sans local	Domicile	Avec local		Sans local	Domicile	Avec local		Sans local	Domicile	Avec local	
Activité Extractive	30,9	12,5	46,9	90,4	8,9	0,7		9,6	39,8	13,3	46,9	100
Activité Extractive	30,9	12,5	46,9	90,4	8,9	0,7		9,6	39,8	13,3	46,9	100
Industrie	12,6	23,9	4,3	40,8	21,6	35,5	2,1	59,2	34,2	59,5	6,4	100
Agro-alimentaire	2,7	9,3	2,4	14,4	37,6	46,6	1,4	85,6	40,3	56	3,7	100
Confection	6,7	20,7	2	29,4	5,9	58	6,7	70,6	12,6	78,7	8,7	100
Distribution	34,3	41,7	10,5	86,5	7	5,8	0,8	13,5	41,3	47,5	11,3	100
Construction	24,1	73,7	2,3	100					24,1	73,7	2,3	100
Commerce	19,7	8,1	2	29,8	43,7	24,7	1,9	70,2	63,3	32,8	3,8	100
Commerce de gros	34	21,1	13,4	68,5	27,6	3,9		31,5	61,6	25	13,4	100
Commerce de détail	19,5	8	1,9	29,4	43,8	24,9	1,9	70,6	63,4	32,9	3,8	100
Services	37,6	10,5	5	53	17,2	25,3	4,5	47	54,8	35,7	9,5	100
Hôtels et restaurants	0,7	5,1	1	6,9	46,4	35,5	11,3	93,1	47,1	40,6	12,3	100
Transport et communication	86,3	8,2	3,4	97,9	1,9	0,3		2,1	88,2	8,4	3,4	100
Autres services	36,5	14,6	8	59,1	7,3	30,9	2,7	40,9	43,8	45,5	10,8	100
Ensemble	59,6	30,2	10,2	100	54,5	41,6	3,8	100	56,4	37,4	6,2	100

Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique III.1.3 : Répartition des UPI par secteur d'activité et selon le type de local**



Parmi les raisons évoquées par les chefs d'UPI pour justifier le manque de local fonctionnel pour l'exercice des activités informelles, on retrouve notamment (Tableau 1.5) , selon l'ordre d'importance, l'exercice de l'activité avec plus de

facilité (43,9%) (notamment pour les activités extractives), le manque de moyen pour la location ou l'achat d'un local (27,9%) et l'inutilité du local (12,3%)

Tableau III.1.5 : Principales raisons de la non possession d'un local par secteur et branche d'activité

Secteur et branche d'activité	N'a pas trouvé de local disponible	N'a pas les moyens de louer ou d'acheter un local	Exerce son activité avec plus de facilité	N'en a pas besoin	Autre	Total
Activité Extractive	6,5	9,3	65,1	6,2	13	100
Activité Extractive	6,5	9,3	65,1	6,2	13	100
Industrie	9	30,3	37,5	17,2	5,9	100
Agro-alimentaire	5,5	31,4	40,8	17	5,3	100
Confection	16	43,1	25,2	7,5	8,3	100
Distribution	13,8	22,9	48,1	11,8	3,4	100
Construction	1,4	15	13,9	57,6	12	100
Commerce	7,1	26,9	46,1	10,8	9	100
Commerce de gros	9,5	9,6	42,8	12,3	25,8	100
Commerce de détail	7,1	27,1	46,2	10,8	8,9	100
Services	5,6	30,4	40,7	13,6	9,7	100
Hôtels et restaurants	4,8	28,5	40,5	10,3	15,9	100
Transport et communication	3,1	15,5	46,3	27	8,2	100
Autres services	7,2	39	38	8,7	7	100
Ensemble	7,1	27,9	43,9	12,3	8,7	100

Source : E123 2, INS, RDC.

### 1.6 Taux d'accès à des services de base

Parmi les unités disposant d'un local (Tableau 1.6), 91,2% sont privées d'eau (91,5 % en 2005), 87,4% d'électricité (87,7 % en 2005) et 84,1% de téléphone (96 % en 2005) dans l'ensemble urbain de la RDC ; les UPI sont légèrement mieux équipées à

Kinshasa avec 85% des UPI sans eau (82,5 % en 2005), 82,5 % sans électricité (69 % en 2005) et 85,4% sans téléphone (94 % en 2005). Ces chiffres reflètent aussi l'insuffisance générale de ces services publics dans les agglomérations de province congolaises.

Tableau III.1.6 : Taux d'accès (%) des UPI ayant un local professionnel à quelques services de base par milieu de résidence et secteur d'activité

Secteur d'activité	Milieu de résidence						Ensemble		
	Kinshasa			Autres Urbains			Eau	Electricité	Téléphone
	Eau	Electricité	Téléphone	Eau	Electricité	Téléphone			
Activité Extractive				12,9	2,3	34	12,9	2,3	34
Industrie	16,7	24,1	12,4	10,6	8,8	14,3	12	12,4	13,9
Commerce	11,8	21,4	10,9	5	7,6	14,2	6,8	11,3	13,3
Services	22,8	33,8	26,8	7,8	11,2	22,5	12,2	17,9	23,7
Total	15	24,5	14,6	6,7	8,4	16,3	8,8	12,6	15,9

Source : E123 2, INS, RDC.

### 1.7 Un secteur informel dirigé par ceux qui en sont les promoteurs

L'initiative de la création de la grande majorité des UPI de la RDC a été prise par les chefs des UPI rencontrés lors du

passage des enquêteurs (Tableau 1.7). En effet, plus de 92 % des chefs d'UPI rencontrés ont affirmé avoir pris eux-mêmes, seuls, l'initiative de création leurs UPI. Seulement 5% d'UPI ont été créées par d'autres personnes.

**Tableau III.1.7 : Répartition (%) des UPI suivant la personne ayant pris l'initiative de la création par branche d'activité**

Secteur et branche d'activité	Vous-même seul	Vous-même avec d'autres personnes	Un (des) membre(s) de la famille	D'autres personnes	Total
Activité Extractive	71,1	14	7,8	7,1	100
Activité Extractive	71,1	14	7,8	7,1	100
Industrie	90,4	3,8	5,3	0,5	100
Agro-alimentaire	93,3	0,4	5,9	0,4	100
Confection	90,5	6,3	2,2	1	100
Distribution	83	9,5	6,8	0,7	100
Construction	93,8	2,2	4		100
Commerce	94,1	1,5	3,6	0,7	100
Commerce de gros	85,1	6,6	8,3		100
Commerce de détail	94,2	1,5	3,6	0,7	100
Services	91	3,3	3,3	2,4	100
Transport	93,6	2,1	3,8	0,5	100
Restauration	81,3	6	3,4	9,3	100
Autres services	94	2,7	3	0,3	100
<b>Ensemble</b>	<b>92,5</b>	<b>2,5</b>	<b>3,9</b>	<b>1,1</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

### 1.8 Raisons de création de l'activité dans le secteur informel

Les raisons invoquées par les chefs d'UPI pour s'être mis à leur compte dans l'informel sont principalement pour être indépendant 29,2% (20% en 2005), obtenir un meilleur

revenu 24,7% (27% des cas en 2005) ou encore parce qu'ils ne sont pas parvenu à trouver un emploi de salarié dans le secteur formel 12,4% (13% en 2005) ou informel 13,2% (13% en 2005) (Tableau 1.8).

**Tableau III.1.8 : Répartition (%) des UPI selon la raison de création évoquée par branche d'activité**

Secteur et branche d'activité	N'a pas trouvé de travail salarié (grde Entr.)	N'a pas de trouvé de travail salarié (petite Entr.)	Pour obtenir un meilleur revenu	Pour être indépendant (son propre chef)	Par tradition familiale	Autre	Total
Activité Extractive	36,1	15,4	24,6	17,4	1,9	4,6	100
Activité Extractive	36,1	15,4	24,6	17,4	1,9	4,6	100
Industrie	11,7	9,7	28,1	28,9	9	12,6	100
Agro-alimentaire	7,5	8,1	28,4	31	10,4	14,6	100
Confection	6	4	32,5	36,7	8,4	12,5	100
Distribution	18,4	14,4	30,1	18,7	8,3	10,1	100
Construction	32,9	19,5	8,8	28,6	3,1	7	100
Commerce	9,9	14,6	25,1	28,8	6,7	14,9	100
Commerce de gros	17,5	19,3	27,3	10,4	18,9	6,6	100
Commerce de détail	9,8	14,6	25,1	28,9	6,6	15	100
Services	18,7	11,6	20,7	32,1	7,2	9,8	100
Transport	10,6	6	26,3	30,6	7,6	18,8	100
Restauration	27	22,5	14,9	27	3,6	5,1	100
Autres services	19,5	9,8	20,2	35,3	8,6	6,8	100
<b>Ensemble</b>	<b>12,4</b>	<b>13,2</b>	<b>24,7</b>	<b>29,2</b>	<b>7,1</b>	<b>13,3</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

## 1.9 Age des UPI

L'âge moyen des UPI est de 7,7 ans (tableau 1.9). L'âge moyen des UPI est pratiquement le même à Kinshasa et dans les autres milieux urbains.

Plus de 6 UPI sur dix ont été créées après 2005 (moins de 6 ans d'âge) ; 20,3% ont été créées entre 2000 et 2005 (entre 7 et 12 ans d'âge) et 17,6% avant 2000 (plus de 12 ans) (Tableau 1.9).

**Tableau III.1.9 : Age moyen (en années) des UPI selon le milieu de résidence et la branche d'activité**

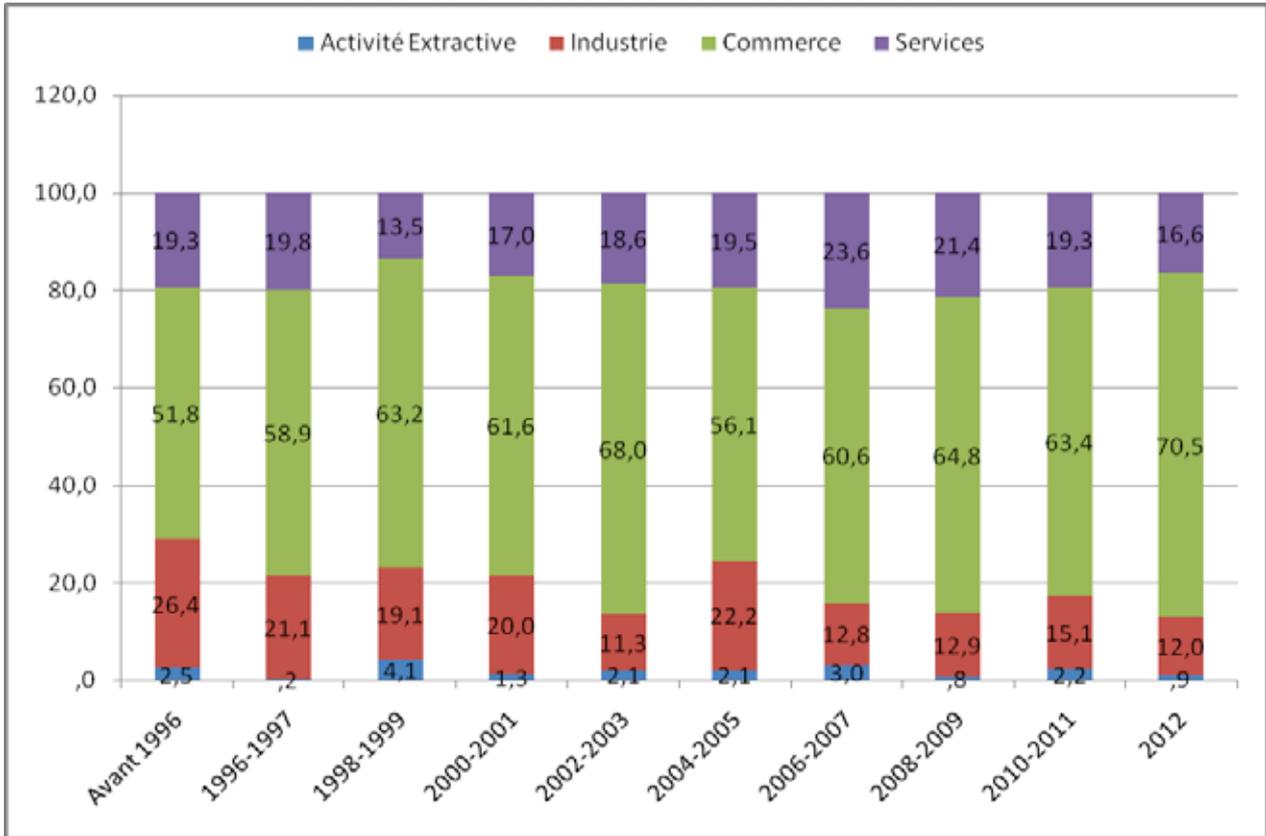
Secteur et branche d'activité	Milieu de résidence		Ensemble
	Kinshasa	Autres Urbains	
Activité Extractive	.	9,4	9,4
Activité Extractive	.	9,4	9,4
Industrie	9,4	11	10,6
Agro-alimentaire	8,9	10,9	10,4
Confection	6,8	10,4	9,4
Distribution	11,1	11,6	11,5
Construction	13,8	10,7	11,7
Commerce	6,9	7,1	7,1
Commerce de gros	10,3	7,2	8
Commerce de détail	6,9	7,1	7,1
Services	7,6	7,1	7,3
Transport	8,1	5,5	6,8
Restauration	1,9	5,5	5,2
Autres services	7,9	8,7	8,5
<b>Ensemble</b>	<b>7,4</b>	<b>7,8</b>	<b>7,7</b>

**Tableau III.1.10 : Répartition des UPI selon la période de création et le milieu de résidence (%)**

	Milieu de résidence		
	Kinshasa	Autres urbains	Total
Avant 2000	18,9	17,1	17,6
2000-2005	19,2	20,7	20,3
après 2005	61,9	62,2	62,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

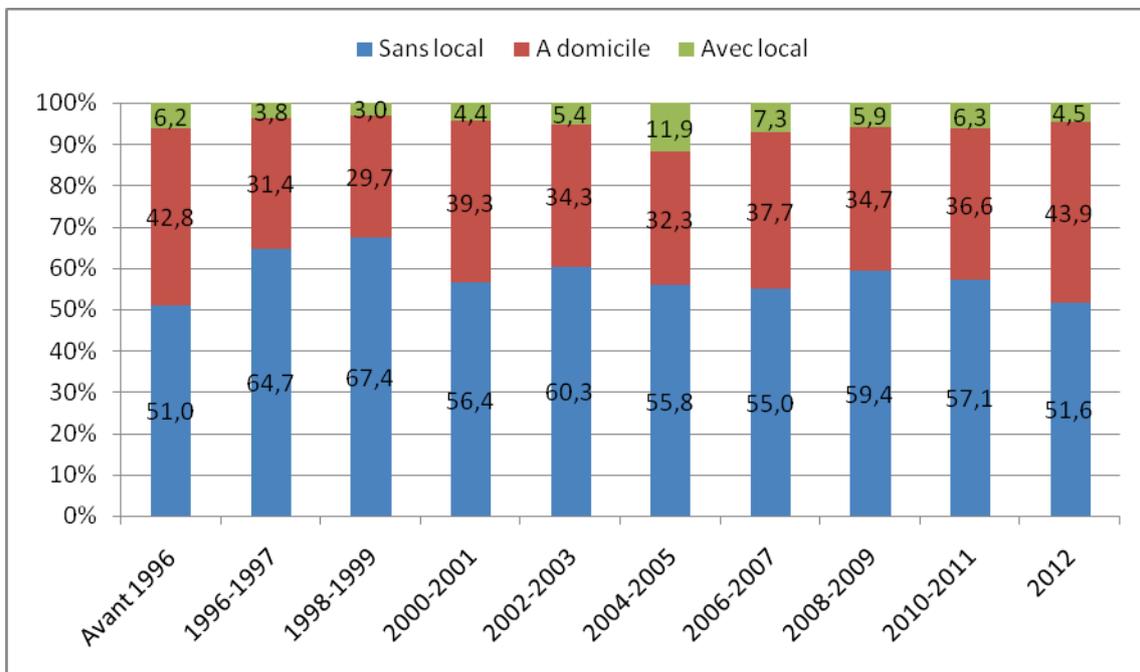
Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique 1.5 :** Répartition (%) des UPI observées en 2012 selon le type de local en fonction de l'année de création selon le secteur d'activité.



Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique III.1.6 :** Répartition (%) des UPI observées en 2012 selon le type de local en fonction de l'année de création



Source : E123 2, INS, RDC.

# Chapitre II

## Main-d'œuvre et emploi dans le secteur informel

### 2.1 Taille des UPI

Le secteur informel est caractérisé par une prépondérance des UPI de petite taille (Tableau 2.1). Environ, 82,3 % des

UPI sont réduites à une seule personne. Cette prépondérance des UPI unipersonnelles est plus marquée dans le commerce (86,1%) que dans les autres secteurs. La taille moyenne des UPI est de 1,3 personne.

**Tableau III.2.1** : Répartition (%) des UPI selon la taille par milieu de résidence et par secteur d'activité

	Milieu de résidence		Secteur d'activité				Ensemble
	Kinshasa	Autres urbains	Activité Extractive	Industrie	Commerce	Services	
1	86,5	80,9	78,3	72,9	86,1	78,8	82,3
2	8,9	11,0	3,6	13,4	9,4	11,9	10,4
3	3,0	4,5	3,7	7,9	2,8	5,1	4,1
4 & +	1,6	3,6	14,4	5,7	1,7	4,2	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taille moyenne UPI	1,2	1,4	1,8	1,5	1,2	1,4	1,3

Source : E123 2, INS, RDC.

### 2.2 Taux de salarisation

Les unités informelles ayant exclusivement recours au salariat ne représentent que 6,2 % (Tableau 2.2) des UPI (5,1 % à Kinshasa et 6,5 % aux autres centres urbains). Par branche, le taux de salarisation le plus élevé s'observe dans les services (10,8 %) tandis que le taux le plus bas est dans le commerce (4,8 %).

Le taux de salarisation qui est la part de l'emploi salarié dans l'ensemble des emplois est faible dans le secteur informel. En effet, moins de 7 actifs occupés sur 100 (6,9%) sont salariés. L'emploi salarié dans les UPI est beaucoup plus caractéristique des hommes (65,4% de l'emploi salarié) que des femmes (34,6%).

**Tableau III.2.2** : Répartition (%) des UPI selon le type d'emploi et le taux de salarisation par milieu de résidence et par secteur d'activité

	Milieu de résidence		Secteur d'activité				Ensemble
	Kinshasa	Autres urbains	Activité Extractive	Industrie	Commerce	Services	
Auto-emploi	86,5	80,9	78,3	72,9	86,1	78,8	82,3
Non salarial	7,7	11,9	11,3	17,2	9,2	10,4	10,8
Salarial	5,1	6,5	9	8,6	4,4	9,5	6,2
Mixte	0,7	0,7	1,4	1,2	0,4	1,3	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100
Taux de salarisation (%) de la main d'œuvre de l'UPI	5,8	7,3	10,4	9,8	4,8	10,8	6,9

Source : E123 2, INS, RDC.

### 2.3 Caractéristiques des emplois dépendants selon le statut et le milieu (%)

Les employés dépendants ne sont pas protégés. Plus de 96 % des employés (Tableau 2.3) n'ont pas de contrats écrits, 26%

déclarent avoir un contrat verbal et 1,3% un contrat à l'essai. Près 7 employés sur 10 (68,9%) n'ont pas de contrat du tout. Les employés dépendants ne bénéficient pas de cotisations sociales, ni de congés payés et ne participent pas aux bénéfices. Une infime partie (3,6%) bénéficie de primes

**Tableau III.2.3 :** Caractéristiques des emplois dépendants selon le statut et le milieu (%)

	Permanent	Type de contrat				Primes	Congés payés	Participation aux bénéfices	Cotisations sociales	Aucun lien de parenté avec le chef
		Contrat écrit	Contrat oral	A l'essai	Pas de contrat					
<b>Milieu de résidence</b>										
<b>Kinshasa</b>	79,7	3,4	29,8		66,8	4	0,4	0,8	0,2	8,2
<b>Autres urbains</b>	78,3	3,9	25,2	1,6	69,3	3,5	0,1	1,1	0,1	11,7
<b>Secteur d'activité</b>										
<b>Activité Extractive</b>	73,2	11,1	9,2	3,9	75,9	9,4	1,4	11,3	0	38,5
<b>Industrie</b>	72,2	3,5	28,4	2,1	66	5,9	0	1,5	0	19,4
<b>Commerce</b>	80,1	4,7	19,9	1	74,4	2	0,2	0,4	0,1	6
<b>Services</b>	80,9	1	37,9	0,6	60,5	5,5	0,1	1	0,3	13,8
<b>Total</b>	78,6	3,8	26	1,3	68,9	3,6	0,2	1	0,1	10,9

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.

### 2.4 Durée du travail

La proportion des actifs occupés qui consacrent par semaine plus de travail que la limite de 40 heures fixée par la réglementation est importante (64,4%) (Tableau 2.4). Cependant, 35,6% consacrent au plus 40 heures à leur emploi dont 19,3% moins de 24 heures et 16,4% entre 24 et 40

heures. Les apprentis effectuent en moyenne 51 heures de travail par semaine, les salariés 55,4 heures, les travailleurs pour compte propre 51,3 heures et les patrons 56,2 heures. Les aides familiaux (41,36) et les associés (39,25 heures) consacrent un temps relativement bas consacré au travail. Selon le sexe, les hommes consacrent en moyenne plus de temps de travail que les femmes

**Tableau III.2.4 :** Durée hebdomadaire de travail selon le milieu et le secteur d'activités (%)

	Milieu de résidence		Ensemble
	Kinshasa	Autres urbains	
<b>Moins de 24 heures</b>	19,7	19,2	19,3
<b>24 heures - 40 heures</b>	14	17,1	16,4
<b>41 heures - 48 heures</b>	8,8	14	12,8
<b>49 heures - 60 heures</b>	15,7	14,4	14,7
<b>Plus de 60 heures</b>	41,9	35,3	36,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.

Les actifs occupés du secteur informel travaillent en moyenne 52,1 heures par semaine (Tableau 2.5).

**Tableau III.2.5 :** Durée moyenne hebdomadaire de travail par secteur d'activité selon le milieu

	Milieu de résidence		Ensemble
	Kinshasa	Autres urbains	
<b>Activité Extractive</b>	.	67,7	67,7
<b>Industrie</b>	48,4	44,6	45,4
<b>Commerce</b>	57,6	51,2	52,8
<b>Services</b>	52,6	55,4	54,7
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>51,3</b>	<b>52,1</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.

## 2.5 Caractéristiques démographiques des actifs informels

Les jeunes (moins de 25 ans) représentent moins d'un quart des actifs informels (Tableau 2.6). Ils sont assez bien représentés parmi les salariés, les apprentis et les aides familiaux, et dans les activités de services.

L'âge moyen de personnes travaillant dans le secteur informel est de 35 ans (37 en 2005). Les patrons, bénéficient d'un niveau d'études plus élevé (10,6 années d'études complétées pour les patrons contre 8 ans en moyenne pour l'ensemble de la main d'œuvre).

Près de 60% des travailleurs du secteur informel exercent dans le secteur du commerce, 19,6% dans les services, 18,8% dans l'industrie et 2,6% dans les activités extractives.

## 2.6 Statut de l'emploi des femmes

Plus de moitié des emplois de l'informel (55%) sont occupés par des femmes (Tableau 2.6).

On trouve les femmes principalement parmi les travailleurs à leur propre compte (64,7 %) ; en revanche, il y a peu de femmes salariées du secteur informel 19,2% contre 5,6% en 2005.

Par rapport au secteur d'activité (Tableau 2.6), les femmes sont plus représentées dans le secteur du commerce (64,2%). Par contre, elles ne représentent que 46,6% dans l'industrie et 43,3% dans les services.

**Tableau III.2.6 :** Caractéristiques démographiques des actifs informels selon le statut et le secteur d'activités (%)

	Répartition (en %)	% de femmes	% de jeunes de moins de 25 ans	Age moyen (années)	Niveau d'études (années)	Ancienneté moyenne (années)
<b>Statut</b>						
Patron	5	36	11,6	36,8	10,6	6
Travailleur pour compte propre	71,9	64,7	13,8	37,8	7,8	7,1
Salarié	8,1	19,2	49,7	26,5	7,9	3,7
Apprenti payé	2,1	16,6	47,7	26	7,5	3,9
Apprenti non payé	1,7	34,5	50,3	25,6	7	4,4
Aide familial	8,8	49,3	58,9	24,7	8,3	3,7
Associé	1,2	34,3	21,5	34,1	9,2	9,5
Autre	1,1	6,9	30,1	32,2	5,9	5,8
<b>Secteur d'activité</b>						
Activité Extractive	2,6	6,6	17,4	33	6,6	7,5
Industrie	18,8	46,6	21	36,2	8,1	7,3
Commerce	58,9	64,2	20,2	35,8	7,9	6,1
Services	19,6	43,3	29,5	32,2	8,3	6,1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>55,3</b>	<b>22,1</b>	<b>35,1</b>	<b>8</b>	<b>6,3</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

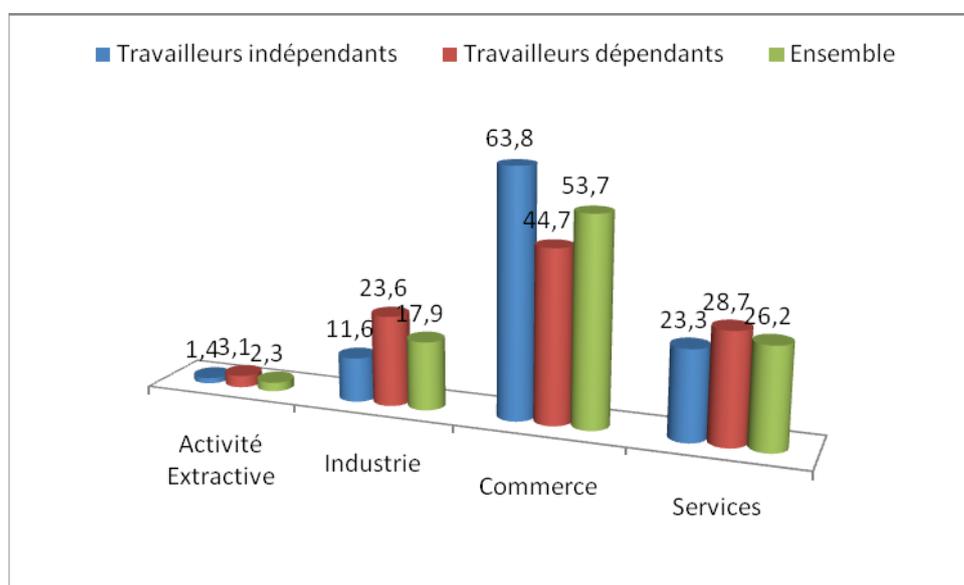
Par rapport au secteur d'activité, les jeunes de moins de 25 ans sont plus représentés dans le commerce (53,7%) dont 63,8 % parmi les activités de travailleurs indépendants et 44,7% parmi celles des travailleurs dépendants.

**Tableau III.2.7 : Répartition des actifs de moins de 25 ans par statut et selon le secteur d'activités (%)**

		Travailleurs indépendants	Travailleurs dépendants	Ensemble
Secteur d'activité en phase 2	Activité Extractive	1,4	3,1	
	Industrie	11,6	23,6	17,9
	Commerce	63,8	44,7	53,7
	Services	23,3	28,7	26,2
Ensemble		100,0	100,0	100,0

INS, E123, 2012, RDC.

**Graphique III.2.1 : Répartition des actifs de moins de 25 ans par statut et selon le secteur d'activités**



### 2.7 Niveau de rémunération du secteur informel

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 62.740,9 CDF (Tableau 2.8), elle est 4 fois plus élevée dans les activités extractives (262.539 CDF). Les travailleurs informels de Kinshasa s'en tirent légèrement mieux (83.124 CDF)

par rapport aux travailleurs des autres agglomérations (57.973 CDF). Quant au revenu médian, il est de 30.000 CDF au niveau national, 3 fois plus dans l'industrie et près de 6 fois dans les activités extractives. Le revenu horaire, est de 547 CDF en moyenne dans le secteur informel. Il est de moitié moins dans le commerce (216).

**Tableau III.2.8 : Rémunération selon le milieu**

	Milieu de résidence		Secteur d'activité en phase 2				Ensemble
	Kinshasa	Autres urbains	Activité extractive	Industrie	Commerce	Services	
<b>Moyenne( en FC)</b>	83 124	57 973	262 539	80 729	38 024	52 380	62 741
<b>Médiane(en FC)</b>	50 000	30 000	175 000	90 000	22 500	30 000	30 000
<b>Revenu horaire ( en FC)</b>	533	551	754	843	216	688	547

Source : E123 2, INS, RDC.

## 2.8 L'ancienneté dans le secteur informel

Près d'un actif sur quatre (23,5%) a déjà œuvré plus de 10 ans dans le secteur informel (Tableau 2.10). On retrouve

parmi eux principalement les dirigeants des UPI (patrons, travailleurs pour compte propre). La plus grande proportion (30%) rassemble ceux qui ont de 2 à 4 ans d'ancienneté.

**Tableau III.2.9 :** Répartition des actifs par ancienneté et selon le statut (en %)

	Statut								Ensemble
	Patron	Travailleur pour compte propre	Salarié	Apprenti payé	Apprenti non payé	Aide familial	Associé	Autre	
Moins de 1 an	8,2	9,3	10,8	16,4	11,2	14	13,7	18,2	10,1
1 an	11,8	14,7	22,6	19,1	25,4	19,9	5,5	8,6	15,8
2-4 ans	33,1	28,8	36,1	37,2	28,1	40,2	16,3	24,3	30,6
5-9 ans	23,9	19,5	21,5	19,1	22,8	17,3	24,1	30,9	20
10 ans et plus	22,9	27,6	9	8,2	12,5	8,6	40,6	18,1	23,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

## 2.9 Caractéristiques des actifs du secteur informel

Les travailleurs pour compte propre représentent plus de 71,5 % des actifs du secteur informel, les patrons, 5,1% (Tableau 2.11). Les salariés ne représentent que 8% du total d'actifs.

L'instruction est limitée parmi les actifs du secteur informel. 7,4% n'ont jamais été scolarisés. Ceux qui n'ont fait que l'école primaire représentent un peu plus du tiers. Les autres

se distribuent entre l'instruction du Secondaire 1er cycle (29,1%) et du 'Secondaire second cycle, supérieur'

Vis-à-vis de la parenté avec le chef de l'UPI, 76,6% sont évidemment les chefs de l'UPI (Patrons et les travailleurs pour compte propre), 12,2% sont des membres de famille des chefs de l'UPI. Seulement 11% n'ont aucune relation de parenté avec le chef de l'UPI.

**Tableau III.2.10 :** Répartition des actifs par statut, ancienneté et selon les caractéristiques des actifs

	Sexe		Ancienneté (années)					Ensemble
	Masculin	Féminin	Moins de 1 an	1 an	2-4 ans	5-9 ans	10 ans et plus	
<b>Statut</b>								
Patron	7,3	3,3	4,2	3,8	5,5	6,1	5	5,1
Travailleur pour compte propre	57,1	83,4	65,7	66,9	67,3	69,7	84,1	71,5
Salarié	14,6	2,8	8,6	11,6	9,5	8,7	3,1	8,1
Apprenti payé	4,1	0,6	3,5	2,6	2,6	2,1	0,8	2,2
Apprenti non payé	2,6	1,1	1,9	2,8	1,6	2	0,9	1,7
Aide familial	10,1	7,8	12,3	11,2	11,7	7,7	3,2	8,9
Associé	1,8	0,7	1,6	0,4	0,6	1,4	2,1	1,2
Autre	2,3	0,1	2	0,6	0,9	1,7	0,9	1,1
Manquant	0,2	0,1	0		0,2	0,6		0,2
<b>Scolarité</b>								
Non scolarisé	6,5	8,3	13,7	5,7	5,7	5,6	9,9	7,4
Primaire	25,3	37,5	29,8	37,5	30,1	29,6	33,5	31,9
Secondaire 1er cycle	27,9	29,7	26,5	29,8	29,3	32	26,9	29,1
Secondaire second cycle, supérieur	40,3	24,5	30	27	35	32,8	29,7	31,5

Parenté								
Chef de l'unité de production	64,5	86,7	69,9	70,7	72,9	75,8	89,1	76,6
Conjoint du chef	1	2,4	2,6	2	1,5	2,1	1,4	1,8
Enfant du chef	5,5	4,3	2,5	5,3	8,1	4,5	1,7	4,9
Autre parent	9	2,7	8,5	7	6,2	6,3	1,7	5,5
Autre	19,9	3,8	16,3	14,9	11,3	10,9	6,1	11,1
Manquant	0,2	0,1	0,2	0,1		0,4		0,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.

# Chapitre III

## Capital, financement et investissement des UPI

### 3.1 Capital des UPI

Le capital fait partie avec le travail des deux facteurs de production qui permettent aux UPI de produire des biens et services mis sur le marché. Ce chapitre s'intéresse au facteur capital, c'est-à-dire à l'ensemble des biens durables (terrains, logement, véhicules, mobilier, machines, outillages, etc.) possédés par les UPI et utilisés dans le processus de la production.

Dans l'ensemble, une bonne partie d'UPI (22,7%) ne possèdent pas de capital pour l'exercice de leurs activités (Tableau 3.1). Cela se retrouve plus particulièrement dans le commerce (26,7%).

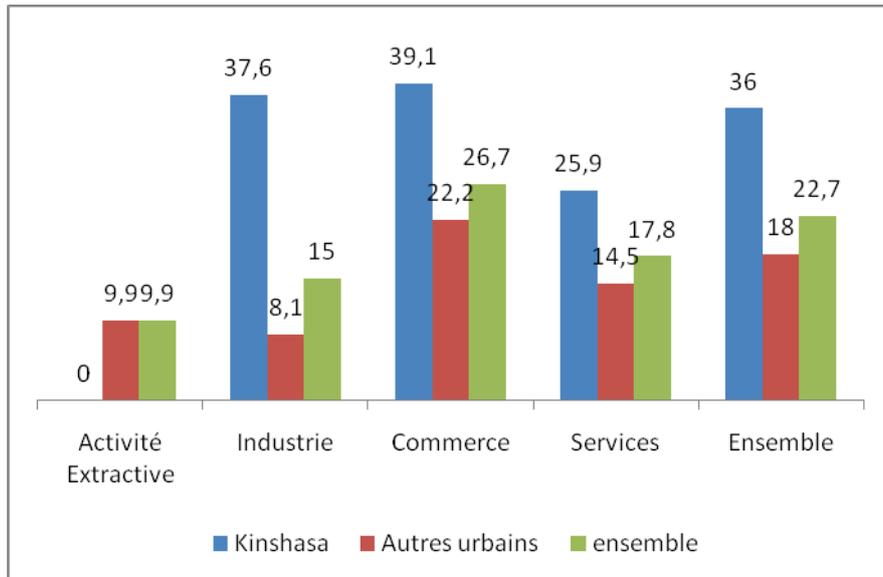
Le montant moyen de capital se situe à 152.728 CDF au niveau national. Cette moyenne cache de grandes irrégularités. En effet, le capital moyen des services (290 475 CDF) représente pratiquement le double de la moyenne nationale, tandis que pour le commerce, le capital moyen se situe à moins de 100.000 CDF.

**Tableau III.3.1** : Proportion d'UPI ne disposant pas de capital et montant moyen du capital par UPI selon le secteur d'activité et le milieu de résidence

		Milieu de résidence		Ensemble
		Kinshasa	Autres urbains	
<b>UPI sans capital (en %)</b>				
<b>Activité Extractive</b>		.	9,9	9,9
<b>Industrie</b>		37,6	8,1	15
<b>Commerce</b>		39,1	22,2	26,7
<b>Services</b>		25,9	14,5	17,8
<b>Ensemble</b>		36	18	22,7
<b>Montant moyen et médian du capital par UPI ( FC)</b>				
<b>Activité Extractive</b>	Moyenne	.	259 546	259 546
	Médiane		27 000	27 000
<b>Industrie</b>	Moyenne	97 458	183 529	168 433
	Médiane	32 500	32 000	32 000
<b>Commerce</b>	Moyenne	123 439	87 448	95 398
	Médiane	20 000	10 650	12 500
<b>Services</b>	Moyenne	375 279	258 695	290 475
	Médiane	76 800	47 000	50 000
<b>Ensemble</b>	Moyenne	184 950	143 716	152 728
		<b>29 000</b>	<b>17 500</b>	<b>19 500</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique III.3.1 : Proportion d'UPI ne disposant pas de capital**



### 3.2 Structure du capital

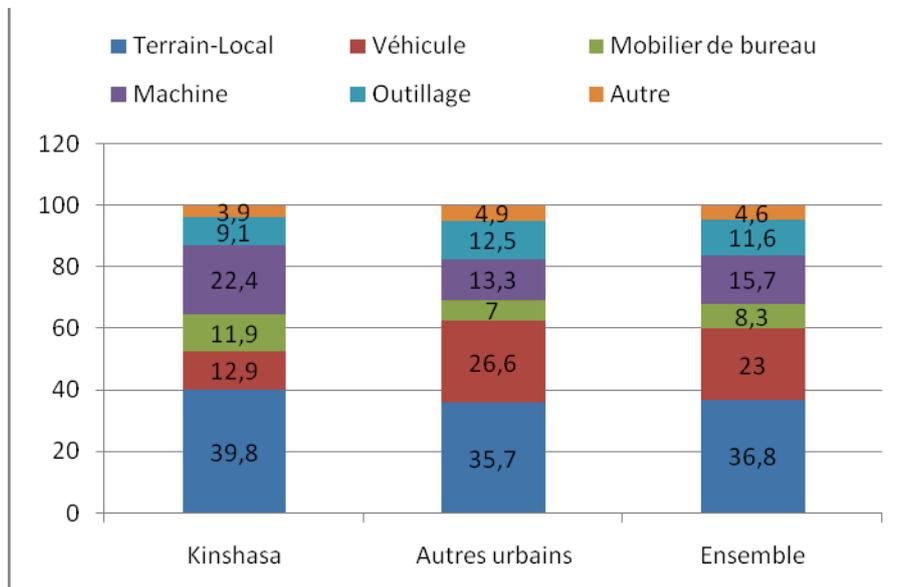
Le capital des UPI est constitué (Tableau 3.2) par ordre d'importance de terrain-local (36,8%), de véhicule (23,0%), de machines (15,7%), d'outillage (11,6%), de mobilier et d'autre.

**Tableau III.3.2 : Structure du capital selon le milieu et le secteur d'activité (en % de sa valeur)**

Type de capital	Kinshasa	Autres urbains	Ensemble
Terrain-Local	39,8	35,7	36,8
Véhicule	12,9	26,6	23
Mobilier de bureau	11,9	7	8,3
Machine	22,4	13,3	15,7
Outillage	9,1	12,5	11,6
Autre	3,9	4,9	4,6
Total	100	100	100

Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique III.3.3 : Structure du capital selon le milieu de résidence**



Dans une large majorité (Tableau 3.3), le capital du secteur informel urbain est constitué de biens achetés neufs 58% (73,8 % en 2005), mais une partie non négligeable du capital existant (27,3% du total) a été acquise d'occasion.

Les équipements des UPI sont à concurrence de 73,7% de leur valeur la propriété des UPI ; la valeur des équipements loués ne représente que 14%.

Les équipements utilisés ont en moyenne 4,9 ans d'âge, quel que soit le milieu (Tableau 3.4).

**Tableau III.3.3 : Qualité et statut du capital (en % de sa valeur)**

	Qualité du capital				Statut du capital			Total
	Capital, neuf	Capital, usagé	Autoconsommation calculée	Location vente	Capital, propriétaire	Capital, locataire	Prêt ou propriétaire partagé	
<b>Terrain-Local</b>	35,1	24,4	0	40,5	47,4	30	22,6	100
<b>Véhicule</b>	78,9	21	0	0,1	91,6	3,4	5	100
<b>Mobilier de bureau</b>	81,7	18,2	0,1	0	87,4	3,8	8,8	100
<b>Machine</b>	44,1	55,9	0,1	0	89,6	7,1	3,3	100
<b>Outillage</b>	76,8	21,6	0,1	1,5	87,6	6,1	6,2	100
<b>Autre</b>	84,1	12,9	0,2	2,8	79,9	1,7	18,4	100
<b>Ensemble</b>	<b>58</b>	<b>27,3</b>	<b>0,1</b>	<b>14,7</b>	<b>73,7</b>	<b>14</b>	<b>12,3</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

**Tableau III.3.4 : Age moyen (en année) du capital dans l'UPI selon le milieu**

Type de capital	Kinshasa	Autres urbains	Ensemble
<b>Terrain-Local</b>	6,7	5,4	5,8
<b>Véhicule</b>	5,3	5,6	5,5
<b>Mobilier de bureau</b>	4,6	7	6,2
<b>Machine</b>	2,7	3,1	3
<b>Outillage</b>	4,9	4,2	4,3
<b>Autre</b>	4,6	3,8	4
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

### 3.3 Financement en capital des UPI : Origine et mode

Dans l'ensemble, 47,9% de la valeur du capital représentent les équipements acquis auprès des ménages (Tableau 3.5), (52,9 % en 2005). Les fournisseurs constituent un second pourvoyeur de capital pour les UPI, à raison de 26,7% et les

clients, un troisième, à raison de 14,2%. Les autres origines, comme les usuriers (2,4 %) et les associations des producteurs sont marginales. Dans le secteur informel, l'acquisition du capital par le financement des banques et les microcrédits est presque inexistante.

**Tableau III.3.5 : Origine du capital par branche d'activité (en % de sa valeur)**

	Famille ou amis	Clients	Fournisseurs	Usuriers	Associations de producteurs	Banque ou institution de microfinance	Autre	Ensemble
Activité Extractive	88,2	5,1	3	1,3	0,4		2,1	100
Activité Extractive	88,2	5,1	3	1,3	0,4		2,1	100
Industrie	41,1	21,1	21,8	1,5	8,2	1,4	4,8	100
Agro-alimentaire	58,3	20,3	17,7	1,9		0	1,8	100
Confection	25,2	6,5	56,3	3,9	0,1		8	100
Distribution	47,5	16,1	11,5	0,4	16,1	2,7	5,6	100
Construction	8,1	80	7,1	0,9	2,9	0,5	0,5	100
Commerce	52,4	7,8	24,3	7,2	0,2	0	8	100
Commerce de gros	17,5	0,3	41,5		0,1		40,6	100
Commerce de détail	53,6	8,1	23,8	7,4	0,2	0	7	100
Service	43,3	17,4	33,7	2,4	0,4	0	2,7	100
Hôtels et restaurants	38,3	8,6	37,9	1,1	0,3		13,8	100
Transport et commu.	56,8	11,1	30,4	1	0	0,1	0,6	100
Autres services	37,4	23,6	34,3	3,5	0,6		0,6	100
<b>Ensemble</b>	<b>47,9</b>	<b>14,2</b>	<b>26,7</b>	<b>3,9</b>	<b>1,9</b>	<b>0,3</b>	<b>5,1</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

L'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des unités de production informelles (Tableau 3.6), avec plus de 88,4 % de la valeur totale du capital (88,5% en 2005).

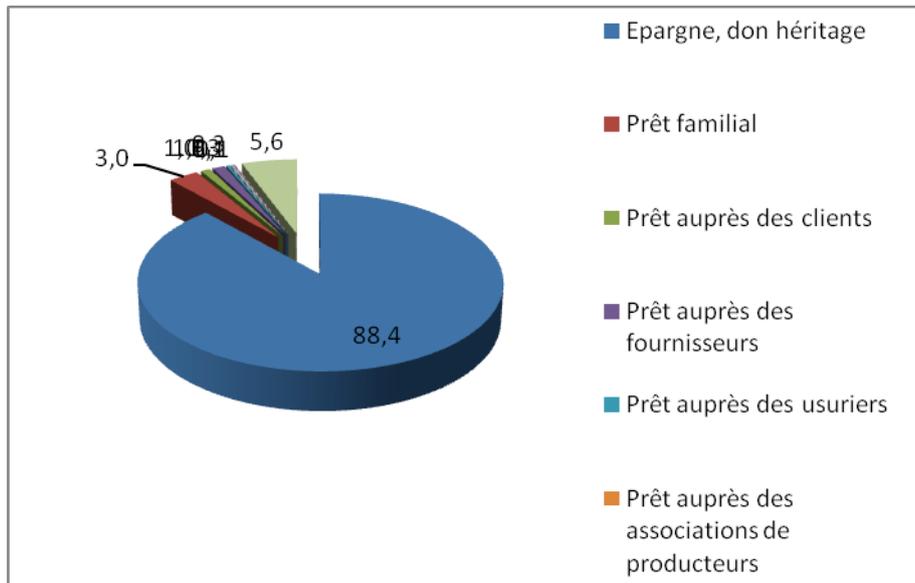
Les prêts auprès des banques et autres institutions de micro finance ne représentent que 0,4% dans le financement en capital du secteur informel.

**Tableau III.3.6 : Poids des modes de financement des UPI**

Mode de financement	Part du financement en %
Epargne, don héritage	88,4
Prêt familial	3
Prêt auprès des clients	1
Prêt auprès des fournisseurs	1,3
Prêt auprès des usuriers	0,3
Prêt auprès des associations de producteurs	0,1
Prêt micro-finance	0,3
Prêt bancaire	0,1
Autre	5,6
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique III.3.4 : Mode de financement du secteur informel (en %)**



### 3.4 Importance et types d'investissement réalisés par les promoteurs des UPI

Près du tiers (31%) des UPI possédant un capital (Tableau 3.7) ont investi au cours de 12 derniers précédant l'enquête. Le montant moyen d'investissement par UPI est de 51271 CDF.

Le montant annuel de l'investissement du secteur informel s'élèverait donc à près de 40 milliards de CDF.

L'investissement des UPI est principalement orienté vers l'achat du matériel roulant (33,2%), l'outillage (19,7%), le terrain/local (16,6%) et le mobilier de bureau (14,2%).

Tableau III.3.7 : Structure de l'investissement selon le milieu et la branche d'activité

	Importance de l'investissement				Type d'investissement (% de sa valeur)						
	Pourcentage des UPI avec capital ayant investi	Montant moyen et médiane par UPI ayant investi (en FC)		Part dans le montant total de l'investissement	Terrain-Local	Véhicule	Mobilier de bureau	Machine	Outillage	Autre	Total
		Moyenne	Médiane								
<b>Milieu de résidence</b>											
<b>Kinshasa</b>	17,5	39 749	7 000	10,6	5,8	19	45,2	5,7	20	4,3	100
<b>Autres urbains</b>	35,1	53 090	7 000	89,4	17,9	34,9	10,5	5,2	19,7	11,9	100
<b>Secteur et branche d'activité</b>											
<b>Activité Extractive</b>	38,3	127 521	21 000	6,6	0	25	6,4	13,3	12,2	43,1	100
<b>Activité Extractive</b>	38,3	127 521	21 000	6,6	0	25	6,4	13,3	12,2	43,1	100
<b>Industrie</b>	29,1	77 032	7 500	27,9	30,3	33,4	7,5	0	9	19,8	100
<b>Agro-alimentaire</b>	32,5	17 208	5 000	2,8	15,3	39,7	4,6	0,3	31,5	8,6	100
<b>Confection</b>	23,2	19 214	3 650	1,4	5,9	65,7	13,2		12,6	2,6	100
<b>Distribution</b>	29,4	226 403	15 000	22,4	35,3	32,5	4,2		4,9	23,2	100
<b>Construction</b>	29,4	47 689	7 500	1,2		0,1	68,1		27,6	4,3	100
<b>Commerce</b>	30,7	28 404	6 000	30,2	11,6	41,7	10,8	0,6	30,5	4,9	100
<b>Commerce de gros</b>	25	35 252	6 000	0,2			25,3		4,6	70,1	100
<b>Commerce de détail</b>	30,8	28 366	6 000	30	11,7	42	10,7	0,6	30,7	4,4	100
<b>Services</b>	32	74 637	9 000	35,3	13,2	27,3	23,8	11,9	20,3	3,5	100
<b>Transport</b>	24,9	27 408	10 500	3,5	20,4	6,2	8,9		46,5	17,9	100
<b>Restauration</b>	35,3	142 052	17 000	12,7	4,2	37,4	0,7	33	23	1,7	100
<b>Autres services</b>	36,1	74 867	5 000	19,1	17,8	24,5	41,9	0,1	13,7	2	100
<b>Ensemble</b>	<b>30,9</b>	<b>51 271</b>	<b>7 000</b>	<b>100</b>	<b>16,6</b>	<b>33,2</b>	<b>14,2</b>	<b>5,3</b>	<b>19,7</b>	<b>11,1</b>	<b>100</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.



En moyenne 10 % des UPI ont eu recours à un emprunt (Tableau 3.8).

Le montant moyen de l'emprunt est de 126.857 CDF.

Dans les activités extractives l'emprunt était plus prisé que dans les autres branches d'activités : d'abord un UPI sur quatre

a eu recours à l'emprunt, et le montant emprunté (265.454 CDF) est le double de la moyenne nationale.

L'emprunt a été destiné principalement à l'achat des matières premières (47,1%) et à l'amélioration des machines ou outillage (24,0).

**Tableau III.3.8 :** Importance et utilisation des emprunts selon le milieu et le secteur d'activité

	Importance de l'emprunt				Usage de l'emprunt (en %)			
	Pourcentage des UPI ayant emprunté	Part du montant total d'emprunt (%)	Montant moyen emprunté (en FC)		Achat de matières premières	Amélioration des machines ou outillages	Autres usages	Total
			Moyenne	Médiane				
<b>Milieu de résidence</b>								
<b>Kinshasa</b>	8,1	22,5	146 002	46 000	61,4	8,8	29,8	<b>100</b>
<b>Autres urbains</b>	10,9	77,5	122 213	41 000	43	28,3	28,7	<b>100</b>
<b>Secteur d'activité</b>								
<b>Activité Extractive</b>	24,9	11,2	265 454	60 000	78	3,4	18,6	<b>100</b>
<b>Industrie</b>	10,5	27,2	208 982	25 000	45,4	46,8	7,8	<b>100</b>
<b>Commerce</b>	9,8	44,8	96 231	45 000	50,6	12,3	37	<b>100</b>
<b>Services</b>	9,7	16,7	111 584	41 000	19,6	31,7	48,7	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,2</b>	<b>100</b>	<b>126 857</b>	<b>45 000</b>	<b>47,1</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.



# Chapitre IV

## Production, insertion et concurrence

### 4.1 Principaux agrégats économiques du secteur informel

Le commerce est de loin la branche phare du secteur informel en RDC (Tableau 4.1). Les UPI commerciales représentent 62,1% des UPI, dégagent 80,4% de chiffre d'affaires, et 68,7% de la production de l'ensemble des activités informelles. Loin derrière le commerce viennent les activités des services. Les services ne génèrent que 10,8% de chiffres d'affaire et 15,8% de la production. L'industrie n'intervient que de façon marginale: en effet, les UPI industrielles, qui représentent 16,5% des UPI, ne génèrent que 4,5% du chiffre d'affaires et 9,7% de la production.

La valeur ajoutée représente la contribution véritable de l'unité productrice ou de la branche ou du secteur à l'Economie nationale. C'est le revenu engendré par le processus de production. Au sein du secteur informel de la RDC, c'est encore le commerce qui contribue le plus à la création des richesses, avec 75,3% de la valeur ajoutée totale du secteur, suivi des services 12,3% et des industries (7,0%).

L'importance relative de la ville de Kinshasa a beaucoup reculé entre 2005 et 2012. En effet la ville de Kinshasa réalise en 2012 moins de 15% du Chiffre d'affaires, de la valeur de la production ou de la valeur ajoutée, alors qu'en 2005, ces variables représentaient, pour la seule ville de Kinshasa, plus de 30% de l'ensemble du pays.

**Tableau III.4.1 : Structure du chiffre d'affaires, de la production et de la valeur ajoutée annuels (en % de la valeur) par secteur, branche d'activité et milieu de résidence**

Secteur et branche d'activité	Structure des UPI par branche (%)	Chiffre d'affaires (%)	Production (%)	Valeur ajoutée (%)
	<b>Activité Extractive</b>	1,9	4,2	5,9
<b>Industrie</b>	16,5	4,5	9,7	7
<b>Agro-alimentaire</b>	8,3	1,8	3,9	1,8
<b>Confection</b>	3	0,7	1,4	1,3
<b>BTP</b>	4	1,4	3,1	2,3
<b>Autres industries</b>	1,2	0,6	1,3	1,5
<b>Commerce</b>	62,1	80,4	68,7	75,3
<b>Commerce de gros</b>	0,6	0,5	0,3	0,4
<b>Commerce de détail</b>	61,6	80	68,3	74,9
<b>Services</b>	19,5	10,8	15,8	12,3
<b>Transport</b>	5,6	3,7	7	3,4
<b>Restauration</b>	4,3	4,5	3,6	3,7
<b>Autres services</b>	9,6	2,6	5,2	5,2
<b>Milieu de résidence</b>				
<b>Kinshasa</b>	25,8	13,6	14,5	11,7
<b>Autres urbains</b>	74,2	86,4	85,5	88,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.



#### 4.2 La structure des coûts mensuels de la production

Le secteur informel (Tableau 4.2), dans son processus de production, alloue 300,9 milliards de CDF à la consommation intermédiaire. Près de quatre sur dix de ce montant est le fait des UPI des 'services', près du tiers le fait des UPI commerciales, et 25,5% celui des UPI de l'Industrie.

La masse salariale mensuelle versée par les patrons des UPI à leurs salariés au cours du mois d'activité précédant l'enquête est de 29,5 milliards de CDF. Plus du tiers (34,7%) de cette

masse salariale a été versé par les UPI de l'Industrie alors que les 'services' et le 'commerce' interviennent, respectivement, pour 26,8% et 23,9%.

Le montant des impôts versés mensuellement s'élève à 13,2 milliards de CDF, provenant principalement des UPI commerciales (49,2%) et des services (21,7%).

Tableau III.4.2 : Structure des coûts mensuels de production par branche d'activité et par milieu de résidence

Secteur d'activité	Consommation intermédiaire		Masse salariale mensuelle		Impôts mensuels de l'UPI		Excédent Brut d'Exploitation mensuelle de l'UPI	
	%	Montant (en millions de FC)	%	Montant (en millions de FC)	%	Montant (en millions de FC)	%	Montant (en millions de FC)
Activité Extractive	3,7	11 171	14,6	4 318	13,7	1 805	6,4	28 261
Activité Extractive	3,7	11 171	14,6	4 318	13,7	1 805	6,4	28 261
Industrie	25,5	76 706	34,7	10 259	15,4	2 031	14,9	66 212
Agro-alimentaire	14,2	42 733	2	588	2	264	4,6	20 270
Confection	2,4	7 151	4,2	1 227	0,5	72	3	13 396
Production et Distribution	7,9	23 630	16,5	4 873	3,3	438	4,9	21 547
Construction	1,1	3 192	12,1	3 570	9,5	1 257	2,5	10 998
Commerce	31,4	94 353	23,9	7 054	49,2	6 478	51,4	228 271
Commerce de gros	0,3	911	2,5	741	1,6	212	0,5	2 380
Commerce de détail	31,1	93 442	21,4	6 313	47,6	6 267	50,9	225 891
Services	39,4	118 702	26,8	7 916	21,7	2 863	27,3	121 457
Hôtels et restaurants	25,9	77 799	5,9	1 730	4,7	622	9,3	41 356
Transport et communication	5,6	16 862	4,8	1 431	4,4	579	6,3	28 176
Autres services	8	24 042	16,1	4 755	12,6	1 662	11,7	51 925
Milieu de résidence								
Kinshasa	34,7	104 319	24,9	7 346	39,9	5 255	29	128 651
Autres urbains	65,3	196 613	75,1	22 201	60,1	7 922	71	315 549
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>300 932</b>	<b>100</b>	<b>29 547</b>	<b>100</b>	<b>13 177</b>	<b>100</b>	<b>444 200</b>

Source : Enquête 1-2-3, 2012, INS, RDC.

### 4.3 La formation et la répartition primaire du revenu.

Pour mesurer la performance de l'UPI en matière de création de richesse, nous aurons recours à un indicateur dénommé taux de valeur ajoutée. Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée à la production. Un taux de valeur ajoutée pour une unité signifie une bonne performance, car dans la valeur du produit, la part revenant aux consommations intermédiaires est faible.

Le secteur informel de la RDC est, sur ce point de vue, très performant (Tableau 4.3): l'ensemble du secteur informel a un taux de la valeur ajoutée de plus de 60%.

Seules les branches 'Agro-alimentaire' et 'Hôtels et restaurants' ont un taux de moins de 40%. Les taux les plus élevés se rencontrent dans les branches 'Construction' (82,2%), 'Commerce de gros' (78,5%) et 'Activités extractives'.

La répartition de cette valeur ajoutée aux facteurs de production est très inégalitaire : seulement 6% de la valeur ajoutée vont à la rémunération des salariés, 2,7% aux impôts sur la production.

L'excédent brut d'exploitation (net des autres charges liées à la production non classées ailleurs), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin la plus importante, puisqu'il atteint en moyenne plus de 90%. Il est rarement inférieur à 80%. Il atteint jusqu'à 96% dans l'Agro-alimentaire.

Notons cependant que cet excédent d'exploitation est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le capital que le travail des 'travailleurs pour compte propre' et des petits 'patrons'.

**Tableau III.4.3** : Taux et décomposition de valeur ajoutée par branche d'activité et par milieu de résidence

Secteur et branche d'activité	Taux de valeur ajoutée (%)	Décomposition de la valeur ajoutée (%)			Total
		Masse salariale	Impôts, taxes	Excédent Brut d'Exploitation	
<b>Activité Extractive</b>	75,5	12,6	5,2	82,2	<b>100</b>
<b>Industrie</b>	50,6	13,1	2,6	84,3	<b>100</b>
<b>Agro-alimentaire</b>	33,1	2,8	1,3	96	<b>100</b>
<b>Confection</b>	67,3	8,3	0,5	91,2	<b>100</b>
<b>Production et Distribution</b>	53,2	18,1	1,6	80,2	<b>100</b>
<b>Construction</b>	83,2	22,6	7,9	69,5	<b>100</b>
<b>Commerce</b>	71,9	2,9	2,7	94,4	<b>100</b>
<b>Commerce de gros</b>	78,5	22,2	6,4	71,4	<b>100</b>
<b>Commerce de détail</b>	71,9	2,6	2,6	94,7	<b>100</b>
<b>Services</b>	52,7	6	2,2	91,8	<b>100</b>
<b>Hôtels et restaurants</b>	36	4	1,4	94,6	<b>100</b>
<b>Transport et communication</b>	64,2	4,7	1,9	93,3	<b>100</b>
<b>Autres services</b>	70,8	8,1	2,8	89	<b>100</b>
<b>Milieu de résidence</b>					
<b>Kinshasa</b>	57,5	5,2	3,7	91,1	<b>100</b>
<b>Industrie</b>	44,1	11,7	7,3	81	<b>100</b>
<b>Commerce</b>	75,5	2,7	2,9	94,4	<b>100</b>
<b>Services</b>	47,5	6	3,4	90,6	<b>100</b>
<b>Autres urbains</b>	63,8	6,4	2,3	91,3	<b>100</b>
<b>Activité Extractive</b>	75,5	12,6	5,2	82,2	
<b>Industrie</b>	53,5	13,6	0,8	85,6	<b>100</b>
<b>Commerce</b>	70,6	3	2,6	94,3	<b>100</b>
<b>Services</b>	56,4	6	1,4	92,6	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>	<b>61,8</b>	<b>6,1</b>	<b>2,7</b>	<b>91,2</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

#### 4.4 Les performances économiques du secteur informel

Pour apprécier la performance économique des UPI, il sera nécessaire de mesurer le niveau d'activité et les indicateurs de productivité. Le niveau d'activité se mesure par le chiffre d'affaire, la production et la valeur ajoutée. Les indicateurs de productivité se réfèrent à la productivité apparente du travail et du capital. Il existe deux types d'indicateurs apparents de travail : VA/L1 et VA/L2. Le premier mesure la valeur ajoutée créée par un actif informel, le deuxième, la valeur ajoutée créée par une heure de travail. La productivité apparente du capital (VA/K) mesure la valeur ajoutée par une unité de capital.

Dans l'ensemble urbain (Tableau 4.4), les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires mensuel de 468.214 CDF, une production mensuelle de 236.362 CDF et une valeur ajoutée mensuelle de 146.096 CDF. Cette valeur ajoutée moyenne cache beaucoup de disparités (Tableau 4.5) : 11 % d'UPI réalisent une valeur ajoutée moyenne de moins de 10.000 CDF, tandis que près du quart des UPI (23%) réalisent en moyenne, une valeur ajoutée de plus de 200.000 CDF (26,2% à Kinshasa).

Les 'activités extractives' se démarquent nettement des autres activités avec, mensuellement, une production de 1.186.984 CDF, près de 730.000 CDF de production et plus de 550.000 CDF de valeur ajoutée.

Contrairement à 2005 où c'était des activités commerciales qui brassaient le plus gros volume d'activité, en 2012, ce sont évidemment les activités extractives qui tiennent la première place, directement suivies par les 'Services' dont, plus particulièrement, les 'Hôtels et restaurants' et les 'Transports et communications', notamment pour les variables 'production' et 'valeur ajoutée'.

Hors les 'activités extractives', en considérant le milieu de résidence, les performances sont plus élevées à Kinshasa que pour l'ensemble des 'autres urbains', avec, mensuellement 574.750 CDF de chiffres d'affaires, 285.816 CDF de production et 164.401 CDF de valeur ajoutée.

L'analyse des indicateurs de productivité montre que dans l'ensemble, un actif informel crée en moyenne une valeur ajoutée mensuelle de 110.570 CDF et une heure de travail créée en moyenne 499 CDF. Ces ratios sont évidemment plus élevés dans les 'activités extractives' avec un VA/L1 de 326.153 CDF et un VA/L2 de 1080 CDF.

**Tableau III.4.4 :** Indicateurs du niveau d'activité et de productivité des UPI par branche d'activité et milieu de résidence

	Chiffre d'affaires mensuel moyen par UPI (FC)	Production mensuelle	Valeur ajoutée mensuelle moyenne par UPI (FC)	Excédent Brut d'Exploitation mensuelle par UPI (FC)	Productivité apparente		
		moyenne par UPI (FC)			VA/L1	VA/L2	VA/K
<b>Secteur et branche d'activité</b>							
<b>Activité Extractive</b>	1 186 984	729 999	550 985	452 868	326 153	1 080	2,3
<b>Activité Extractive</b>	1 186 984	729 999	550 985	452 868	326 153	1 080	2,3
<b>Industrie</b>	289 635	282 584	142 927	120 550	94 386	487	1
<b>Agro-alimentaire</b>	238 908	231 615	76 618	73 523	59 084	340	1,3
<b>Confection</b>	226 990	217 991	146 635	133 674	108 895	577	0,9
<b>Production et Distribution</b>	384 112	382 096	203 265	163 069	105 107	458	0,7
<b>Construction</b>	478 481	461 645	384 154	266 976	189 039	1 058	2
<b>Commerce</b>	497 288	162 354	116 799	110 213	95 062	425	1,6
<b>Commerce de gros</b>	721 208	225 632	177 190	126 552	141 471	686	0,7
<b>Commerce de détail</b>	495 236	161 774	116 245	110 064	94 628	423	1,7
<b>Services</b>	457 481	385 503	203 166	186 568	143 287	620	0,8
<b>Hôtels et restaurants</b>	743 475	649 113	233 495	220 929	144 507	608	1,7
<b>Transport et Com.</b>	476 282	325 651	208 938	195 025	156 478	566	0,7
<b>Autres services</b>	281 334	258 060	182 776	162 600	136 474	663	0,7
<b>Milieu de résidence</b>							
<b>Kinshasa</b>	574 750	285 816	164 401	149 734	135 043	588	1,3
<b>Industrie</b>	379 438	373 129	164 720	133 412	126 533	626	2,6

Commerce	600 482	173 256	130 795	123 498	112 871	472	1,7
Services	633 714	548 024	260 146	235 721	195 970	877	0,9
Autres Urbains	431 225	219 192	139 740	127 513	102 949	470	1,2
Activité Extractive	1 186 984	729 999	550 985	452 868	326 153	1 080	2,3
Industrie	262 204	254 927	136 271	116 621	86 291	450	0,8
Commerce	460 788	158 498	111 848	105 515	89 238	408	1,6
Services	385 108	318 761	179 766	166 382	123 548	528	0,8
Ensemble	468 214	236 362	146 096	133 240	110 570	499	1,2

Source : E123 2, INS, RDC.

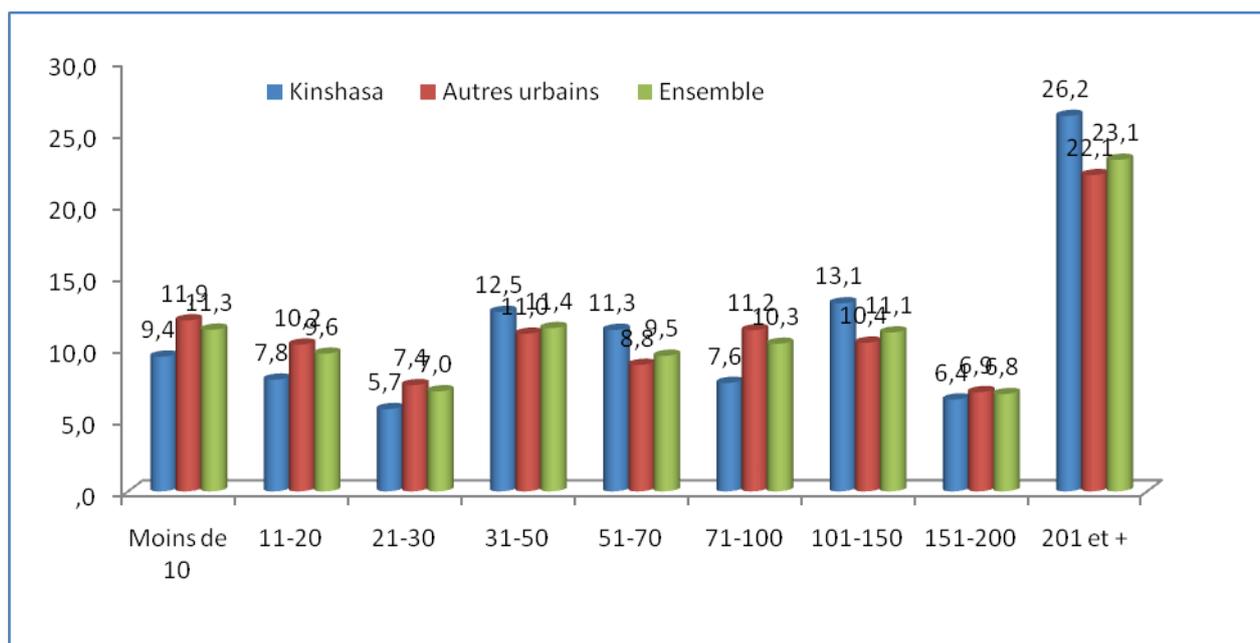
A. NB : VA : valeur ajoutée. L1 : nombre de travailleurs. L2 : nombre d'heures de travail par mois. K : valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 est exprimée en FC/travailleur. VA/L2 est exprimée en FC/heure. VA/K est exprimée en FC/unité de capital.

**Tableau III.4.5 :** Répartition (%) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle et le milieu de résidence

Montant de la VA (en milliers de CDF)	Kinshasa	Autres urbains	Ensemble
Moins de 10	9,4	11,9	11,3
11_20	7,8	10,2	9,6
21-30	5,7	7,4	7
31-50	12,5	11	11,4
51-70	11,3	8,8	9,5
71-100	7,6	11,2	10,3
101-150	13,1	10,4	11,1
151-200	6,4	6,9	6,8
201 et +	26,2	22,1	23,1
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête 1-2-3, 2012,INS, RDC.

**Graphique III.4.1 :** Répartition (%) des UPI suivant le montant de la valeur ajoutée mensuelle et le milieu de résidence



Source : E123 2, INS, RDC.

Quelle que soit la variable, l'emploi mixte est toujours plus performant que les autres types d'emploi (Tableau 4.6). Le chiffre d'affaires de l'emploi mixte est plus de trois fois

le chiffre d'affaire moyen, la production, près de 5 fois la production moyenne et la valeur ajoutée, plus de trois fois.

**Tableau III.4.6 : Performances comparées des UPI selon le type d'emploi par milieu**  
(valeurs mensuelles en milliers de FC)

	Chiffre d'affaires		Production mensuelle de l'UPI		Valeur ajoutée mensuelle de l'UPI		Excédent Brut Exploitation mensuelle de l'UPI	
	(en milliers de FC)		(en milliers de FC)		(en milliers de FC)		(en milliers de FC)	
	moyenne	médiane	moyenne	médiane	moyenne	médiane	moyenne	médiane
<b>Type d'emploi</b>								
<b>Auto-emploi</b>	421,3	234	199,3	100	126,5	65,8	123,7	64
<b>Non salarial</b>	540,9	268	287,7	150	161,2	85,2	152,2	79,8
<b>Salarial</b>	841,2	508	532,7	270	340,4	195	202,4	122,3
<b>Mixte</b>	1 523,60	1 555,80	1 150,20	700	487,9	454	344,1	376,2
<b>Ensemble</b>	468,2	252	236,4	112	146,1	72	133,2	67,9
<b>Milieu de résidence</b>								
<b>Kinshasa</b>	574,7	350	285,8	133,5	164,4	78	149,7	72
<b>Autres urbains</b>	<b>431,2</b>	<b>224</b>	<b>219,2</b>	<b>103,5</b>	<b>139,7</b>	<b>70</b>	<b>127,5</b>	<b>65,4</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

#### 4.5 L'insertion du secteur informel dans le système productif

Pour apprécier le niveau d'intégration du secteur informel dans le tissu productif local, il convient d'identifier, en amont, la provenance des consommations intermédiaires, et, en aval, quels sont les segments de la demande à laquelle satisfait le secteur informel.

#### Origine des matières premières consommées

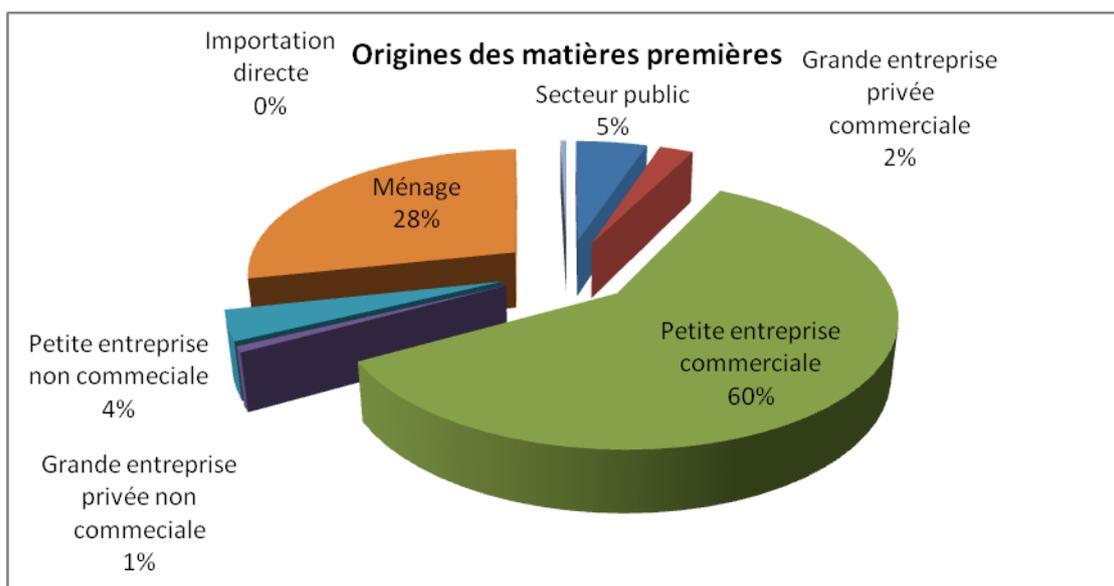
Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même (Tableau 4.7), et plus particulièrement le secteur informel commercial. (63,4%) des chefs d'UPI (64,9% en 2005) déclarent acheter leurs matières premières chez d'autres informels, et environ 59,6% auprès de petits commerces informels (57% en 2005). L'approvisionnement auprès du secteur formel est tout à fait marginal en 2012, car il ne représente que 8 % des matières premières consommées.

**Tableau III.4.7 : Origine des matières premières consommées du secteur informel en milieu urbain**  
(en % de la valeur totale des intrants)

Origine	Valeur des intrants en %
<b>Secteur public</b>	5,1
<b>Grande entreprise privée commerciale</b>	2,4
<b>Petite entreprise commerciale</b>	59,6
<b>Grande entreprise privée non commerciale</b>	0,7
<b>Petite entreprise non commerciale</b>	3,8
<b>Ménage</b>	28
<b>Importation directe</b>	0,4
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : E123 2, INS, RDC.

**Graphique III.4.2 : Origine des matières premières (en %)**



Source : E123 2, Phase 2, INS

## 1.3 Annexe 1 : Définition des concepts et des indicateurs

### 1.3.1 Définition des concepts

**Aide familial** : Personne occupant un emploi dans une entreprise exploitée par un parent vivant souvent dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considérée comme associée.

**Apprenti** : Personne admise dans une entreprise pour acquérir une formation professionnelle. Elle peut être rémunérée ou non rémunérée.

**Employeur (ou patron)** : Individu travaillant pour son propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupant un emploi à titre indépendant, et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées dans son unité.

**Propre compte** : Personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploie aucun salarié et peut néanmoins travailler avec des aides familiaux et/ou des apprentis.

**Salarié** : Individu ayant un emploi rémunéré en espèces et/ou en nature de façon régulière et selon une périodicité définie, titulaire d'un contrat de travail, explicite ou implicite, avec le même employeur continûment.

**Secteur informel** : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de N° de contribuable et/ou ne tiennent pas une comptabilité formelle.

**Unité de production** : unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle est assimilée à un « pseudo-établissement » lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche « confection ».

### 1.3.2 Définition des indicateurs

**Taux de salarisation** : Rapport du nombre de salariés à l'effectif total des travailleurs.

**Travailleurs indépendants** : Ensemble des patrons et travailleurs pour compte propre.

Quelques concepts de comptabilité nationale :

**Production** = Montant des ventes (chiffre d'affaires) + coût des produits finis consommés par les ménages des UPI + variation de stocks de produits finis - coût des produits achetés et revendus en l'état.

La production n'est sensiblement différente du chiffre d'affaires que pour les « commerces ».

**Valeur ajoutée (VA)** = production - consommations intermédiaires.

**Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** = valeur ajoutée - (masse salariale + impôts indirects, nets de subvention).

Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital avancé.

**Taux de marge** = EBE/VA. Cependant, dans le cas des activités commerciales, les marges peuvent être définies comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits achetés et revendus en l'état. On peut alors calculer un taux de marge commerciale [marge/coût des produits achetés en l'état pour revente], différent du taux de marge au sens de la comptabilité nationale.

**Masse salariale** = Rémunérations et primes du personnel + Cotisations sociales.

**Coefficient du capital** = Capital / Production.

**Investissement** = Valeur des équipements ou matériels acquis au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.

**Taux d'investissement** = Investissement / Valeur ajoutée.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DU PLAN ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA**  
**REVOLUTION DE LA MODERNITE**



**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**RESULTATS DE L'ENQUETE SUR L'EMPLOI, LE SECTEUR INFORMEL**  
**ET SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES / 2012**

